



REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Mars 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour les consultations de 2022 au titre de l'article IV, de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et des demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les questions liées aux consultations au titre de l'article IV et aux accords avec le FMI, le 1^{er} mars 2023.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 1^{er} mars 2023, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 20 janvier 2023 avec les autorités de la République de Madagascar sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 février 2023.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République de Madagascar.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République de Madagascar* ;

mémorandum de politiques économiques et financières des autorités malgaches* ;
protocole d'accord technique* ;
questions générales.

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, approuve le décaissement de 32,6 millions de dollars et conclut les consultations de 2022 au titre de l'Article IV avec la République de Madagascar

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Deux ans de pandémie et de multiples chocs climatiques ont aggravé la fragilité de Madagascar. Alors que l'économie de Madagascar a rebondi plus rapidement que prévu en 2021, la croissance devrait atteindre 4,2% en 2022-2023.
- La performance globale du programme est mitigée. Malgré quelques dérapages macroéconomiques, la mise en œuvre des réformes structurelles s'accélère.
- L'amélioration de la gouvernance et l'accélération des réformes pour accroître la transparence et la redevabilité sont essentielles pour assurer une croissance plus élevée et plus inclusive.

Washington, DC, le 1^{er} mars 2023 – Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV¹ et achevé la troisième revue de l'accord de facilité élargie de crédit (FEC) avec la République de Madagascar. L'achèvement de la revue permet le décaissement de 24,44 millions de DTS (environ 32,6 millions de dollars US), utilisables pour de l'appui budgétaire, portant le total des décaissements de Madagascar au titre de l'accord à 146,6 millions de DTS (environ 195,5 millions de dollars US).

Depuis la dernière consultation au titre de l'article IV en 2019, les autorités malagasy ont mis en œuvre plusieurs recommandations de politiques clés, mais des réformes ambitieuses restent entravées par des capacités limitées et une gouvernance faible. Dans un contexte de croissance mondiale plus faible et de prix internationaux élevés, la croissance de Madagascar devrait stagner à 4,2% en 2023 tandis que l'inflation moyenne annuelle accélérerait au-dessus de 10%. Les risques liés à la situation politique intérieure, les faibles taux de vaccination contre le COVID et les évolutions mondiales défavorables assombrissent les perspectives. Du côté positif, la mise en œuvre de l'ensemble du programme de réformes envisagé dans le Plan Emergence Madagascar pourrait avoir des effets significatifs sur la productivité et la croissance.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, Mme Antoinette Sayeh, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Dans un environnement mondial défavorable et à la suite d'une série de chocs climatiques, la performance de Madagascar dans le cadre du programme appuyé par le FMI a été mitigée. La mise en œuvre des réformes structurelles s'accélère mais doit se poursuivre.

L'assainissement budgétaire progressif prévu dans le budget 2023 est approprié.

L'identification de mesures de politique fiscale adéquates, telles que la rationalisation des exonérations fiscales, sera essentielle pour créer plus d'espace budgétaire pour les dépenses sociales et l'investissement public. Une révision bien conçue du code minier et une réforme de la fiscalité minière pourraient générer des recettes importantes tout en stimulant la croissance et les exportations. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la gestion de l'investissement public et améliorer l'efficacité de la dépense.

À l'avenir, la mise en œuvre intégrale de l'accord conclu avec les distributeurs de pétrole en décembre 2022 et la mise en œuvre progressive d'un mécanisme automatique de fixation des prix du carburant contribueraient à atténuer les risques budgétaires. Le renforcement des filets de sécurité sociale pour protéger les ménages les plus vulnérables et le renforcement de la résilience aux chocs climatiques sont des étapes importantes. Le rétablissement de la situation financière des entreprises publiques et l'amélioration de leur gouvernance sont essentiels pour réduire le besoin de transferts budgétaires.

Les autorités devraient poursuivre leurs efforts pour renforcer la crédibilité budgétaire et la transparence budgétaire. Les réformes de la gestion des finances publiques récemment adoptées devraient contribuer à une meilleure exécution du budget en 2023. Des mesures visant à renforcer le cadre juridique des marchés publics seraient les bienvenues. Le renforcement de l'autonomie de la Cour des comptes contribuera à améliorer le contrôle externe des finances publiques. La mise en application efficace du cadre de lutte contre la corruption est cruciale pour renforcer la redevabilité et accroître la confiance du public dans les institutions.

La transition réussie vers le ciblage du taux d'intérêt dépend de la capacité de la banque centrale à poursuivre la modernisation de son cadre pour les opérations monétaires, les prévisions macroéconomiques et l'analyse des politiques. La banque centrale devrait se tenir prête à relever à nouveau les taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes et limiter ses interventions de change au lissage de la volatilité et à la constitution de réserves de change. L'adoption d'une loi sur la stabilité financière contribuerait à renforcer le rôle de réglementation et de surveillance de la banque centrale et à améliorer davantage la stabilité financière.

Les mesures visant à renforcer la résilience aux chocs climatiques, en s'appuyant sur les recommandations du récent Programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP), sont importantes. Les efforts visant à renforcer la capacité d'intervention d'urgence, à accroître la productivité agricole, à améliorer les infrastructures et à développer des filets de sécurité sociale contribueraient à lutter contre l'insécurité alimentaire. »

Evaluation par le conseil d'administration² :

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils saluent les progrès de Madagascar dans la mise en œuvre des réformes, tout en notant les performances mitigées du programme appuyé par le FMI dans un environnement difficile. Bien que les perspectives restent favorables, la croissance a ralenti et les risques sont orientés à la baisse. Les administrateurs encouragent la poursuite de l'engagement en faveur de politiques qui favorisent une croissance durable et inclusive et renforcent la résilience aux chocs, notamment au changement climatique. Ils soulignent l'importance des activités de développement des capacités du FMI pour soutenir la mise en œuvre des réformes.

Les administrateurs conviennent qu'une trajectoire d'assainissement budgétaire plus progressive est appropriée pour aider à naviguer dans un environnement mondial et national complexe. Ils soulignent la nécessité de mobiliser les recettes intérieures pour financer des dépenses sociales et d'investissement plus élevées, de préférence en supprimant les exonérations fiscales coûteuses et génératrices de distorsions. Notant l'amélioration de l'exécution des dépenses sociales en 2022, les administrateurs encouragent la poursuite des efforts de modernisation de la gestion des finances publiques et d'amélioration de l'exécution et de la transparence du budget. Ils soulignent l'importance de nouvelles mesures pour améliorer le cadre juridique des marchés publics, notamment en exigeant l'identification des bénéficiaires effectifs ultimes. Les administrateurs se félicitent du règlement des dettes croisées avec les distributeurs de pétrole et appellent à de gros efforts pour rétablir la situation financière des entreprises publiques déficitaires afin de réduire davantage les risques budgétaires.

Les administrateurs insistent sur l'urgence d'améliorer la gouvernance et la redevabilité pour renforcer la confiance dans les institutions. Ils soulignent l'importance d'une mise en application efficace du cadre de lutte contre la corruption, notamment en fournissant des ressources humaines et financières adéquates aux agences de lutte contre la corruption et en améliorant le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Les administrateurs encouragent la banque centrale à se tenir prête à relever encore les taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes si nécessaire. Ils reconnaissent les progrès accomplis dans la réforme du cadre de la politique monétaire pour passer au ciblage du taux d'intérêt. Les administrateurs notent les mesures prises pour renforcer la stabilité financière et soulignent que l'adoption d'une loi sur la stabilité financière contribuerait à renforcer le rôle de réglementation et de surveillance de la banque centrale et à renforcer davantage la stabilité.

Les administrateurs saluent les efforts déployés pour renforcer la résilience aux chocs climatiques, en s'appuyant sur les recommandations du récent Programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP). Ils conviennent que l'amélioration de la sécurité alimentaire nécessiterait le renforcement de la capacité d'intervention d'urgence, l'augmentation de la productivité agricole, l'amélioration des infrastructures et le développement de filets de sécurité sociale.

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration est disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec la République de Madagascar se déroule conformément à la décision du conseil d'administration sur les cycles de consultation pour les membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.			Proj.		
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)						
Produit intérieur brut et prix						
PIB à prix constants	4.4	-7.1	5.2	4.2	4.2	4.8
Déflateur du PIB	6.5	4.3	6.6	7.4	9.5	8.3
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	4.6	6.2	11.2	9.3	8.6
Monnaie et crédit						
Masse monétaire (M3)	7.3	12.1	12.2	34.5	16.5	16.8
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-2.6	2.1	1.0	-0.9	3.5	4.1
Avoirs intérieurs nets	9.9	10.0	11.2	35.4	13.0	12.7
<i>dont</i> : Crédit au secteur privé	10.3	5.6	11.1	25.3	7.3	9.6
(En pourcentage du PIB)						
Finances publiques						
Recettes budgétaires (hors dons)	10.8	9.9	10.5	11.1	11.9	12.7
<i>dont</i> : Recettes fiscales	10.6	9.5	10.2	10.8	11.7	12.4
Dons	3.1	2.5	0.7	2.5	2.7	2.6
<i>dont</i> : Dons budget	0.7	0.9	0.0	0.0	0.0	0.1
Dépenses totales	15.4	16.4	14.0	20.3	17.6	18.6
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.7	12.3	8.9	9.9
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	8.0	8.7	8.7
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-6.8	-3.0	-3.3
Solde primaire intérieur ¹	0.3	-1.9	-0.1	-2.7	1.3	0.6
Financement total	1.3	3.5	3.2	5.0	4.6	3.3
Financement extérieur (net)	1.3	1.8	2.3	2.6	2.2	2.5
Financement intérieur	0.0	1.7	0.8	2.4	2.4	0.9
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Épargne et investissement						
Formation brute de capital fixe	21.2	19.5	23.2	23.4	25.3	24.6
Épargne nationale intérieure	20.4	12.3	10.1	17.8	19.6	19.5
Secteur extérieur						
Exportations de biens, FAB	18.5	15.0	18.6	23.2	24.4	24.4
Importations de biens, CAF	26.9	24.3	28.7	34.0	35.0	32.0
Solde du compte courant (hors dons)	-5.4	-7.9	-5.7	-8.0	-8.4	-7.7
Solde du compte courant (dons inclus)	-2.3	-5.4	-5.0	-5.6	-5.7	-5.1
Dettes publiques						
Dettes publiques Extérieures	41.0	51.2	52.3	57.1	53.1	51.9
Dettes publiques Intérieures	27.0	36.8	38.5	42.5	41.1	40.8
	13.9	14.4	13.8	14.7	11.9	11.2
(Unités comme indiqué)						
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1196	1338	1630	1601	1523	1627
En mois d'importations de biens et services	4.2	6.0	5.8	4.3	3.7	3.9
PIB par habitant (dollars américains)	532	477	517	526	536	560
Sources: autorités malagasy et estimations et prévisions des services du FMI.						
¹ Solde primaire sauf les investissements avec financement extérieur et dons. Base engagement.						



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

15 février 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

RESUME

Contexte. La pandémie de COVID-19 et des événements météorologiques extrêmes ont accentué la fragilité de Madagascar. Le taux de pauvreté estimé est supérieur à 80 %. Après une reprise plus vigoureuse que prévu en 2021, la croissance devrait avoir décéléré en 2022, essentiellement en raison de chocs climatiques et de la dégradation de la conjoncture mondiale. Les résultats budgétaires se sont dégradés sous l'effet conjugué de recettes médiocres et d'une augmentation des passifs croisés avec les distributeurs pétroliers. Bien que les déficits budgétaire et extérieur se soient creusés, la situation budgétaire et la position extérieure restent viables à moyen terme.

Perspectives et risques. Les perspectives sont très incertaines et risquent d'être révisées à la baisse. Le pays demeure confronté aux risques associés à la fragilité sociale, aux faibles capacités de l'État et aux chocs climatiques. Les risques politiques vont probablement s'accroître dans la perspective de l'élection présidentielle. Dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale et de hausse de l'inflation, le PIB réel devrait croître de 4,2 % en 2023, tandis que l'inflation moyenne s'accroîtrait pour atteindre 9,5 %.

Résultats du programme. Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs ont été atteints en juin 2022, tandis que tous les trois objectifs indicatifs ont été manqués. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect des critères de réalisation concernant le déficit primaire intérieur et les avoirs extérieurs nets de la banque centrale. Elles ont poursuivi les réformes structurelles essentielles, notamment en supprimant l'obligation d'autorisation des dépenses — un obstacle important à une meilleure exécution du budget —, en établissant des plans annuels d'engagement des dépenses pour les ministères sociaux conformes au budget approuvé et en confortant l'autonomie budgétaire de la Cour des comptes. Elles ont en outre trouvé un accord pour apurer les passifs croisés avec les distributeurs pétroliers.

Entretiens. Un accord général s'est dégagé sur les politiques visant à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive et à renforcer la stabilité macroéconomique : i) en augmentant les investissements et les dépenses sociales et en dégagant de l'espace budgétaire supplémentaire grâce à l'augmentation des recettes et à la hiérarchisation des dépenses, ii) en améliorant la transparence budgétaire et la gouvernance, notamment en luttant contre la corruption, iii) en améliorant le cadre de politique monétaire en vue de promouvoir la stabilité et de contenir l'inflation et iv) en développant la résilience, en particulier au changement climatique, par le renforcement des filets de protection sociale et des infrastructures.

Approuvé par
Costas Christou
(département
Afrique) et Geremia
Palomba
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance (Washington) et en présentiel (à Antananarivo) du 2 novembre 2022 au 20 janvier 2023. L'équipe des services du FMI était composée de Frédéric Lambert (chef de mission), Ghislain Afavi, Cristina Cheptea, Dominique Fayad, Samah Mazraani (tous du département Afrique), Véronique Salins (département des finances publiques), Bilal Tabti, Tim Willems (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mokhtar Benlamine (représentant résident) et Ialy Rasoamanana (économiste locale). Regis N'Sonde, Mbuyamu Matungulu et Thierry Nguema Affane (bureau de l'administrateur) ont participé à certaines réunions. L'équipe a rencontré le Premier ministre, M. Ntsay, la ministre de l'Économie et des Finances, M^{me} Rabarininarison, les gouverneurs de la banque centrale, MM. Rabarijohn et Andrianarivelo, d'autres hauts fonctionnaires, partenaires du développement, ainsi que des représentants du secteur privé, et organisations non gouvernementales et de la société civile. Hatem Alsokhebr et Tebo Molosiwa (département Afrique) ont contribué à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
ENTRETIENS	12
A. Dégager et conforter un espace budgétaire afin de financer les investissements et dépenses sociales urgents	12
B. Renforcer la gestion des finances publiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption	18
C. Poursuivre les réformes monétaires et financières	23
D. Accroître la résilience aux chocs climatiques	26
AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	28
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	29
ENCADRES	
1. Moteurs de l'inflation	6
2. Recommandations pour la révision du code minier	15
3. Conforter la crédibilité budgétaire	20

4. Améliorer l'inclusion financière des petits exploitants agricoles _____	25
--	----

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel _____	33
2. Inflation et évolution du secteur extérieur _____	36
3. Recettes et dépenses publiques _____	35
4. Évolution de la situation monétaire _____	36
5. Évolution du secteur financier _____	37
6. Perspectives macroéconomiques à moyen terme _____	40

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2019–28 _____	39
2. Comptes nationaux, 2019–28 _____	40
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-28 (en milliards d'ariary) _____	41
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019-28 (en pourcentage du PIB) _____	42
4. Opérations budgétaires de l'administration centrale (projections trimestrielles) _____	43
5a. Balance des paiements, 2019–28 (en millions de DTS) _____	44
5b. Balance des paiements, 2019-28 (en pourcentage du PIB) _____	45
6. Comptes monétaires, 2019–28 _____	46
7. Bilan de la banque centrale _____	47
8. Principaux indicateurs de solidité financière, 2019–22 _____	50
9. Besoins et sources de financement extérieurs, 2019–24 _____	49
10. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier _____	50
11. Programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle _____	51
12. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC _____	52
13. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI _____	53

ANNEXES

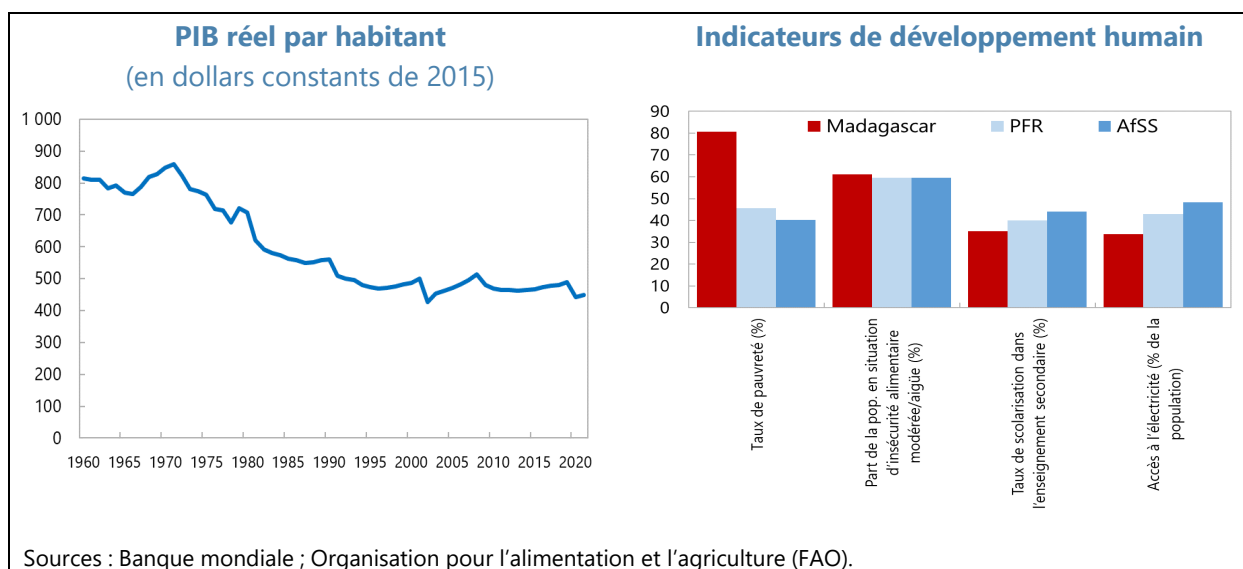
I. Matrice d'évaluation des risques _____	54
II. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV : état d'avancement _____	57
III. Principales recommandations issues de l'évaluation de la stabilité du secteur financier de 2016 : état d'avancement _____	60
IV. Stratégie de développement des capacités _____	63
V. Évaluation du secteur extérieur _____	69
VI. Moteurs de croissance envisagés dans le Plan Émergence Madagascar _____	73
VII. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption _____	80
VIII. Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) : recommandations et état d'avancement _____	82

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	87
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	90
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	113

CONTEXTE

1. La pandémie de COVID-19 et les multiples chocs climatiques ont accentué la fragilité de Madagascar. La récession de 2020 a été environ trois fois plus profonde que dans le reste de l'Afrique subsaharienne (AfSS). Le revenu réel par habitant est retombé à ses plus bas niveaux historiques en 2020, après deux décennies de quasi-stagnation reflétant de profondes carences politiques, sociales, économiques et structurelles¹. Le taux de pauvreté estimé², qui avait légèrement baissé avant la pandémie, a atteint 81,5 % en 2021, soit près de deux fois la moyenne des pays d'AfSS. Le manque d'infrastructures adéquates et plusieurs années de sécheresse ont aggravé l'insécurité alimentaire avec plus d'un million de personnes comptant sur l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial. Les migrations internes vers les districts du nord ont augmenté, car les individus recherchent de meilleures possibilités de subsistance et de meilleures sources de revenus. La croissance reste contrainte par la faiblesse du capital humain et physique, l'informalité élevée et l'autosubsistance, la mauvaise gouvernance, ainsi que la corruption et l'exposition aux catastrophes climatiques.



2. La perspective des élections présidentielles de 2023 accentue les risques de tensions politiques. L'élection présidentielle de 2018 et l'investiture du Président Rajoelina en 2019 ont marqué la première transmission démocratique du pouvoir politique dans l'histoire de Madagascar. Cependant, l'insécurité alimentaire persistante, la hausse des prix, les niveaux élevés de corruption perçue et la pauvreté grandissante pourraient accentuer le mécontentement populaire. Le banditisme, le vol de bétail et le non-droit compromettent la sécurité rurale et fragilisent le contrôle étatique.

¹ Rapport du FMI n° 20/60. Annexe 1. Stratégie d'accompagnement du pays.

² Défini comme la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté extrême, soit 2,15 dollars par jour en PPA de 2017.

3. Depuis la conclusion de la dernière consultation au titre de l'article IV en 2020, les autorités ont adopté plusieurs recommandations essentielles du FMI (annexe II). Néanmoins, les ambitieuses réformes sont freinées par les contraintes de capacités et la mauvaise gouvernance. Selon certaines informations, les décisions et la mise en œuvre des politiques sont souvent influencées par des intérêts privés et l'exclusion de certains groupes de l'élaboration des politiques, auxquels s'ajoutent une forte centralisation et des mécanismes de responsabilisation insuffisants³.

4. Le forum national des investissements pour l'émergence de Madagascar qui s'est tenu en octobre 2022 avait pour objectif de dessiner les perspectives de développement dans le contexte du Plan Émergence Madagascar (PÉM). Visant à multiplier par huit le PIB par habitant et à fortement réduire le taux de pauvreté pour l'amener à 35 % en 2040, ce plan bénéficierait d'une stratégie d'exécution chiffrée assortie de délais précis pour traduire les aspirations en actions. Pour atteindre ses objectifs, il faudrait accélérer les réformes structurelles essentielles, renforcer la confiance du public dans les politiques publiques et augmenter considérablement les investissements en les finançant par une augmentation des recettes intérieures et des financements extérieurs (annexe VI).

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

5. L'activité économique s'est redressée plus rapidement que prévu en 2021 et on estime que le PIB réel a dépassé son niveau antérieur à la pandémie en 2022. Après une contraction de 7,1 % en 2020, la croissance a rebondi à 5,7 % en 2021, principalement portée par l'industrie minière et la construction. Cependant, la dynamique de la croissance a été perturbée au premier semestre de 2022 par les conséquences de cinq cyclones. Les perspectives de ralentissement de la croissance aux États-Unis et en Europe et un taux de vaccination contre la COVID-19 encore faible (6,9 %) nuisent à la reprise du tourisme. La production reste soutenue par le rebond continu de l'activité minière, du textile et du tourisme, la croissance étant estimée autour de 4,2 % en 2022.

6. Les pressions inflationnistes se sont accentuées. Malgré le plafonnement des prix de quelques produits de base entre avril et septembre et les efforts pour limiter l'augmentation des tarifs des transports urbains (*taxibe*), l'inflation globale s'est accélérée, passant d'environ 4 % en 2020 à 10,8 % en glissement annuel en novembre 2022, en raison de la hausse des prix internationaux et des effets directs et indirects d'une augmentation de 43 % du prix des carburants intervenue en juillet (encadré 1). Les salaires ont augmenté de 5 à 25 % en mai dans la fonction publique (17 % en moyenne), tandis que le salaire minimum dans le secteur privé a été revalorisé de 25 % lorsque le gouvernement a accepté de couvrir 60 % de l'augmentation en subventionnant une partie des charges sociales patronales en 2022.

7. La banque centrale (BFM) a réagi à la hausse de l'inflation en relevant les taux d'intérêt tout en continuant à fournir d'abondantes liquidités aux banques. Elle a relevé les taux pour la cinquième fois depuis novembre 2021 de 120 points de base en octobre 2022 afin de

³ Groupe de la Banque mondiale, « The Urgency to Reform: Structural Transformation and Better Governance at the Heart of the Strategy to Reduce Poverty », *Systematic Country Diagnostic Update for Madagascar*, mars 2022.

contenir les possibles effets de second tour des revalorisations salariales. Le taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal ont été relevés de 634 et 394 points de base depuis mai 2021, atteignant respectivement 8,1 % et 10,1 %. Les injections de liquidité ont nettement augmenté, s'élevant à 1 154 milliards de MGA en valeur cumulée sur l'année, tandis que le crédit au secteur privé a progressé de 19,3 % en glissement annuel en octobre. Toutefois, cette accélération a surtout été imputable au crédit à court terme, ce qui indique de possibles problèmes de trésorerie dans un contexte de ralentissement de la demande et de hausse des prix.

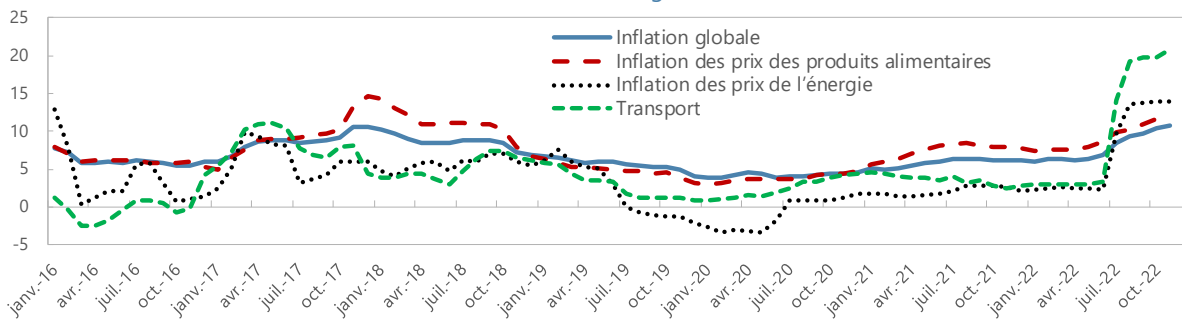
8. La position extérieure a légèrement fléchi. D'après les estimations, le déficit courant s'est creusé, passant de 5,0 % du PIB en 2021 à 5,6 % en 2022. Ce solde masque une forte reprise des exportations et des importations, la réduction du déficit de la balance des biens étant compensée par une dégradation du déficit de la balance des services. Comparativement à 2021, les exportations de biens ont progressé de près de 50 %, principalement grâce à la croissance en volume enregistrée dans le secteur minier et aux prix internationaux élevés du cobalt et du nickel. Les recettes du tourisme ont rebondi, mais elles restent inférieures de quelque 40 % aux niveaux de 2019, tandis que la valeur des services importés liés au secteur minier, à la construction et aux transports a fortement augmenté (notamment en raison de l'inflation dans les pays partenaires commerciaux de Madagascar). L'ariary ne s'est que légèrement déprécié par rapport au dollar américain au premier semestre de 2022 mais la dépréciation s'est accélérée au deuxième semestre de 2022 (environ 12,8 % sur l'année). La BFM a poursuivi ses interventions afin de lisser la volatilité excessive du taux de change, ses interventions nettes s'élevant à 4,3 millions de dollars en 2022. La position extérieure de Madagascar à fin 2022 est jugée globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Bien qu'elles aient récemment diminué, les réserves de change demeurent conformes aux niveaux d'adéquation standards (annexe V).

Encadré 1. Moteurs de l'inflation

Les prix de l'énergie et des transports expliquent le récent pic d'inflation. L'inflation globale a culminé à 10,8 % en glissement annuel en novembre 2022, son plus haut niveau depuis décembre 2017. Ce récent pic reflète les pressions sur les prix de l'énergie et des transports. Les autorités malgaches ont relevé les prix à la pompe administrés de 43 % en juillet 2022, ce qui a augmenté les prix globaux de l'énergie de 13,6 % en glissement annuel en août 2022 contre à peine 2,4 % en glissement annuel en juin 2022. La hausse des prix de l'énergie a fait bondir les prix des transports de 19,3 % en glissement annuel en août 2022 contre 3 % en glissement annuel en juin 2022. Bien que l'énergie et les transports ne représentent ensemble que 13 % du panier de l'IPC (respectivement 7,75 % et 5,3 %), ils expliquent plus de 57 % de l'évolution de l'inflation observée en juillet et août 2022. Cette part a chuté à 50 % et 40 % en septembre et novembre 2022, car la hausse des prix de l'énergie et des transports a accentué l'inflation des prix alimentaires, qui représentent 53 % du panier de l'IPC. Entre novembre 2021 et novembre 2022, l'inflation en glissement annuel a augmenté de 4,7 points de pourcentage, chiffre auquel l'énergie et les transports ont respectivement contribué de 1 et 0,9 point de pourcentage.

Encadré 1. Moteurs de l'inflation (suite et fin)

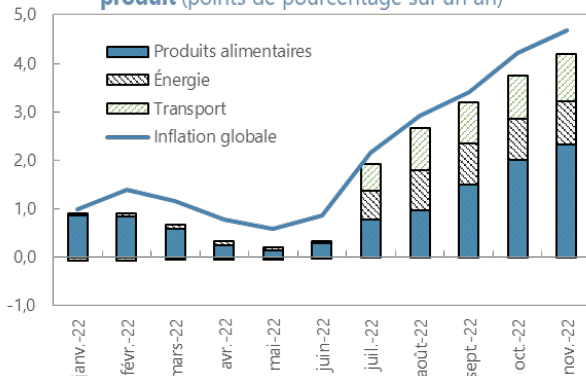
Indice des prix à la consommation
(variation en % en glissement annuel)



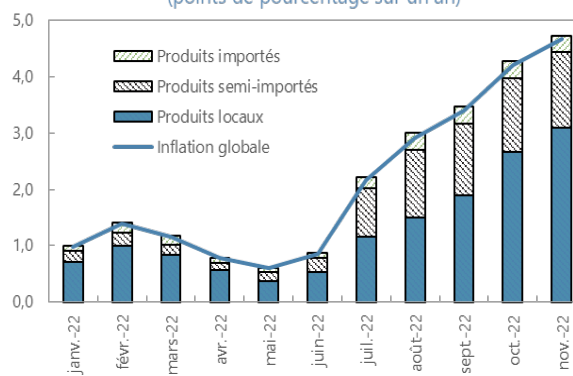
Sources : INSTAT ; calculs des services du FMI.

Les produits importés et semi-importés pèsent eux aussi sur l'inflation. Alors que les produits importés et semi-importés (en général, un produit est classé comme semi-importé lorsqu'il est constitué à 50 % de composants importés) ne représentent que 15 % du panier de l'IPC à Madagascar, ils ont contribué à presque 50 % de la hausse de l'inflation en juillet et août 2022 et à 35 % en novembre 2022. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des prix à la pompe (les carburants vendus à la pompe sont considérés comme des biens semi-importés par l'Institut national de la statistique) mais aussi par la dépréciation plus rapide de l'ariary entre juin et août 2022.

Contributions aux variations de l'inflation par type de produit
(points de pourcentage sur un an)



Contributions à l'inflation par origine des produits
(points de pourcentage sur un an)



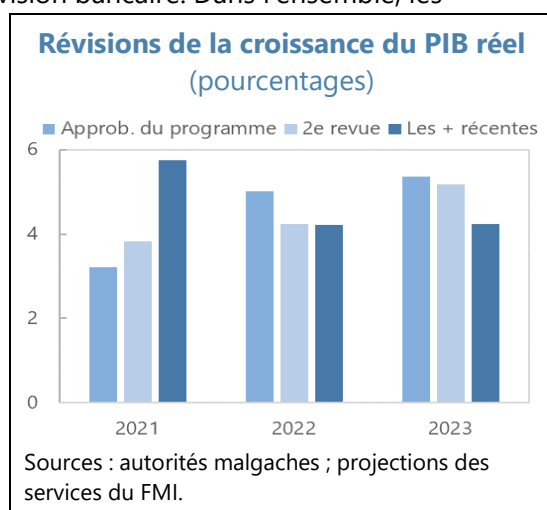
Sources : INSTAT ; calculs des services du FMI.

9. Les retards pris dans la conclusion des accords avec les distributeurs pétroliers se sont traduits par un creusement significatif du déficit budgétaire. Sur la base de données préliminaires et incomplètes, les services du FMI estiment que le déficit primaire intérieur a atteint 2,7 % du PIB en 2022 pour un objectif de 1,4 % dans la loi de finances rectificative (LFR) votée en juin. On estime que la collecte des impôts intérieurs a été inférieure d'environ 0,8 % du PIB par rapport à la LFR, cet écart tenant principalement à l'accumulation de crédits de TVA vis-à-vis des distributeurs pétroliers⁴ et à l'absence de

⁴ Les services du FMI avaient mis en garde contre les conséquences négatives sur les recettes fiscales de la décision d'abaisser le taux de TVA sur les ventes de carburant au détail de 20 à 15 % en juillet 2022, tout en maintenant inchangé le taux de la TVA sur les importations de carburant (rapport du FMI n° 22/316.).

reprise des exportations d'or⁵. En outre, les distributeurs pétroliers ont cessé de payer les taxes douanières sur le pétrole en novembre 2021 jusqu'à ce qu'un accord ait été trouvé avec le gouvernement fin décembre 2022 sur le règlement des passifs croisés résultant de la subvention implicite des prix à la pompe et des taxes pétrolières non réglées⁶ ⁷. Face à l'insuffisance de recettes, les autorités ont contenu les dépenses, y compris la masse salariale et les biens et services, et accumulé des arriérés. Après un démarrage lent (17,6 % d'exécution à fin septembre), l'exécution des investissements publics financés sur ressources intérieures devrait s'être nettement accélérée au quatrième trimestre l'an dernier, pour atteindre environ 66 % de l'objectif de la LFR. De plus, les dépenses de crédits d'investissement inutilisés datant de 2021, enregistrées sous la rubrique des opérations du Trésor, ont été élevées (1,5 % du PIB).

10. Le ratio prêts improductifs/prêts bruts totaux des banques reste légèrement supérieur à son niveau antérieur à la pandémie. Le ratio moyen de prêts improductifs s'établissait à 7,7 % en décembre 2022 contre 7,3 % en décembre 2019, en dépit d'une croissance dynamique du crédit. On observe néanmoins de fortes différences entre les petits établissements bancaires et les grands, le ratio de prêts improductifs des cinq plus grandes banques (90 % des actifs du secteur) étant inférieur à 7 % en septembre. Un petit établissement représentant 2,7 % du marché du crédit et confronté à un montant élevé de prêts improductifs est en cours de recapitalisation par sa société mère étrangère sous l'œil attentif de l'autorité de supervision bancaire. Dans l'ensemble, les banques restent suffisamment capitalisées, liquides et rentables grâce à la progression du revenu net de commissions et des opérations de change. Le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques ressortait en moyenne à 12 % fin septembre pour un minimum réglementaire de 8 %. Le secteur de la microfinance se remet progressivement des effets prolongés de la pandémie et de la faiblesse de l'activité agricole ; les dépôts et les prêts ont progressé respectivement de 5,9 % et de 15,6 % en glissement annuel en août, tandis que le revenu net du secteur a augmenté de 16 %, 9 institutions sur 17 ayant réalisé un bénéfice.



⁵ Les prévisions budgétaires pour 2022 prévoyaient des recettes supplémentaires provenant de l'instauration d'un droit d'accise sur les exportations d'or (rapport du FMI n° 22/79).

⁶ Les taxes douanières calculées (mais non payées) sur le pétrole ont continué à être enregistrées dans les opérations budgétaires de l'administration centrale avec une compensation au poste « autres opérations nettes du Trésor » et n'ont donc pas contribué à réduire le déficit.

⁷ L'accord conclu fin décembre 2022 avec les distributeurs pétroliers implique le paiement des taxes pétrolières dues pour la période novembre 2021-décembre 2022 en 2023, ainsi que le règlement par l'État de ses passifs liés à la subvention implicite du prix des carburants. L'effet net sur le budget devrait être positif (environ 0,4 % du PIB).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Le ralentissement mondial et l'accélération de l'inflation pèsent sur les perspectives. La prévision de croissance du PIB réel pour 2023 a été abaissée à 4,2 %, en raison de l'effet conjugué des pressions inflationnistes, de l'incertitude politique et des perspectives de ralentissement de la croissance mondiale. La production minière, portée par l'expansion des mines de graphite, et la production agricole devraient être plus fortes en 2023 et stimuler ainsi les exportations. L'inflation annuelle moyenne devrait atteindre 9,5 % en 2023 malgré la baisse des cours internationaux du pétrole, en raison de la récente dépréciation du taux de change et de l'effet de second tour des augmentations salariales et des prix à la pompe. Le solde primaire intérieur en 2023 pourrait présenter un excédent de 1,3 % du PIB grâce au règlement des passifs nets des distributeurs pétroliers vis-à-vis de l'État au titre de 2022. Le déficit courant devrait se stabiliser autour de 5,7 % du PIB en 2023.

12. La croissance devrait converger à environ 4,5 % à moyen terme. Après le récent programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP), les services du FMI ont revu leur estimation de la croissance potentielle à moyen terme, passée de 5 % à environ 4,5 % afin de mieux tenir compte des conséquences des catastrophes climatiques récurrentes. Cependant, cette estimation ne tient pas compte du potentiel non négligeable de secteurs stratégiques comme l'extraction minière ni de l'effet possible du PÉM sur la productivité totale des facteurs (PTF) (annexe VI). L'inflation devrait rester supérieure à 8 % jusqu'en 2025 car la forte croissance intensifierait les pressions du côté de la demande.

13. Les risques liés à la dette publique et extérieure de Madagascar demeurent maîtrisés⁸. Le risque de surendettement global et extérieur de Madagascar reste « modéré », comme dans la précédente évaluation réalisée lors de la première revue. Il importe de maintenir la discipline budgétaire et une gestion prudente de la dette afin de constituer des amortisseurs budgétaires et de gérer efficacement les conséquences des probables catastrophes naturelles futures.

14. Les risques qui entourent ces perspectives sont de nature baissière (annexe I). Ils découlent de la situation politique intérieure et des faibles capacités de l'État, du faible taux de vaccination, de chocs négatifs sur les prix des produits de base et d'un ralentissement de la croissance mondiale. Ces risques pourraient accentuer les pressions budgétaires et extérieures et ralentir la progression des investissements publics, avec un effet négatif sur la croissance. Le secteur de la vanille (qui représente environ un quart des recettes d'exportation de biens malgaches) a été fragilisé par des tentatives de restriction de l'accès au secteur en vue d'améliorer le respect du prix

⁸ Madagascar présente des arriérés anciens vis-à-vis de l'Algérie et de l'Angola (montant total de 188 millions de dollars) qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique relative aux arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités déploient tous leurs efforts pour régler ces arriérés. En outre, Madagascar doit 18 millions de dollars à des créanciers privés extérieurs. Les autorités poursuivent leurs efforts pour trouver un accord collaboratif avec ces créanciers à des conditions conformes à l'allègement attendu au titre de l'initiative PPTE.

minimum d'exportation fixé à 250 dollars par kilogramme⁹. Les difficultés financières des entreprises publiques et les fragilités bancaires pourraient aussi accroître les passifs conditionnels. Madagascar reste très vulnérable aux chocs climatiques. En revanche, la mise en œuvre du programme complet de réformes envisagé dans le PÉM ainsi que de nouveaux projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et des mines auraient des effets positifs sensibles sur la productivité et la croissance.

Point de vue des autorités

15. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation des perspectives et des risques des services du FMI, mais elles sont plus optimistes quant aux perspectives de croissance. Tout en comprenant l'utilité d'un scénario de référence prudent, elles anticipent une plus grande vigueur de l'économie en 2023 et 2024, car la forte performance des secteurs du tourisme, du textile et de l'exploitation minière se poursuivrait et soutiendrait la demande intérieure en dépit d'une inflation plus forte. Elles pensent aussi qu'une accélération graduelle de la croissance pour s'approcher de 7 % en 2025 est possible, grâce à des investissements publics et privés plus élevés malgré le resserrement des conditions financières mondiales.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

16. L'exécution du programme est contrastée quant aux critères de réalisation quantitatifs et aux objectifs indicatifs, en partie en raison de facteurs échappant au contrôle des autorités :

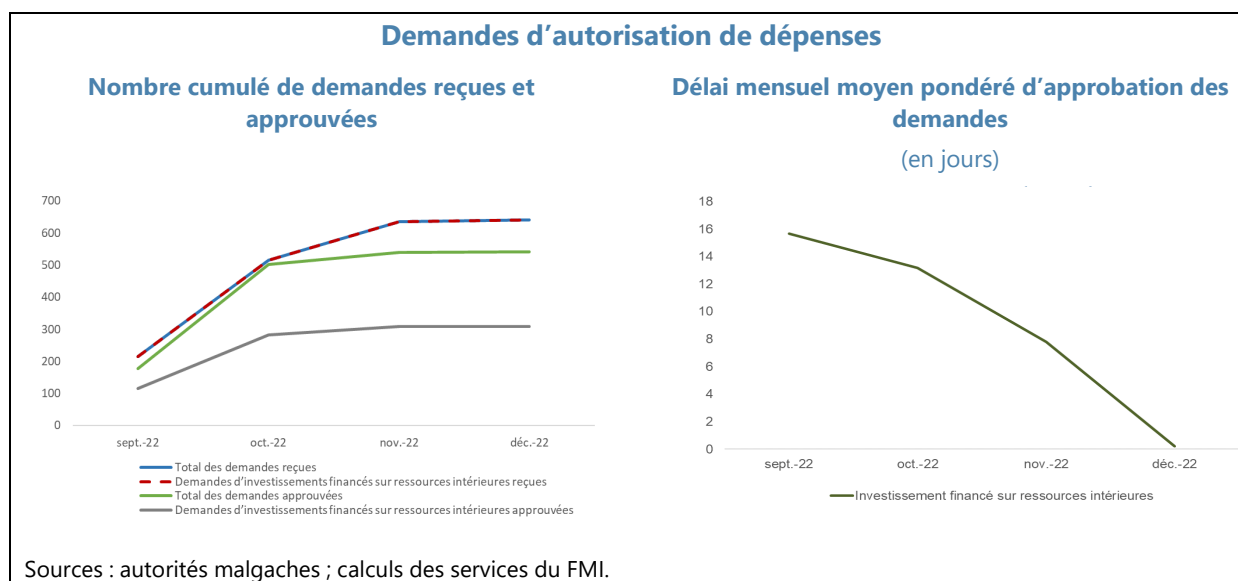
- Deux des cinq critères de réalisation quantitatifs ont été manqués à fin juin 2022. Le plafond des avoirs intérieurs nets et les deux critères de réalisation quantitatifs continus concernant la dette extérieure ont été respectés. Le plancher applicable aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été manqué de peu dans un contexte de forte volatilité des marchés et de vigueur du dollar en dépit des achats nets de dollars effectués par la banque centrale ; toutefois, l'objectif indicatif à fin septembre a été atteint. Le critère de réalisation quantitatif relatif au solde primaire intérieur à fin juin a été manqué de peu lui aussi (43 milliards d'ariary), en dépit des efforts des autorités pour maîtriser les dépenses, cet écart tenant principalement au non-paiement des taxes douanières sur le pétrole par les distributeurs pétroliers. Pour la même raison, les services du FMI pensent que ce critère de réalisation quantitatif sera manqué à fin décembre 2022, avec un écart un peu plus marqué, comme le reflète le cadre macroéconomique actuel. Ce dépassement du déficit devrait être temporaire

⁹ Ce prix minimum d'exportation pourrait compromettre davantage la viabilité à long terme du secteur : s'il est contraignant et respecté, les importateurs pourraient se tourner vers d'autres fournisseurs libres de pratiquer des prix plus bas, par exemple en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Ouganda. En pratique, le prix minimum d'exportation peut être contourné par la surfacturation. Cette voie engendre toutefois des distorsions, car l'obligation de cession des devises s'applique au prix minimum d'exportation, ce qui implique que les exportateurs (lorsqu'ils vendent à un prix inférieur au minimum) doivent convertir davantage de devises en ariary qu'ils n'en perçoivent en réalité. Les exportateurs qui ont accès aux devises et d'importantes dépenses d'exploitation en ariary se trouvent ainsi indûment favorisés.

car le gouvernement a conclu un accord avec les distributeurs pétroliers et il ne devrait donc pas avoir d'incidence sur les résultats du programme à l'avenir.

- L'objectif indicatif concernant la collecte des taxes douanières a été manqué, car un tiers des recettes projetées n'ont pas été collectées auprès des distributeurs¹⁰. L'objectif indicatif relatif à la collecte des impôts intérieurs a été manqué lui aussi car la croissance a été plus faible que prévu. L'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales a été manqué de plus de 50 % mais les dépenses sociales, salaires compris, ont atteint 89 % de l'objectif.

17. Le programme de réformes structurelles a considérablement avancé. Le 30 septembre, les autorités ont transmis le premier tableau de bord mensuel indiquant le nombre et le montant des demandes d'autorisation de dépenses adressées au Premier ministre et au Président, ainsi que le délai d'approbation moyen. Depuis, ce tableau de bord a été communiqué tous les mois aux services du FMI. Au cours des quatre derniers mois de 2022, 84 % des demandes d'autorisation de dépenses ont été approuvées dans un délai moyen (pondéré en fonction du montant) de 11,6 jours. Les autorités ont accepté de supprimer la procédure d'autorisation des dépenses pour l'exécution du budget 2023. En outre, avec l'appui de l'expert à long terme missionné par le FMI, des plans annuels d'engagement de dépenses conformes au budget approuvé ont été établis pour les quatre ministères sociaux avant fin janvier 2023. L'autonomie budgétaire de la Cour des comptes a été confortée par la création d'une mission budgétaire dédiée dans la loi de finances 2023. Concernant les repères structurels continus, la couverture des rapports d'exécution budgétaire trimestriels a été améliorée (bien que de nouvelles améliorations demeurent nécessaires) et les services du FMI ont été informés sous une semaine des transferts budgétaires aux fournisseurs de la JIRAMA effectués en septembre. Cependant, comme l'accord avec les distributeurs pétroliers sur le règlement des passifs croisés n'a été conclu qu'en décembre 2022, le plafond des passifs bruts de l'État vis-à-vis des distributeurs (300 milliards MGA) a été dépassé en septembre.

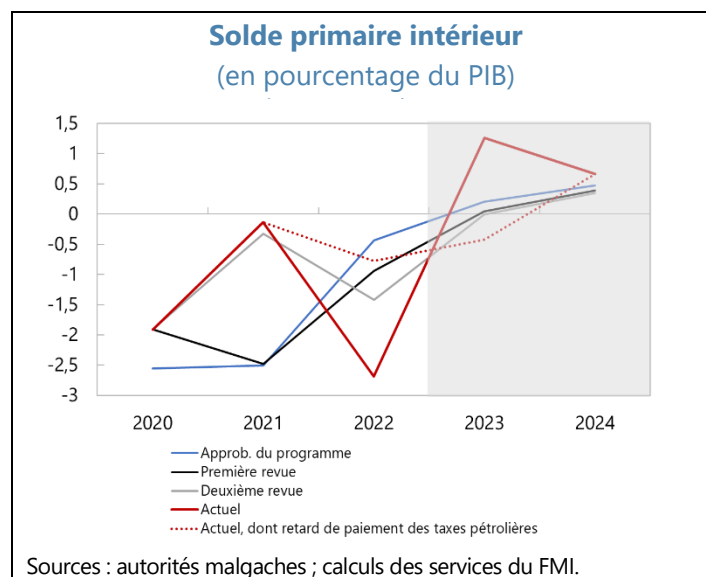


¹⁰ Le protocole d'accord technique du programme stipule que les recettes publiques doivent être enregistrées en base caisse pour l'évaluation des objectifs et des critères du programme.

ENTRETIENS

A. Dégager et conforter un espace budgétaire afin de financer les investissements et dépenses sociales urgents

18. Hors recettes exceptionnelles provenant du paiement des taxes pétrolières en souffrance, le budget 2023 envisage un assouplissement de 0,4 % du PIB du déficit primaire intérieur par rapport à la deuxième revue. Cet assouplissement est justifié par la nécessité de transferts additionnels pour apurer les passifs historiques avec les distributeurs pétroliers qui n'étaient pas auparavant envisagés pour cette année. En supposant que le paiement des taxes pétrolières est effectué sans retard, cela implique tout de même un effort



Madagascar : projections budgétaires comparées des autorités et des services du FMI (en milliards d'ariary)

	2022			2023		
	Loi de finances rectificative (LFR)	Cadre actuel	Cadre actuel (en % du PIB)	Loi de finances (LF) 2023	Cadre actuel	Cadre actuel (en % du PIB)
Total des recettes et dons	8 951	8 467	13,6	11 431	10 376	14,6
Total des recettes	7 198	6 938	11,1	8 810	8 488	11,9
Recettes fiscales	7 024	6 766	10,8	8 620	8 298	11,7
Taxes et impôts intérieurs	3 664	3 305	5,3	4 429	4 100	5,8
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3 360	3 462	5,5	4 191	4 198	5,9
Recettes non fiscales	175	172	0,3	190	190	0,3
Dons	1 753	1 529	2,5	2 621	1 888	2,7
Total des dépenses et des prêts moins remboursements	12 729	12 687	20,3	15 719	12 522	17,6
Dépenses courantes	6 994	7 667	12,3	7 043	6 310	8,9
Traitements et salaires	3 492	3 295	5,3	3 869	3 869	5,4
Paielements d'intérêts	466	402	0,6	642	703	1,0
Produits et services	517	450	0,7	542	542	0,8
Transferts et subventions	1 538	1 502	2,4	1 827	2 225	3,1
Opérations (nettes) du Trésor	979	2 017	3,2	163	-1 029	-1,4
dont arriérés de taxes pétrolières		1 192	1,9		-1 192	-1,7
Dépenses d'investissement	5 735	5 020	8,0	8 675	6 212	8,7
Financées sur ressources intérieures	1 556	1 348	2,2	2 709	1 990	2,8
Financées sur ressources extérieures	4 179	3 672	5,9	5 966	4 222	5,9
Solde global (base engagements)	-3 777	-4 220	-6,8	-4 288	-2 145	-3,0
Solde global (y compris dons, base caisse)	-3 777	-3 106	-5,0	-4 879	-3 289	-4,6
Solde primaire intérieur	-885	-1 676	-2,7	-300	892	1,3
hors arriérés de taxes pétrolières		-484	-0,8		-300	-0,4
Pour mémoire :						
Solde primaire intérieur envisagé lors de la 2 ^e revue		-883	-1,4		-7	0,0

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

d'assainissement de 0,4 % du PIB dans une année électorale, conformément aux objectifs du programme. Compte tenu du règlement attendu des passifs croisés avec les distributeurs pétroliers,

le programme cible un excédent primaire intérieur de 1,3 % du PIB en 2023, avec des recettes et des dépenses sociales reposant sur les projections des services du FMI (tableau texte).

19. La trajectoire d'assainissement à moyen terme, soutenue par une meilleure mobilisation des recettes intérieures, devrait assurer un solde primaire intérieur positif en 2024 et au-delà. De nouveaux efforts visant à augmenter les recettes et à maîtriser les transferts vers le secteur de l'énergie renforceraient l'espace budgétaire. Un excédent primaire intérieur projeté d'environ 1 % du PIB contribuerait à stabiliser la dette en pourcentage du PIB et à ancrer la viabilité de la dette.

20. La loi de finances 2023 prévoit une ambitieuse augmentation des recettes fiscales, soutenue par une combinaison de mesures fiscales et de mesures administratives. Quelques mesures d'administration des recettes prévues dans la loi de finances 2022 ont été reportées (par exemple, la mise en place d'un système de traçabilité des produits assujettis aux droits d'accise) et sont donc reprises dans la loi de finances 2023. Concernant la politique fiscale, les autorités ont renversé la réduction du taux de TVA sur les carburants de 15 % à 20 % qui avait été opérée l'été dernier en même temps qu'une hausse de 43 % des prix des carburants à la pompe. Elles ont remplacé l'impôt sur les sociétés pour les exportateurs de produits agricoles par une taxe sur le chiffre d'affaires de 3 % sur les recettes d'exportation. Les services du FMI ont mis en garde sur le fait que cette taxe pourrait décourager les activités nationales de transformation et qu'elle pourrait nuire à l'objectif de PEM de développement de l'industrie agroalimentaire nationale. Pour remédier à l'informalité dans le secteur de la vanille, les autorités ont également introduit une taxe à la source sur les intermédiaires du secteur, tout en imposant un prix minimum à payer aux producteurs locaux de vanille verte. Elles imposent une nouvelle taxe de sortie sur les exportations de minerais non renouvelables tout en portant le droit d'accise sur l'or à 6 %¹¹. Les services du FMI ont mis en garde sur le fait que la fiscalité combinée des exportations minières comprenant des redevances et la nouvelle taxe de sortie pourraient dépasser les niveaux d'imposition couramment appliqués dans d'autres pays exportateurs de minerais, compromettant ainsi le développement du secteur. D'autre part, des taxes plus élevées sur l'or pourraient encourager les exportations illégales sans générer de recettes supplémentaires. Les services du FMI ont recommandé les autorités à reconsidérer ces mesures et à supprimer plutôt les exonérations fiscales coûteuses et génératrices de distorsions. Les projections de recettes globales établies par les services du FMI reflètent des hypothèses de rendement inférieures à celle du budget. Les recettes fiscales brutes devraient augmenter de 0,9 % du PIB entre 2022 et 2023, conformément à ce qui était envisagé au moment de la deuxième revue.

¹¹ L'accise sur l'or a été introduite en 2022 mais elle n'a pas généré de recettes car les exportations d'or restent officiellement interdites.

Madagascar : décomposition de l'augmentation des recettes prévue dans le budget 2022

	2022		Proj. 2023				LF 2023
	Est.	Hors rentrées ponctuelles	Facteurs économiques	Mesures administratives	Politiques publiques, identifiées	Facteurs ponctuels	
<i>(en milliards d'ariarys)</i>							
Total des recettes fiscales nettes des remboursements de TVA	6 766	6 467					8 298 8 620
Total des recettes fiscales brutes	7 053	6 754	7 872	253	186	349	8 661 9 022
Taxes et impôts intérieurs	3 588	3 289	3 753	143	173	349	4 417 4 786
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3 466	3 466	4 120	111	13	0	4 243 4 236
<i>(en pourcentage du PIB)</i>							
Total des recettes fiscales nettes des remboursements de TVA	10,8	10,4					11,7 12,1
Total des recettes fiscales brutes	11,3	10,8	11,1	0,4	0,3	0,5	12,2 12,7
Taxes et impôts intérieurs	5,8	5,3	5,3	0,2	0,2	0,5	6,2 6,7
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	5,6	5,6	5,8	0,2	0,0	0,0	6,0 6,0
PIB nominal	62 395						71 201 71 038

Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Note : les facteurs ponctuels en 2023 sont les suivants : 1) le recouvrement de 250 milliards MGA d'arriérés d'impôts et 2) le recouvrement de 98 milliards MGA au titre de la taxe sur les marchés publics.

21. À moyen terme, la mobilisation des recettes intérieures bénéficierait de la révision en cours du code minier et de la fiscalité minière. Le secteur minier malgache offre un fort potentiel et pourrait générer des recettes significatives tout en stimulant les exportations et la croissance. Les autorités tiennent à parachever la révision du code minier en étroite concertation avec la Banque mondiale, le FMI et les représentants du secteur minier (encadré 2) et à soumettre la version révisée au parlement au plus tard en juin 2023 (nouveau repère structurel proposé). L'adoption et la mise en œuvre rapides des réformes du secteur de l'or sont nécessaires pour lever l'interdiction sur les exportations d'or.

22. Les enveloppes de dépenses prévues au budget 2023 reflètent la priorité donnée par les autorités aux investissements publics. Le budget envisage une augmentation de 51 % des investissements publics (de 9,2 % dans la loi de finances rectificative (LFR) 2022 à 12,2 % du PIB). Les investissements financés sur ressources intérieures bondiraient de 74 %. Le cadrage macroéconomique actuel prévoit une augmentation plus réaliste de 28 % par rapport à la LFR 2022, tenant compte de la poursuite des projets présidentiels d'investissement engagés en 2022 et financés par la cession d'une partie de l'allocation de DTS de 2021 (¶24). L'achèvement et la publication d'un manuel d'investissements publics d'ici mars 2023 (repère structurel) sont nécessaires pour renforcer le cadre de gestion des investissements publics et contribueraient à une meilleure efficacité des investissements publics. Les services du FMI encouragent les autorités à mieux hiérarchiser les investissements en fonction de critères clairs et transparents, notamment la résilience au changement climatique tel que recommandé par le CMAP. Il conviendrait que les projets tiennent compte des capacités limitées de mise en œuvre et d'absorption et qu'ils s'accompagnent d'études de coûts appropriées, y compris les coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures existantes.

Encadré 2. Recommandations pour la révision du code minier

Depuis août 2022, les autorités ont relancé les consultations relatives à la révision du code minier de 2005. Pour le gouvernement, cette révision est l'occasion de modifier la fiscalité du secteur minier et de mobiliser davantage de recettes. Les dispositions légales de 2005 n'étant plus appliquées, un cadre juridique actualisé est nécessaire pour permettre le développement des activités du secteur minier, sous réserve que le nouveau régime garantisse la transparence et stabilité juridique comme fiscale, et qu'il demeure attractif pour les investisseurs.

Le rétablissement de l'octroi et du renouvellement de permis d'exploration et de production pour tous les projets miniers, suspendus depuis 2011, est attendu depuis longtemps. La suspension s'est traduite par une accumulation de retards dans le traitement des demandes de permis et a limité l'expansion des activités minières légales qui avaient démarré avant 2011. Cependant, avant de lever la suspension, les autorités tiennent à réviser le code minier pour remédier aux lacunes perçues dans le cadre juridique et à revoir la fiscalité minière. Entre-temps, le gel des nouveaux permis et la non-application du code minier de 2005 ne freinent pas seulement le développement du secteur, mais menacent également la viabilité de l'industrie minière tout entière.

Par rapport à la version précédente, il conviendrait que le nouveau code minier comprenne des dispositions visant à faciliter le suivi des activités minières par l'État (par exemple par l'adjonction d'un cahier des charges ou de spécifications aux permis miniers) **et à renforcer la protection de l'environnement, de la santé, la sécurité et des droits des travailleurs** (avec une stricte interdiction du travail des enfants).

Par ailleurs, le nouveau code minier devrait garantir la stabilité du cadre juridique et fiscal et la transparence budgétaire. Il devrait être systématiquement appliqué à tous les nouveaux projets miniers et éviter le recours aux conventions bilatérales qui rendent le cadre juridique et fiscal moins transparent, plus difficile à administrer et plus exposé à la corruption. Afin de préserver l'unicité du budget, il faut impérativement éviter que les recettes budgétaires provenant de l'exploitation des ressources minières financent le nouveau Fonds souverain malagasy (FSM) (comme l'envisage le projet communiqué aux services du FMI).

Enfin, le nouveau code devrait concilier la possibilité d'une mobilisation plus importante des recettes du secteur minier et la nécessité de maintenir l'attractivité du nouveau régime pour les investisseurs. Il est possible de lever des recettes supplémentaires de l'exploitation des ressources minières, par exemple en augmentant le taux de la redevance qui, actuellement fixé à 2 %, reste faible comparativement aux pairs internationaux. Cependant, le couplage d'un taux de redevance plus élevé ou de conventions de partage des recettes de production avec la nouvelle taxe de sortie sur les minerais non renouvelables¹ conduirait à un taux d'imposition sur le chiffre d'affaires/les exportations très supérieur à celui des pays comparables. Cela découragerait l'investissement et encouragerait la contrebande.

¹ La nouvelle taxe de sortie est de 5 % sur les exportations de minerais transformés, de 15 % sur les minerais bruts et de 10 % sur l'or.

23. Le renforcement des filets de protection sociale et l'augmentation des dépenses sociales accroîtraient l'efficacité de la politique budgétaire pour stabiliser l'économie (voir le document de la série des questions générales sur les dépenses et résultats sociaux à Madagascar). L'exécution des dépenses sociales a progressé par rapport à 2021. Elle devrait encore s'améliorer en 2023 grâce à l'établissement de plans annuels d'engagement de dépenses. La loi de finances initiale (LFI) vise une augmentation de 131 % de l'objectif indicatif de dépenses sociales par rapport aux dépenses exécutées en 2022 (et de 287 % pour les investissements sociaux intérieurs), ce qui semble trop ambitieux compte tenu de la sous-exécution tendancielle des investissements publics des dernières années. Les services du FMI prévoient une augmentation plus prudente de 57 %, qui est incorporée dans le cadre actuel. Outre la construction d'écoles et d'hôpitaux, l'amélioration des

résultats dans les domaines de l'éducation et de la santé nécessitera d'allouer davantage de ressources en capital humain aux établissements en sous-effectif et de garantir des mécanismes de recrutement des enseignants et professionnels de santé transparents et basés sur le mérite. Il est souhaitable que la nouvelle stratégie de protection sociale à élaborer en 2023 prévoie des objectifs et des calendriers précis et qu'elle identifie les sources de financement pour améliorer la couverture des filets de protection sociale. Les autorités travaillent à la définition des fonctionnalités du registre social unique avec des critères d'éligibilité harmonisés afin de mieux cibler l'aide sociale et les transferts monétaires d'urgence et lancent un projet pilote pour intégrer 60 000 ménages dans le registre (deux nouveaux repères structurels proposés, MPEF ¶17). Entre-temps, il est souhaitable qu'elles étudient les pistes possibles pour étendre la couverture de la protection sociale et améliorer les services et les prestations ainsi que la sécurité et la santé au travail au niveau des entreprises, y compris dans le secteur informel et dans le secteur agricole (voir le document de la série des questions générales sur l'informalité et la croissance à Madagascar). Une proposition est de permettre aux travailleurs indépendants de cotiser volontairement à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS) et de percevoir ainsi des prestations sociales.

Madagascar : dépenses des quatre ministères sociaux (définition du programme)										
	2021		2022 Prél.						2023	
	2 ^e revue FEC	Prél.	LFR	Mars	Juin	Sept.	Déc.	% déc./LFR	LF	Proj.
(en milliards d'ariarys, sauf indication contraire)										
Définition de l'objectif indicatif : hors salaires et investissements										
	514	299	527	7	75	157	447	85	1 031	700
dont : biens et services	76	42	79	5	19	32	76	96	78	
dont : transferts	143	153	180	2	44	93	171	95	180	
dont : investissements financés sur ressources intérieures	294	104	268	1	12	32	200	75	104	773
dont ministère de l'Éducation	303	161	232	2	48	79	225	97	338	
dont ministère de la Santé	134	97	118	2	19	59	105	89	188	
dont ministère de la Population et de la Protection sociale	17	22	28	2	5	8	26	95	50	
dont ministère de l'Eau	60	19	149	1	2	11	90	60	455	
Poste pour mémoire 1 : salaires compris	1 713	1 385	1 888	271	716	1 138	1 768	94	2 549	2 218
Poste pour mémoire 2 : salaires et investissements financés sur ressources extérieures compris	2 361	1 856	2 787	351	1 049	1 471	2 578	92	3 873	3 351
Poste pour mémoire 3 : masse salariale publique – éducation	948	873	1 127	218	527	806	1 076	95	1 249	1 249
Poste pour mémoire 4 : masse salariale publique –santé	240	201	222	43	108	165	232	105	253	253
Dépenses sociales d'autres ministères										
Investissement financé sur ressources intérieures	68	14	28	1,3	3	4	27	97	33	33
Investissements financés sur ressources extérieures		325	104	438	479	539	539	517	163	163
Transferts au FID			18	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Transferts au BNGRC			15	s.o.	15	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

Note : LF = loi de finances ; LFR = loi de finances rectificative ; BNGRC = bureau national de gestion des risques et des catastrophes ; FID = fonds d'intervention pour le développement.
Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations des services du FMI.

24. Les autorités se sont engagées à apurer en 2023 les arriérés accumulés en 2022 (MPEF ¶19). De ce fait, le déficit budgétaire global en base caisse se creuserait à 4,0 % du PIB, soit un écart de 1,6 point de pourcentage par rapport au déficit sur la base des engagements. Les autorités utiliseraient 1 100 milliards de MGA de l'allocation de DTS d'août 2021 pour combler l'écart de financement¹². Les services du FMI ont mis en garde sur le fait que des emprunts non

¹² Cette somme était déjà inscrite dans la loi de finances 2022, mais elle n'a pas été utilisée. Voir le Rapport-pays du FMI n° 22/79.

indispensables conclus à des conditions non concessionnelles nuiraient à la viabilité de la dette et réduiraient l'espace budgétaire futur.

25. Le règlement des dettes croisées avec les distributeurs pétroliers et l'annulation des crédits d'investissement inutilisés réduisent fortement les risques budgétaires en 2023.

L'accord implique des recettes exceptionnelles élevées en 2023, mais il ouvre aussi la voie à la reprise du paiement régulier des taxes pétrolières à partir de janvier 2023. Il ramène aussi au-dessous du plafond du programme les passifs bruts vis-à-vis des distributeurs pétroliers relatifs à la subvention implicite des prix des carburants. Sur la base des projections actuelles relatives aux cours internationaux du pétrole, les passifs bruts devraient repasser au-dessous du seuil de 300 milliards de MGA et s'y maintenir (repère structurel continu) en 2023. Les autorités restent déterminées à mettre en place un mécanisme automatique de tarification des carburants d'ici au T1 2024. L'accord couvre également le paiement des réquisitions de carburant pour l'entreprise publique JIRAMA (¶26). L'annulation des crédits d'investissement inutilisés et de certains crédits inutilisés du fonds COVID, qui était envisagée au moment de la deuxième revue pour respecter l'annualité du budget, réduira les risques d'une augmentation surprise des opérations nettes du Trésor en 2023¹³. Par la suite, il conviendrait d'annuler systématiquement tous les crédits budgétaires inutilisés à la clôture d'un exercice.

26. Le redressement de la situation financière de la JIRAMA et l'amélioration de sa gouvernance restent une priorité pressante. Les prix élevés des carburants ont pesé davantage sur la situation financière de la JIRAMA et contraint l'État à réquisitionner des carburants afin d'alimenter les centrales thermiques de l'entreprise. La loi de finances 2023 autorise l'État à émettre des bons du Trésor spéciaux pour payer la plupart de ces réquisitions tandis qu'une convention entre l'État et la JIRAMA formalisera la dette de l'entreprise vis-à-vis de l'État et précisera l'échéancier et les conditions de remboursement. Les autorités n'ont inscrit que 300 milliards de MGA au budget au titre de la subvention de fonctionnement de la JIRAMA en 2023 (contre 500 milliards de MGA dans la LFR 2022). D'importants problèmes de gouvernance, notamment le détournement de fonds publics, ont conduit à opérer des changements dans la direction de la JIRAMA, ce qui a retardé l'achèvement du plan de redressement (repère structurel décembre 2022). Les autorités se sont engagées à finaliser l'installation de compteurs prépayés pour toutes les administrations publiques au plus tard fin 2023 afin d'éviter l'accumulation d'arriérés vis-à-vis de la JIRAMA (environ 0,4 % du PIB en 2022 selon la JIRAMA, nouveau repère structurel proposé, MPEF ¶25).

27. Air Madagascar reste un risque budgétaire important. Une nouvelle structure, Madagascar Airlines, a repris les activités d'Air Madagascar et de sa filiale locale Tsaradia ; un nouveau directeur général recruté à l'international a été nommé en décembre 2022. La nouvelle direction achèvera et exécutera un nouveau plan de redressement. La restructuration de la dette d'Air Madagascar est toujours en cours et les estimations préliminaires suggèrent un besoin de

¹³ Les autorités prévoient de transférer environ 148 milliards de MGA de crédit inutilisés du fonds COVID au Fonds national de contingence dans l'attente de l'approbation d'un nouveau décret (¶45).

financement d'au moins 60 millions de dollars. Une garantie de l'État de 20 millions de dollars pour la location de nouveaux avions est déclarée dans la LFI 2023.

28. Bien que des mesures aient été prises à court terme pour combler le déficit de la Caisse de retraites civiles et militaires (CRCM), une réforme plus profonde du système de pensions est nécessaire pour remédier les déséquilibres structurels. Il est souhaitable que les autorités maîtrisent mieux les dépenses de pensions, par exemple en révisant les mécanismes d'indexation et en réduisant le taux des annuités, et qu'elles réfléchissent à l'opportunité de créer un régime de pensions unifié et uniforme pour tous les travailleurs du secteur public (fonctionnaires et contractuels).

Point de vue des autorités

29. Les autorités partagent globalement les vues des services du FMI. Elles sont convaincues de pouvoir collecter des recettes fiscales supérieures à 12 % du PIB en 2023 grâce aux mesures fiscales approuvées et à un renforcement des contrôles et des administrations douanière et fiscale. Elles soulignent leurs efforts pour moderniser et numériser l'administration. Elles font valoir que la taxe de sortie sur les minerais non renouvelables, collectée par les douanes, est nécessaire pour encourager le contrôle de la valeur en douane et accroître la contribution du secteur extractif au financement du développement économique du pays. Elles conviennent de la nécessité de respecter l'annualité du budget et ont annulé les crédits inutilisés pour les projets d'investissement public. Elles reconnaissent que la JIRAMA représente un risque budgétaire non négligeable et soulignent qu'elles travaillent à renforcer leur supervision financière. Elles s'engagent à réaffecter les dépenses et à augmenter s'il y a lieu les transferts en faveur de la JIRAMA pour éviter les réquisitions de carburant, sans compromettre les programmes sociaux.

B. Renforcer la gestion des finances publiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption

30. L'amélioration de la gouvernance est un objectif essentiel du PÉM et du programme.

La gouvernance à Madagascar reste médiocre et peu de progrès ont été réalisés depuis la consultation de 2019 au titre de l'article IV (annexe VII). À la suite des changements législatifs intervenus en 2019–20, on observe une légère amélioration de l'État de droit, du contrôle perçu de la corruption et de l'efficacité des pouvoirs publics, mais ils restent inférieurs à la moyenne de l'AfSS et bien plus encore au niveau moyen des pays émergents auquel Madagascar aspire. Il convient de renforcer la crédibilité et la transparence du budget et de mettre davantage l'accent sur l'application effective du dispositif de lutte contre la corruption. La confiance dans les institutions bénéficierait d'un accès à l'information garanti à la société civile et de la stabilité du cadre juridique.

31. Le plan stratégique récemment mis à jour par les autorités pour moderniser la gestion des finances publiques vise à améliorer l'exécution et la transparence budgétaires. Le soutien à ces réformes est une priorité de la stratégie de développement des capacités du FMI, avec la présence d'un expert du FMI mis à la disposition du ministère des Finances pour une mission de longue durée (annexe IV).

32. Les services du FMI saluent les efforts des autorités pour améliorer l'exécution

budgétaire. Les autorités ont supprimé l'obligation pour les ministères d'obtenir des autorisations d'engagement de dépenses du bureau du Premier ministre et de la Présidence pour toutes les dépenses supérieures à 200 millions de MGA, soit environ 44 000 dollars, une procédure qui ralentissait l'exécution des investissements. La procédure d'engagement des dépenses rationalisée devrait permettre une meilleure exécution et accroître ainsi la crédibilité du budget (encadré 3). L'élargissement de l'établissement de plans annuels d'engagement de dépenses à tous les ministères pour le prochain exercice faciliterait aussi l'exécution et la gestion de trésorerie. Les autorités prévoient de renforcer les contrôles financiers et de conduire des audits plus fréquents de la chaîne des dépenses par des corps d'inspection tels que la Cour des comptes ou l'Inspection générale de l'État afin de réprimer les fraudes. Le nouveau Bureau de suivi des engagements effectuera des contrôles *ex-post* ciblés de la régularité des engagements. La surveillance de l'exécution budgétaire bénéficierait également d'une meilleure interopérabilité des systèmes informatiques du ministère de l'Économie et des Finances.

33. L'amélioration de la décentralisation budgétaire renforcerait l'efficacité des administrations locales et des institutions publiques nationales. Des transferts plus transparents et plus prévisibles augmenteraient la capacité de planification des collectivités locales et contribueraient à améliorer la qualité des services. Le renforcement de la capacité des institutions décentralisées est indispensable pour accroître les recettes fiscales locales.

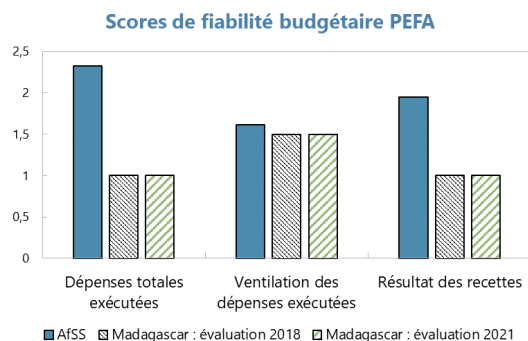
34. Une plus grande transparence ferait gagner en crédibilité. Une amélioration des systèmes informatiques aiderait à renforcer la couverture et la qualité des rapports trimestriels d'exécution budgétaire, qui sont publiés depuis 2021 (repère structurel continu). Il conviendrait de réduire les délais d'adoption de la loi de règlement. Une stricte application du principe d'annualité du budget est également indispensable pour améliorer la transparence (¶123). Tous les contrats de marché public devraient être publiés sur le site de l'ARMP. Les autorités se sont engagées à modifier le cadre juridique de passation des marchés publics afin d'exiger l'identification des bénéficiaires réels ultimes des contrats publics et à autoriser la publication de ces informations au plus tard en juin 2023 (nouveau repère structurel proposé, MPEF ¶131). Elles réitèrent leur détermination à clarifier les objectifs, la stratégie d'investissement, le financement et la gouvernance du Fonds souverain malagasy (FSM), afin d'éviter tout détournement de recettes du budget, de contenir les risques budgétaires et de garantir la transparence des opérations du FSM, notamment par la soumission au parlement et la publication de rapports annuels et d'états financiers (MPEF ¶129). Les décrets nécessaires devraient être publiés avant la mise en service du FSM. Les états financiers des entreprises publiques doivent être publiés et transmis en temps opportun au ministère des Finances pour lui permettre de renforcer sa supervision.

Encadré 3. Améliorer la crédibilité budgétaire

Il sera essentiel de renforcer la crédibilité et la prévisibilité des projets budgétaires pour donner confiance aux investisseurs et mener à bien l'ambitieux Plan Émergence Madagascar. Il faudra pour cela améliorer la procédure budgétaire et la chaîne des dépenses.

Une fiabilité budgétaire insuffisante pourrait éroder la confiance du public.

La dernière auto-évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) (2021) relève que sur la période 2018–20, les écarts entre les recettes et dépenses inscrites au budget et leurs réalisations ont été importants et nettement supérieurs à la moyenne constatée dans les pays d'Afrique subsaharienne (graphique 1). Ce résultat est similaire à celui qui avait été obtenu lors de la précédente évaluation de 2018, témoignant d'une absence d'avancée dans ce domaine. L'écart entre le budget approuvé par le parlement et sa mise en œuvre par le gouvernement nuit à la confiance du public dans la capacité du gouvernement à exécuter ses projets tant en matière fiscale que de dépenses. Des études empiriques montrent en effet que le pessimisme du secteur privé et l'incertitude relative aux déficits futurs augmentent avec les erreurs présentes dans les projections officielles¹.



Note : Le groupe AfSS englobe 31 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels une évaluation PEFA a été publiée entre 2016 et 2021
Sources : PEFA ; calculs des services du FMI.

Une analyse détaillée des projections des lois de finances et des résultats effectifs au cours des huit dernières années fait apparaître une sous-exécution quasi systématique des dépenses, en particulier des dépenses d'investissement.

Les projections de croissance tendent à pécher par optimisme, ce qui entraîne une surestimation des recettes, que la crise de la COVID-19 a amplifiée (graphique 2). Cependant, les déficits globaux sont généralement inférieurs aux prévisions en raison d'une importante sous-exécution des dépenses, notamment des investissements. Cela peut être dû en partie à des hypothèses trop optimistes concernant les possibilités de financement extérieur, mais les investissements financés sur ressources intérieures sont eux aussi nettement sous-exécutés. L'objectif de dépenses sociales prévu dans l'accord au titre de la FEC a été régulièrement manqué lui aussi, ce qui pointe des faiblesses structurelles de la chaîne des dépenses.

L'amélioration de la prévisibilité et de la crédibilité des projets budgétaires renforcerait l'efficacité de la politique budgétaire. Le budget et les projections budgétaires à moyen terme doivent être basés sur des prévisions macroéconomiques transparentes et réalistes. Un renforcement des contrôles financiers et des mécanismes de transmission de l'information permettrait un meilleur suivi des ressources disponibles et des projets d'investissement.

¹ Voir Fonds monétaire international (FMI), 2021. *Moniteur des finances publiques : Renforcer la crédibilité des finances publiques*, Washington DC, octobre.

Encadré 3. Conforter la crédibilité budgétaire (suite)

Bien que la récente suppression de l'obligation d'autorisation des engagements soit censée faciliter l'exécution des dépenses, un diagnostic complet de la chaîne des dépenses aiderait à recenser les goulets d'étranglement résiduels et à identifier des solutions pour les résorber.

Le FMI est prêt à apporter son concours à la conduite de ce diagnostic (annexe IV). En ce qui concerne la gestion des investissements publics, il serait indispensable de s'assurer que les dépenses en capital inscrites au budget soient liées à des projets clairement identifiés. Il est également nécessaire, pour que les priorités du gouvernement puissent être réalisées, de conforter la sélection et la hiérarchisation des projets sur la base de critères transparents. L'amélioration des rapports budgétaires permettrait une meilleure compréhension du budget et de l'orientation de la politique budgétaire.

Madagascar : projections des lois de finances et résultats



Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

35. Il est indispensable d'accélérer les réformes pour renforcer la responsabilisation des acteurs publics. L'adoption d'une loi sur l'accès du public à l'information permettrait un meilleur contrôle démocratique de l'administration. La participation des citoyens et la consultation du secteur privé et de la société civile, y compris sur le budget, pourraient être améliorées. La création du Conseil économique, social et culturel, qui était prévu dans la Constitution de 2010 mais n'a jamais vu le jour, encouragerait le débat public et la participation de la société civile à l'élaboration des politiques. Le gouvernement pourrait démontrer sa volonté d'améliorer la transparence et la gouvernance en rejoignant le Partenariat pour un gouvernement ouvert. Une loi protégeant les lanceurs d'alerte et une loi sur l'évaluation des politiques publiques comptent parmi les autres priorités législatives. Les autorités se sont engagées à fournir des ressources humaines et financières adéquates aux autorités intervenant dans la lutte contre la corruption, notamment les pôles anticorruption (PAC) et l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI), et à préserver le crédit budgétaire qui leur est alloué (MPEF 135). Des réformes en profondeur sont nécessaires pour améliorer l'indépendance et l'intégrité du système judiciaire. De nouvelles mises à jour du cadre juridique de la LBC/FT sont requises pour une pleine conformité avec les normes internationales. L'application des exigences en matière de déclaration de patrimoine et le recouvrement des avoirs illicites doivent être renforcés.

36. Le manque de transparence et de prévisibilité décourage l'investissement et les projets de développement. Des soupçons de captation de l'État par des intérêts privés nuisent à la confiance du secteur privé et à la confiance du public dans les institutions. Le cadre juridique applicable aux entreprises doit être renforcé en garantissant la stabilité et la prévisibilité juridiques, i.e. en évitant les réglementations rétroactives et en appliquant les textes existants, en remédiant aux risques de corruption dans la gestion foncière, en assurant une protection efficace des droits de propriété et le respect des contrats, en garantissant des conditions de concurrence équitables et en créant des mécanismes efficaces de réparation des griefs.

Point de vue des autorités

37. Les autorités soulignent leur ferme détermination à améliorer la gestion des finances publiques et à lutter contre la corruption. Elles mentionnent que leur plan de modernisation de la gestion des finances publiques récemment actualisé envisage des réformes visant à renforcer l'exécution budgétaire par les moyens suivants : i) contrôle financier des dépenses basé sur un système de hiérarchisation, ii) renforcement de l'audit interne, iii) amélioration de la gestion de trésorerie et iv) renforcement de la transparence, de l'efficacité et de la supervision de la procédure de passation des marchés publics. Des réformes destinées à renforcer le contrôle et les audits externes par des organes d'inspection sont également prévues. En outre, les autorités prévoient d'augmenter le budget alloué aux autorités de lutte contre la corruption. Elles sont en train de rédiger une loi pour cadrer les activités de la société civile et sa participation au débat public. Elles reconnaissent les préoccupations du secteur privé concernant la rétroactivité des lois.

C. Poursuivre les réformes monétaires et financières

38. La BFM doit se tenir prête à resserrer la politique monétaire pour juguler les pressions inflationnistes. Les taux réels restent proches de zéro, le crédit privé est en expansion et la BFM a continué d'injecter des liquidités sur le marché. Les effets de l'augmentation du prix des carburants en juillet et des revalorisations des salaires en mai ne sont pas encore dissipés et pourraient entraîner des effets de second tour sensibles sur l'inflation à court terme. Cependant, la faiblesse du mécanisme de transmission de la politique monétaire et le long délai de transmission inhérent à ce mécanisme doivent être pris en compte dans l'évaluation de l'orientation de la politique monétaire. Les services du FMI ont conseillé à la BFM de se tenir prête à opérer un nouveau resserrement monétaire si cela s'avère nécessaire pour juguler les pressions inflationnistes. La BFM demeure déterminée à poursuivre la modernisation de son cadre pour les opérations monétaires, les prévisions macroéconomiques et l'analyse des politiques, avec l'assistance technique du FMI.

39. Il conviendrait de limiter les interventions sur le taux de change au lissage de la volatilité et à la constitution d'amortisseurs extérieurs, sans résister aux forces sous-jacentes des marchés. Le creusement du déficit courant et le recul des entrées de devises après la réforme du secteur de la vanille pèsent sur le taux de change, tandis que les réserves ont diminué, tout en restant dans la fourchette adéquate. Les autorités ont récemment durci les conditions auxquelles les résidents peuvent détenir un compte bancaire en devises et intensifié le suivi du respect des obligations de rapatriement et de cession des devises¹⁴. Elles restent résolues à supprimer progressivement l'obligation de cession à moyen terme, mais seulement lorsque les conditions de marché seront suffisamment favorables pour ne pas déstabiliser le taux de change. Les services du FMI encouragent les autorités à profiter de la mission d'assistance technique en cours pour revoir l'algorithme d'intervention sur le marché des changes introduit en 2018 et améliorer le fonctionnement du marché interbancaire des devises.

40. La BFM revoit sa stratégie opérationnelle pour l'inclusion de l'or dans ses avoirs de réserve ainsi que le protocole d'accord avec le ministère des Mines et des Ressources stratégiques avant d'envisager une reprise des achats d'or (MPEF 142). Une stratégie actualisée en matière de réserves de change a été approuvée et la stratégie opérationnelle est en cours de modification pour faire suite aux recommandations du FMI, en particulier en ce qui concerne les réformes de la gouvernance. Le protocole d'accord existant avec le ministère des Mines et des Ressources stratégiques est également en cours de révision afin de délimiter plus clairement le rôle de la BFM dans le secteur minier. Les autorités prévoient de lever l'interdiction des exportations d'or en 2023.

41. Le développement du marché interbancaire et le renforcement du canal des taux d'intérêt de la politique monétaire sont des conditions préalables à l'adoption réussie du ciblage des taux d'intérêt. Les services du FMI recommandent une étroite coopération entre le

¹⁴ Cette obligation de restitution est considérée comme une mesure de gestion des flux de capitaux sur les sorties. Voir le Rapport du FMI n° 22/79.

ministère de l'Économie et des Finances et la BFM pour développer le marché de la dette publique et construire une courbe des rendements.

42. Un durcissement de la réglementation bancaire, une meilleure application de la réglementation prudentielle et un suivi étroit des prêts improductifs accroîtraient la résilience du secteur financier, ce qui est indispensable pour financer la reprise et l'ambitieux plan d'investissement des autorités. L'adoption d'une loi sur la stabilité financière attendue de longue date, que le Conseil des ministres n'a toujours pas approuvée, aiderait à renforcer la stabilité financière et à conforter le rôle de la BFM en matière de réglementation et de surveillance. Pour maintenir un système bancaire bien capitalisé, la BFM devrait rechercher la conformité aux cadres de Bâle II et Bâle III et imposer préventivement des augmentations de capital en fonction des résultats aux tests de résistance. Le relèvement des exigences minimales de fonds propres et l'adoption d'un volant de conservation des fonds propres renforcerait la capacité de résistance du secteur bancaire aux chocs. Les autorités devraient envisager de porter le ratio de fonds propres minimum au-dessus du seuil de 8 % actuellement exigé et d'adopter le volant de conservation des fonds propres et le ratio de levier fixés par Bâle III. Il conviendrait de réviser la réglementation en place sur le contrôle interne afin de l'aligner sur les normes internationales et d'adopter une nouvelle réglementation sur la gouvernance des entreprises afin de garantir une gestion appropriée des exigences de fonds propres et de liquidité. Une supervision basée sur les risques est en cours de mise en place avec le soutien d'AFRITAC Sud, mais sa pleine mise en œuvre demandera des efforts supplémentaires, notamment de commencer à instaurer une supervision basée sur les risques dans le domaine de la LBC/FT.

43. Bien qu'elle se soit récemment améliorée, l'inclusion financière reste faible, en particulier en zone rurale. Il est indispensable d'améliorer l'accès au financement pour augmenter les investissements dans la résilience et la productivité de l'agriculture et améliorer la sécurité alimentaire (encadré 4). Les services du FMI encouragent les autorités à actualiser la stratégie nationale d'inclusion, qui a pris fin en 2022, et à soutenir le développement de solutions fintech pour élargir l'accès aux services financiers. La mise en œuvre d'un switch national permettra l'interopérabilité de tous les systèmes électroniques de paiement et facilitera le développement des paiements numériques en réduisant les coûts de transaction. Le projet e-ariary de création d'une monnaie numérique de banque centrale pourrait contribuer à l'inclusion financière, mais il conviendrait d'étudier soigneusement ses possibles implications pour la politique monétaire et la stabilité financière ainsi que les garanties opérationnelles et juridiques nécessaires.

Point de vue des autorités

44. Les autorités partagent globalement l'analyse des services du FMI. La BFM suit attentivement les développements économiques et se tient prête à resserrer sa politique monétaire si cela s'avère nécessaire. Elle souligne la possibilité d'organiser des réunions exceptionnelles de politique monétaire entre ses réunions trimestrielles régulières. Elle fait valoir que les injections de liquidité sont justifiées par le médiocre fonctionnement du marché interbancaire et les pénuries de liquidité dans le système bancaire global. Elle souscrit à l'importance d'accroître l'inclusion financière pour stimuler l'investissement privé et les revenus des ménages.

Encadré 4. Améliorer l'inclusion financière des petits exploitants agricoles¹

Madagascar est un des pays du monde les plus exposés aux chocs liés au climat. Le pays se classait au 12^e rang sur 180 à l'indice du risque climatique (CRI-2021) pour la période 2000–19, indiquant un niveau élevé d'exposition et de vulnérabilité aux événements extrêmes. Près de 80 % de la population malgache dépend d'activités agricoles ; l'agriculture de subsistance est le principal moyen d'existence, mais l'accès aux terres arables et la productivité agricole sont faibles. Des mauvaises pratiques agricoles exacerbent l'impact du changement climatique sur l'insécurité alimentaire (voir le document de la série des questions générales sur le climat et l'insécurité alimentaire à Madagascar).

L'amélioration de l'inclusion financière des petits exploitants agricoles a été pointée comme un moyen d'améliorer la résilience aux chocs climatiques. En septembre 2022, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un programme destiné à aider 62 000 petits exploitants agricoles dans les trois régions du Grand Sud (Androy, Anosy, Atsimo- Andrefana) ciblant les neuf districts les plus touchés par la sécheresse. L'objectif est de développer les compétences des agriculteurs et leur capacité à accéder aux informations et aux marchés, de promouvoir des techniques de production adaptatives et de soutenir de robustes installations de stockage. À travers les activités de micro-assurance agricole menées par le PAM dans le cadre du programme de protection sociale intégrée FAGNAVOTE, 5 478 bénéficiaires (dont près de 70 % sont des femmes) ont reçu une formation à l'assurance en tant qu'outil de gestion des risques agricoles. Chaque bénéficiaire sélectionné est devenu membre d'une association villageoise d'épargne et de crédit. Selon certaines sources, ces associations pourraient réduire les taux d'extrême pauvreté de 14 %. L'accès à des produits financiers abordables (paiements, épargne, crédit et services d'assurance) s'est révélé essentiel pour lisser les flux de trésorerie, surmonter les contraintes de liquidité, transférer les risques et donner plus d'autonomie et de flexibilité aux individus dans la gestion de leur patrimoine.

Cependant, malgré de récentes améliorations, l'intermédiation financière reste peu développée par rapport aux pays comparables, notamment en zone rurale. La plupart des ménages et des entreprises épargnent et empruntent de manière informelle, peu ont recours à des produits de finance numérique. Les obstacles sont les coûts d'exploitation élevés des banques ainsi que le manque d'accès physique aux services bancaires en zone rurale. En raison du mauvais état des routes et du manque d'électricité, il est presque impossible pour la plupart des agriculteurs d'accéder aux services bancaires même les plus élémentaires. L'absence de garantie et d'historique de crédit complique l'accès au crédit pour acheter des terrains, des semences, des outils, couvrir les déficits de revenus à court terme ou se redresser après un événement météorologique extrême. Sur un total estimé de 8 à 10 millions de parcelles à Madagascar, moins de 1 million ont un certificat foncier conférant à son titulaire tous les droits de propriété, y compris celui d'utiliser le terrain comme garantie. Les difficultés sont aggravées par l'absence de documents d'identification valables et une culture financière limitée qui empêche les individus d'utiliser des produits et services financiers adaptés. Le manque de protection des consommateurs et la réglementation insuffisante nuisent à la confiance dans les paiements électroniques.

Les réformes suivantes pourraient contribuer plus efficacement à une meilleure inclusion financière des petits exploitants agricoles :

- i) Poursuivre la réforme du régime foncier et promouvoir les droits de propriété afin que les terrains puissent être utilisés en garantie.

¹ Cet encadré comprend des contributions du Programme alimentaire mondial (PAM) fournies dans le cadre d'un projet pilote de collaboration renforcée entre le FMI et le PAM.

Encadré 4. Améliorer l'inclusion financière des petits exploitants agricoles (fin)

- ii) Adopter l'identification numérique pour faciliter l'accès aux services financiers à ceux qui n'ont pas de document d'identification formel.
- iii) Poursuivre les efforts de transformation numérique : améliorer la connectivité, la rapidité et la couverture des services mobiles, étendre les services bancaires mobiles, ce qui nécessite de développer l'infrastructure de télécommunications en zone rurale et offre également l'avantage d'élargir l'accès aux systèmes d'alerte précoce et à des informations à jour sur le marché et les conditions météorologiques, qui soutiennent la production agricole, ainsi que la distribution et la vente des produits.
- iv) Encourager les banques et les institutions de microfinance à nouer des partenariats avec des opérateurs de téléphonie mobile et des agents de dépôt et de retrait d'espèces lorsque les succursales physiques ne sont pas possible.
- v) Réduire l'informalité en exigeant que les paiements de l'administration soient effectués sur des comptes bancaires ou des comptes d'argent mobile.
- vi) Promouvoir la culture financière — développer les modules dédiés du site Internet de la banque centrale et organiser des ateliers en personne.
- vii) Garantir la protection des consommateurs en permettant aux clients d'accéder à des informations complètes sur leurs conditions de crédit, établir des plateformes sûres et fiables pour protéger les données et les fonds.
- viii) Poursuivre les efforts de mise en œuvre d'un switch national de paiement qui permettra l'interopérabilité de tous les systèmes électroniques de paiement et réduira ainsi les coûts de transaction.
- ix) Améliorer le système de renseignement sur le crédit afin de réduire les problèmes d'asymétrie de l'information.

Accroître la résilience aux chocs climatiques.

45. La résilience aux chocs climatiques et l'insécurité alimentaire doivent être au cœur des priorités du gouvernement. Le programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) a recommandé que les autorités s'efforcent d'établir des programmes de maintenance des ouvrages d'infrastructure les plus vulnérables au changement climatique et qu'elles renforcent l'établissement de budgets sensibles au climat en introduisant et en enrichissant progressivement un document sur le climat annexé au budget annuel et en profitant de la réforme de la classification budgétaire en cours pour instaurer un marquage budgétaire relatif au climat (annexe VIII). Il conviendrait que le Plan national d'adaptation présente davantage de données sur les effets du changement climatique et qu'il recense les nouvelles sources de financement des investissements d'adaptation. L'adoption de deux décrets régissant les opérations et la structure organisationnelle du Fonds national de contingence (FNC) est nécessaire pour le rendre opérationnel et accroître la résilience aux chocs climatiques. Les autorités prévoient de transférer les crédits non utilisés du Fonds COVID au FNC. Bien que les services du FMI saluent la décision de conforter le FNC en veillant à ce qu'il soit

correctement financé, une nouvelle enveloppe budgétaire dédiée serait plus transparente et plus cohérente avec l'annualité budgétaire.

46. Une approche pluridimensionnelle est nécessaire pour remédier à l'insécurité alimentaire (document de la série des questions générales). À court terme, la création de réserves de céréales régionales et communautaires à utiliser pendant la soudure ou après un choc et la fourniture de ressources financières et humaines adéquates au Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) amélioreraient la riposte aux crises à l'échelle locale. À moyen et long terme, le développement de pratiques agricoles durables et adaptées au changement climatique, comprenant notamment une meilleure gestion de l'eau et un accès facilité aux engrais abordables, soutiendrait la production alimentaire et la productivité agricole. Un réseau routier amélioré et plus étendu faciliterait l'accès au marché et la distribution des produits alimentaires. Un accès élargi à l'électricité et à l'infrastructure de télécommunications pourrait soutenir le développement d'un système de transferts monétaires via des appareils mobiles. Compte tenu des ressources limitées de l'État, il sera essentiel d'améliorer la gestion des finances publiques verte et des investissements publics pour améliorer l'efficacité des investissements et recueillir des financements pour la lutte contre le changement climatique. Le renforcement des capacités de l'administration centrale et des administrations locales aiderait à mieux quantifier les besoins de financement et à améliorer l'état de préparation et le déploiement des ripostes aux crises.

47. Une réduction des inégalités de genre pourrait avoir de considérables effets positifs sur l'économie et contribuerait à une plus grande résilience. L'égalité de genre a été associée à une croissance plus rapide, une meilleure distribution des revenus, une plus grande diversification de l'économie, un meilleur accès au financement et un redressement plus rapide après un choc. Si le score de Madagascar à l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) au critère de l'égalité de genre demeure supérieur à la moyenne observée en AfSS, l'écart entre les hommes et les femmes sur le plan de l'accès au système financier s'est creusé ces dernières années, passant de 1 % en 2011 à 4 % en 2017. Il est essentiel de supprimer les lois et politiques discriminatoires afin de faciliter la création d'entreprises par les femmes et leur accès au crédit.

Point de vue des autorités

48. Les autorités commencent à mettre en œuvre les recommandations du programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP). Des discussions ont commencé entre le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement en vue d'harmoniser l'évaluation des risques liés au climat concernant la gestion financière et budgétaire. Une stratégie nationale de financement des risques élaborée avec l'aide des donateurs devrait être adoptée pour cette année. La nomenclature fonctionnelle pour identifier les dépenses liées au climat a été établie pour l'annexe de la LFI 2023. Les autorités œuvrent à l'instauration de normes pour des dépenses en infrastructures plus résilientes et à l'intégration du risque lié au changement climatique dans les projections du cadre macro et le budget de référence.

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

49. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect des critères de réalisation fixant un plancher pour les avoirs extérieurs nets de la banque centrale et un plafond pour le déficit primaire intérieur. En conséquence, les services du FMI recommandent une dérogation pour non-respect du critère relatif aux avoirs extérieurs nets car l'écart est minime (moins de 4 % de l'objectif abaissé). En outre, les services du FMI soutiennent une dérogation pour non-respect du plafond de déficit primaire intérieur en raison du caractère temporaire du dépassement (¶116) et des mesures correctives prises par les autorités. Ils estiment qu'en dépit du non-respect de deux critères de réalisation quantitatifs, les objectifs du programme restent réalisables dans le cadre d'une gestion budgétaire prudente et en l'absence d'interventions excessives de la banque centrale sur le marché des changes.

50. Conformément aux objectifs du programme, des objectifs chiffrés modifiés et de nouveaux repères structurels sont proposés pour 2023 et 2024. Les autorités demandent une modification des critères de réalisation quantitatifs périodiques à fin juin 2023 pour tenir compte des développements macroéconomiques et des nouveaux critères convenus en vertu du programme. La plupart des objectifs indicatifs ont été également révisés conformément au nouveau cadre macroéconomique. De nouveaux objectifs du programme sont proposés pour septembre et décembre 2023. Cinq nouveaux repères structurels sont proposés pour juin, octobre et décembre 2023 concernant : i) la modification du cadre juridique des marchés publics afin de permettre la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs, ii) l'achèvement de la révision du code minier et sa soumission au parlement, iii) l'achèvement de la mise en place d'un registre social, iv) le démarrage d'un projet pilote pour intégrer 60 000 ménages dans ce registre et v) l'installation de compteurs d'électricité prépayés pour toutes les administrations publiques. L'approbation d'un budget 2023 conforme aux objectifs du programme et la suppression de l'exigence d'autorisation des dépenses ont été mises en œuvre à titre de mesures préalables à l'achèvement de cette revue.

51. Les services du FMI continueront de travailler en étroite concertation avec les autorités et la Banque mondiale afin de maîtriser les risques de mise en œuvre du programme. Si l'exécution du budget s'écartait des projections du programme ou si la subvention opérationnelle inscrite au budget pour la JIRAMA s'avérait insuffisante, les autorités envisageraient de nouvelles mesures pour accroître les recettes et/ou des réaffectations ou des réductions des dépenses dans une loi de finances rectificative (MPEF ¶14, 19 et 25). La Banque mondiale conseille au gouvernement de stabiliser la situation financière de la JIRAMA et d'accélérer son redressement ; elle a récemment approuvé un projet de filets sociaux de sécurité et de résilience de 250 millions de dollars pour aider le gouvernement à développer son système de protection sociale, notamment par la mise en place d'un nouveau registre social.

52. La stratégie révisée de développement des capacités est essentielle pour soutenir la mise en œuvre des réformes (annexe IV). Les priorités envisagées sont pleinement conformes et intégrées aux objectifs du programme, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'exécution des dépenses sociales avec l'aide d'un expert résident sur le marquage budgétaire, la réforme des

prix de transfert et un soutien à la banque centrale sur la modélisation, le fonctionnement des marchés interbancaires et des changes et la gestion de la liquidité pour un passage réussi au ciblage des taux d'intérêt.

53. Le programme reste intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et des perspectives favorables pour le reste de la période couverte par le programme. Les projections relatives aux sources de financement extérieur sont suffisantes pour couvrir les besoins de financement extérieur jusqu'en 2024 (tableau 9). L'engagement du FMI demeure critique pour mobiliser le soutien des autres partenaires au développement. Par rapport à la précédente revue, l'aide budgétaire projetée a été réduite en 2023 et en 2024, en raison des retards pris par certains partenaires pour approuver un prêt initialement prévu et d'une réticence généralisée à engager des fonds dans un contexte d'incertitude électorale. L'absence d'aide budgétaire non financée par le FMI en 2022 et 2023 a légèrement réduit le partage de la charge sur la période couverte par le programme depuis la deuxième revue. Compte tenu de la marge limitée dont disposent les banques nationales pour octroyer de nouveaux financements, les décaissements en vertu de cette revue au titre de la FEC et des prochaines seraient orientés vers le budget.

54. La capacité à rembourser le FMI demeure satisfaisante, les remboursements annuels prévus culminant en 2026 à 0,70 % du PIB, 5,0 % des recettes publiques et 2,4 % des exportations. Les crédits du FMI déjà obtenus et potentiels devraient culminer en 2023 à 4,8 % du PIB et 46,8 % des recettes publiques et diminuer par la suite.

55. Depuis l'évaluation des sauvegardes de 2021, la BFM a exécuté la majorité des recommandations relatives aux sauvegardes. La BFM a terminé son passage aux normes internationales d'information financière. Les recommandations qui demeurent en suspens portent sur l'achèvement d'une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne pour laquelle les préparatifs ont commencé, et la suppression progressive des achats d'or brut par la BFM. Sur ce dernier point, la BFM est en train d'établir des sauvegardes autour de ces opérations d'achat (MPEF ¶42).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

56. Madagascar est toujours aux prises avec des facteurs extérieurs et intérieurs défavorables dans un contexte de pauvreté élevée et d'extrême vulnérabilité aux chocs climatiques. Bien que la reprise après la pandémie ait été plus rapide que prévu, un repli de la croissance est anticipé en 2022 en raison du ralentissement économique mondial, de l'accélération de l'inflation qui a réduit le pouvoir d'achat des consommateurs et d'une série de cyclones qui ont endommagé les infrastructures et désorganisé la production. Cependant, les perspectives à moyen terme demeurent globalement favorables, avec un important potentiel de développement du secteur du tourisme et de l'industrie minière.

57. La persistance d'une inflation élevée requiert un suivi étroit et des mesures ciblées pour aider les plus vulnérables. La hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et de

l'énergie exerce des pressions sur les prix des produits alimentaires de base et des carburants à Madagascar. L'inflation devrait rester forte à moyen terme. Les services du FMI saluent les efforts des autorités pour améliorer et élargir le système de protection sociale afin de protéger les plus vulnérables, mais ils recommandent d'accélérer la mise en œuvre.

58. Les perspectives risquent fortement d'être révisées à la baisse. Les principaux risques concernent la situation politique intérieure, la fragilité institutionnelle chronique et le faible taux de vaccination contre la COVID-19. Des chocs négatifs sur les prix des produits de base et un ralentissement de la croissance mondiale pourraient aggraver la situation. Des risques budgétaires et financiers pourraient découler de la faillite d'entreprises publiques d'importance systémique et de retards pris dans les réformes structurelles. Madagascar demeure très vulnérable aux chocs climatiques.

59. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC a été contrastée en ce qui concerne les objectifs quantitatifs. Deux des cinq critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été manqués de peu pour des raisons échappant en partie au contrôle des autorités. Le solde primaire intérieur est passé au-dessous du plancher fixé par le programme en raison de retards de paiement des taxes douanières sur le pétrole par les distributeurs pétroliers. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont chuté au-dessous du plancher du programme sous l'effet conjugué de la vigueur du dollar et de la volatilité des marchés. Les trois objectifs indicatifs à fin juin ont été manqués avec un écart plus net.

60. Les autorités ont considérablement avancé dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Tous les repères structurels continus ont été atteints excepté le plancher des passifs bruts vis-à-vis des distributeurs de carburant et la publication de meilleurs rapports trimestriels d'exécution budgétaire. Les services du FMI saluent la suppression de l'obligation d'autorisation des dépenses, qui constitue une mesure importante pour accélérer l'exécution des dépenses. L'établissement systématique de plans d'engagements annuels, conformément au projet pilote de 2023 pour les ministères sociaux, faciliterait une exécution budgétaire efficiente en offrant davantage de prévisibilité sur les dépenses et en encourageant la planification avancée des achats publics. La création d'une mission budgétaire dédiée pour la Cour des comptes dans le budget 2023 contribuera à renforcer l'indépendance de l'institution.

61. Les services du FMI souscrivent à un léger assouplissement de la trajectoire d'assainissement des finances publiques envisagée pour 2023 afin d'aider l'économie à naviguer dans une conjoncture nationale et mondiale complexe. Le paiement en 2023 des arriérés de taxes pétrolières entraînera un excédent primaire intérieur qui sera utilisé pour apurer les arriérés ainsi que les passifs accumulés vis-à-vis des distributeurs pétroliers.

62. Des mesures fiscales adéquates sont nécessaires pour soutenir l'ambitieux programme d'investissement des autorités. Les services du FMI encouragent les autorités à réévaluer le coût et les avantages de dépenses fiscales coûteuses. La suppression graduelle de certaines exonérations de TVA coûteuses associée à un renforcement des filets de protection sociale pour atténuer tout effet néfaste sur les plus vulnérables contribuerait à l'augmentation des recettes intérieures. Les autorités devraient également reconsidérer l'imposition d'une taxe de

sortie sur les exportations d'or et de minerais qui pourrait encourager l'extraction minière illégale et la contrebande et freiner le développement du secteur. La suppression des exonérations d'impôts coûteuses et génératrices de distorsions serait une meilleure solution pour augmenter les recettes. Par ailleurs, une révision du code minier conforme aux recommandations de l'assistance technique du FMI et aux conseils de la Banque mondiale pourrait générer d'importantes recettes fiscales tout en stimulant la croissance et les exportations à court et moyen terme. Il est indispensable que les recettes minières soient entièrement affectées au budget sans réserver les produits des permis ou des redevances au fonds souverain.

63. Il est souhaitable que les autorités poursuivent leurs efforts pour promouvoir la crédibilité budgétaire et la transparence des finances publiques. Le respect stricte du principe d'annualité du budget par l'annulation des crédits inutilisés à la clôture de l'exercice ainsi que l'identification précise et l'évaluation des projets d'investissement prévus au budget amélioreraient nettement la gestion des investissements publics. Il conviendrait également de renforcer le contrôle budgétaire externe. Les services du FMI recommandent fortement d'améliorer le cadre juridique relatif aux contrats de marché public, notamment en exigeant l'identification des bénéficiaires réels ultimes, et de modifier la loi de 2018 sur la LBC/FT afin de l'aligner sur les recommandations du GAFI.

64. L'accord trouvé avec les distributeurs pétroliers sur le règlement des passifs croisés réduit sensiblement les risques budgétaires, mais les risques associés aux opérations de la JIRAMA demeurent importants. Cet accord apurera les arriérés en 2023 et devrait permettre de maintenir les passifs bruts vis-à-vis des distributeurs pétroliers relatifs à la subvention implicite sur les carburants au-dessous du plafond fixé par le programme en 2023. Malheureusement, la situation financière de la JIRAMA demeure très préoccupante et des réformes ambitieuses ainsi qu'un plan d'exploitation et une stratégie réalistes sont toujours nécessaires.

65. Il faut poursuivre les efforts de maîtrise de l'inflation. La BFM devrait se tenir prête à relever à nouveau les taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes s'il y a lieu. Les services du FMI encouragent la banque centrale à poursuivre le renforcement de ses capacités de prévision ainsi que le développement du marché interbancaire et de celui des pensions livrées avant d'adopter un cadre de ciblage des taux d'intérêt. La récente réforme du secteur de la vanille semble avoir entraîné une forte réduction des entrées de devises et doit être reconsidérée. Le système bancaire apparaît résilient et des mesures préventives sont prises pour contenir les risques. L'adoption d'une loi sur la stabilité financière attendue de longue date aiderait à renforcer la stabilité financière et à conforter le rôle de la BFM en matière de réglementation et de surveillance.

66. La confiance de la population dans les institutions doit être renforcée. Il conviendrait d'appliquer effectivement le dispositif de lutte contre la corruption en dotant les organismes anticorruption de ressources humaines et financières adéquates. Les services du FMI recommandent d'améliorer l'accès de la population à l'information pour permettre un contrôle démocratique effectif des politiques publiques et de l'administration. Le climat des affaires bénéficierait d'un cadre

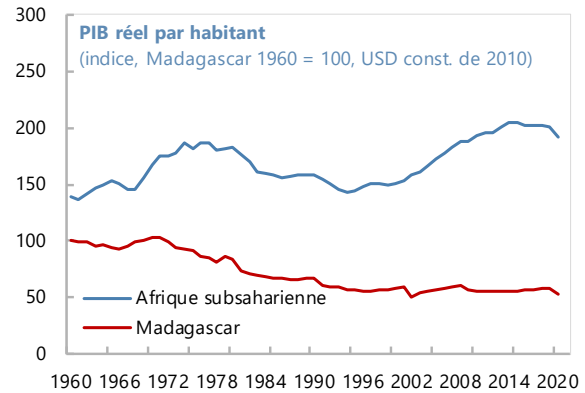
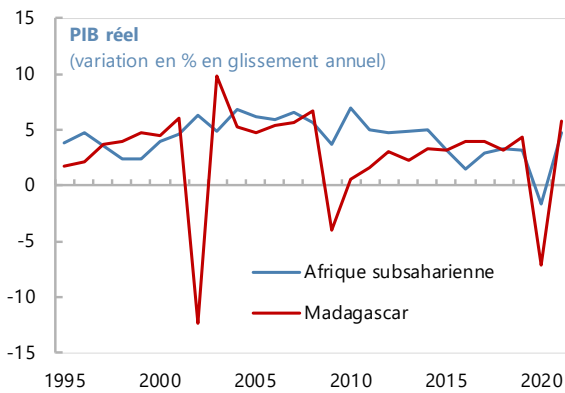
juridique plus prévisible, de l'application des textes existants et d'une protection adéquate des droits de propriété.

67. La réduction des inégalités de genre et l'élaboration de politiques adaptées au changement climatique aideraient à accroître la résilience aux chocs climatiques. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre les recommandations de la CMAP de 2022 et à s'attaquer à l'insécurité alimentaire en renforçant leurs capacités de réaction aux urgences, en augmentant la productivité agricole, en améliorant les infrastructures et en développant les filets de protection sociale.

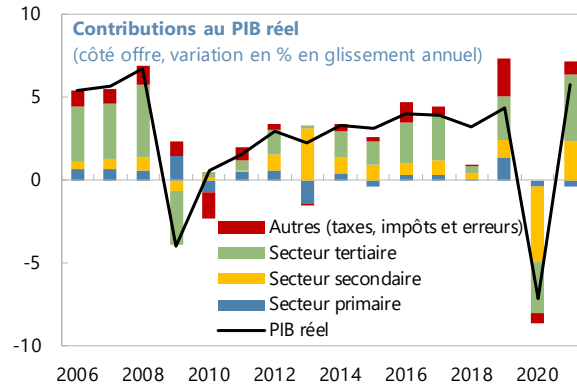
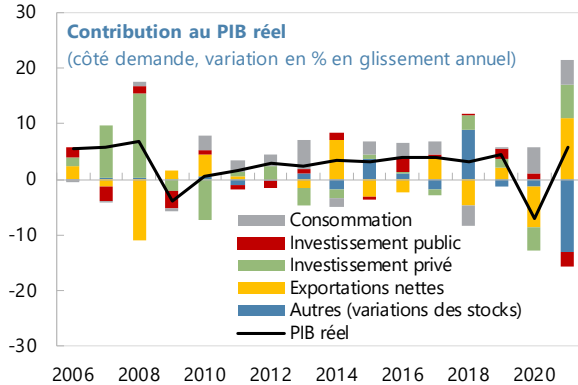
68. Compte tenu des résultats de Madagascar et de ses engagements au titre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC ainsi qu'aux demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation. La lettre d'intention et le memorandum de politique économique et financière ci-joints présentent des mesures appropriées en vue de la réalisation des objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant la mise en œuvre du programme sont acceptables. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle de 24 mois.

Graphique 1. Madagascar : évolution du secteur réel

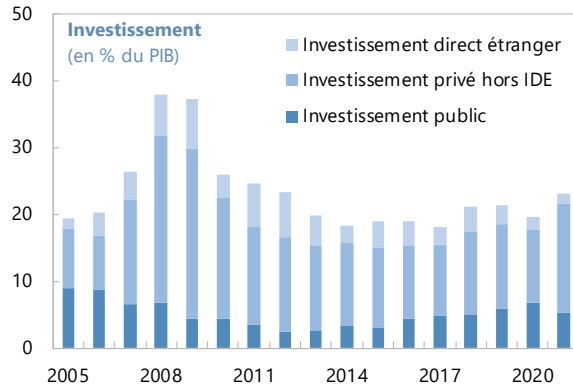
Les récentes améliorations sur le plan de la croissance ont été effacées par la pandémie de COVID-19.



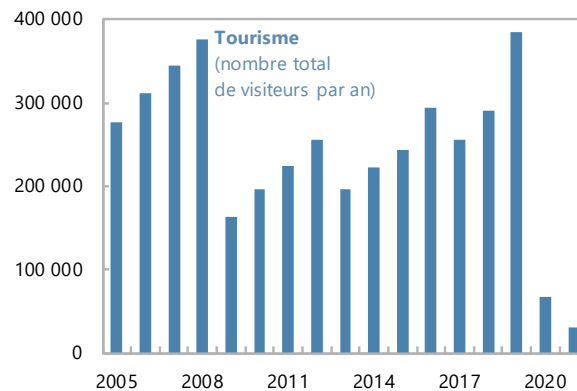
Le net redressement de la consommation, des activités minières et manufacturières et des exportations nettes a permis à la croissance de rebondir en 2021, malgré les effets négatifs sur le secteur touristique de la réouverture tardive des frontières et un niveau d'investissement très faible.



L'investissement est bien inférieur aux niveaux de 2008...



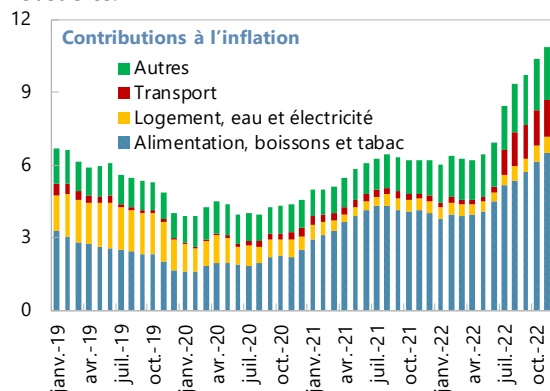
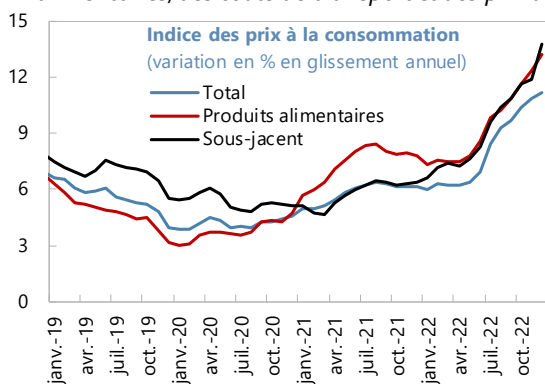
... et de multiples vagues pandémiques ont mis un coup d'arrêt au redressement du secteur touristique.



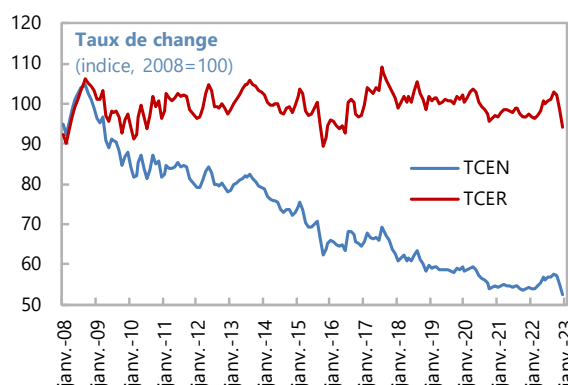
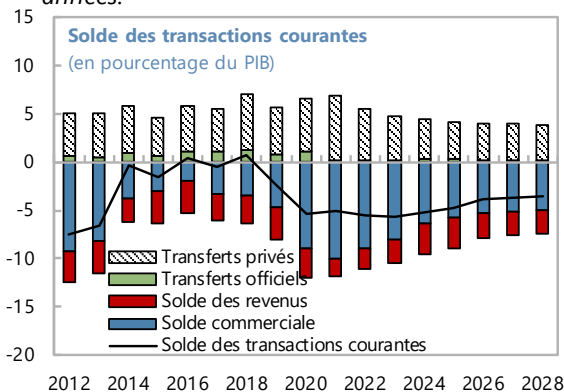
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Madagascar : inflation et évolution extérieure

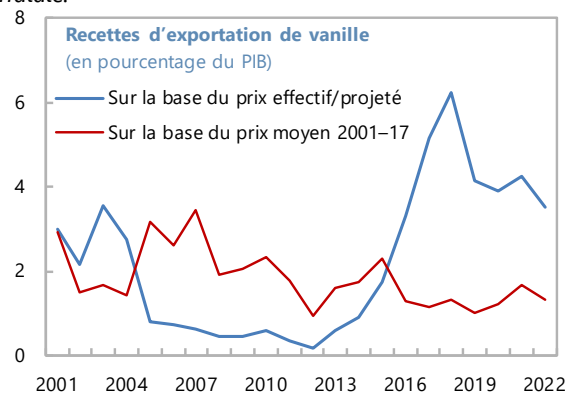
L'inflation totale augmente depuis mi-2020, sous l'effet dernièrement de la hausse des prix des denrées alimentaires, des coûts de transport et des prix des combustibles.



Le déficit courant s'est creusé en 2020 sous l'effet de l'effondrement des recettes du tourisme et devrait se réduire lentement à moyen terme. Le taux de change effectif réel est resté relativement stable ces dernières années.



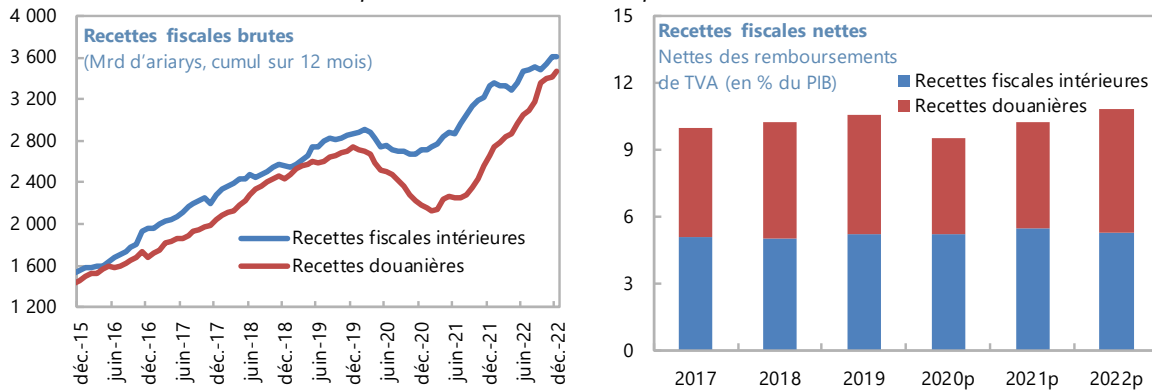
Les recettes tirées des exportations de vanille ont chuté à partir de fin 2019 en raison d'un tassement de la demande et d'une intensification de la concurrence mondiale.



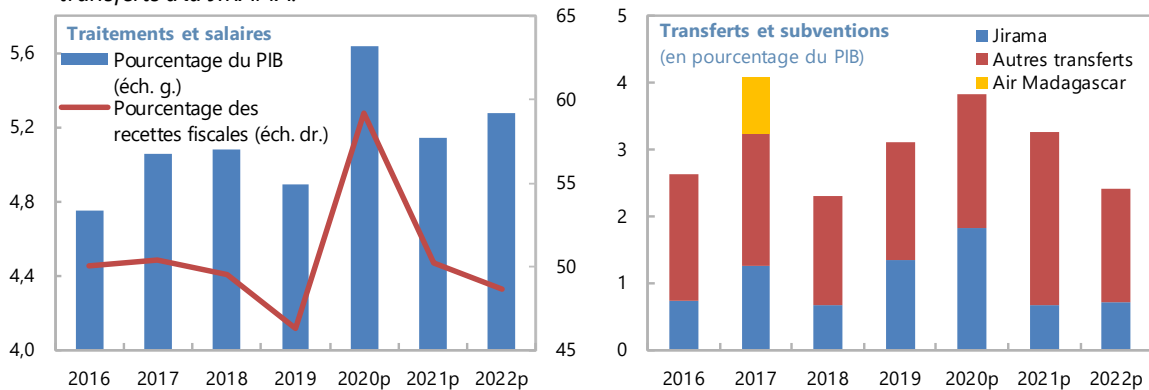
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Madagascar : recettes et dépenses publiques

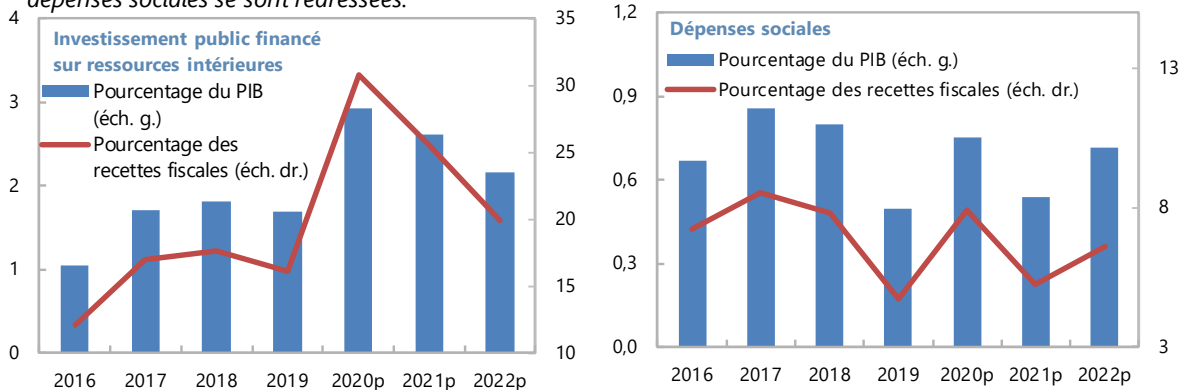
Après avoir subi le choc de la pandémie, les recettes fiscales se redressent depuis mi-2022 et les recettes douanières ont été stimulées par les cours mondiaux du pétrole.



La masse salariale a augmenté jusqu'à 48 % des recettes fiscales en 2022 mais elle reste au-dessous de son niveau maximal de 2020. Les transferts ont diminué à partir de 2021 en raison de la baisse des transferts à la JIRAMA.



La sous-exécution des investissements publics financés sur ressources intérieures persiste en 2022, et les dépenses sociales se sont redressées.

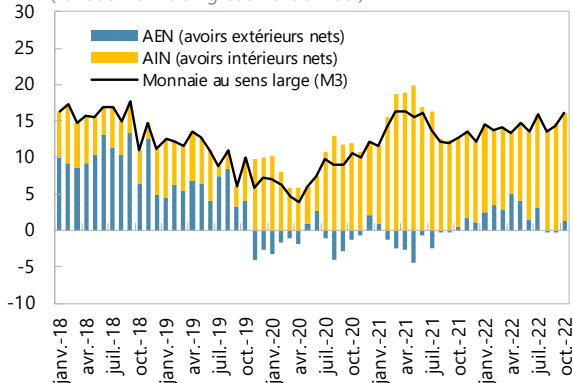


Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

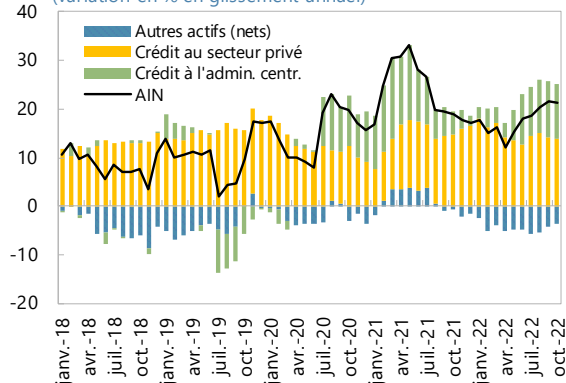
Graphique 4. Madagascar : évolution de la situation monétaire

Avant la pandémie, la croissance de la monnaie au sens large était mue par l'accumulation d'avoirs extérieurs nets et de crédit au secteur privé. Depuis la crise de la COVID-19, le crédit intérieur net à l'État augmente.

Contributions à la masse monétaire au sens large
(variation en % en glissement annuel)

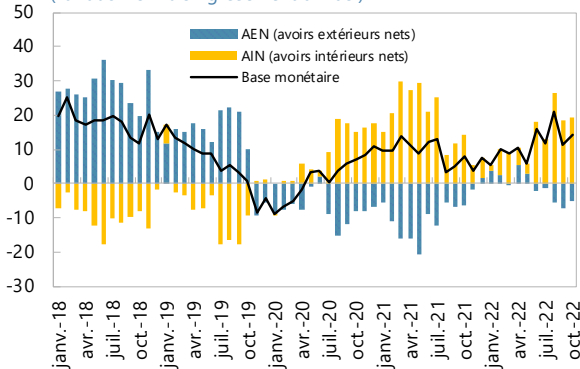


Contribution des avoirs intérieurs nets
(variation en % en glissement annuel)

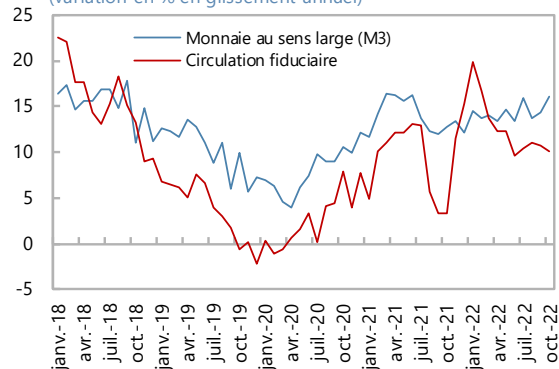


La croissance de la base monétaire tient à la fois la circulation fiduciaire et aux injections de liquidité.

Contribution à la base monétaire
(variation en % en glissement annuel)

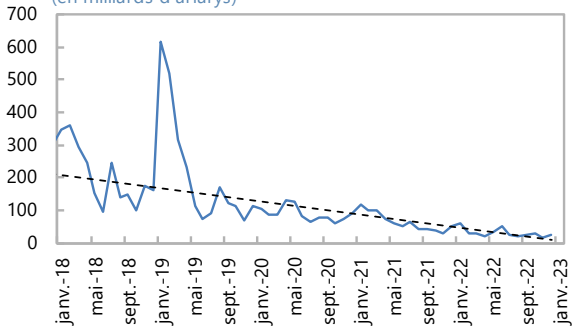


Masse monétaire au sens large et circulation fiduciaire
(variation en % en glissement annuel)

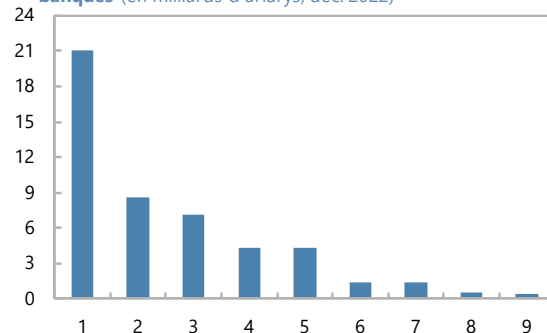


Les réserves bancaires excédentaires, habituellement volatiles et marquées par de puissants effets saisonniers liés au cycle de la vanille, diminuent et se concentrent au sein de quelques banques.

Réserves bancaires excédentaires
(en milliards d'ariarys)



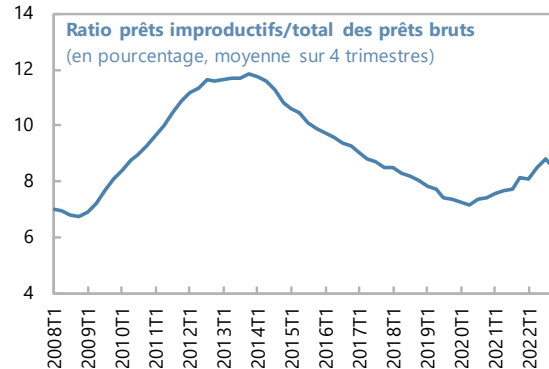
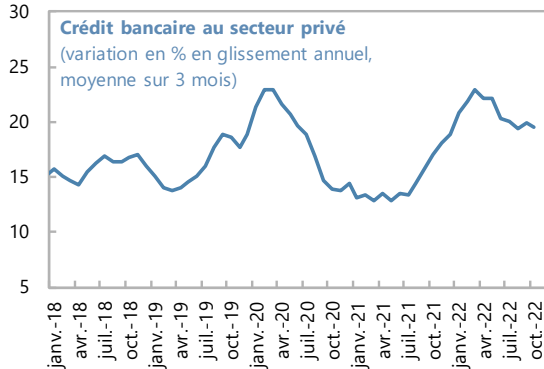
Répartition des réserves excédentaires entre différentes banques
(en milliards d'ariarys, déc. 2022)



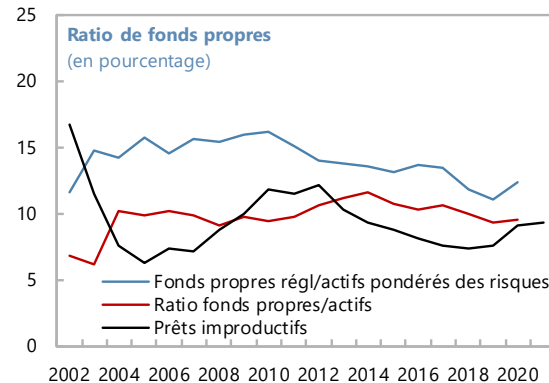
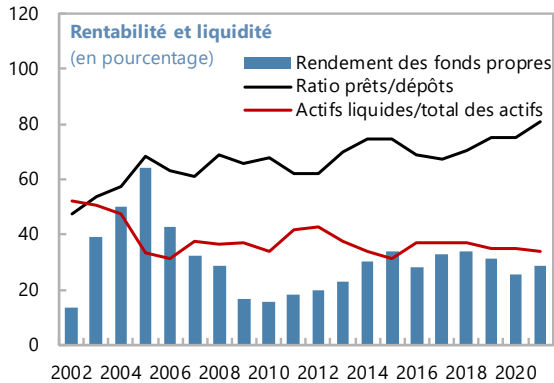
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Madagascar : évolution du secteur financier

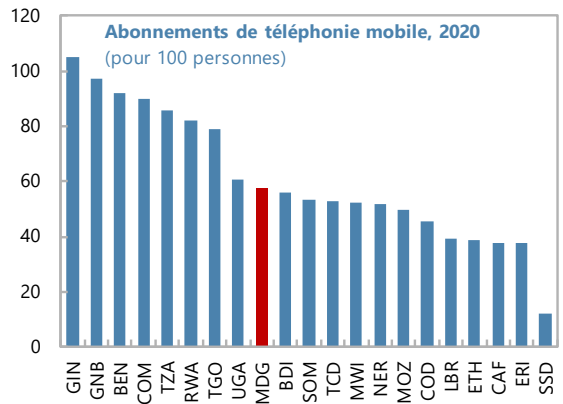
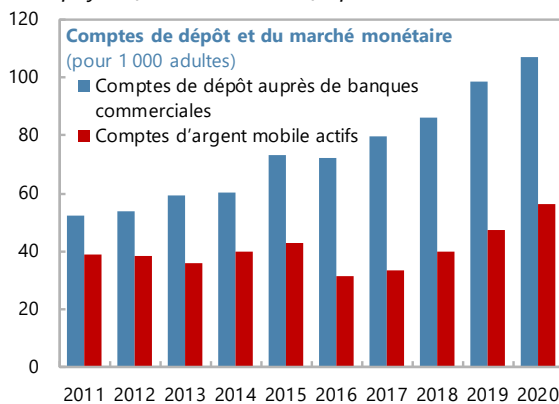
La croissance du crédit ralentit depuis mi-2022 et les prêts improductifs semblent avoir atteint leur niveau maximal.



Dans l'ensemble, les banques restent bien capitalisées, liquides et rentables. Toutefois, la pandémie a accentué la notable hétérogénéité entre les différents établissements.



L'expansion des services bancaires mobiles s'accélère, mais Madagascar reste à la traîne de nombreux pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne.

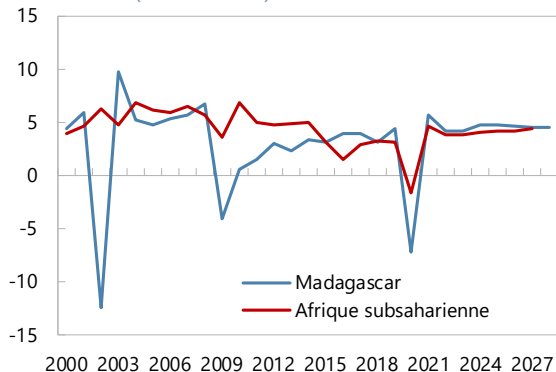


Sources : autorités malgaches ; enquête du FMI sur l'accès aux services financiers ; Banque mondiale ; estimations des services du FMI.

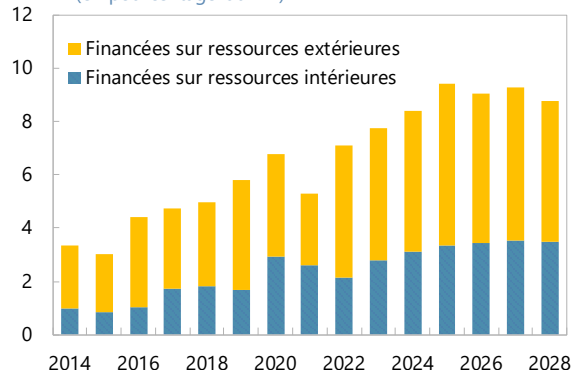
Graphique 6. Madagascar : perspectives macroéconomiques à moyen terme

La croissance devrait rester légèrement supérieure à la moyenne de l'AfSS, grâce à l'augmentation de l'investissement public.

PIB réel (variation en %)

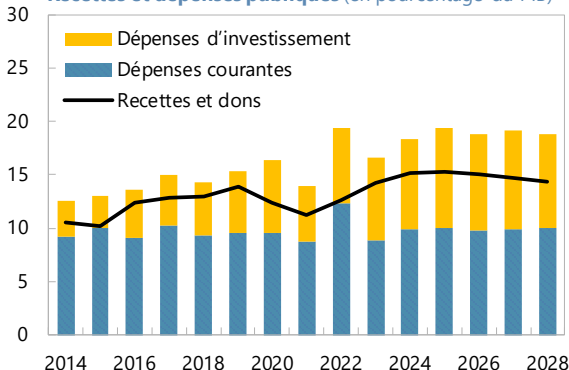


Dépenses publiques en capital (en pourcentage du PIB)

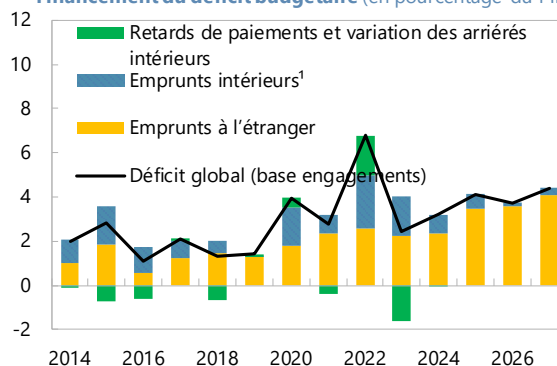


L'augmentation de l'investissement public se poursuit malgré la pandémie. Les déficits sont majoritairement financés sur ressources extérieures.

Recettes et dépenses publiques (en pourcentage du PIB)

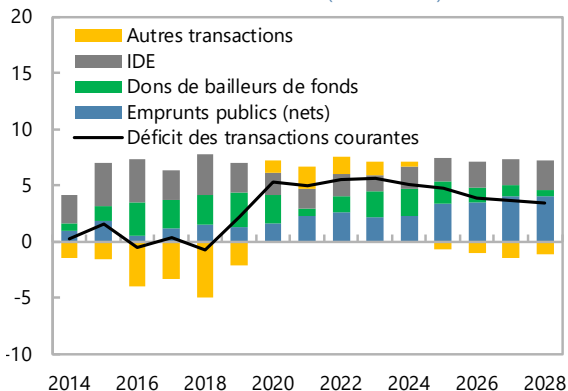


Financement du déficit budgétaire (en pourcentage du PIB)

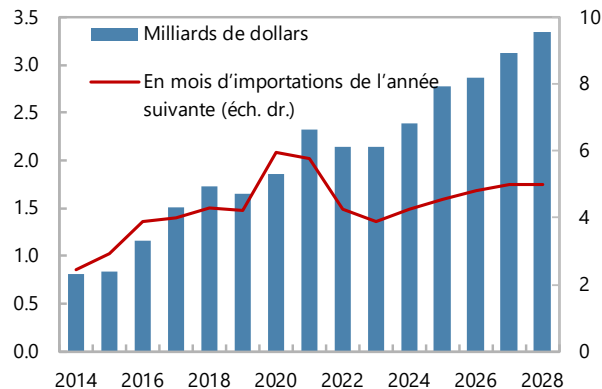


Les augmentations, liées à l'investissement, du déficit courant devraient être financées par des emprunts concessionnels. Malgré le choc de la pandémie, les réserves officielles brutes devraient continuer d'augmenter.

Financement du déficit courant (en % du PIB)



Réserves officielles brutes



Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

¹ Les emprunts intérieurs sont nets, hors refinancement des bons du Trésor à court terme, et incluent les rétrocessions de financements du FMI opérées par la banque centrale.

Tableau 1. Madagascar : principaux indicateurs économiques, 2019–28

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Proj.	Projections				
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)														
Produit intérieur brut et prix														
PIB à prix constants	4.4	-7.1	5.7	5.0	4.2	4.2	5.4	5.2	4.2	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5
Déflateur du PIB	6.5	4.3	6.6	5.7	9.1	7.4	6.0	8.3	9.5	8.3	7.5	6.9	6.2	5.5
Indice des prix à la consommation (moyenne de la période)	5.6	4.2	5.8	5.7	9.8	8.2	6.0	8.0	9.5	8.8	8.1	7.4	6.7	6.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	4.6	6.2	6.0	12.0	11.2	5.8	9.7	9.3	8.6	7.9	7.2	6.5	6.0
Monnaie et crédit														
Base monétaire	-4.4	10.8	7.4	4.4	25.6	17.5	4.9	8.0	16.4	16.7	18.7	13.2	14.5	13.9
Masse monétaire (M3)	7.3	12.1	12.2	10.4	32.5	34.5	10.9	12.9	16.5	16.8	18.7	13.2	14.6	13.9
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)														
Avoirs extérieurs nets	-2.6	2.1	1.0	3.1	4.4	-0.9	5.4	0.4	3.5	4.1	7.8	5.0	6.8	7.0
Avoirs intérieurs nets	9.9	10.0	11.2	7.3	28.1	35.4	5.5	12.5	13.0	12.7	10.9	8.2	7.8	6.9
dont: Crédit au secteur privé	10.3	5.6	11.1	4.5	9.0	25.3	4.9	7.6	7.3	9.6	9.0	7.8	6.8	6.1
(En pourcentage du PIB)														
Finances publiques														
Recettes budgétaires (hors dons)	10.8	9.9	10.5	11.4	11.6	11.1	12.2	12.2	11.9	12.7	13.3	13.8	13.8	13.8
dont: Recettes fiscales	10.6	9.5	10.2	11.1	11.3	10.8	11.9	11.9	11.7	12.4	13.0	13.5	13.5	13.6
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	2.5	1.3	2.0	2.7	2.6	2.0	1.3	1.0	0.6
dont: Dons budgets	0.7	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales	15.4	16.4	14.0	18.1	20.5	20.3	17.8	19.0	17.6	18.6	19.5	19.0	19.4	19.2
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.7	9.5	11.2	12.3	9.2	10.0	8.9	9.9	10.0	9.8	9.9	10.1
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	8.6	9.3	8.0	8.6	9.0	8.7	8.7	9.5	9.3	9.5	9.2
sur financement intérieur	1.7	2.9	2.6	3.0	2.5	2.2	3.5	3.0	2.8	3.1	3.4	3.4	3.5	3.5
sur financement extérieur	4.1	3.8	2.7	5.6	6.8	5.9	5.1	6.0	5.9	5.6	6.2	5.8	5.9	5.7
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-4.8	-6.5	-6.8	-4.3	-4.8	-3.0	-3.3	-4.3	-3.9	-4.6	-4.8
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	0.3	0.5	-0.4	0.0	0.0	1.8	0.0	-0.3	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire (base caisse)	-1.3	-3.5	-3.2	-4.8	-6.5	-5.0	-4.3	-5.1	-4.6	-3.3	-4.3	-3.9	-4.6	-4.8
Solde primaire intérieur ¹	0.3	-1.9	-0.1	-0.4	-1.4	-2.7	0.2	0.0	1.3	0.6	0.9	1.4	1.1	1.1
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.1	6.5	5.0	3.9	5.1	4.6	3.3	4.3	3.9	4.6	4.8
Financement extérieur (net)	1.3	1.8	2.3	3.5	3.7	2.6	3.3	3.4	2.2	2.5	3.6	3.8	4.2	4.5
Financement intérieur (net)	0.0	1.7	0.8	0.6	2.8	2.4	0.5	1.7	2.4	0.9	0.7	0.2	0.4	0.4
of which: retrocessions de financements du FMI ²		2.5	0.5	0.6	0.6		0.4	0.6	0.2					
dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI			0.0	1.3	0.0		0.0	1.5						
Appui budgétaire qui reste à programmer ³	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Epargne et investissement														
Formation brute de capital fixe	21.2	19.5	23.2	20.6	19.4	23.4	22.2	20.4	25.3	24.6	25.8	25.4	25.7	25.3
Epargne nationale intérieure	20.4	12.3	10.1	16.2	14.0	17.8	17.8	15.3	19.6	19.5	21.0	21.5	22.0	21.8
Secteur extérieur														
Exportations de biens, FAB	18.5	15.0	18.6	18.0	21.3	23.2	19.1	21.5	24.4	24.4	24.6	22.8	21.5	20.9
Importations de biens, CAF	26.9	24.3	28.7	26.2	30.2	34.0	27.7	28.5	35.0	32.0	32.0	30.3	29.2	28.3
Solde du compte courant (hors dons)	-5.4	-7.9	-5.7	-6.2	-7.9	-8.0	-5.7	-7.1	-8.4	-7.7	-6.7	-5.2	-4.6	-4.1
Solde du compte courant (dons inclus)	-2.3	-5.4	-5.0	-4.4	-5.4	-5.6	-4.3	-5.1	-5.7	-5.1	-4.8	-3.9	-3.6	-3.5
Dettes publiques	41.0	51.2	52.3	47.8	53.8	57.1	48.6	53.1	53.1	51.9	52.2	53.1	54.6	55.9
Dettes publiques Extérieures (dont passifs de la BFM)	27.0	36.8	38.5	36.1	41.5	42.5	37.3	42.3	41.1	40.8	41.3	42.1	43.2	44.2
Dettes publiques Intérieures	13.9	14.4	13.8	11.7	12.3	14.7	11.3	10.8	11.9	11.2	10.9	11.0	11.4	11.7
(Unités comme indiqué)														
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1196	1338	1630	1540	1677	1601	1680	1641	1523	1627	1856	1961	2195	2517
En mois d'importations de biens et services	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	4.3	5.0	4.8	3.7	3.9	4.1	4.4	4.7	5.0
Taux de change effectif réel (moyenne de la période, variation en pourcentage)	-0.4	-1.3
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration-)	-15.5	-8.6	-13.8	1.8	7.3	0.3	0.2	11.3	9.9	4.1	2.4	2.3	1.4	0.9
<i>Postes pour mémoire:</i>														
PIB par habitant (dollars américains)	532	477	517	551	522	526	582	540	536	560	590	620	653	697
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'ariary)	51,035	49,436	55,744	63,300	62,177	62,395	70,701	70,846	71,201	80,831	91,030	101,836	113,067	124,644

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.² Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés par la banque centrale au Trésor.³ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 2. Madagascar : comptes nationaux, 2019–28

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Approbation	2eme	Est.	Approbation	2eme	Proj.	Projections				
				programme	Revue		programme	Revue						
Croissance réelle de l'offre														
Secteur primaire	5.9	-1.4	-1.6	3.0	3.3	0.6	3.4	3.5	2.2	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0
<i>dont</i> : Agriculture	7.6	-2.3	-0.3	3.5	3.9	0.6	4.0	4.0	2.7	3.4	3.5	3.5	3.5	3.5
Secteur secondaire	6.8	-29.5	19.7	9.5	8.2	9.4	7.4	7.6	7.0	7.8	7.5	7.4	6.7	6.8
<i>dont</i> :														
Manufacturing	8.2	-15.7	30.2	4.5	6.0	7.6	6.8	7.1	3.8	4.0	3.8	3.7	3.6	3.6
Energie	3.7	-0.1	2.9	5.8	2.2	-0.4	8.6	3.9	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Industries extractives	9.9	-49.3	51.9	19.3	15.7	17.5	11.1	12.3	11.0	11.7	11.0	10.5	9.1	9.1
Secteur tertiaire	5.0	-5.7	7.4	4.3	3.9	5.0	5.7	5.2	4.0	4.7	4.7	4.7	4.6	4.7
<i>dont</i> :														
Commerce	2.3	-2.7	1.0	1.9	3.7	2.0	2.4	3.9	2.3	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7
Services	2.9	-8.1	2.9	4.3	2.0	1.6	5.4	2.5	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9
Transports	4.8	-6.4	5.1	3.5	6.0	5.1	6.0	8.2	5.4	6.2	6.0	5.9	5.6	5.5
Impôts indirects	-1.1	13.3	0.5	5.7	3.9	4.1	6.0	8.0	9.5	8.8	8.1	7.4	7.2	6.5
PIB réel aux prix du marché	4.4	-7.1	5.7	5.0	4.2	4.2	5.4	5.2	4.2	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5
				(En pourcentage du PIB)										
Composition nominale de la demande														
Solde des ressources	-4.7	-9.0	-10.1	-6.9	-8.8	-8.9	-6.9	-6.7	-8.0	-6.4	-5.8	-5.3	-5.2	-5.0
Importations de biens et services non facteurs	33.4	28.7	33.1	33.2	35.2	39.5	34.5	33.6	41.6	39.4	39.4	35.8	34.5	33.8
Exportations de biens et services non facteurs	28.7	19.7	23.0	26.3	26.4	30.6	27.6	27.0	33.6	33.0	33.6	30.5	29.4	28.8
Solde de la balance courante (dons inclus) = (S - I)	-2.3	-5.4	-5.0	-4.4	-5.4	-5.6	-4.3	-5.1	-5.7	-5.1	-4.8	-3.9	-3.6	-3.5
Consommation	86.0	95.7	93.8	87.3	89.0	84.2	85.7	85.9	81.3	80.4	78.7	78.8	78.3	78.6
Publique	15.1	18.7	17.2	15.0	17.8	24.3	14.6	15.8	17.5	19.6	19.8	19.3	19.6	19.9
Privée	70.9	77.0	76.6	72.2	71.2	59.9	71.2	70.0	63.8	60.8	58.9	59.4	58.7	58.7
Investissement (I)	21.2	19.5	23.2	20.6	19.4	23.4	22.2	20.4	25.3	24.6	25.8	25.4	25.7	25.3
Public	5.8	6.8	5.3	8.6	9.3	8.0	8.6	9.0	8.7	8.7	9.5	9.3	9.5	9.2
Privé	15.4	12.8	17.9	12.1	10.2	15.3	13.6	11.4	16.6	16.0	16.3	16.1	16.2	16.2
<i>dont</i> : investissements directs étrangers	2.6	1.9	1.7	2.4	1.7	2.0	2.8	1.9	1.5	1.9	2.1	2.2	2.3	2.6
Epargne nationale (S)	20.4	12.3	10.1	16.2	14.0	17.8	17.8	15.3	19.6	19.5	21.0	21.5	22.0	21.8
Publique	3.7	2.1	1.9	3.0	2.1	0.6	3.7	3.4	4.7	4.4	4.3	4.5	4.1	3.5
Privée	16.7	10.3	8.2	13.2	12.0	17.1	14.2	11.9	14.9	15.1	16.7	17.0	18.0	18.3
<i>Postes pour mémoire:</i>														
PIB nominal (prix du marché)	51,035	49,436	55,744	63,300	62,177	62,395	70,701	70,846	71,201	80,831	91,030	101,836	113,067	124,644

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3 a. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019–28
(en milliards d'ariary)

	2019	2020	2021	2022			2023		2024	2025	2026	2027	2028	
	Act.	Act.	Est.	Approbation	2eme	Est.	Approbation	2eme	Proj.	Projections				
				programme	Revue		programme	Revue						
Recettes totales et dons	7,115	6,129	6,249	8,375	8,742	8,467	9,554	10,054	10,376	12,339	13,894	15,366	16,690	17,956
Recettes totales	5,528	4,886	5,878	7,206	7,200	6,938	8,629	8,640	8,488	10,269	12,116	14,046	15,584	17,244
Recettes fiscales	5,387	4,707	5,707	7,023	7,025	6,766	8,425	8,441	8,298	10,054	11,873	13,785	15,303	16,945
Impôts domestiques	2,666	2,579	3,081	3,986	3,664	3,305	4,848	4,511	4,100	5,107	6,154	7,297	8,102	8,932
Taxes sur le commerce international	2,721	2,128	2,626	3,036	3,361	3,462	3,577	3,930	4,198	4,947	5,720	6,487	7,201	7,848
Recettes non-fiscales	140	180	170	183	175	172	204	199	190	216	243	262	280	299
Dons	1,587	1,243	371	1,169	1,543	1,529	925	1,414	1,888	2,070	1,778	1,320	1,106	712
Dons courants	365	435	1	198	2	0	204	53	0	64	66	68	70	70
Dons en capital	1,222	808	370	971	1,540	1,529	721	1,361	1,888	2,006	1,771	1,252	1,037	642
Dépenses totales et prêts nets	7,840	8,085	7,803	11,440	12,773	12,687	12,586	13,471	12,522	15,039	17,714	19,379	21,937	23,979
<i>dont: Dépenses Sociales (IT définition) ¹</i>	253	371	299	...	527	447
Dépenses courantes	4,874	4,743	4,848	6,018	6,994	7,667	6,507	7,087	6,310	8,016	9,099	9,950	11,220	12,536
Traitements et salaires	2,497	2,786	2,866	3,486	3,492	3,295	3,758	3,868	3,869	4,284	4,825	5,397	6,026	6,481
Intérêts exigibles	356	362	354	437	466	402	461	579	703	773	879	805	883	1,066
Intérêts extérieurs	107	115	123	106	193	153	102	262	333	408	449	337	344	427
Intérêts domestiques	249	246	231	331	274	249	358	317	369	365	430	468	539	639
Autres	1,911	2,230	2,164	1,986	2,456	1,952	2,165	2,480	2,767	2,773	3,186	3,513	4,050	4,702
Biens et services	323	338	338	503	517	450	537	567	542	647	910	1,018	1,189	1,399
Transferts et subventions	1,587	1,892	1,827	1,483	1,938	1,502	1,628	1,913	2,225	2,126	2,276	2,495	2,861	3,303
<i>dont: JIRAMA ²</i>	720	702	380	80	500	500	0	...	300
Operations nettes du Trésor	110	-635	-536	110	579	2,017	123	160	-1,029	186	209	234	260	287
Dépenses en capital	2,966	3,343	2,955	5,421	5,780	5,020	6,079	6,385	6,212	7,023	8,675	9,429	10,717	11,443
sur financement intérieur	866	1,450	1,461	1,900	1,556	1,348	2,440	2,140	1,990	2,523	3,055	3,480	4,003	4,363
sur financement extérieur	2,100	1,893	1,494	3,521	4,224	3,672	3,639	4,245	4,222	4,500	5,620	5,949	6,715	7,080
financement identifié	2,100	1,893	1,495	2,815	3,861	3,672	2,024	3,518	4,222	4,157	3,841	3,079	2,669	2,620
<i>dont: financement a programmer</i>	0	0	-2	706	363	0	1,615	727	0	343	1,779	2,870	4,046	4,461
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base engagement)	-725	-1,956	-1,554	-3,065	-4,031	-4,220	-3,031	-3,417	-2,145	-2,700	-3,880	-4,013	-5,247	-6,023
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	176	241	-222	0	0	1,144	0	-200	-1,144	0	0	0	0	0
Variation des arriérés domestiques (+ =augmentation)	-116	-22	0	0	-30	-30	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-665	-1,737	-1,776	-3,065	-4,061	-3,106	-3,031	-3,617	-3,289	-2,700	-3,880	-4,013	-5,247	-6,023
Solde primaire intérieur ³	144	-944	-78	-276	-883	-1,676	143	-7	892	504	841	1,421	1,244	1,411
Financement total	664	1,737	1,776	2,624	4,061	3,106	2,729	3,617	3,289	2,700	3,880	4,013	5,247	6,023
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	649	885	1,304	2,226	2,291	1,601	2,347	2,400	1,571	2,004	3,241	3,839	4,773	5,577
Emprunts extérieurs (bruts)	883	1,161	1,671	2,778	2,729	2,142	3,123	3,104	2,334	2,831	4,258	5,058	6,047	6,808
Prêts d'appui budgétaire	5	77	547	228	45	0	204	221	0	337	350	361	369	369
<i>dont: Air Madagascar</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts projets	878	1,085	1,124	2,550	2,684	2,142	2,918	2,884	2,334	2,494	3,909	4,697	5,678	6,439
Amortissement à échéance (-)	-234	-276	-367	-552	-438	-541	-776	-705	-764	-827	-1,017	-1,219	-1,274	-1,231
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	15	851	473	399	1,771	1,505	383	1,217	1,719	696	639	173	474	446
Secteur monétaire	-31	597	230	310	1,876	1,310	312	1,173	1,981	650	606	137	434	384
<i>dont: rétrocession de financement du FMI ⁴</i>		1,238	263		400	395		283,8	439	156				
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI</i>			0		800	0		0	1,100	0	0	0	0	0
Secteur non-monétaire	-13	-72	-87	89	-105	-14	71	44	53	46	33	36	40	62
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	0	-315	0	0	0	0	0
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	59	308	305	0	0	209	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de financement budgétaire ⁵	0	0	0	-441	0	0	-302	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 3b. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2019–28
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028		
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Approbation programme	2eme Revue	Proj.	Projections					
Recettes totales et dons	13.9	12.4	11.2	13.2	14.1	13.6	13.5	14.2	14.6	15.3	15.3	15.1	14.8	14.4
Recettes totales	10.8	9.9	10.5	11.4	11.6	11.1	12.2	12.2	11.9	12.7	13.3	13.8	13.8	13.8
Recettes fiscales	10.6	9.5	10.2	11.1	11.3	10.8	11.9	11.9	11.7	12.4	13.0	13.5	13.5	13.6
Impôts domestiques	5.2	5.2	5.5	6.3	5.9	5.3	6.9	6.4	5.8	6.3	6.8	7.2	7.2	7.2
Taxes sur le commerce international	5.3	4.3	4.7	4.8	5.4	5.5	5.1	5.5	5.9	6.1	6.3	6.4	6.4	6.3
Recettes non-fiscales	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	2.5	1.3	2.0	2.7	2.6	2.0	1.3	1.0	0.6
Dons courants	0.7	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons en capital	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	2.5	1.0	1.9	2.7	2.5	1.9	1.2	0.9	0.5
Dépenses totales et prêts nets	15.4	16.4	14.0	18.1	20.5	20.3	17.8	19.0	17.6	18.6	19.5	19.0	19.4	19.2
<i>dont: Dépenses Sociales (IT definition) ¹</i>	0.5	0.8	0.5	...	0.8	0.7
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.7	9.5	11.2	12.3	9.2	10.0	8.9	9.9	10.0	9.8	9.9	10.1
Traitements et salaires	4.9	5.6	5.1	5.5	5.6	5.3	5.3	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3	5.3	5.2
Intérêts exigibles	0.7	0.7	0.6	0.7	0.8	0.6	0.7	0.8	1.0	1.0	1.0	0.8	0.8	0.9
Intérêts extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.4	0.5	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3
Intérêts domestiques	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Autres	3.7	4.5	3.9	3.1	3.9	3.1	3.1	3.5	3.9	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8
Biens et services	0.6	0.7	0.6	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.1
Transferts et subventions	3.1	3.8	3.3	2.3	3.1	2.4	2.3	2.7	3.1	2.6	2.5	2.5	2.5	2.6
<i>dont: JIRAMA ²</i>	2.4	2.5	0.7	0.7	0.8	0.8	0.0	...	0.4
Opérations nettes du Trésor	0.2	-1.3	-1.0	0.2	0.9	3.2	0.2	0.2	-1.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	8.6	9.3	8.0	8.6	9.0	8.7	8.7	9.5	9.3	9.5	9.2
sur financement intérieur	1.7	2.9	2.6	3.0	2.5	2.2	3.5	3.0	2.8	3.1	3.4	3.4	3.5	3.5
sur financement extérieur	4.1	3.8	2.7	5.6	6.8	5.9	5.1	6.0	5.9	5.6	6.2	5.8	5.9	5.7
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-4.8	-6.5	-6.8	-4.3	-4.8	-3.0	-3.3	-4.3	-3.9	-4.6	-4.8
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	0.3	0.5	-0.4	0.0	0.0	1.8	0.0	-0.3	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-1.3	-3.5	-3.2	-4.8	-6.5	-5.0	-4.3	-5.1	-4.6	-3.3	-4.3	-3.9	-4.6	-4.8
Solde primaire intérieur ³	0.3	-1.9	-0.1	-0.4	-1.4	-2.7	0.2	0.0	1.3	0.6	0.9	1.4	1.1	1.1
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.1	6.5	5.0	3.9	5.1	4.6	3.3	4.3	3.9	4.6	4.8
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	1.3	1.8	2.3	3.5	3.7	2.6	3.3	3.4	2.2	2.5	3.6	3.8	4.2	4.5
Emprunts extérieurs (bruts)	1.7	2.3	3.0	4.4	4.4	3.4	4.4	4.4	3.3	3.5	4.7	5.0	5.3	5.5
Prêts d'appui budgétaire	0.0	0.2	1.0	0.4	0.1	0.0	0.3	0.3	0.0	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
<i>dont: Air Madagascar</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	1.7	2.2	2.0	4.0	4.3	3.4	4.1	4.1	3.3	3.1	4.3	4.6	5.0	5.2
Amortissement à échéance (-)	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	-0.7	-0.9	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.1	-1.2	-1.1	-1.0
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	0.0	1.7	0.8	0.6	2.8	2.4	0.5	1.7	2.4	0.9	0.7	0.2	0.4	0.4
Secteur monétaire	-0.1	1.2	0.4	0.5	3.0	2.1	0.4	1.7	2.8	0.8	0.7	0.1	0.4	0.3
<i>dont: rétrocession de financement du FMI ⁴</i>		2.5	0.5		0.6	0.6		0.4	0.6	0.2				
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FMI</i>			0.0		1.3	0.0		0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non-monétaire	0.0	-0.1	-0.2	0.1	-0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1
Prêts moins remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	0.1	0.6	0.5	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de financement budgétaire ⁵	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 4. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale
Projections trimestrielles (en milliards d'ariary)

	2021					2022				2023			
	Mar	Jun	Sept	Dec		Mar	Jun	Sept	Dec	Mar	Jun	Sept	Dec
	Est.	Est.	Est.	2eme Revue	Est.	Estimations				Projections			
Recettes totales et dons	1,440	2,899	4,483	6,148	6,249	1,452	3,173	4,974	8,467	2,142	4,189	6,912	10,376
Recettes totales	1,264	2,666	4,171	5,842	5,878	1,412	3,133	4,926	6,938	1,914	3,994	6,145	8,488
Recettes fiscales	1,244	2,607	4,082	5,676	5,707	1,398	3,062	4,827	6,766	1,898	3,941	6,046	8,298
Impôts domestiques	685	1,458	2,271	3,050	3,081	656	1,518	2,306	3,305	885	2,002	3,012	4,100
Taxes sur le commerce international	558	1,149	1,812	2,626	2,626	743	1,544	2,520	3,462	1,013	1,939	3,034	4,198
Recettes non-fiscales	20	59	89	166	170	14	71	100	172	16	53	99	190
Dons	176	234	312	306	371	40	40	48	1,529	229	195	768	1,888
Dons courants	0	1	1	1	1	1	1	2	0	0	0	0	0
Dons en capital	176	233	311	305	370	39	39	46	1,529	229	195	768	1,888
Dépenses totales et prêts nets	1,681	3,925	5,260	7,719	7,803	1,980	4,692	6,952	12,687	2,481	4,902	7,769	12,522
<i>dont: Dépenses Sociales (IT definition) ¹</i>	7	81	140	299	299	7	75	157	447	70	175	350	700
Dépenses courantes	1,283	2,665	3,906	4,855	4,848	1,558	3,604	5,416	7,667	1,324	2,861	4,428	6,310
Traitements et salaires	615	1,342	2,061	2,842	2,866	661	1,595	2,428	3,295	928	1,934	2,902	3,869
Intérêts exigibles	90	166	234	354	354	113	203	266	402	167	252	344	703
Intérêts extérieurs	24	55	84	123	123	30	72	100	153	82	82	86	333
Intérêts domestiques	67	111	150	231	231	82	131	166	249	85	170	259	369
Autres	339	776	1,075	2,182	2,164	346	894	1,335	1,952	1,258	1,704	2,211	2,767
Biens et services	34	113	206	355	338	56	156	292	450	108	233	380	542
Transferts et subventions	305	663	870	1,827	1,827	290	738	1,043	1,502	1,149	1,471	1,831	2,225
Opérations nettes du Trésor	238	382	536	-523	-536	437	913	1,387	2,017	-1,029	-1,029	-1,029	-1,029
Dépenses en capital	398	1,261	1,353	2,864	2,955	422	1,088	1,536	5,020	1,158	2,041	3,341	6,212
sur financement intérieur	42	298	369	1,518	1,461	34	68	311	1,348	299	697	896	1,990
sur financement extérieur	357	963	984	1,346	1,494	389	1,020	1,225	3,672	859	1,345	2,446	4,222
Solde global (base engagement)	-242	-1,026	-776	-1,571	-1,554	-528	-1,519	-1,979	-4,220	-339	-713	-857	-2,145
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	-252	-223	-245	-126	-222	4	51	240	1,144	-801	-915	-1,030	-1,144
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	-30	0	0	0	0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-493	-1,249	-1,021	-1,697	-1,776	-524	-1,468	-1,739	-3,106	-1,140	-1,628	-1,887	-3,289
Solde primaire intérieur ³	29	-131	129	-178	-78	-67	-336	-535	-1,676	458	688	1,166	892
Financement total	493	1,249	1,021	1,697	1,776	507	1,391	1,641	3,106	1,140	1,628	1,887	3,289
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	78	1,024	952	1,221	1,304	273	781	912	1,601	465	781	1,128	1,571
Emprunts extérieurs (bruts)	181	1,210	1,220	1,588	1,671	350	981	1,179	2,142	631	1,149	1,678	2,334
Prêts d'appui budgétaire	0	480	547	547	547	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts projets	181	730	673	1,041	1,124	350	981	1,179	2,142	631	1,149	1,678	2,334
Amortissement à échéance (-)	-103	-186	-268	-367	-367	-76	-200	-267	-541	-166	-368	-551	-764
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	416	225	70	477	473	234	610	729	1,505	675	847	759	1,719
Secteur monétaire	488	131	52	257	255	547	719	807	1,310	675	847	759	1,666
<i>dont: rétrocession de financement du FMI ⁴</i>	264	264	264	264	264	0	263	400	400	143	288	288	439
<i>dont: cession au titre de la nouvelle allocation DTS du FN</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	0	0	0	0	0	0	0	800	800	800	1,100
Secteur non-monétaire	-39	-21	-51	-87	-87	-4	-35	-38	-14	0	0	0	53
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-315
Autres, y compris comptes de correspondants auprès du Trés	-34	115	69	307	305	-309	-73	-41	209	0	0	0	0
Solde de financement budgétaire ⁵	0	0	0	0	0	-17	-77	-98	0	0	0	0	0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

³ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁴ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 5a. Madagascar : balance des paiements, 2019–28

(en millions de DTS)

	2019	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028		
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Approbation programme	2eme Revue	Proj.	Projections					
	(En millions de DTS)													
Compte courant	-234	-504	-514	-478	-606	-636	-510	-620	-677	-653	-658	-576	-588	-631
Biens et services	-482	-841	-1,029	-749	-985	-1,015	-807	-805	-951	-814	-798	-797	-836	-902
Balance commerciale des biens	-611	-645	-679	-631	-640	-744	-706	-514	-754	-526	-591	-680	-784	-844
Exportations, FAB	1,891	1,402	1,904	1,963	2,390	2,641	2,243	2,592	2,891	3,098	3,388	3,400	3,492	3,737
<i>dont: Mines</i>	551	262	542	633	809	941	653	874	1,025	1,192	1,218	1,064	1,037	1,099
<i>dont: Vanille</i>	423	367	434	383	399	400	428	382	401	458	453	373	373	400
Importations, FAB	-2,502	-2,046	-2,583	-2,594	-3,029	-3,385	-2,949	-3,106	-3,645	-3,624	-3,979	-4,080	-4,276	-4,581
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-403	-256	-339	-337	-525	-599	-345	-494	-636	-724	-769	-619	-542	-656
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-327	-324	-464	-379	-500	-525	-395	-477	-497	-408	-427	-528	-543	-587
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-1,014	-810	-1,063	-1,055	-1,247	-1,487	-1,290	-1,235	-1,699	-1,567	-1,689	-1,725	-1,858	-2,013
Services (nets)	129	-197	-350	-119	-345	-271	-101	-291	-197	-288	-207	-117	-53	-58
Recettes	1,036	444	449	910	573	839	998	666	1,100	1,093	1,246	1,150	1,274	1,403
<i>dont: Voyages</i>	538	103	69	483	166	270	545	242	311	476	538	587	639	703
Paiements	-907	-641	-799	-1,029	-918	-1,110	-1,099	-957	-1,297	-1,381	-1,453	-1,327	-1,327	-1,461
Revenus (nets)	-329	-276	-182	-286	-251	-249	-298	-306	-285	-404	-431	-388	-396	-423
Recettes	44	32	30	45	31	33	46	34	36	41	47	52	60	66
Paiements	-373	-308	-213	-331	-283	-281	-344	-340	-320	-445	-478	-440	-456	-488
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-29	-22	-22	-18	-38	-31	-17	-45	-56	-64	-68	-49	-49	-61
Transferts courants (nets)	578	613	697	557	630	628	595	491	558	565	570	609	645	694
Transferts publics	86	105	22	51	9	24	52	19	26	36	38	22	23	23
<i>dont: aide budgétaire ¹</i>	73	83	0	34	0	0	34	9	0	10	10	10	10	10
Transferts privés	491	509	675	507	621	603	543	472	532	529	532	587	622	671
Compte de capital et d'opérations financières	150	370	694	536	568	547	638	571	563	769	955	786	929	1,057
Compte de capital ¹	241	153	68	167	278	279	120	232	315	315	259	183	149	92
<i>dont: dons projets ¹</i>	241	153	68	167	278	279	120	232	315	315	259	183	149	92
Compte d'opérations financières	-52	172	652	368	290	267	519	339	248	454	696	603	780	965
Investissements directs et de portefeuille	270	180	171	265	186	223	329	226	181	247	286	333	378	461
Autres investissements	-322	-9	481	103	105	45	190	113	67	206	410	269	402	503
Secteur public	131	158	240	378	417	295	390	409	262	315	491	563	685	799
Tirages	182	216	307	474	493	391	519	530	389	445	645	741	868	976
Tirages projets ¹	177	201	206	440	484	391	485	492	389	392	592	688	815	923
Appui budgétaire ¹	5	15	101	34	8	0	34	38	0	53	53	53	53	53
Amortissements	-50	-58	-67	-95	-76	-96	-129	-120	-127	-130	-154	-179	-183	-176
Secteur privé	-244	-122	247	-245	-121	-92	-248	-219	-133	-79	-79	-15	-20	-50
Banques	-12	-95	8	0	50	47	0	0	60	0	0	0	0	0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-221	50	1	-30	-141	-112	47	-77	-1	-29	-1	-278	-263	-246
Erreurs et omissions	-38	45	-26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-83	-134	180	57	-38	-89	128	-48	-114	115	297	211	341	426
Financement	83	134	-180	-57	38	89	-128	48	114	-115	-297	-211	-341	-426
Crédit du FMI (net)	59	25	34	30	82	58	12	12	36	-10	-65	-104	-107	-103
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	25	-141	-228	-91	-48	28	-140	36	78	-104	-229	-105	-234	-323
<i>Exceptional financing-Grant for debt relief under CCRT³</i>	0	6	6	3	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Exceptional financing-G-20 DSSI</i>	0	0	9	0	0	0	0	0	0	-2	-2	-2	-2	-2
<i>Exceptional financing-RCF disbursement</i>		244												
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Postes pour mémoire:														
Dons	3.1	2.5	0.7	1.8	2.5	2.5	1.3	2.0	2.7	2.6	2.0	1.3	1.0	0.6
Prêts	1.8	2.3	3.0	4.3	4.4	3.4	4.4	4.4	3.3	3.5	4.7	5.0	5.3	5.5
Investissements directs	2.6	1.9	1.7	2.4	1.7	2.0	2.8	1.9	1.5	1.9	2.1	2.2	2.3	2.6
Compte courant														
hors transferts officiels nets	-5.4	-7.9	-5.7	-6.2	-7.9	-8.0	-5.7	-7.1	-8.4	-7.7	-6.7	-5.2	-4.6	-4.1
dont transferts officiels nets	-2.3	-5.4	-5.0	-4.4	-5.4	-5.6	-4.3	-5.1	-5.7	-5.1	-4.8	-3.9	-3.6	-3.5
Le service de la dette (pour cent des exportations de biens)	3.6	2.7	9.1	3.7	3.6	3.7	3.7	2.7	2.9	2.7	3.6	3.0	2.5	2.5
Exportations de biens en volume (Variation en pourcentage)	6.5	-18.5	38.7	17.3	4.4	8.0	3.2	0.2	4.3	4.2	7.4	-1.5	-0.2	4.3
Importations de biens en volume (Variation en pourcentage)	3.4	-17.8	11.1	13.8	4.7	2.4	2.9	5.4	12.8	0.6	10.4	2.9	3.3	5.4
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴	1,196	1,338	1,630	1,540	1,677	1,601	1,680	1,641	1,523	1,627	1,856	1,961	2,195	2,517
Mois d'importations de biens et services non-facteur	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	4.3	5.0	4.8	3.7	3.9	4.1	4.4	4.7	5.0
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration -)	-15.5	-8.6	-13.8	2	7.3	0.3	0.2	11.3	9.9	4.1	2.4	2.3	1.4	0.9
Taux de change (Ariary/USD, moyenne de la période)	3,618	3,788	3,830

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.² Accumulation des réserves incluse.³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.⁴ Le montant projeté des réserves officielles brutes pour 2021 inclut l'allocation de DTS par le FMI.

Tableau 5b. Madagascar : balance des paiements, 2019–28
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022		2023			2024	2025	2026	2027	2028	
	Est.	Est.	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Proj.	Projections				
Compte courant	-2.3	-5.4	-5.0	-4.4	-5.4	-5.6	-4.3	-5.1	-5.7	-5.1	-4.8	-3.9	-3.6	-3.5
Biens et services	-4.7	-9.0	-10.1	-6.9	-8.8	-8.9	-6.9	-6.7	-8.0	-6.4	-5.8	-5.3	-5.2	-5.0
Balance commerciale des biens	-6.0	-6.9	-6.6	-5.8	-5.7	-6.5	-6.0	-4.2	-6.4	-4.1	-4.3	-4.6	-4.8	-4.7
Exportations, FAB	18.5	15.0	18.6	18.0	21.3	23.2	19.1	21.5	24.4	24.4	24.6	22.8	21.5	20.9
<i>dont: Mines</i>	5.4	2.8	5.3	5.8	7.2	8.3	5.6	7.2	8.6	9.4	8.8	7.1	6.4	6.1
<i>dont: Vanille</i>	4.1	3.9	4.2	3.5	3.6	3.5	3.6	3.2	3.4	3.6	3.3	2.5	2.3	2.2
Importations, FAB	-24.5	-21.8	-25.3	-23.8	-27.0	-29.7	-25.1	-25.7	-30.7	-28.5	-28.9	-27.3	-26.3	-25.6
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-4.0	-2.7	-3.3	-3.1	-4.7	-5.3	-2.9	-4.1	-5.4	-5.7	-5.6	-4.1	-3.3	-3.7
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-3.2	-3.5	-4.5	-3.5	-4.5	-4.6	-3.4	-3.9	-4.2	-3.2	-3.1	-3.5	-3.3	-3.3
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-9.9	-8.6	-10.4	-9.7	-11.1	-13.1	-11.0	-10.2	-14.3	-12.3	-12.3	-11.6	-11.4	-11.3
Services (nets)	1.3	-2.1	-3.4	-1.1	-3.1	-2.4	-0.9	-2.4	-1.7	-2.3	-1.5	-0.8	-0.3	-0.3
Recettes	10.1	4.7	4.4	8.3	5.1	7.4	8.5	5.5	9.3	8.6	9.0	7.7	7.9	7.9
<i>dont: Voyages</i>	5.3	1.1	0.7	4.4	1.5	2.4	4.6	2.0	2.6	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9
Paielements	-8.9	-6.8	-7.8	-9.4	-8.2	-9.7	-9.4	-7.9	-10.9	-10.9	-10.5	-8.5	-8.2	-8.2
Revenus (nets)	-3.2	-2.9	-1.8	-2.6	-2.2	-2.2	-2.5	-2.5	-2.4	-3.2	-3.1	-2.6	-2.4	-2.4
Recettes	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Paielements	-3.7	-3.3	-2.1	-3.0	-2.5	-2.5	-2.9	-2.8	-2.7	-3.5	-3.5	-2.9	-2.8	-2.7
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.1	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.3	-0.3	-0.3
Transferts courants (nets)	5.7	6.5	6.8	5.1	5.6	5.5	5.1	4.1	4.7	4.4	4.1	4.1	4.0	3.9
Transferts publics	0.8	1.1	0.2	0.5	0.1	0.2	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1
<i>dont: aide budgétaire¹</i>	0.7	0.9	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Transferts privés	4.8	5.4	6.6	4.6	5.5	5.3	4.6	3.9	4.5	4.2	3.9	3.9	3.8	3.8
Compte de capital et d'opérations financières	1.5	3.9	6.8	4.9	5.1	4.8	5.4	4.7	4.7	6.1	6.9	5.3	5.7	5.9
Compte de capital ¹	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	2.5	1.0	1.9	2.7	2.5	1.9	1.2	0.9	0.5
<i>dont: dons projets¹</i>	2.4	1.6	0.7	1.5	2.5	2.5	1.0	1.9	2.7	2.5	1.9	1.2	0.9	0.5
Compte d'opérations financières	-0.5	1.8	6.4	3.4	2.6	2.3	4.4	2.8	2.1	3.6	5.1	4.0	4.8	5.4
Investissements directs et de portefeuille	2.6	1.9	1.7	2.4	1.7	2.0	2.8	1.9	1.5	1.9	2.1	2.2	2.3	2.6
Autres investissements	-3.2	-0.1	4.7	0.9	0.9	0.4	1.6	0.9	0.6	1.6	3.0	1.8	2.5	2.8
Secteur public	1.3	1.7	2.3	3.5	3.7	2.6	3.3	3.4	2.2	2.5	3.6	3.8	4.2	4.5
Tirages	1.8	2.3	3.0	4.3	4.4	3.4	4.4	4.4	3.3	3.5	4.7	5.0	5.3	5.5
Tirages projets ¹	1.7	2.1	2.0	4.0	4.3	3.4	4.1	4.1	3.3	3.1	4.3	4.6	5.0	5.2
Appui budgétaire ¹	0.0	0.2	1.0	0.3	0.1	0.0	0.3	0.3	0.0	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Amortissements	-0.5	-0.6	-0.7	-0.9	-0.7	-0.8	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.1	-1.2	-1.1	-1.0
Secteur privé	-2.4	-1.3	2.4	-2.2	-1.1	-0.8	-2.1	-1.8	-1.1	-0.6	-0.6	-0.1	-0.1	-0.3
Banques	-0.1	-1.0	0.1	0.0	0.4	0.4	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-2.2	0.5	0.0	-0.3	-1.3	-1.0	0.4	-0.6	0.0	-0.2	0.0	-1.9	-1.6	-1.4
Erreurs et omissions	-0.4	0.5	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.8	-1.4	1.8	0.5	-0.3	-0.8	1.1	-0.4	-1.0	0.9	2.2	1.4	2.1	2.4
Financement	0.8	1.4	-1.8	-0.5	0.3	0.8	-1.1	0.4	1.0	-0.9	-2.2	-1.4	-2.1	-2.4
Crédit du FMI (net)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.7	0.5	0.1	0.1	0.3	-0.1	-0.5	-0.7	-0.7	-0.6
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	0.2	-1.5	-2.2	-0.8	-0.4	0.2	-1.2	0.3	0.7	-0.8	-1.7	-0.7	-1.4	-1.8
<i>Exceptional financing-Grant for debt relief under CCRT³</i>	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Exceptional financing-G-20 DSSI</i>	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Exceptional financing-RCF disbursement</i>	0.0	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

Tableau 6. Madagascar : comptes monétaires, 2019–28¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022			2023			2024	2025	2026	2027	2028
	Act.	Act.	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Est.	Approbation programme	2eme Revue	Proj.	Projections				
Avoirs extérieurs nets	4,614	4,876	5,018	5,729	5,715	4,875	6,759	5,800	5,634	6,662	8,935	10,677	13,323	16,463
Avoirs extérieurs nets (BCM)	3,925	3,597	3,691	4,360	4,356	3,438	5,334	4,341	4,117	5,055	7,248	8,921	11,531	14,659
Avoirs extérieurs nets (Banques commerciales)	689	1,279	1,327	1,369	1,360	1,438	1,425	1,459	1,517	1,607	1,687	1,756	1,792	1,804
Avoir intérieurs nets	8,045	9,314	10,901	13,361	15,374	16,532	14,408	18,003	19,308	22,471	25,658	28,484	31,540	34,654
Crédit intérieur	9,125	10,685	12,411	14,653	16,816	18,449	16,387	19,711	20,637	23,800	26,988	29,813	32,870	35,984
Créances nettes sur l'Etat	2,074	2,893	3,072	4,972	6,049	5,050	5,777	7,337	5,673	6,434	7,014	7,125	7,532	7,889
BCM ²	757	1,044	1,271	2,530	2,470	2,400	2,562	3,152	2,453	2,858	2,616	1,907	1,147	356
DMBs	1,256	1,565	1,567	2,012	3,154	2,227	2,772	3,745	2,782	3,123	3,930	4,736	5,891	7,026
Autres crédits	62	285	234	430	425	423	442	440	438	453	467	481	494	507
Crédit à l'économie	7,051	7,792	9,339	9,681	10,767	13,399	10,610	12,374	14,964	17,366	19,974	22,689	25,338	28,095
Crédit aux entreprises publiques	43	59	54	59	54	39	59	54	39	39	39	39	39	39
Crédit au secteur privé	6,980	7,687	9,263	9,601	10,692	13,286	10,531	12,299	14,851	17,253	19,861	22,576	25,225	27,982
Autres crédits	28	46	22	20	20	74	20	20	74	74	74	74	74	74
Autres postes (nets)	-1,080	-1,371	-1,510	-1,162	-1,442	-1,917	-1,267	-1,708	-1,329	-1,329	-1,329	-1,329	-1,329	-1,329
BCM	281	183	161	283	310	-168	283	250	420	420	420	420	420	420
Autres	-1,361	-1,554	-1,672	-1,445	-1,752	-1,749	-1,550	-1,958	-1,749	-1,749	-1,749	-1,749	-1,749	-1,749
Monnaie et quasi-monnaie (M3)	12,659	14,190	15,919	19,089	21,090	21,407	21,167	23,803	24,942	29,132	34,594	39,161	44,863	51,117
Dépôts en devises	1,111	1,472	1,519	1,548	1,529	1,640	1,604	1,628	1,719	1,809	1,889	1,958	1,994	2,006
Obligations à court terme des banques commerciale	73	87	82	51	51	97	51	51	97	97	97	97	97	97
Masse monétaire (M2)	11,476	12,632	14,318	17,490	19,510	19,670	19,512	22,124	23,126	27,226	32,607	37,106	42,772	49,014
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	3,315	3,570	4,117	4,151	4,649	4,522	4,398	5,247	5,266	6,147	7,298	8,259	9,460	10,778
Dépôts à vue en monnaie locale	4,426	4,866	5,509	7,102	7,942	8,101	8,072	8,879	9,584	11,347	13,666	15,604	18,052	20,754
Quasi-monnaie dont dépôts à termes	3,735	4,196	4,691	6,236	6,919	7,047	7,042	7,998	8,275	9,732	11,644	13,243	15,260	17,482
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	6,671	7,365	6,888	6,997	7,953	8,020	9,363	11,114	12,579	14,408	16,416
(Variations en pourcentage de la masse monétaire (M2) de début de l'année)														
Avoirs extérieurs nets	-3.0	2.3	1.1	3.4	4.9	-1.0	5.9	0.4	3.9	4.4	8.4	5.3	7.1	7.3
Avoirs extérieurs nets (BCM)	-2.7	-2.9	0.7	3.1	4.6	-1.8	5.6	-0.1	3.5	4.1	8.1	5.1	7.0	7.3
Avoirs extérieurs nets (banques de dépôt)	-0.3	5.1	0.4	0.3	0.2	0.8	0.3	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
Avoir intérieurs nets	11.1	11.1	12.6	8.1	31.2	39.3	6.0	13.5	14.1	13.7	11.7	8.7	8.2	7.3
Crédit intérieur	11.3	13.6	13.7	7.0	30.8	42.2	9.9	14.8	11.1	13.7	11.7	8.7	8.2	7.3
Créances nettes sur l'Etat (budget)	-0.2	7.1	1.4	2.0	20.8	13.8	4.6	6.6	3.2	3.3	2.1	0.3	1.1	0.8
BCM	-1.8	2.5	1.8	0.1	8.4	7.9	0.2	3.5	0.3	1.8	-0.9	-2.2	-2.0	-1.8
DMBs	1.5	2.7	0.0	1.9	11.1	4.6	4.3	3.0	2.8	1.5	3.0	2.5	3.1	2.7
Autres crédits	0.1	1.9	-0.4	0.1	1.3	1.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	11.5	6.5	12.2	5.0	10.0	28.4	5.3	8.2	8.0	10.4	9.6	8.3	7.1	6.4
Crédit aux entreprises publiques	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	11.5	6.2	12.5	5.0	10.0	28.1	5.3	8.2	8.0	10.4	9.6	8.3	7.1	6.4
Autres crédits	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres postes (nets, actif = +)	-0.2	-2.5	-1.1	0.6	0.5	-2.8	-0.6	-1.4	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Variation annuelle en pourcentage)														
Broad money (M2)	8.9	10.1	13.3	11.3	36.3	37.4	11.6	13.4	17.6	17.7	19.8	13.8	15.3	14.6
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	-2.2	7.7	15.3	8.5	12.9	9.8	5.9	12.9	16.4	16.7	18.7	13.2	14.5	13.9
Dépôts à vue en monnaie locale	20.0	9.9	13.2	12.5	44.2	47.0	13.7	11.8	18.3	18.4	20.4	14.2	15.7	15.0
Quasi-monnaie en monnaie locale	8.0	12.3	11.8	11.8	47.5	50.2	12.9	15.6	17.4	17.6	19.6	13.7	15.2	14.6
Crédit au secteur privé (en termes nominaux)	21.1	10.1	20.5	8.9	15.4	43.4	9.7	15.0	11.8	16.2	15.1	13.7	11.7	10.9
Crédit au secteur privé (en termes réels)	17.1	5.6	14.3	2.9	3.4	32.2	3.9	5.3	2.5	7.5	7.2	6.4	5.2	4.9
<i>Memorandum items:</i>														
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	13.7	15.6	16.6	15.2	17.2	21.3	14.9	17.4	20.9	21.3	21.8	22.2	22.3	22.4
Multiplicateur de la base monétaire (M3/réserves)	2.6	2.6	2.7	2.9	2.9	3.1	3.0	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
Vitesse de circulation (PIB/fin-de-période M3)	4.0	3.5	3.5	3.3	2.9	2.9	3.3	3.0	2.9	2.8	2.6	2.6	2.5	2.4

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Les fortes augmentations en 2020 et 2021 reflètent les décaissements au titre de la FCR et les décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

Tableau 7. Madagascar : bilan de la banque centrale¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019		2020		2021		2022				2023			
	Dec	Dec	Dec		Mar	Jun	Sep	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec		
	Act.	Act.	2eme Revue	Est.	Estimations				Projections					
Avoirs extérieurs nets	3,925	3,597	3,691	3,691	3,169	3,647	3,261	3,438	4,174	4,024	3,999	4,117		
Actifs bruts en devises étrangères	5,977	7,370	9,024	9,024	8,733	9,115	8,753	9,529	9,448	9,492	9,537	9,450		
Passifs bruts en devises étrangères	-2,052	-3,772	-5,333	-5,333	-5,563	-5,469	-5,492	-6,091	-5,274	-5,467	-5,539	-5,333		
Avoir intérieurs nets	1,002	1,862	2,172	2,172	2,705	2,779	2,749	3,450	3,548	3,689	3,642	3,903		
Créances sur l'Etat (nettes)	757	1,044	1,271	1,271	1,779	1,879	2,046	2,400	2,192	2,272	2,205	2,453		
Créances sur le gouvernement central	1,103	2,331	2,576	2,576	2,556	2,779	2,996	3,379	3,170	3,250	3,184	3,132		
Avances statutaires	85	0	0	0	0	0	142	287	0	0	0	-136		
Dette titrisée (bons du Trésor / BTA)	701	658	615	615	604	593	583	572	562	552	542	532		
Les effets escomptés de change	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rétrocession de fonds	308	1,671	1,960	1,960	1,950	2,184	2,271	2,519	2,607	2,697	2,641	2,735		
Autres crédits	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Dépôts de l'Etat	-347	-1,287	-1,305	-1,305	-777	-899	-950	-979	-979	-979	-979	-679		
Créances sur d'autres secteurs	23	-187	-169	-169	-17	-112	-214	-555	30	30	30	30		
Créances sur les banques (+ = injection)	-58	609	711	711	640	624	448	1,185	1,100	1,050	1,000	1,000		
Autres postes (nets; actif +)	281	397	359	359	303	388	469	420	226	337	406	420		
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	5,863	5,875	6,426	6,010	6,888	7,722	7,713	7,640	8,020		
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	3,315	3,570	4,117	4,117	3,958	4,159	4,083	4,522	5,202	4,991	5,190	5,266		
Réserves bancaires	1,561	1,823	1,669	1,669	1,840	2,189	1,847	2,279	2,443	2,643	2,370	2,668		
Monnaie dans les banques	335	354	366	366	340	392	408	391	452	473	523	457		
Dépôts	1,226	1,469	1,303	1,303	1,500	1,797	1,439	1,888	1,991	2,170	1,846	2,210		
Réserves excédentaires	51	66	76	76	77	79	81	86	77	79	81	86		
	(Flux annuels cumulés, sauf indication contraire)													
<i>Postes pour mémoire:</i>														
Avoirs extérieurs nets	-282	-328	94	94	-521	-44	-430	-253	483	333	308	426		
Avoirs extérieurs nets (millions de DTS)	-90	-131	13	13	-90	5	-55	-88	40	2	-18	-3		
Avoir intérieurs nets	57	860	310	310	533	607	577	1,278	1,376	1,517	1,470	1,731		
Créances sur l'Etat (nettes)	-191	287	227	227	508	608	775	1,129	921	1,000	934	1,182		
Base monétaire	-225	532	403	403	12	563	148	1,025	1,859	1,850	1,778	2,157		
Taux de change (Ariary/DTS, fin de période)	5,016	5,509		
Avoirs extérieurs nets (millions de DTS)	784	653	666	666	576	672	612	579	707	668	649	664		

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 8. Madagascar : principaux indicateurs de solidité financière, 2019–22¹
(ratios en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2021	2021	2021	2022	2022	2022	2022
	Dec	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec
Fonds propres										
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	13.4	11.9	11.5	11.4	11.5	11.0	11.7	12.3	12.0	11.2
Capital/actifs	10.0	9.4	9.8	9.1	9.3	9.5				
Fonds propres de base/actifs pondérés par le risque	11.6	11.9	11.5	11.4	11.4	11.0	10.8	11.4	11.1	10.3
Tier 1 to assets	6.8	6.9	6.6	6.7	7.0	6.7	6.4	6.9	6.9	6.3
Prêts improductifs nets moins provisionnement/fonds propres	22.0	32.6	27.3	26.7	26.5	42.0	31.6	39.3	37.2	33.7
Position ouverte nette en actions et autres participations / fonds propres	4.0	3.8	3.5	3.8	3.6					
Qualité des actifs										
Prêts improductifs sur total des prêts	7.3	8.5	8.0	7.7	7.7	9.1	7.8	9.4	8.9	7.7
Bénéfices et rentabilité										
Retour sur actifs	4.0	3.2	3.0	3.1	3.3	3.5	3.4	3.4	3.6	3.6
Retour sur fonds propres	31.1	25.9	24.2	25.8	27.4	28.7	27.5	28.7	30.3	30.1
Marge d'intérêt sur produit brut	60.6	60.2	59.8	58.6	58.1	51.3	50.9	49.9	49.2	48.4
Charges hors intérêts sur produit brut	54.2	56.0	56.3	56.1	55.4	58.4	59.4	58.8	58.1	58.5
Produit des transactions / produit brut	5.7	6.5	6.4	9.1	9.1	8.3	8.0	8.1	8.2	8.6
Charges de personnels / charges hors intérêt	32.9	31.9	32.3	31.9	31.5	26.1	26.3	26.3	26.0	25.1
Liquidités										
Liquidités / total des actifs	34.9	35.5	37.1	35.0	33.3	33.7	32.6	33.8	31.6	29.8
Actifs liquides/passifs à court term	49.8	49.7	53.3	49.4	47.4	48.9	47.6	48.5	47.2	43.3
Dépôt de la clientèle / total des prêts (non interbancaire)	131.1	131.9	139.3	136.7	128.6	121.8	128.7	132.5	124.9	117.5
Sensibilité aux risques du marché										
Position de change nette / fonds propres	53.8	7.5	8.7	8.8	7.2	7.8	7.1	7.4	7.7	7.9
Ecart entre les taux plafond et plancher interbancaire (point de base)	1,065	1,025	954	949	944	934	895	917	916	913
Prêts libellés en monnaie étrangère / total des prêts	11.7	11.8	11.6	12.9	11.0	11.6	14.4	14.8	14.0	18.3
Passifs libellés en monnaie étrangère / total des passifs	14.9	15.9	16.1	14.7	14.2	14.9	17.4	16.4	15.1	17.6

Sources : autorités malgaches.

¹ Les ratios ne concernent que le secteur bancaire.

Tableau 9. Madagascar : besoins et sources de financement extérieur, 2019–24
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Besoin de financement extérieur	1,216	1,055	700	1,451	1,331	1,202
Déficit courant (hors dons budgétaires)	423	817	732	851	911	895
Remboursement net de la dette du secteur privé et de l'autorité monétaire	337	170	-20	123	179	107
Remboursement de la dette publique (dette envers le FMI exclue)	69	81	95	128	171	175
Autres (y compris recettes d'exportation non rapatriées)	385	-13	-107	350	70	24
Sources de financement extérieur	950	745	634	1,194	1,191	1,288
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	373	251	244	298	244	334
Soutien à des projets	577	494	390	896	947	954
<i>Dons</i>	332	214	97	373	423	425
<i>Prêts</i>	244	280	294	523	524	529
Utilisation des réserves internationales (- = accumulation)	76	-210	-458	180	92	-145
Déficit de financement extérieur	190	520	523	78	49	59
Recours au crédit du FMI	83	384	48	78	49	-26
Décaissements	87	384	70	98	99	33
Remboursements	4	0	22	21	50	59
Allocation de DTS	0	0	332	0	0	0
Autres financements exceptionnels	107	136	144	0	0	85
Prêts au titre de l'appui budgétaire	7	20	144	0	0	71
Dons d'appui budgétaire	101	115	0	0	0	13
<i>Postes pour mémoire :</i>						
Réserves officielles brutes	1,653	1,863	2,321	2,142	2,050	2,195

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Madagascar : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(En dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB)		(En dollars)		(En % du PIB)		
Total	5,685,484,868	100.00	39.06	761,948,438	778,653,371	391,476,351	5.24	5.11	2.45
Dette extérieure	4,595,513,502	80.83	31.57	124,531,081	134,602,634	139,969,554	0.86	0.88	0.88
Créanciers multilatéraux ²	3,772,196,289	66.35	25.92	72,755,792	83,296,336	90,424,275	0.50	0.55	0.57
FMI	815,587,919	14.35	5.60						
Banque mondiale	2,007,273,546	35.31	13.79						
BAsD/BaFD/BID	567,628,114	9.98	3.90						
Autres créanciers multilatéraux	381,706,710	6.71	2.62						
dont : Fonds international pour le développement de l'agriculture	179,621,152	3.16	1.23						
Banque européenne d'investissement	113,496,725	2.00	0.78						
Créanciers bilatéraux	753,155,230	13.25	5.17	23,986,718	30,195,654	29,488,619	0.16	0.20	0.18
Club de Paris	315,219,245	5.54	2.17	11,663,878	17,236,416	17,187,482	0.08	0.11	0.11
dont : Agence française de développement	138,830,105	2.44	0.95						
Agence japonaise de coopération internationale	82,852,470	1.46	0.57						
Pays non membres du club de Paris	437,935,985	7.70	3.01	12,322,840	12,959,238	12,301,136	0.08	0.09	0.08
dont : Banque d'exportation et d'importation de Chine	202,049,191	3.55	1.39						
Fonds du Koweït	18,916,694	0.33	0.13						
Obligations	0	0	0						
Créanciers commerciaux	70,161,983	1.23	0.48	27,788,571	21,110,644	20,056,660	0.19	0.14	0.13
dont : Deutsche Bank	52,269,957	0.92	0.36						
Consorz GIFIEX	14,954,258	0.26	0.10						
Autres créanciers internationaux	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Dette publique intérieure	1,089,971,366	19.17	7.49	637,417,357	644,050,737	251,506,797	4.38	4.23	1.57
Détenue par les résidents, total	1,089,971,366	19.17	7.49	637,417,357	644,050,737	251,506,797	4.38	4.23	1.57
Détenue par les non-résidents, total	0	0	0						
Bons du Trésor	201,344,537	3.54	1.38	355,945,963	201,344,537	0	2.45	1.32	0.00
Obligations	684,767,359	12.04	4.70	265,517,080	266,829,278	244,021,772	1.82	1.75	1.53
Crédits	203,859,470	3.59	1.40	15,954,314	175,876,922	7,485,025	0.11	1.15	0.05
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0	0	0						
dont : Liée	0	0	0						
dont : Non liée	0	0	0						
Passifs conditionnels	6,542,737.47								
dont : Garanties publiques	6,542,737.47								
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁴	0								
PIB nominal	14,554,754,115			14,554,754,115	15,232,749,228	15,968,776,653			

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

² Les créanciers multilatéraux sont simplement des institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire, garanti par les recettes pétrolières. Voir la note commune du FMI et de la Banque mondiale rédigée pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et les autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 11. Madagascar : programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle

(en millions de dollars)

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	549	100	321	100
<i>Dettes concessionnelles, dont</i>	362	66	190	59
Dettes multilatérales	107	20	50	16
Dettes bilatérales	255	46	139	43
Autres	0	0	0	0
<i>Dettes non concessionnelles, dont</i>	187	34	131	41
Éléments don de moins de 35 %	187	34	131	41
Conditions commerciales	0	0	0	0
Par type de créanciers	549	100	321	100
Multilatéral	107	32	50	16
Bilatéral - Club de Paris	99	15	40	12
Bilatéral - hors Club de Paris	334	51	223	69
Autres	9	1	8	2
Utilisation du financement par l'emprunt	549	100	321	100
Infrastructures	131	24	64	20
Dépenses sociales	0	0	0	0
Financement budgétaire	0	0	0	0
Autres	418	76	257	80

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

Tableau 12. Madagascar : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC

Date de disponibilité	Décaissement		Conditions de décaissement
	(en % de la quote-part)	(en Mio de DTS)	
29 mars 2021	20.0	48.88	Approbation de l'accord par le conseil d'administration
15 novembre 2021	20.0	48.88	Achèvement par le conseil d'administration de la première revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2021
16 mai 2022	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la deuxième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2021
15 novembre 2022	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la troisième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2022
15 mai 2023	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la quatrième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2022
15 novembre 2023	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la cinquième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2023
15 mai 2024	10.0	24.44	Achèvement par le conseil d'administration de la sixième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2023
Total	90.0	219.96	

Source : FMI.

Tableau 13. Madagascar : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
	(Millions de DTS)													
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants														
Principal	31.0	43.6	65.3	103.9	107.4	98.5	89.0	64.2	19.6	9.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	4.0	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Obligations envers le FMI sur la base crédit existant/prospectif														
Principal	31.0	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	106.1	83.8	39.1	29.3	14.7	2.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts	4.0	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif														
Millions de DTS	39.7	46.1	67.8	106.4	109.9	105.9	108.7	86.3	41.7	31.9	17.2	5.0	2.6	2.6
Milliards d'ariarys	238	293	448	726	766	739	762	609	295	227	123	36	18	19
Pourcentage des exportations de biens et services	1.0	1.1	1.5	2.3	2.3	2.1	2.0	1.4	0.6	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette	7.1	8.1	10.9	12.9	11.9	9.7	8.4	5.8	2.5	1.7	0.9	0.2	0.1	0.1
Pourcentage du PIB	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.4	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes de l'État	2.8	2.9	3.7	5.2	4.9	4.3	4.0	2.9	1.3	0.9	0.4	0.1	0.1	0.0
Pourcentage de la quote-part	16.3	18.9	27.8	43.5	45.0	43.3	44.5	35.3	17.0	13.0	7.0	2.0	1.0	1.0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs														
Millions de DTS	674.5	655.4	590.1	486.2	378.8	275.5	169.3	85.5	46.4	17.1	2.4	0.0	0.0	0.0
Milliards d'ariarys	4,047	4,172	3,898	3,318	2,639	1,922	1,188	603	329	122	17	0	0	0
Pourcentage des exportations de biens et services	16.9	15.6	12.7	10.7	7.9	5.4	3.1	1.4	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette	119.9	115.1	94.5	59.1	40.9	25.1	13.1	5.7	2.8	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	5.7	5.2	4.3	3.3	2.3	1.5	0.9	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes de l'État	47.7	40.6	32.2	23.6	16.9	11.1	6.2	2.9	1.4	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	276.0	268.2	241.4	198.9	155.0	112.7	69.3	35.0	19.0	7.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)														
Décaissements	42.3	-19.1	-65.3	-103.9	-107.4	-103.4	-106.1	-83.8	-39.1	-29.3	-14.7	-2.4	0.0	0.0
Remboursements et rachats	73.3	24.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	31.0	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	106.1	83.8	39.1	29.3	14.7	2.4	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
	(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)													
Exportations de biens et de services (en millions de DTS)														
	3,991	4,191	4,634	4,551	4,767	5,140	5,536	5,963	6,422	6,917	7,450	8,023	8,639	9,301
Service de la dette	3,375.6	3,622.9	4,125.8	5,609.6	6,457.9	7,642.6	9,095.5	10,492.9	11,678.2	13,661.7	14,421.7	15,257.5	16,469.4	17,859.2
PIB nominal (prix du marché)	71,201	80,831	91,030	101,836	113,067	124,644	137,335	151,254	166,552	183,277	201,595	221,588	243,392	267,152
Recettes de l'État	8,488	10,269	12,116	14,046	15,584	17,244	19,072	21,086	23,309	25,749	28,514	31,554	34,892	38,556
Quote-part (en millions de DTS)	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4

Source : FMI.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures recommandées
Risques extérieurs			
Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine.	Élevée	Moyenne. Aucune incidence directe n'est prévue en raison des liens limités avec la Russie et l'Ukraine. Cependant, la guerre en Ukraine entraînerait des conséquences indirectes sur Madagascar à travers la volatilité des prix des produits de base, interruptions d'approvisionnement prolongées, le resserrement des conditions financières et une croissance plus faible dans les pays partenaires commerciaux, qui limiterait les flux touristiques et les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.	Mettre en place des mesures décrites ci-dessous pour faire face aux chocs sur les prix des matières premières. Réduire les dépenses non prioritaires afin de préserver les objectifs budgétaires programmés. Accélérer les réformes structurelles générales afin de stimuler la compétitivité, de supprimer les freins à la croissance et de favoriser la diversification économique.
Chocs sur les prix des produits de base.	Élevée	Moyenne Une baisse de la demande extérieure et des prix des métaux et de la vanille pourrait réduire les recettes d'exportation et la production dans le secteur minier. L'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie engendre l'insécurité alimentaire et l'inflation des prix à la consommation, pèse sur le revenu disponible des ménages et entraîne une baisse de la consommation et une dégradation du compte courant. D'autre part, les prix plus élevés de l'énergie augmenteront les prix du carburant et de l'électricité, ce qui alourdira le poids des transferts de l'État et compliquera la mise en œuvre des réformes en cours dans le secteur de l'énergie. L'incertitude entraîne une instabilité sociale et économique.	Parachever le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants. Permettre une plus grande flexibilité des taux de change afin d'amortir les chocs externes sur les prix. Accélérer les réformes structurelles afin de renforcer l'efficacité et la diversification économiques. Aider les ménages vulnérables par de mesures ciblées supplémentaires.
Désancrage des anticipations d'inflation	Moyenne	Moyenne. Des chocs d'offre pourraient accélérer l'inflation globale et l'inflation sous-jacente. L'absence d'ancrage nominal et de cadre de politique monétaire clairs entraînent un rapide désancrage des anticipations d'inflation.	Resserrer la politique monétaire pour contrer les possibles effets de second tour des prix des produits alimentaires et de l'énergie importés et rétablir la stabilité des prix pour éviter un désancrage des anticipations d'inflation. Renforcer le cadre de la politique monétaire. Poursuivre les réformes structurelles pour améliorer la productivité.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la situation de référence actuelle. Les risques structurels sont ceux qui sont de nature à rester saillants sur un horizon plus long.

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures recommandées
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial.	Moyenne	Moyenne. Un ralentissement mondial aurait des effets de contagion à Madagascar à travers les canaux commerciaux et financiers, ce qui creuserait les déséquilibres extérieurs et pèserait sur les réserves internationales.	Maintenir une plus grande flexibilité du taux de change pour absorber les chocs externes et préserver les réserves internationales et recalibrer la politique monétaire afin de maîtriser l'inflation. Privilégier les réformes structurelles pour améliorer la compétitivité.
Foyers locaux de COVID-19	Moyenne	Moyenne. La lenteur de la campagne de vaccination expose l'économie à une nouvelle vagues d'infections à la COVID-19, qui imposerait de nouvelles restrictions. Celles-ci pourraient ralentir les investissements et retarder la reprise économique, ce qui accentuerait les pressions budgétaires.	Poursuivre la campagne de vaccination et privilégier les dépenses de santé. Renforcer les filets de protection sociale. Établir un plan budgétaire d'urgence permettant d'atténuer les conséquences d'une reprise de la pandémie et d'un nouveau confinement.
Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques	Élevée	Moyenne. Une intensification des tensions géopolitiques affecterait Madagascar par un déclin des échanges commerciaux et une perte de confiance des investisseurs.	Améliorer l'efficacité des dépenses publiques et s'engager sur un assainissement crédible des finances publiques à moyen terme.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.	Moyenne	Élevée. Perte de capital matériel et humain, perturbation des échanges commerciaux et ralentissement de la croissance. Des précipitations extrêmes et la sécheresse pourraient affecter la production alimentaire.	Réaffecter des dépenses budgétaires au profit du financement des travaux de reconstruction et faire appel aux donateurs pour financer l'aide au lendemain des catastrophes. Renforcer la résilience du pays afin que les moyens de subsistance agricoles et ruraux s'adaptent aux changements climatiques. Renforcer la gestion des risques de catastrophe et l'état de préparation aux catastrophes afin d'apporter une aide rapide aux populations qui en sont victimes.
Risques intérieurs			
Mécontentement social généralisé et instabilité politique.	Moyenne	Élevée. L'augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie déclenchent des mouvements sociaux et perturbent l'activité économique ; la polarisation politique grandissante dans la période précédant les élections présidentielles de 2023 et l'instabilité fragilisent l'élaboration des politiques et la confiance, pèsent sur l'activité économique, perturbent le programme de réformes et exercent des pressions sur le budget.	Axer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Améliorer l'inclusivité des politiques publiques. Encourager les autorités et les partenaires du développement à renforcer les dispositifs de protection sociale et à s'abstenir de mettre prématurément fin aux aides financières aux ménages et aux entreprises. Redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Transferts aux entreprises publiques plus élevés que prévu (ex. : JIRAMA et Air Madagascar).	Élevée	Moyenne. Les transferts aux entreprises publiques réduisent les autres dépenses prioritaires. Risques de perturbation de l'économie si le fonctionnement des entreprises publiques est affecté.	Déterminer comment protéger les services publics essentiels. Encourager les autorités et les partenaires du développement à préserver les dépenses dans les domaines sociaux prioritaires. Renforcer les structures de gouvernance, notamment la surveillance exercée par l'État sur les grandes entreprises publiques. Renforcer la crédibilité des cadres budgétaires et de dépenses à moyen terme en améliorant l'exécution budgétaire.

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesures recommandées
Absence de progrès ou inversion des réformes de gouvernance, en particulier pour les entreprises publiques.	Élevée	Élevée. Un manque de transparence et d'impartialité peut compromettre l'apport d'aides concessionnelles supplémentaires, entraver l'investissement privé (PPP compris) et compliquer les négociations avec les fournisseurs de carburant.	Entreprendre les réformes promises et réitérer l'engagement envers un fonctionnement transparent et équitable des entreprises publiques (dont la JIRAMA). Intensifier la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Faiblesse des capacités d'exécution des investissements.	Élevée	Moyenne. Une exécution insuffisante des projets d'investissement en capital pendant plusieurs années aggraverait le déficit d'infrastructure, ralentirait la croissance et restreindrait l'investissement direct étranger.	Suivre les capacités intérieures disponibles et privilégier les investissements les plus rentables. Accroître la transparence des étapes de planification, de suivi et de contrôle des projets d'investissement.
Secteur bancaire sous tension.	Faible	Moyenne. Une recrudescence des prêts improductifs pourrait saper la confiance et réduire les fonds propres, ce qui nuirait à la stabilité du secteur bancaire et du crédit au secteur privé.	Renforcer la réglementation et la supervision. Communiquer avec les banques sur les mesures nécessaires pour assurer une résolution rapide des prêts improductifs et une capitalisation adéquate. Renforcer les cadres de résolution bancaire et de gestion des crises.
Ralentissement des réformes.	Moyenne	Élevée. Effet défavorable sur les résultats sociaux, la confiance et la croissance.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Améliorer la communication. Investir dans le capital humain et les institutions.

Annexe II. Principales recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV : état d'avancement

Recommandations	Situation actuelle
Politique budgétaire	
Dégager un espace budgétaire en augmentant les recettes intérieures et en réduisant fortement la nécessité des transferts en faveur des entreprises publiques.	Les recettes fiscales nettes en 2021 ont atteint l'objectif de 10,4 % du PIB fixé par le programme. La collecte des impôts intérieurs a été inférieure à l'objectif, cet écart tenant en partie à une activité moins dynamique que prévu. Les autorités sont parvenues à recouvrer plus de la moitié des arriérés d'impôts en 2021.
Remédier aux risques budgétaires associés à la tarification des carburants. Instaurer un mécanisme automatique de tarification des carburants.	Les prix à la pompe ont été relevés de 43 % en moyenne en juillet 2022. Une nouvelle structure des prix de référence des carburants a été adoptée en juillet 2022 et le gouvernement travaille encore à l'élaboration de mesures pour atténuer l'impact des futures hausses des prix à la pompe. L'instauration d'un mécanisme automatique de tarification des carburants a été reportée à 2024. Un nouveau plan d'exploitation pour la JIRAMA est en cours d'achèvement en concertation avec la Banque mondiale. Les arriérés de la JIRAMA restent à rembourser dans les trois ans à venir.
Veiller à augmenter les dépenses sociales prioritaires.	Les dépenses sociales restent faibles et nettement sous-exécutées. Les ministères sociaux n'ont pas préparé de plans annuels formels d'engagement des dépenses. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale pour augmenter les transferts monétaires en faveur des ménages les plus pauvres.
Politique monétaire et politique de change	
Gérer la liquidité bancaire afin de soutenir le crédit tout en maîtrisant les pressions inflationnistes.	Les besoins de liquidités sont restés stables. L'inflation a été contenue au-dessous de 10 % jusqu'en 2022 et au choc sur les prix mondiaux des produits de base. Les réserves officielles sont jugées adéquates.
Renforcer le canal des taux d'intérêt de la transmission de la politique monétaire. Passer du ciblage des agrégats de réserves au ciblage des taux d'intérêt en développant les prêts interbancaires.	La réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire est en cours en vue de l'adoption du ciblage des taux d'intérêt en 2023. Dans cet objectif, la BFM a formellement mis en place un système de corridor symétrique de taux d'intérêt en 2021, a établi des facilités de dépôt et de prêt à un jour tout en arrêtant la publication du taux directeur afin d'éviter toute confusion avec ces nouveaux taux de référence, et a travaillé à l'alignement des taux du marché interbancaire sur les échéances des opérations, les risques et le niveau global de liquidité. Avec l'assistance technique du FMI, un modèle de prévision macroéconomique basé sur le système de prévision et d'analyse des politiques a été élaboré. Les autorités sont en train de mettre en œuvre la loi sur les opérations de pension livrée depuis décembre 2021, qui vise à encourager les prêts interbancaires à plus long terme. Les efforts destinés à réduire le corridor des taux d'intérêt contribuent à stabiliser le taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire. La BFM s'apprête à émettre des certificats de dépôt à échéance fixe pour compléter la courbe des taux à court terme. La première prévision officielle d'inflation à moyen terme produite par la BFM sera incluse dans la loi de finances 2023.
Supprimer progressivement l'obligation de cession des recettes d'exportation.	À moyen terme, les autorités restent déterminées à supprimer progressivement l'obligation de cession des recettes d'exportation, mais seulement lorsque les conditions seront suffisamment favorables pour ne pas déstabiliser le marché des changes.

Recommandations	Situation actuelle
Renforcer la résilience du secteur financier et l'inclusion financière	
Promulguer la nouvelle loi bancaire et la loi sur la stabilité financière.	La loi bancaire, la loi sur l'assurance, la loi sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique ainsi que la loi sur la microfinance ont été promulguées. Les instructions relatives aux fonds propres des banques, à la solvabilité, à la liquidité, à la concentration des risques et au provisionnement des risques de crédit des banques, considérées comme des priorités, ont été établies ou sont en cours d'élaboration. La BFM poursuit la mise en conformité aux cadres Bâle II et Bâle III et prévoit d'adopter les textes réglementaires au second semestre 2022. La Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) travaille à la mise en œuvre du nouveau processus de supervision basée sur le risque, notamment la conduite de programmes annuels d'inspection privilégiant les établissements d'importance systémique et ceux qui présentent des vulnérabilités.
Intensifier les efforts pour améliorer l'inclusion financière.	Pour remédier aux faibles niveaux de culture financière, la BFM a élaboré un module dédié sur son site Internet et a conduit plusieurs campagnes d'information et de communication. Afin de promouvoir un meilleur accès aux services financiers et un meilleur usage de ces services, plusieurs institutions de microfinance ont reçu une aide pour étendre leurs points d'accès dans les zones insuffisamment desservies et mettre en œuvre des solutions de banque à distance (agences bancaires, argent mobile et services bancaires mobiles). Un fonds de garantie pour les microentreprises et les entrepreneurs agricoles, start-ups comprises, a été créé avec la participation de six banques et de deux institutions de microfinance. La mise en œuvre du projet de switch national de paiement, prévue pour fin 2022, permettra l'interopérabilité de tous les paiements électroniques, ce qui réduira les coûts de transaction et contribuera à améliorer l'inclusion financière ainsi que l'efficacité, la sécurité et la résilience du système national de paiement.
Promouvoir l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires	
Faire appliquer le nouveau cadre juridique de lutte contre la corruption.	L'application effective du cadre juridique de lutte contre la corruption est lente et doit être accélérée. Le décret portant organisation et fonctionnement du Comité de coordination et d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CNO) a été adopté en juin 2022 et publié en août. La stratégie quinquennale du service de renseignements financiers de Madagascar, le SAMIFIN, a été approuvée par le Conseil des ministres en juin 2022. L'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) est opérationnelle depuis juin 2022, avec la prestation de serment de son directeur général et l'inscription d'une dotation de fonctionnement dans la loi de finances rectificative pour 2022.
Renforcer la gestion des finances publiques afin d'améliorer la gouvernance des ressources publiques.	La dissolution de l'Organisme de coordination et de suivi des investissements et de leurs financements (OCSIF) a retardé l'achèvement d'un manuel d'investissements publics. Le rapport de l'audit des marchés publics liés à la riposte à la pandémie conduit par un tiers indépendant a été publié le 6 juillet 2022. Des informations détaillées sur les contrats de marché public liés à la COVID-19 ont été publiées mais sans donner d'éléments sur les bénéficiaires effectifs des entités attributaires des contrats.

Recommandations	Situation actuelle
Améliorer le climat des affaires afin de conforter la quantité et la qualité des investissements.	Les autorités sont engagées à rendre opérationnel le Comité national PPP créé par la loi au plus tard fin décembre 2022. La stratégie nationale en matière de PPP, qui prévoit un cadre pour l'exécution des projets d'investissement en PPP, devrait être adoptée au plus tard à la fin juin 2023. Les autorités sont également déterminées à améliorer la transparence des PPP.

Annexe III. Principales recommandations issues de l'évaluation de la stabilité du secteur financier de 2016 : état d'avancement

Recommandations	État d'avancement
Court terme	
Intensifier la supervision sur place des banques et des institutions de microfinance.	Achevé. La nouvelle loi bancaire entrée en vigueur le 5 mars 2021 a renforcé les pouvoirs et l'indépendance de la Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) en garantissant son autonomie budgétaire. Les ressources allouées aux inspections sur place ont été augmentées et sont davantage ciblées sur les données fournies par le système de déclaration prudentielle automatisé.
Commencer à mettre en œuvre une supervision basée sur les risques.	Achevé. Les autorités ont renforcé la surveillance prudentielle basée sur les risques. La Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) a travaillé à la mise en place du nouveau mécanisme de supervision basée sur les risques, qui prévoit la conduite de programmes annuels d'inspections privilégiant les établissements d'importance systémique et ceux qui présentent des vulnérabilités. La supervision basée sur les risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) est programmée, conformément aux objectifs de la stratégie nationale 2018–22.
Conduire des tests de résistance réguliers et utiliser les résultats pour éclairer la supervision bancaire.	Achevé. Depuis 2016, des tests de résistance annuels conduits par l'autorité de supervision bancaire sont utilisés pour définir les actions prioritaires en matière de contrôle.
Donner à la BFM tous les pouvoirs nécessaires pour promouvoir la stabilité financière, en concertation avec la CSBF et le ministère de l'Économie et des Finances.	Achevé. Les statuts de la BFM ont été révisés afin de renforcer son indépendance et de lui donner un mandat général de recherche de la stabilité financière.
Élargir la définition des parties liées et renforcer le contrôle des risques de concentration.	Achevé. La nouvelle loi bancaire est entrée en vigueur le 5 mars 2021. Dans le cadre de sa mise en application, les instructions relatives aux aspects jugés prioritaires — à savoir les fonds propres des banques, la solvabilité, la liquidité, la concentration des risques et la classification et le provisionnement des risques de crédit — sont en cours d'élaboration en conformité avec les normes internationales.
Améliorer les règles de classification des avoirs et de provisionnement.	Achevé. La nouvelle loi bancaire entrée en vigueur le 5 mars 2021 donne des indications sur la classification des actifs ainsi que sur le traitement et le provisionnement des actifs de qualité douteuse.
Moyen terme	
Accroître la quantité et la qualité des ressources humaines de la Commission de supervision bancaire et financière (CSBF).	Achevé. La CSBF a renforcé ses effectifs et fournit une protection juridique à son personnel et à ses administrateurs.
Renforcer les pouvoirs et l'indépendance des autorités financières.	Achevé. La nouvelle loi bancaire entrée en vigueur le 5 mars 2021 a renforcé les pouvoirs et l'indépendance de la CSBF en garantissant son autonomie budgétaire, en fournissant une protection juridique à ses administrateurs et à son personnel, en établissant des critères bien définis et un processus transparent de sélection des administrateurs.
Augmenter les exigences minimales de fonds propres pour les établissements de crédit et les institutions de microfinance.	Achevé. L'adoption du décret n° 2021-205 le 24 février 2021 a relevé les exigences minimales de fonds propres applicables aux institutions de microfinance, en incorporant des facteurs de risque tels que le risque de taux de change et le risque opérationnel.
Renforcer la réglementation relative au contrôle interne des banques et instaurer des exigences précises en matière de gouvernance d'entreprise.	La loi bancaire entrée en vigueur le 5 mars 2021 a renforcé la réglementation relative au contrôle interne des banques et instauré des exigences précises en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne les qualifications des administrateurs des établissements bancaires, de leurs directeurs et des directeurs des fonctions de contrôle. La nouvelle législation oblige les

Recommandations	État d'avancement
	banques à publier des rapports annuels contenant des informations quantitatives et qualitatives concernant entre autres la gouvernance d'entreprise.
Renforcer le cadre juridique pour la résolution des établissements de crédit et des institutions de microfinance.	Achévé. La loi sur la microfinance et la nouvelle loi bancaire qui ont été promulguées ont non seulement renforcé les pouvoirs et l'indépendance de la CSBF, mais elles lui ont également conféré un pouvoir de surveillance complet sur les établissements de crédit et les institutions de microfinance. La CSBF est spécifiquement chargée de résoudre les problèmes des établissements et de préserver leur capacité à remplir des fonctions critiques, en prenant les mesures de résolution qui ont été élaborées.
Intensifier et renforcer la supervision des assureurs et renforcer l'indépendance de la surveillance.	En cours. La loi sur l'assurance, qui renforce les pouvoirs et l'indépendance de l'autorité de surveillance a été promulguée. Le transfert effectif du contrôle du secteur de l'assurance à la CSBF a été matérialisé le 17 décembre 2021 par la signature d'une note de passation entre le directeur général du Trésor et le secrétaire général de la CSBF. Depuis janvier 2022, la CSBF bénéficie d'une assistance du Bureau d'assistance technique du Trésor américain. La BFM inclura, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les bilans des compagnies d'assurance dans les statistiques monétaires pour se conformer au Manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières.
Instaurer une supervision prudentielle indépendante, bien dotée en ressources, des fonds de pension, d'épargne et d'investissement.	En cours. Les autorités ont établi un document de stratégie comprenant trois éléments : i) réformes systémiques (ex. : transfert des excédents de la Caisse de prévoyance et de retraites (CPR) à la CRCM, unification des comptes d'affectation de la CPR et de la CRCM), ii) réformes paramétriques (ex. : augmenter l'âge de départ à la retraite, limitation à 3 du nombre d'enfants pris en compte aux fins de la surcote liée aux enfants) et iii) mesures de gestion (ex. : utilisation du logiciel de suivi des paiements entre la direction générale du Trésor (DGT) et la direction générale des finances et des affaires générales (DGFA) et vérification physique des retraités et des bénéficiaires). Ce document sera examiné en Conseil des ministres au second semestre 2022.
Conduire des audits financiers indépendants de la Caisse d'épargne de Madagascar (CEM) et du réseau d'épargne des services postaux, puis définir des stratégies de restructuration ou de résolution.	Achévé. Des audits financiers indépendants de la CEM et de la Paositra Malagasy (PAOMA) ont été réalisés en 2017, à la suite desquels un plan d'action a été établi. En mars 2019, la CEM a obtenu l'agrément de la CSBF pour opérer en tant qu'établissement de microfinance, conformément au plan d'action existant. La CEM prévoit également de fournir des services d'argent électronique (services de paiement prépayés). La PAOMA, qui gère environ 500 000 comptes d'épargne outre ses activités postales, prévoit de développer ses activités financières en s'appuyant sur son réseau de plus de 250 agences réparties dans l'ensemble du territoire. La PAOMA est partenaire, en tant que distributeur, d'une banque locale autorisée à exercer des activités de monnaie électronique, via une carte de paiement Visa.
Établir le cadre juridique pour l'émission et l'utilisation de monnaie électronique et instaurer un mécanisme de supervision et de surveillance.	En cours. La loi sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique a été promulguée. Après la publication en septembre 2017, avril 2018 et juin 2018 des décrets d'application de la loi sur la monnaie électronique, la gouvernance et le contrôle, et les établissements de monnaie électronique, le développement des systèmes de paiement par monnaie électronique suit son cours, notamment avec l'octroi d'une première licence à un fournisseur de services et l'examen de deux autres demandes. Le comité directeur comprend la CSBF (DRE, DCP) et la BFM (DSP, DSI).
Adopter un projet de loi régissant le système national de paiement.	En cours. Un projet de loi concernant le système national de paiement a été établi, mais la loi n'a pas encore été adoptée.
Long terme	
Mettre en place un système d'interventions graduées pour les établissements en difficulté.	En cours. La nouvelle loi bancaire entrée en vigueur le 5 mars 2021 habilite la CSBF à prendre des mesures administratives ou disciplinaires, renforce ses procédures internes pour les interventions progressives afin d'éviter que les établissements en difficulté atteignent un stade avancé, et prévoit un plan de redressement. Des exercices de détection et d'intervention précoce sont effectués régulièrement. Des

Recommandations	État d'avancement
	efforts sont en cours pour renforcer les pouvoirs d'intervention et de résolution de la CSBF en élargissant l'éventail des instruments dont elle dispose.
Étudier la possibilité d'établir un mécanisme de garantie des dépôts lorsque le cadre de supervision et de résolution bancaires sera renforcé.	En cours. Un fonds de garantie pour les microentreprises et les entrepreneurs agricoles, start-ups comprises, a été créé avec la participation de six banques et de deux institutions de microfinance.
Unifier et améliorer les registres des risques de crédit.	En cours. Un nouveau registre central des crédits pour les banques, les institutions de microfinance et les établissements financiers a été créé en 2016. La loi régissant l'établissement et la supervision d'un bureau privé d'information sur le crédit a été adoptée en 2017, suivie d'un appel d'offres international en 2018. Le premier bureau privé d'information sur le crédit a été agréé en décembre 2018 et a démarré ses activités en janvier 2019.
Moderniser les registres des valeurs mobilières.	En cours. L'informatisation des registres des valeurs mobilières et immobilières est terminée au niveau du registre national du commerce et des entreprises. Des difficultés relevées dans la gestion de la documentation aux fins de la construction et de l'enregistrement des biens constituent encore des points de faiblesse. Des efforts sont en cours pour améliorer la loi sur la propriété foncière.
Améliorer les mécanismes de gel des actifs en cas de suspicion de blanchiment de capitaux et de recouvrement des biens acquis illégalement.	En cours. La mise en place opérationnelle de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) est effective depuis juin 2022 avec la prestation de serment de son directeur général et l'inscription d'une dotation de fonctionnement dans la loi de finances rectificative pour 2022. Aux fins du recouvrement des avoirs illicites, le BIANCO entend exploiter pleinement le potentiel du nouveau régime de gestion dynamique des déclarations de patrimoine prévu par la loi anticorruption pour améliorer les enquêtes sur les soupçons de corruption et réprimer les infractions liées à l'enrichissement illicite et aux autres infractions sous-jacentes. À cet égard, le gouvernement devrait prendre un décret d'application de la loi anticorruption relatif à la gestion dynamique des déclarations de patrimoine au plus tard en décembre 2022 dans l'optique non seulement de parachever les réformes juridiques préconisées par la stratégie nationale de lutte contre la corruption, mais également d'assurer une meilleure cohérence et synergie des actions de lutte contre la corruption à Madagascar dans le cadre du lancement des opérations de l'ARAI.

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités

Contexte

1. Madagascar a beaucoup fait appel à l'assistance technique et à la formation du FMI depuis la normalisation de ses relations avec le FMI en 2014, notamment dans le contexte de l'accord au titre de la FEC sur la période 2016–20 et de l'accord au titre de la FEC approuvé en mars 2021. Les priorités, qui sont en étroite concordance avec les objectifs du nouveau programme, portent notamment sur la réforme de la banque centrale (BFM), de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des finances publiques, du secteur financier et des cadres juridiques de la lutte contre la corruption, pour une croissance plus vigoureuse, durable et plus inclusive. L'assistance technique apportée par le FMI a évolué en fonction du programme de réformes, des missions de suivi d'assistance technique fournissant des recommandations spécifiques. Les départements d'assistance technique et l'équipe pays du FMI ont étroitement collaboré avec les autorités malgasy et ont mis à profit la proximité d'AFRITAC Sud pour s'assurer de l'adéquation continue entre les besoins d'assistance technique et les activités et faire en sorte que le développement des capacités soit plus pertinent, efficace et efficient.

2. La reprise du dialogue entre le département des finances publiques et Madagascar sur les administrations douanière et fiscale et la gestion des finances publiques en 2015 a été suivie de missions spécifiques d'assistance technique afin d'améliorer la gestion des ressources publiques. Depuis, l'aide apportée par le siège et le soutien au développement des capacités assuré par AFRITAC Sud ont été intenses. Les recommandations relatives aux administrations douanière et fiscale ont été efficaces et ont aidé à inverser le déclin des recettes. S'agissant des réformes de la gestion des finances publiques, des progrès ont été réalisés concernant l'élaboration d'un budget à moyen terme, la gestion des investissements publics et la gestion des risques budgétaires, en dépit de certains retours en arrière, en particulier dans les deux premiers domaines. Le Plan stratégique de modernisation de la gouvernance budgétaire, qui comprend une réforme de la classification budgétaire, est en cours de mise en œuvre et devrait contribuer à une meilleure transparence budgétaire. L'assistance technique dans le domaine de la gestion des finances publiques s'est également efforcée d'aider les autorités à honorer leurs engagements au titre des FCRs sur la transparence des dépenses liées à la COVID-19, avec la mise en service du Fonds COVID. Une récente mission d'assistance technique portant sur la politique fiscale a conseillé des réformes visant à stimuler la collecte des recettes intérieures conformément aux objectifs du programme.

3. Madagascar a été un pays pilote pour un programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) début 2022. Dirigé par le département des finances publiques, le CMAP visait à aider à évaluer les besoins de financement et l'impact macrobudgétaire des plans climat sur la croissance et la viabilité de la dette, et à déterminer les priorités de gestion des finances publiques vertes, y compris les procédures budgétaires, pour une mise en œuvre adéquate de la politique climatique. Au vu de la forte vulnérabilité de Madagascar aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire liée au changement climatique, le renforcement des stratégies

d'atténuation, de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique revêt une importance critique sur le plan macroéconomique.

4. Sur la base des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2015, l'assistance du département des marchés monétaires et de capitaux et d'AFRITAC Sud a été déterminante pour les réformes visant à : i) renforcer l'indépendance de la banque centrale (BFM), ii) moderniser le cadre opérationnel de la politique monétaire, notamment en améliorant la gestion et les prévisions de liquidité, iii) développer les marchés des changes, iv) renforcer la supervision bancaire, et v) améliorer les fonctions d'audit interne de la banque centrale et les mettre en conformité avec les normes internationales. L'assistance technique du siège a conseillé sur la stratégie de diversification des réserves internationales par inclusion de l'or à la suite d'achats d'or non monétaire effectués par la banque centrale.

5. Le département financier, le département des marchés monétaires et de capitaux et le département juridique ont aidé la BFM à renforcer ses sauvegardes et à adopter les normes internationales d'information financière (IFRS). La BFM continue de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes actualisée d'avril 2021 et a conclu sa transition aux normes IFRS avec la publication des comptes de l'exercice 2020.

6. Le département des statistiques (y compris AFRITAC Sud) a fourni une assistance technique intensive aux fins du changement de base des comptes nationaux, de la nouvelle pondération de l'IPC et de l'élargissement du périmètre des statistiques extérieures pour y inclure la diffusion des statistiques sur la position extérieure globale, ainsi que pour les statistiques monétaires et financières, les indicateurs de solidité financière et les statistiques de finances publiques afin d'élargir la couverture des données au-delà de l'administration centrale budgétaire. Les autorités ont également renforcé leur participation au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a), une page nationale récapitulative des données ayant été mise en ligne en mai 2019.

Stratégie de développement des capacités et priorités

7. Par la suite, l'assistance technique du FMI restera axée sur l'approfondissement des réformes qui se sont révélées fructueuses ces dernières années et sur le perfectionnement des compétences au sein du ministère de l'Économie et des Finances, de la BFM, et de l'institut des statistiques, et s'élargira encore pour intégrer les nouveaux objectifs prioritaires de l'action publique.

8. Dans ce contexte, les principales priorités sont les suivantes : i) poursuivre la modernisation des administrations douanière et fiscale afin d'améliorer l'observance fiscale et de réduire l'évasion fiscale ; ii) élaborer et mettre en œuvre des mesures fiscales permettant de converger vers un niveau d'imposition plus conforme au potentiel fiscal du pays ; iii) renforcer la gestion des finances publiques par un durcissement des contrôles internes et l'amélioration du contrôle des risques budgétaires (retraites, PPP et entreprises publiques), de la gestion des investissements publics et de la masse salariale, des prévisions et de l'établissement du budget, ainsi que de la chaîne des dépenses et de la transparence ; iv) améliorer le cadre d'action pour

l'adaptation et la résilience au changement climatique grâce à la gestion des finances publiques vertes et à une mission C-PIMA ; v) poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel de réforme du cadre de politique monétaire afin d'adopter progressivement le ciblage des taux d'intérêt ; vi) améliorer le fonctionnement du marché des changes interbancaire et l'efficacité du FOREX ; vii) poursuivre le renforcement de la stabilité du secteur financier et son développement par une meilleure supervision et l'adoption et l'application d'un cadre de résolution ; et viii) améliorer la gouvernance en appliquant le cadre juridique et en intensifiant la lutte contre la corruption.

9. Les priorités recensées avant la pandémie de COVID-19 demeurent pertinentes, mais elles devront être précisées à la lumière des développements récents et des engagements des autorités dans le contexte de l'aide financière d'urgence. Les questions de gestion des finances publiques relatives à l'exécution et au contrôle du budget sont cruciales, notamment la mise en place d'outils de suivi des dépenses d'urgence, le compte unique du Trésor, et le renforcement de la surveillance des entités sous contrôle public, ainsi que l'amélioration de la capacité à identifier les bénéficiaires effectifs ultimes des entreprises attributaires de marchés publics.

10. Les autorités remercient le FMI de l'assistance technique qu'il leur a apportée ces dernières années et estiment que les priorités ont été en étroite adéquation avec les objectifs du programme, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la génération de recettes, et du secteur financier. Entre mars 2020 et mars 2022, toutes les missions ont été effectuées à distance ; les autorités considèrent que ces missions ont été malgré tout efficaces et elles saluent la flexibilité des prestataires d'assistance technique, en dépit de difficultés techniques occasionnelles liées aux contraintes de connectivité et au décalage horaire.

11. Les autorités estiment que la stratégie de développement des capacités est appropriée pour Madagascar. Elles soulignent que les activités d'assistance technique ont été déterminantes pour la réussite des programmes passé et actuel au titre de la FEC et souhaitent que cet effort soit maintenu dans les années à venir afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre des réformes en cours et faire face aux nouveaux besoins et difficultés liés à l'application du nouveau programme de réformes économiques prévu dans le Plan Émergence Madagascar.

Stratégie d'accompagnement

12. Collaboration avec les autorités. L'équipe dialogue régulièrement avec les autorités et dans le cadre des revues des programmes. Les autorités apprécient la possibilité de discuter de leurs besoins et priorités en matière de développement des capacités lors des réunions avec le département des finances publiques, le département des marchés monétaires et de capitaux et le département juridique qui se tiennent lors de l'assemblée annuelle et des réunions de printemps, ainsi qu'avec l'équipe pays.

13. Les autorités se félicitent de la collaboration avec les départements techniques du siège du FMI et l'AFRITAC Sud ; elles jugent que les missions sont complémentaires et qu'elles s'enchaînent de manière satisfaisante. Elles suggèrent d'adapter la fréquence des missions d'assistance technique pour s'assurer que les conseils sont internalisés et absorbés, notamment dans

le contexte de la pandémie, et de laisser suffisamment de temps entre la mission d'investigation/d'analyse et la mission de revue pour permettre une bonne mise en œuvre des recommandations émises. Elles réitèrent également leur intérêt pour des missions d'experts de longue durée dans certains domaines, notamment l'administration des recettes, la politique fiscale et le cadre budgétaire à moyen terme et se félicitent des possibilités de formation données aux fonctionnaires du ministère de l'Économie et des Finances et de la banque centrale.

14. Coordination avec le FMI. L'équipe de Madagascar organise des réunions régulières avec les départements fonctionnels afin d'aligner les priorités d'assistance technique et les objectifs du programme, de permettre un enchaînement efficace et d'éviter les doublons.

15. Collaboration avec des partenaires extérieurs. L'équipe de Madagascar s'entretient régulièrement sur l'assistance technique avec d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne.

Priorités par département

Département des finances publiques

Thèmes	Objectifs
Administration fiscale et douanière	Accroître les recettes fiscales et douanières en poursuivant la réforme et la modernisation de l'administration fiscale, notamment par un contrôle et une application effectifs des textes, et la facilitation des affaires pour les contribuables à jour de leurs obligations.
Politique en matière de recettes fiscales	Aider l'unité spécialiste de la politique fiscale à émettre des recommandations de politique fiscale, y compris en limitant les exonérations, sur la base d'une récente évaluation des exonérations fiscales annexée à la loi de finances.
Risques budgétaires	Améliorer le suivi des risques budgétaires recensés et leur gestion.
Gestion des finances publiques : exécution et contrôle du budget	Améliorer la classification budgétaire, la gestion de trésorerie (compte unique du Trésor), ainsi que la comptabilité et la gestion des avoirs ; renforcer la gestion des investissements publics, améliorer la chaîne des dépenses ; poursuivre l'amélioration du cadre macrobudgétaire et budgétaire.
Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique	Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques de planification nationale, y compris les procédures budgétaires, et fournir des recommandations sur la mise en œuvre adéquate de politiques climatiques, y compris les projets d'investissements liés au climat.

Département des marchés monétaires et de capitaux

Thèmes	Objectifs
Mise en œuvre de la politique monétaire et opérations de politique monétaire	Aider la BFM à progressivement abandonner le régime actuel (ciblage monétaire strict) au profit d'un régime de ciblage des taux d'intérêt.
Développement du marché interbancaire	Aider la BFM à définir et mettre en œuvre les mesures favorisant le développement d'un marché interbancaire fonctionnel (actuellement peu profond et morcelé).
Développement des marchés des changes à terme	Aider la BFM à instaurer un environnement propice au décollage d'un marché des changes à terme. (Cette activité dépend des progrès réalisés concernant le développement du marché des changes au comptant et le ciblage des taux d'intérêt).
Gestion des réserves de change	Conseiller la banque centrale sur sa stratégie de gestion des réserves pour y inclure l'or et sur la stratégie opérationnelle pour l'achat, l'affinage et le stockage d'or, afin d'éviter le risque d'activités quasi budgétaires.
Supervision et réglementation bancaires	Aider l'autorité de contrôle à réglementer, superviser et/ou suivre de manière appropriée les établissements agréés ou enregistrés afin de garantir le respect des exigences en matière de LBC/FT. Renforcer les structures institutionnelles et les procédures opérationnelles pour la supervision basée sur les risques. Renforcer le cadre d'évaluation des risques bancaires. Actualiser et compléter la réglementation bancaire existante.

Département des statistiques

Thèmes	Objectifs
Secteur réel, comptes nationaux et prix	Améliorer la qualité des séries trimestrielles de PIB et assurer une diffusion plus fréquente des données en interne et/ou au public. Établir l'IPC rebasé et construire l'IPP.
Statistiques de la balance des paiements	Améliorer la qualité et la couverture des données pour la balance des paiements et la position extérieure globale. Veiller à la cohérence entre ces deux ensembles de données et à la cohérence des statistiques macroéconomiques.
Statistiques de finances publiques	Élargir la couverture des statistiques de finances publiques aux administrations publiques et aux entreprises publiques importantes ; entreprendre l'établissement d'un bilan financier.
Statistiques monétaires et financières	Compiler des statistiques pour le secteur des entreprises d'assurance conformément à la méthodologie du guide de 2019 sur l'établissement des indicateurs de solidité financière.

Département juridique

Thèmes	Objectifs
Gouvernance	Modifier le cadre juridique pour permettre l'identification et la publication des bénéficiaires effectifs ultimes de contrats de marché public. Soutenir la préparation d'un rapport de suivi des audits de la riposte des pouvoirs publics à la pandémie de COVID-19 afin de renforcer la recevabilité.

Annexe V. Évaluation du secteur extérieur

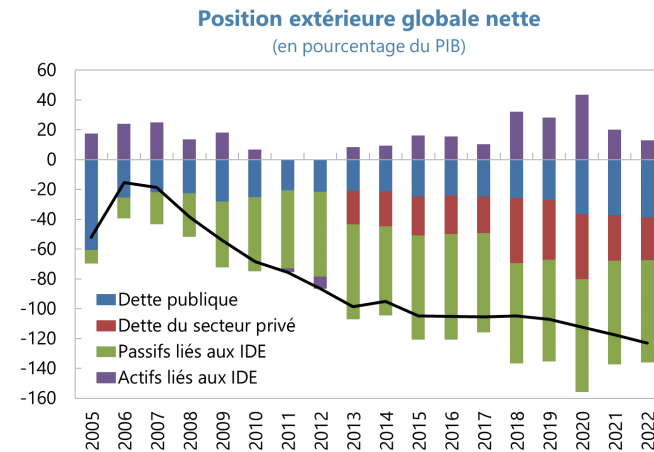
Évaluation globale : la position extérieure estimative de Madagascar en 2022 a été globalement conforme au niveau impliqué par les paramètres économiques fondamentaux et les mesures souhaitables sur la base du modèle de compte courant. Les réserves internationales, quoiqu'en recul, se situent à un niveau adéquat.

Mesures potentielles : il conviendrait de limiter les interventions sur le marché des changes au lissage de la volatilité pour faire face aux chocs externes et à la constitution d'amortisseurs extérieurs, sans résister aux forces sous-jacentes des marchés. Les efforts visant à formaliser le secteur minier doivent être poursuivis, mais l'exigence actuelle de cession des recettes d'exportation doit être progressivement supprimée tant que la position extérieure de Madagascar le permet. Tout achat d'or effectué dans le cadre de l'effort de diversification des réserves doit être conforme aux recommandations de l'assistance technique du FMI.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. La position extérieure nette estimée reste négative, ayant reculé de -15 % du PIB en 2006 à -123 % du PIB à fin 2022 (estimation préliminaire). Cette évolution comprend une rupture structurelle de la série en 2018 (lorsque les estimations des actifs et passifs du secteur privé ont été révisées à la hausse, à la suite d'une enquête de l'INSTAT). Plus généralement, la position extérieure nette de Madagascar est orientée à la baisse en raison des emprunts extérieurs privés du secteur minier malgache. Cette position est restée globalement stable ces dernières années, après une trajectoire descendante plus marquée entre 2007 et 2013. La quasi-totalité de la dette publique extérieure à fin 2021 était détenue par des créanciers officiels et de nature concessionnelle. La majeure partie des dettes extérieures privées (environ 80 %) est imputable aux sociétés minières.

Évaluation. La position extérieure nette négative n'est pas considérée comme une vulnérabilité critique pour la viabilité extérieure. Les dettes extérieures publiques sont presque toutes officielles (et concessionnelles) et tendent ainsi à constituer une source de financement relativement stable ; les dettes extérieures privées sont pour la plupart à long terme, 80 % étant imputables à des entreprises du secteur minier, qui perçoivent des revenus en devises étrangères et dont une part importante de la dette est placée auprès de leur siège social ou d'un groupe mondial affilié. Cette évaluation relativement rassurante est toutefois sujette à des risques, car le secteur minier est sensible à l'incertitude réglementaire liée à un nouveau code minier.



Sources : autorités malgaches ; calculs des services du FMI.

2022 (estimation, pourcentage du PIB)	PEGN : -123	Avoirs bruts : 13	Avoirs sous forme de créances 0	Passifs bruts : 136	Passifs sous forme de dettes : 68
---------------------------------------	-------------	-------------------	---------------------------------	---------------------	-----------------------------------

Compte courant

Contexte. Étant donné que Madagascar a des besoins d'investissement importants (et des possibilités d'épargne limitées), le compte courant reste déficitaire, dans la continuité de l'expérience historique du pays. Les confinements dus à la COVID-19 ayant pesé sur les flux touristiques et l'activité minière, le déficit courant s'est considérablement creusé depuis le déclenchement de la pandémie (de -2,3 % en 2019 à -5,0 % en 2021). Pour 2022, bien que Madagascar bénéficie de la hausse des prix du nickel, du cobalt et de la vanille, ainsi que d'une reprise partielle des flux touristiques, on estime que les prix plus élevés des importations d'énergie et de produits alimentaires, combinés à une moindre demande extérieure, ont entraîné une nouvelle dégradation du déficit courant à -5,6 % du PIB, déficit qui devrait persister en 2023.

Évaluation. Le modèle de compte courant suggère un écart de compte courant de -0,9 % du PIB pour 2022, ce qui indique que la position extérieure de Madagascar est globalement conforme au niveau impliqué par les paramètres économiques fondamentaux et les mesures souhaitables. Cette évaluation intègre un facteur d'ajustement lié à la pandémie pour tenir compte de l'arrêt des flux touristiques provoqué par le confinement et d'un facteur d'ajustement lié aux dommages causés par les cyclones. L'écart lié à la politique économique reste positif (0,8 % du PIB), quoique nettement inférieur à ce qu'il était lors de l'évaluation du secteur extérieur de 2021 (2,8 %).

Madagascar : résultats du modèle EBA-lite, 2022 (en pourcentage du PIB)

	Modèle appliqué au solde courant 1/	Modèle appliqué au TCER 1/
	(En pourcentage du PIB)	
CC effectif	-5,6	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,3	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) 2/	-0,9	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-)	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	1,4	
CC corrigé	-6,4	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-5,5	
Ajustements à la norme (-)	0,0	
Norme du CC corrigé	-5,5	
Écart du CC	-0,9	0,0
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	0,8	
Élasticité	-0,2	
Écart de TCER (en pourcentage)	4,3	-0,2

1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0

2/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence le tourisme (dont on estime qu'elle a réduit de 46 % des entrées par rapport à 2019).

3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 1,3 % en 2022, ce qui marque une nette rupture avec la période 2017–21, où il s'était déprécié. En termes nominaux, l'ariary a perdu 12,8 % face au dollar en 2022. Cette dépréciation était prévisible compte tenu de l'inflation importée après le choc sur les prix des produits de base de 2022 qui a pesé sur le solde du compte courant.

Évaluation. Sur la base du modèle de compte courant, l'écart estimé du TCER était de -4,3 % à la fin de 2022, tandis que le modèle de TCER suggère un écart du TCER de -0,2 %. La première méthode indique une légère sous-évaluation du taux de change effectif réel.

Compte de capital et compte d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

Contexte. Les entrées de fonds provenant des subventions en capital ont totalisé près de 1,5 % du PIB en 2022. Ce chiffre reflète une tendance baissière plus ancienne qui devrait se poursuivre, car le développement de l'économie locale et la modification des conditions des prêts-projets de l'IDA devraient réduire l'offre de subventions. Les entrées nettes d'IDE ont été modérées depuis la pandémie, représentant 2 % du PIB en 2022 (contre près de 3,2 % en moyenne sur la période 2016–2019). À l'avenir, les flux d'IDE devraient augmenter pour atteindre un nouveau niveau de stabilité légèrement supérieur à 2,5 % du PIB. Dans l'attente d'une nouvelle loi sur les changes, la BFM travaille à l'accroissement de la liquidité et de la profondeur du marché des changes. Le succès de ces efforts permettrait un allègement progressif de l'obligation actuelle de cession des recettes d'exportation, assimilée à une mesure de gestion des flux de capitaux dans le cadre de la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, sans déstabiliser le marché des changes ni exercer de pression supplémentaire sur celui-ci.

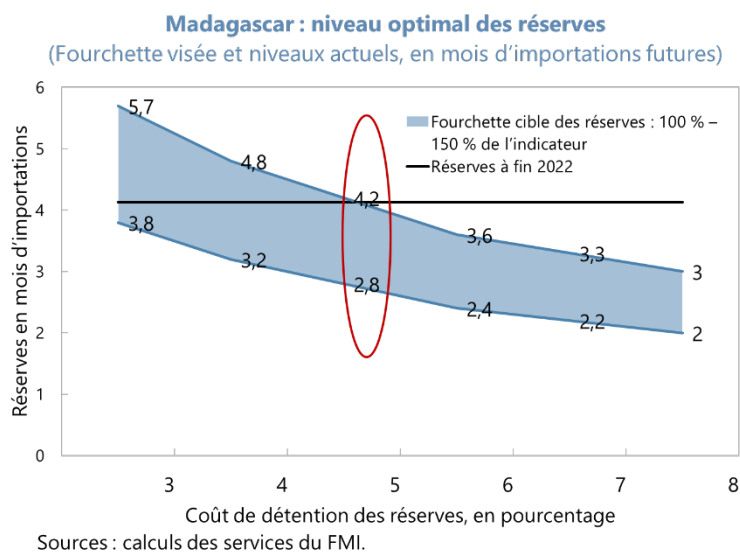
Évaluation. Les risques liés au compte de capital et au compte d'opérations financières sont minimes, principalement parce qu'il n'y a pas d'investissements de portefeuille. Toutefois, bien qu'ils soient modestes, les flux d'IDE anticipés sont menacés en cas de revers ou de retards importants dans les réformes structurelles envisagées, ou si la crise mondiale se prolonge.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves de change

Contexte. Madagascar a *de jure* un régime de taux de change flottant et intervient (selon un algorithme) pour lisser la volatilité tout en constituant progressivement des réserves en moyenne. Fin 2022, les réserves de change s'établissaient à 1 601 millions de DTS (14,1 % du PIB), soit 3,9 mois d'importations de l'année suivante, sans changement par rapport au stock de réserves à fin 2021 (1 630 millions de DTS) et en hausse par rapport à 2020 (1 338 millions de DTS). Les interventions sur les marchés des changes en 2022 ont augmenté de 30 % par rapport à 2021, et les achats et ventes de devises ont été d'ampleur similaire (78,4 millions de DTS et 75,2 millions de DTS respectivement).

Évaluation. Les réserves internationales sont jugées adéquates. La couverture des réserves a diminué depuis 2020, passant de 4,7 mois d'importations à 3,9 mois d'importations en 2022. Cependant, bien que le niveau projeté de couverture des réserves demeure supérieur à la règle traditionnelle de trois mois, il ne dépasse plus la limite supérieure de 4,2 calculée par un modèle d'évaluation de l'adéquation pour les pays soumis à des contraintes de crédit, qui compare les coûts marginaux de la détention de réserves à ses

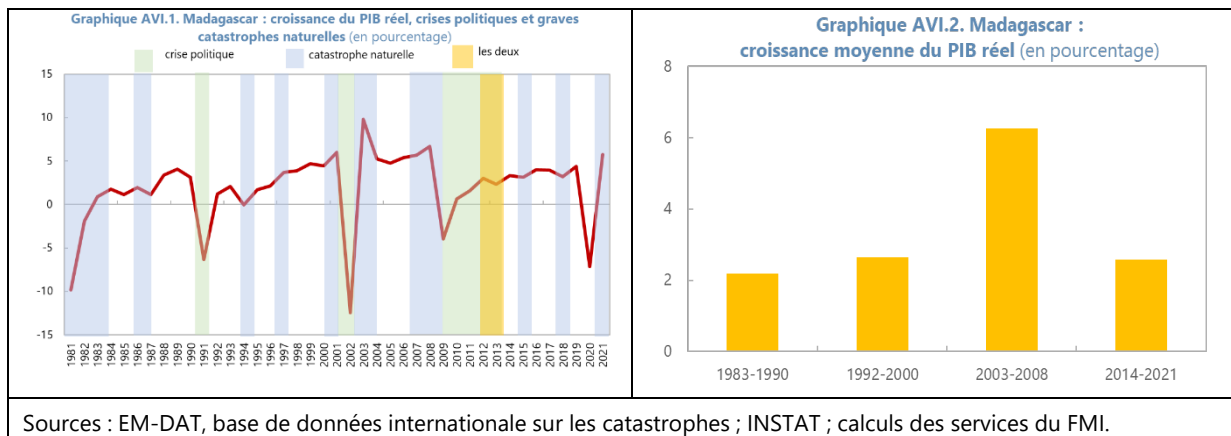
avantages marginaux (dans l'hypothèse d'un coût de détention des réserves égal à 5 % ; voir graphique) car les importations ont augmenté plus vite que les réserves. Enfin, Madagascar reste très vulnérable à d'autres chocs extérieurs, notamment des chocs sur les termes de l'échange et des catastrophes naturelles qui pourraient mettre en péril la trajectoire des réserves du pays. De plus, des risques de couverture pourraient également se poser si les dépenses publiques s'accéléraient plus rapidement que prévu dans le contexte d'un déficit de financement extérieur.



Annexe VI. Moteurs de croissance envisagés dans le Plan Émergence Madagascar

Madagascar aspire à devenir un pays émergent, doté d'une économie viable, diversifiée, inclusive et résiliente. Le programme national de réformes formalisé dans le Plan Émergence Madagascar (PÉM) présente une ambitieuse stratégie de développement. Le PÉM vise en effet une croissance moyenne du PIB réel de 9 % sur la période 2022–40, soutenue par une forte augmentation du capital humain. Cette annexe recense les facteurs susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif.

1. La croissance à Madagascar est caractérisée par une forte volatilité, avec des phases d'expansion habituellement interrompues par des crises politiques et des catastrophes naturelles (voir graphique AVI.1). Le taux de croissance moyen le plus élevé enregistré depuis 1980 a été observé sur la période 2003–08, période qui a coïncidé avec une forte confiance des investisseurs et une croissance internationale vigoureuse avant la crise financière mondiale.



2. Nous conduisons un simple exercice de comptabilité de la croissance afin d'évaluer la contribution des facteurs de l'offre : main-d'œuvre, capital physique et productivité totale des facteurs sur la période 1980–2019.

3. Nous supposons une fonction de production de Cobb-Douglas avec rendements d'échelle constants :

$$Y = AK^{1-\alpha}(Lh)^\alpha,$$

Où Y est le PIB réel, A est la productivité totale des facteurs (PTF), K est le stock de capital total, L est le nombre de travailleurs, h est le capital humain de sorte que Lh représente la main-d'œuvre « ajustée de la qualité », α est une constante en $[0,1]$ représentant la part du travail dans la production réelle. Pour calculer le stock de capital, K , à tout moment, nous utilisons l'équation de la méthode de l'inventaire permanent :

$$K_t = I_t + (1 - \delta)K_{t-1},$$

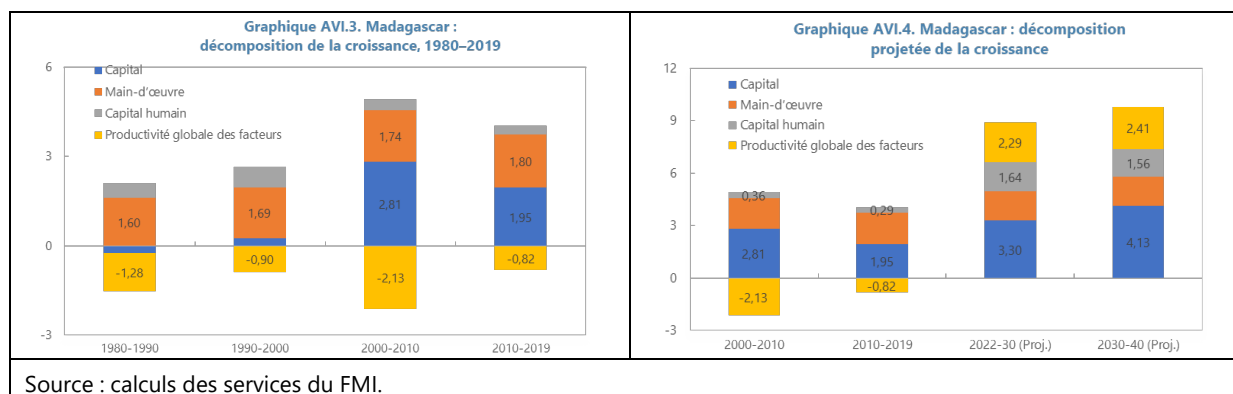
où I_t est l'investissement au moment t et δ est le taux de dépréciation. Le stock de capital initial et le taux de dépréciation sont nécessaires et suffisants pour déterminer le stock de capital à tout moment.

4. Le stock de capital et le capital humain sont calculés à l'aide des données du Penn World Table. Le stock de capital initial est fixé à 2,4 fois le PIB réel en monnaie nationale, ce qui est conforme aux données du Penn World Table (PWT 10.0). Le taux de dépréciation est fixé à 5 %. Nous utilisons l'indice de capital humain du Penn World Table pour représenter H . Les variables des comptes nationaux telles que le PIB réel, l'investissement et la croissance du PIB réel sont basées sur les chiffres communiqués par les autorités. Les données sur la main-d'œuvre de la base de données World Development Indicators (WDI) de la Banque mondiale sont utilisées pour représenter les données relatives à l'emploi (inexistantes à Madagascar). La part du travail α est estimée à partir d'une régression de moindre carré ordinaire, où le log du PIB réel en monnaie nationale est la variable dépendante, et le log du stock du capital et le log de la main-d'œuvre « ajustée de la qualité » sont les variables indépendantes. L'échantillon couvre la période 1980–2019. Les coefficients estimés sont de 0,29 avec un intervalle de confiance de 95 % de [0,22, 0,36] et de 0,37 avec un intervalle de confiance de 95 % de [0,30, 0,43] pour le log du stock de capital et le log de la main-d'œuvre « ajustée de la qualité », respectivement. Compte tenu de notre fonction de production avec rendements d'échelle constants, nous fixons la part du travail α à 0,56 pour notre décomposition de référence (0,37 divisé par la somme de 0,29 et de 0,37).

Les contributions relatives du travail et du capital à la croissance du PIB ont évolué au fil du temps

5. Sur la période 1980–2000, le travail a contribué à la majeure partie de la croissance du PIB réel, tandis que la croissance sur la période 2000–19 a été principalement tirée par des augmentations du stock de capital. Les données indiquent que la PTF a réduit la croissance de la production depuis 1980.

6. Le graphique AVI.3 présente la décomposition de la croissance du PIB réel entre 1980 et 2019. La contribution de la PTF a été régulièrement négative, avec une perte moyenne de croissance de 1,28 point de pourcentage chaque année. Cette perte de PTF peut illustrer les effets des conflits politiques, des catastrophes naturelles, mais elle peut aussi refléter l'absence de mécanisation du secteur agricole et des retards dans l'adoption des nouvelles technologies. La contribution de l'éducation (capital humain) a été faible et a décliné au cours des deux dernières décennies. Le travail et le capital ont été les principaux moteurs de croissance entre 1980 et 2019. La contribution du travail est restée à peu près constante sur la période, dépassant la croissance du PIB dans les années 80 et 90. La contribution du capital s'est redressée dans les années 90 et 2000 avec une contribution moyenne de 2 points de pourcentage à la croissance sur la période 2000–19, ce qui représente près de 75 % de la croissance observée sur la période.



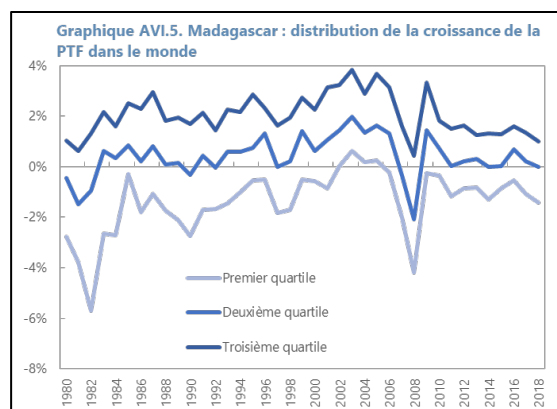
Une forte amélioration de la PTF serait nécessaire pour atteindre l'objectif de croissance du PÉM.

7. Le graphique AVI.4 représente la décomposition prévisionnelle de la croissance du PIB réel sur la période 2022–40, en supposant que la croissance annuelle moyenne de 9 % envisagée par le PÉM est atteinte. La projection du stock de capital se fonde sur une trajectoire des investissements conforme aux objectifs du plan. Le PÉM suppose un ratio investissements réels/PIB de 35 %, 38 % et 40 % en 2023, 2027 et 2040 respectivement (le ratio investissement réel/PIB était d'environ 30 % sur la période 2010–19), ainsi qu'un taux annuel de croissance de 10 % contre 3,6 % en moyenne sur la période 2012–22. La croissance de la main-d'œuvre suit les prévisions démographiques de l'ONU. On suppose que le capital humain h croît de 1,65 % chaque année pour atteindre en 2040 le niveau qui était celui de la Malaisie en 2019, ce qui est un autre objectif du PÉM. Historiquement, l'indice de capital humain a progressé de 0,45 % par an avec un recul sur la période 2010–19.

8. Malgré une forte augmentation de la contribution projetée du capital, tirée par l'ambitieux plan d'investissement du PÉM, il faudrait que la contribution de la PTF atteigne 2,3 points de pourcentage dans les dix premières années et 2,4 points de pourcentage dans les dix années suivantes après la mise en œuvre du PÉM pour atteindre ses objectifs de croissance. Cela représenterait une amélioration radicale de la croissance de la PTF. En supposant une contribution de la PTF à la croissance en ligne avec la moyenne historique (perte moyenne de croissance de 1,28 point de pourcentage chaque année), la croissance annuelle moyenne du PIB réel dans le cadre du PÉM pourrait atteindre 6 %. L'hypothèse d'une croissance de la PTF négative ou quasi nulle à l'avenir pourrait être justifiée par la fréquence et la gravité grandissantes des catastrophes naturelles qui pourraient résulter du changement climatique (voir CMAP sur l'impact des chocs climatiques sur les projections de croissance).

9. Des projections d'investissement plus réalistes augmenteraient encore la croissance de la PTF nécessaire pour atteindre les objectifs du PÉM. En supposant une croissance de l'investissement réel de 5 % jusqu'en 2040, la contribution de la PTF aurait besoin d'atteindre 3,25 points de pourcentage dans les dix premières années et 4,37 points de pourcentage dans les dix années suivantes après la mise en œuvre du PÉM.

10. Le graphique AVI.5 présente la distribution de la croissance de la PTF dans le monde.¹ Il est très rare que la croissance de la PTF soit supérieure à 3 ou 4 % pendant des périodes prolongées. En Afrique subsaharienne, le Rwanda et le Botswana font partie des quelques pays où la croissance estimatée de la PTF est élevée sur une période de 10 ans. Le Rwanda a enregistré une croissance moyenne de la PTF de 2,14 %, tandis que son économie a crû de 7,8 % par an en moyenne sur la période 2000–19. Au Botswana, la croissance moyenne de la PTF a été de 2,6 % sur la période 1965–90, avec une croissance moyenne du PIB réel de 12,4 %.



Une combinaison de mesures peut améliorer la productivité à l'avenir

11. Selon Kim, Loayza et Meza-Cuadra (2016)², les facteurs de croissance de la productivité peuvent être regroupés en cinq composantes : 1) l'innovation, pour créer et adopter de nouvelles technologies, 2) l'éducation, pour diffuser et assimiler ces nouvelles technologies dans l'ensemble de l'économie, 3) l'efficacité des marchés, pour promouvoir l'allocation efficace et flexible des ressources entre les secteurs et les entreprises, 4) les infrastructures, pour soutenir l'activité du secteur privé et 5) les institutions (réglementation, justice, politiques publiques et systèmes politiques), pour apporter la stabilité sociale et économique et défendre les droits de propriété. Ces priorités sont reflétées dans les 13 *veliranos* ou engagements pris dans le PÉM.

12. La première priorité de Madagascar est la stabilité économique et sociale (*velirano 1 du PÉM*). Une plus grande stabilité politique donnera confiance aux investisseurs locaux et étrangers et apportera la continuité nécessaire au programme de réformes structurelles. La lutte contre la corruption renforcerait la responsabilisation et la confiance dans les institutions publiques.

13. La deuxième priorité du PÉM est de bâtir des infrastructures résilientes. Cette priorité vient du constat que les infrastructures d'électricité (*velirano 2*) et routières sont cruciales pour le développement du secteur industriel (*velirano 7*). La remise en état du réseau routier faciliterait les échanges commerciaux intrarégionaux à Madagascar. La modernisation de l'agriculture stimulerait la productivité du secteur, qui emploie encore 15 à 20 % de l'économie malgache.

14. La troisième priorité est d'améliorer l'accumulation de capital humain (*velirano 4 pour l'éducation et velirano 5 pour la santé*). Le PÉM présente un ambitieux plan de construction

¹ Feenstra, R. C., Inklaar, R. et Timmer, M.P. (2015), « The Next Generation of the Penn World Table », *American Economic Review*, 105(10), 3150-3182.

² Kim, Young Eun, Norman Loayza et Claudia Meza-Cuadra, 2016, « Productivity as the Key to Economic Growth and Development », Banque mondiale, Research Policy Brief n° 3.

d'écoles. Cependant, il conviendrait de privilégier l'infrastructure existante et l'amélioration de la formation des enseignants.

15. La quatrième priorité est de garantir des conditions de concurrence équitables pour le secteur privé en abaissant les coûts d'entrée et de sortie et en promouvant une allocation flexible des ressources. Le PÉM vise à conforter la compétitivité des entreprises malgaches et à promouvoir l'investissement direct étranger (*velirano* 7). Il faut poursuivre les efforts pour encourager la formalisation des entreprises. Tout aussi importante est la stabilité de la réglementation et de la législation, qui est essentielle pour améliorer le climat des affaires.

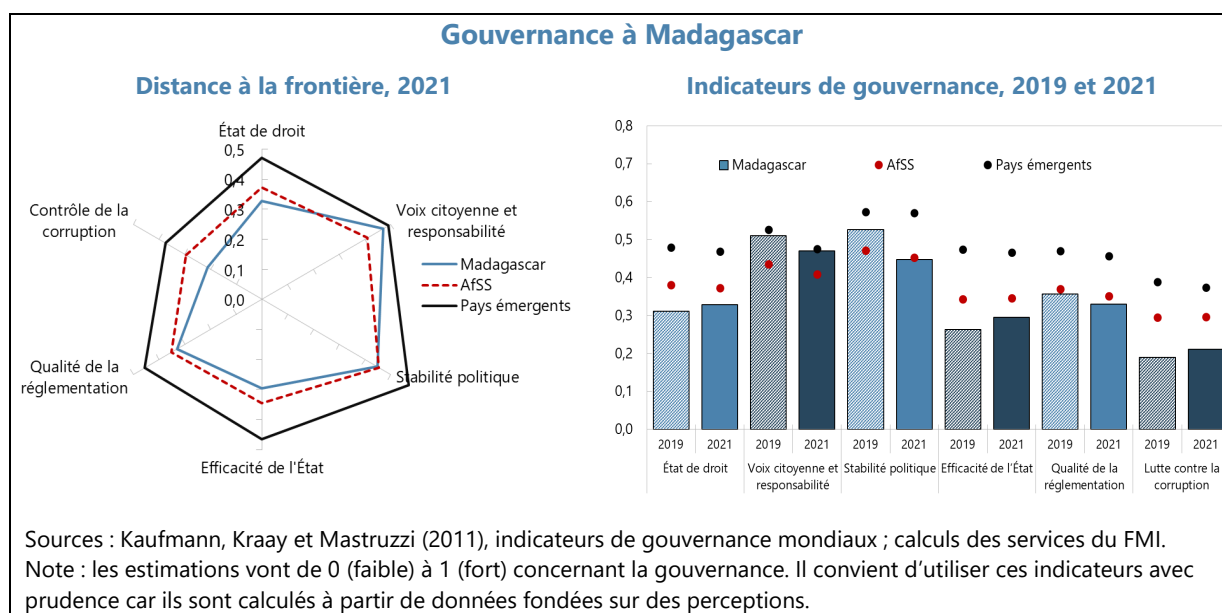
16. Enfin, la promotion de nouvelles technologies faciles d'accès et leur adaptation au contexte malgache (comme le font certaines entreprises, notamment dans le secteur textile) permettra de développer des activités à plus forte valeur ajoutée et stimulera la productivité à l'avenir.

Annexe VII. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption

Une meilleure gouvernance et des actions résolues contre la corruption sont nécessaires pour atteindre les objectifs des autorités énoncés dans le Plan Émergence Madagascar. Il faut améliorer la confiance dans les institutions afin de mobiliser les ressources publiques et privées nécessaires pour répondre aux besoins de développement du pays.

A. Contexte

1. Les indicateurs de gouvernance à Madagascar se sont récemment améliorés, mais ils demeurent très inférieurs au niveau moyen des pays d’Afrique subsaharienne (AfSS). La capacité des pouvoirs publics à collecter des recettes fiscales reste faible et les réformes de la gestion des finances publiques ont marqué le pas depuis 2018. Bien que la législation anticorruption ait été renforcée, il faut davantage insister sur son application effective. L’accès de la société civile à l’information doit être amélioré pour une plus grande responsabilisation du gouvernement. Le manque de transparence et de prévisibilité de la réglementation applicable aux entreprises tend à réduire les perspectives d’investissement.



Gouvernance des finances publiques

2. Les multiples exonérations fiscales et la faible observance fiscale pèsent sur la capacité de Madagascar à mobiliser des recettes. Les recettes publiques (hors dons) ont représenté 10,6 % du PIB en moyenne sur la période 2017–21, un chiffre très inférieur à la moyenne des pays d’AfSS (16,3 % du PIB). Cet écart tient en partie au niveau élevé des dépenses fiscales. Selon les estimations de la cellule de politique fiscale de Madagascar, les dépenses fiscales ont nettement augmenté

depuis 2015 ; elles s'élevaient à 2,9 % du PIB en 2021 contre 1,5 % du PIB en 2015. L'augmentation des dépenses fiscales est particulièrement forte pour la TVA (de 0,4 % du PIB en 2015 à 1,7 % en 2021) et les droits de douane (de 0,65 % du PIB en 2015 à 1 % en 2021). Comme on l'observe dans d'autres pays, la multiplication des exonérations fiscales (créant un écart par rapport à la politique fiscale de droit commun) va de pair avec un incivisme fiscal élevé (créant un écart de respect des obligations fiscales), le stock d'arriérés fiscaux à la clôture de l'exercice atteignant en moyenne 29 % des impôts collectés. Les efforts menés par l'administration fiscale pour améliorer l'observance fiscale restent trop fragmentaires.

3. Le plan stratégique de modernisation de la gestion des finances publiques récemment actualisé entend remédier à plusieurs lacunes recensées dans le dernier rapport de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), mais il faut accélérer les réformes. Le rapport PEFA publié en février 2022 pointait une interruption des avancées en matière de gestion des finances publiques et recensait d'importantes lacunes concernant : i) la crédibilité budgétaire (encadré 3), ii) la transparence des finances publiques, iii) la gestion des investissements publics et iv) le contrôle interne et externe de la gestion des finances publiques.

- *Transparence des finances publiques.* Le dernier rapport PEFA ayant relevé que la non-conformité de la classification budgétaire aux normes internationales, les autorités travaillent à l'amélioration de la classification budgétaire fonctionnelle avec le soutien d'un expert résident du FMI dans le cadre d'une mission de longue durée. Les rapports d'exécution sont publiés ponctuellement depuis 2021 mais leur couverture doit être encore améliorée. Les autorités sont également déterminées à préserver le principe de l'annualité du budget en annulant tous les crédits d'investissements et de transfert non utilisés à la fin de l'exercice budgétaire. Cependant, des progrès sont encore nécessaires dans plusieurs domaines. En effet, les transferts aux autorités infranationales ne sont pas communiqués en temps opportun. D'autre part, la bonne pratique consistant à publier tous les contrats de marché public sur le site Internet de l'ARMP a été récemment interrompue et doit être rétablie. Enfin, le cadre juridique applicable aux marchés publics devrait exiger l'identification des bénéficiaires réels ultimes.
- *Gestion des investissements publics.* Le rapport PEFA note qu'une grande partie des projets d'investissement n'est pas clairement identifiée dans les documents budgétaires mais inscrite en tant que « Provisions pour opérations d'investissement ». Dans ce contexte, les projets correspondants ne sont pas évalués ni hiérarchisés avant d'être inscrits au budget et les critères de sélection ne sont pas communiqués. Bien que les autorités se soient engagées à publier un manuel d'investissements publics précisant les procédures d'investissement public et le cadre institutionnel (repère structurel initialement fixé à décembre 2021, reporté à mars 2023), le démantèlement de l'Organisme de coordination et de suivi des investissements et de leurs financements (OCSIF) a sensiblement retardé son achèvement.
- *Contrôles internes et externes.* Les autorités ont récemment renforcé l'indépendance financière de la Cour des comptes en lui confiant une mission budgétaire. Elles lui ont aussi

accordé un accès direct aux systèmes informatiques du ministère de l'Économie et des Finances. Néanmoins, comme le reconnaît le plan stratégique actualisé, les contrôles internes et externes doivent être encore renforcés. Les sanctions administratives proposées par l'Inspection générale de l'État (contrôle interne) ne sont pas toujours appliquées et la redevabilité des agents de la fonction publique reste faible. Il n'y a pas de suivi systématique des recommandations des audits conduits par la Cour des comptes.

4. Le Fonds souverain malagasy (FSM) récemment créé pose d'importants risques de gouvernance. Le cadre juridique reste faible, car la loi n° 2021-024 portant création du FSM n'est pas encore complétée par les décrets d'application. La loi dispose que le code des marchés publics ne s'appliquera pas aux opérations du FSM, qui sera sujet à un manuel de procédure. Ce manuel n'a pas encore été publié. Aux termes de la même loi, le FSM sera partiellement financé par les recettes provenant des ressources naturelles, ce qui peut affecter l'unité budgétaire. Les autorités se sont engagées à préciser les objectifs, la stratégie d'investissement, le financement et la gouvernance du FSM, afin d'éviter tout détournement de fonds du budget, de contenir les risques budgétaires et de garantir la transparence des opérations du fonds, y compris par la soumission au parlement et la publication de rapports annuels et d'états financiers (MPEF ¶129).

Lutte contre la corruption et LBC/FT

5. Le cadre juridique de la lutte contre la corruption a été renforcé. La stratégie nationale de lutte contre la corruption actualisée et la stratégie nationale pour la bonne gouvernance ont été parachevées en 2020. L'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) ayant démarré ses activités au second semestre 2022, tous les organismes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption sont en place. Outre l'ARAI, ce sont le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI), les pôles anticorruption (PAC), le Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) et le SAMIFIN, la cellule de renseignement financier. Cependant, sur les six PAC envisagés, deux seulement sont opérationnels, l'ouverture d'un troisième pôle étant prévue pour 2023 (initialement prévue pour décembre 2021).

6. Le manque de ressources financières et humaines demeure un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace de la politique de lutte contre la corruption. Les crédits alloués dans les lois de finances aux organismes anticorruption stagnent depuis 2020 et restent insuffisants. De nombreux organismes ont eu un budget d'investissement très modeste voire nul. Pour 2023, les autorités se sont engagées à augmenter le budget de l'ARAI pour garantir son fonctionnement efficace, mais elles n'ont pas augmenté l'enveloppe budgétaire allouée aux autres organismes anticorruption. D'autres mesures sont également nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du système anticorruption. La dotation des organismes en personnel est un défi car l'absence de concours national de recrutement des magistrats pendant trois années consécutives a entraîné une pénurie de professionnels qualifiés. Dans ce contexte, une formation adéquate des nouveaux-venus est nécessaire pour renforcer plus rapidement leurs compétences. Les institutions de contrôle ont comparativement moins souffert des pénuries de personnel. En outre, la fragmentation du système

et l'absence de coopération entre les divers organes judiciaires retarde souvent la poursuite des infractions de corruption, et peu de sanctions sont prononcées.

7. Le cadre de LBC/FT doit être encore amélioré pour le porter au niveau des normes internationales. En juin 2022, le gouvernement a adopté la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui prend en compte les résultats de l'évaluation nationale des risques et remédie à certaines des carences constatées lors de l'évaluation de Madagascar conduite par le Groupe d'action financière (GAFI). Cependant, une loi modifiant et complétant la loi de 2019 sur la LBC/FT pour l'aligner avec les normes internationales du GAFI n'a pas encore été soumise au parlement.

Accès à l'information et climat des affaires

8. L'accès à l'information doit être renforcé pour permettre à la société civile et au parlement d'exercer un contrôle et de demander des comptes au gouvernement. Le parlement et la société civile peuvent assurer les conditions d'une meilleure responsabilisation du gouvernement en attirant l'attention sur l'allocation et l'utilisation des fonds publics. Cependant, le long délai d'adoption de la loi de règlement (près de 2 ans) et le peu de temps laissé au parlement et à la société civile pour examiner le projet de loi de finances sapent leur capacité de surveillance en matière de corruption. Le contrôle des affaires publiques doit être renforcé en améliorant le cadre juridique. Il conviendrait en particulier que le gouvernement adopte des lois qui :

- i) garantissent l'accès du public à l'information, ii) protègent les lanceurs d'alerte et iii) imposent une évaluation des politiques publiques. L'opérationnalisation effective du Conseil économique, social et culturel, dont la création était prévue dans la Constitution de 2010, faciliterait la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques.

9. Il est essentiel, pour encourager l'investissement privé, de garantir la continuité du service public et de restaurer la confiance du secteur privé et du public dans les institutions. Les restrictions de marché qui exigent des permis et des licences pour travailler ou exporter, telles celles qui ont été récemment introduites dans le secteur de la vanille, facilitent la recherche de rentes et doivent être évitées. Les lois existantes doivent être effectivement appliquées et il convient d'éviter les textes à effet rétroactif, en particulier dans le domaine fiscal. Il conviendrait de moderniser et de décentraliser l'administration foncière. Bien que des efforts soient menés pour faciliter l'accès au foncier, la Banque mondiale rapporte que seulement 8 000 titres fonciers sont délivrés chaque année et qu'il reste environ 10 millions de parcelles à enregistrer. La protection des droits de propriété, qui est parmi les plus faibles du monde selon le Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial de 2019, doit être renforcée.

Annexe VIII. Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) — recommandations et état d'avancement

Cette annexe résume brièvement les conclusions du programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) et dresse l'état des lieux des récentes avancées concernant l'exécution des mesures recommandées.

1. Madagascar est exposé à de nombreux aléas climatiques tels que les cyclones tropicaux, les sécheresses et les inondations, qui causent des dommages importants dans des secteurs stratégiques et freinent ainsi les efforts de développement. Le changement climatique s'accompagne d'épisodes de chaleur plus extrêmes et de précipitations plus imprévisibles qui entraînent de fortes pertes dans l'agriculture, les écosystèmes ainsi que les secteurs de l'eau et des infrastructures, et pèsent sur la productivité du travail dans tous les secteurs¹. Le niveau élevé d'extrême pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'agriculture exacerbent la vulnérabilité du pays à ces conditions.

2. Madagascar poursuit l'élaboration et la mise à jour de son cadre national pour le changement climatique. Le pays a mis en place un ensemble de politiques et de stratégies essentielles relatives au climat, qui sont directement liées à ses objectifs de développement et très cohérentes avec ses engagements dans le cadre de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN). Cependant, le changement climatique n'a pas été intégré aux stratégies des ministères sectoriels. L'impact de l'évolution future du climat et les dangers associés pour des secteurs tels que l'agriculture, les écosystèmes et les infrastructures, ne sont pas bien appréhendés, ce qui ralentit le développement des mesures proactives.

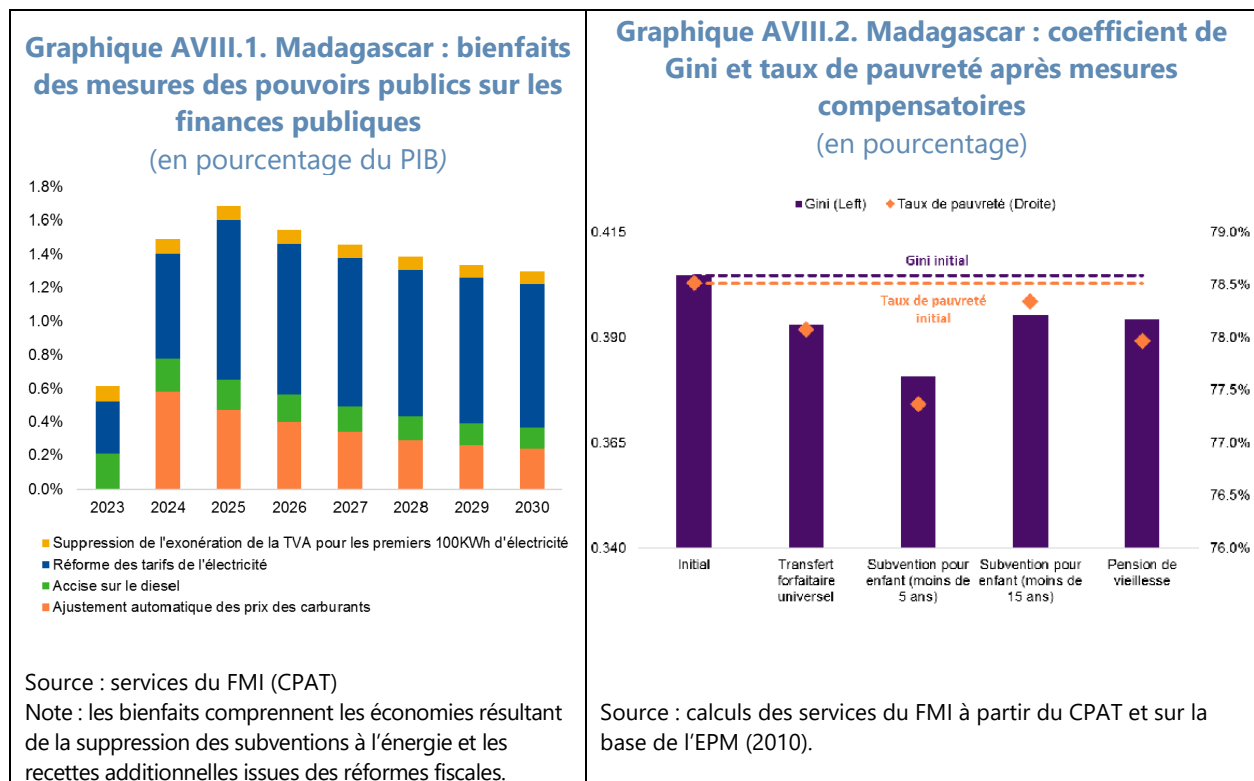
3. La réalisation des objectifs d'atténuation énoncés dans la CDN de Madagascar, qui couvrent d'importants secteurs émetteurs, peut être soutenue par des réformes de la tarification de l'énergie et du carbone. Madagascar émet relativement peu de CO₂ énergétique même si, en raison de la déforestation, ses émissions par habitant sont plus élevées que celles des pays dont le revenu est comparable. Ses engagements en matière d'atténuation reposent donc, en grande partie, sur le secteur Utilisation des terres, changement d'affectation des terres, et foresterie (UTCATF)². Dans ce domaine, les efforts pour lutter contre la déforestation et encourager le reboisement à grande échelle pourraient être renforcés en adoptant un système de redevance pour le stockage du carbone forestier et en encourageant l'adoption d'appareils à rendement énergétique élevé qui réduisent la dépendance aux ressources forestières telles que le bois de

¹ Voir document de la série des questions générales sur le climat et l'insécurité alimentaire à Madagascar pour une analyse des politiques et des recommandations sur le climat et l'impact du changement climatique sur le secteur agricole et les aspects pluridimensionnels de l'insécurité alimentaire.

² Voir section VI du CMAP pour une évaluation des progrès et des déficits de mise en œuvre dans l'utilisation des terres et le renforcement de la réglementation pour promouvoir la résilience aux risques climatiques.

chauffe et le charbon de bois. Concernant la réforme des prix de l'énergie, les mesures suivantes permettraient d'amener les prix des carburants à des niveaux efficaces :

- Augmenter les accises et autres prélèvements sur le diesel.
- Augmenter progressivement les tarifs de l'électricité pour atteindre le niveau de couverture des coûts.
- Supprimer l'exonération de TVA sur les 100 premiers kWh de consommation d'électricité³.
- Adopter un mécanisme automatique de tarification des carburants, refermer l'écart entre le prix de marché réel et le prix à la pompe et refléter l'ensemble des coûts sociaux de l'offre, tout en mettant en place des filets de protection sociale efficaces afin de protéger la population vulnérable de nouvelles hausses des prix et de leur transmission à l'inflation alimentaire. Ces filets de protection sociale pourraient être partiellement financés par les recettes fiscales provenant d'accises plus élevées et de la suppression des exonérations de TVA.



³ Le gouvernement maintient un tarif social pour les ménages vulnérables, de sorte que la suppression de cette exonération de TVA génératrice de distorsions et la sous-tarification des tarifs moyens n'auraient pas d'incidences négatives sur la distribution, d'autant que les ménages pauvres ont généralement un accès limité à l'électricité du réseau à Madagascar.

4. Les bienfaits cumulés sur les finances publiques⁴ des mesures visant à réduire les émissions pourraient atteindre 1,7 % du PIB en 2025 (graphique A8.1). Cette somme pourrait être utilisée par exemple pour soutenir les ménages vulnérables (graphique A8.2) et atteindre les ODD de Madagascar⁵. Des taxes et des prix plus élevés s'accompagneraient aussi d'une baisse des émissions de CO₂ du secteur de l'énergie allant jusqu'à 5 % par rapport au scénario de référence en 2030. Les hausses de prix auraient un modeste impact négatif sur les ménages à faible revenu, qui pourrait être plus que compensé par des dépenses ciblées de compensation et de développement⁶. Bien qu'un forfait universel bénéficie au plus grand nombre de ménages, une subvention versée pour chaque enfant de moins de 5 ans est la plus efficace pour réduire les inégalités et la pauvreté⁷ (graphique A8.2).

5. Madagascar a commencé à prendre des mesures d'adaptation, mais il convient d'affiner le calcul des coûts, les objectifs et la hiérarchisation. Suivant les orientations du Plan national d'adaptation, quelques secteurs stratégiques ont déjà établi des documents sectoriels sur le changement climatique. Des investissements et des mesures non budgétaires ont été proposés dans ces documents, mais ils ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins d'adaptation. Les investissements d'adaptation sont souvent sélectionnés dans le cadre d'initiatives de financement extérieur fragmentaires, sans cadre fixant les priorités. La Contribution déterminée au niveau national récemment actualisée dans la perspective de la COP 27 estime à 11,600 milliards de dollars le coût des mesures d'adaptation pour atteindre les objectifs d'adaptation sectoriels.

6. Quelques réformes spécifiques contribueraient à renforcer la stratégie de gestion des risques de catastrophes naturelles.

- Un provisionnement adéquat des risques budgétaires pourrait être facilité par l'intégration des évaluations des risques de catastrophe dans la procédure budgétaire (voir 117).
- L'extension du registre des bénéficiaires à un registre social plus large dans lequel les personnes vulnérables non bénéficiaires seraient incluses faciliterait l'expansion des systèmes de protection sociale en cas de besoin⁸.
- Alors que le gouvernement a récemment amélioré le transfert des risques par le biais de financements extérieurs d'urgence et d'instruments d'assurance souveraine (par exemple à

⁴ Les simulations du CPAT sont basées sur les hypothèses relatives aux cours internationaux du pétrole d'avril 2022.

⁵ Voir Rapport du FMI n° 20/60, annexe VI, pour le calcul des coûts des ODD.

⁶ Voir la section III du rapport du CMAP pour une analyse distributionnelle détaillée et l'annexe VI pour des exemples de compensations de la hausse des prix de l'énergie versées aux pauvres dans certains pays à la suite de réformes des subventions à l'énergie.

⁷ La Banque Mondiale et l'UNICEF ont toutes deux conclu que le programme HDCT est le programme de protection sociale le plus facile, le plus efficace et le plus efficient à déployer et à étendre.

⁸ Voir le document de la série des questions générales sur les dépenses et résultats sociaux à Madagascar.

travers le groupe African Risk Capacity), l'assurance domestique pourrait être davantage développée pour accroître la résilience financière de la population.

7. Il conviendrait que les lois de finances intègrent mieux les chocs climatiques dans les projections de référence qui sous-tendent l'établissement du budget et qu'elles comprennent une analyse du risque climatique. Les conséquences macroéconomiques du climat ne sont mentionnées que brièvement dans un paragraphe d'une annexe à la LFI 2023, parmi les risques pour l'économie réelle. En outre, la LFI 2023 ne prévoit pas de plans d'urgence pour une réaffectation budgétaire en cas d'événement climatique grave au cours de la saison des cyclones de 2022/23. Il est recommandé d'inclure dans la loi de finances une annexe consacrée au risque climatique énumérant toutes les mesures mises en place et leur financement pour servir de base à la planification et à la gestion efficiente des ressources publiques. Un rapport complet sur l'avancement de la mise en œuvre et l'utilisation des fonds (absent actuellement) pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est essentiel pour mieux gérer les politiques publiques et obtenir de futurs financements.

8. Les efforts de réforme en cours dans les domaines de la gestion des finances publiques (GFP) et de la gestion des investissements publics (GIP) offrent l'opportunité d'accroître l'attention portée au climat, pour le moment très limitée par les mesures suivantes :

- Renforcement des relations entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Économie et des Finances et les autres ministères au moment de la planification du budget.
- Recensement des ouvrages d'infrastructure les plus vulnérables au changement climatique et définition des méthodologies de maintenance par secteur, en s'appuyant sur les efforts dans le secteur routier.
- Définition d'une méthodologie pour intégrer le changement climatique dans les évaluations de projets ex ante et les critères de hiérarchisation des projets.
- Introduction du marquage du budget alloué au climat pour identifier et suivre les dépenses d'adaptation et d'atténuation et enrichir une annexe consacrée au risque climatique dans la loi de finances (voir ¶7).

9. Il est indispensable, pour élaborer une politique publique appropriée et durable, de quantifier l'impact du climat et du changement climatique sur la croissance et les agrégats budgétaires. Les projections macroéconomiques et budgétaires de Madagascar ne tiennent pas compte des risques liés au climat et au changement climatique, alors même que le pays est régulièrement et de plus en plus frappé par des catastrophes naturelles. Après l'évaluation CMAP, les services du FMI ont abaissé les projections de croissance à moyen terme de 5 à 4,5 % pour mieux tenir compte de l'impact récurrent du climat sur la croissance potentielle et de l'absence d'amélioration de la productivité totale des facteurs.

10. Des investissements d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en vue d'atteindre les ODD pourraient sensiblement rehausser la croissance potentielle. Des simulations utilisant le modèle DIGNAD (dette, investissement, croissance et catastrophes naturelles)⁹ indiquent que des investissements utilisant les recettes des mesures d'atténuation et des dons supplémentaires qui visent à développer les infrastructures résilientes et le capital humain en vue d'atteindre les ODD pourraient stimuler la croissance tout en préservant la viabilité des finances publiques. Cependant, il faudrait pour cela une forte accélération des réformes soutenue par une meilleure gouvernance et de meilleures capacités de gestion des investissements publics.¹⁰ Le train de réformes soutenu par le programme au titre de la FEC concernant la mobilisation des recettes, les objectifs de dépenses sociales et l'amélioration de la gestion des finances publiques, de la transparence et de la gouvernance vise à créer l'espace budgétaire pour les investissements requis dans la croissance inclusive et la résilience climatique et à créer les conditions d'un développement économique fructueux et durable.

⁹ Conçu par Marto, Papageorgiou et Klyuev (2018) comme une extension au modèle DIG (Buffie *et al.*, 2012), le modèle DIGNAD est un modèle dynamique d'une petite économie ouverte destiné à simuler l'impact d'une catastrophe naturelle et les arbitrages politiques associés entre l'accumulation de la dette, l'investissement public/privé et la croissance. Voir la section X et l'appendice pour des informations détaillées sur le calibrage, les hypothèses et les scénarios.

¹⁰ Voir l'annexe VI sur les moteurs de croissance en vertu du PÉM.

Appendice I. Lettre d'intention

Antananarivo (Madagascar)

14 février 2023

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 (États-Unis)

Madame la Directrice générale,

1. Dans un contexte économique difficile, la République de Madagascar continue de faire d'importants efforts pour mettre en œuvre le programme de réformes économiques appuyé depuis mars 2021 par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Le Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint passe en revue les évolutions économiques récentes et les résultats dans le cadre de cet accord. Il met également à jour les mesures envisagées pour mettre en œuvre les réformes qui permettront d'atteindre les objectifs du gouvernement pour 2023 et 2024. Ces réformes sont en ligne avec le Plan Émergence Madagascar, qui vise notamment une croissance plus forte, durable et inclusive.

2. L'année 2022 a été marquée par une détérioration de la situation budgétaire et extérieure, une croissance plus faible qu'initialement prévue et une nette accélération de l'inflation. Pour 2023, la loi de finances consacre la volonté du gouvernement de revenir à l'équilibre budgétaire tout en préservant les dépenses dans les secteurs sociaux et l'investissement public.

3. Plusieurs réformes fiscales et mesures administratives sont prévues afin d'accroître les recettes nécessaires pour financer notre plan de développement. Par ailleurs, un accord a été conclu avec le Groupement des Pétroliers de Madagascar afin de régler en 2023 l'ensemble des dettes croisées avec l'État. Cet accord garantit la reprise des paiements des droits et taxes sur les produits pétroliers par les distributeurs de carburant. En parallèle, nous continuons à améliorer la composition et l'efficacité des dépenses, tout en poursuivant le redressement des entreprises publiques non rentables. Nous renforçons la gestion des finances publiques en mettant l'accent notamment sur la transparence et l'amélioration de l'exécution budgétaire. Dans ce sens, nous avons supprimé le processus d'autorisation des engagements par la présidence et la primature afin d'accélérer l'exécution des dépenses et avons développé des plans d'engagement annuels pour plusieurs ministères sociaux. Afin de renforcer l'autonomie budgétaire de la Cour des Comptes, nous avons créé une mission budgétaire dédiée dans la loi de finances 2023.

4. Les performances quantitatives du programme à fin juin 2022 restent globalement satisfaisantes. Tous les critères de performance quantitatifs à fin juin 2022 à l'exception du plancher des avoirs extérieurs nets et du plafond du déficit primaire intérieur ont été atteints. Le plancher des avoirs extérieurs nets de la

banque centrale a été légèrement manqué dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'appréciation du dollar américain et ce malgré les achats nets de devises par la banque centrale. En parallèle, le critère de performance sur le solde primaire intérieur n'a pas non plus été respecté principalement en raison du non-paiement des taxes pétrolières par les distributeurs de carburant en l'absence d'un accord global de règlement des dettes passées. Environ un tiers des recettes douanières enregistrées n'ont en effet pas été recouvrées.

5. Les réformes structurelles progressent. Toutes les actions préalables et 5 des 9 repères structurels continus ou arrivés à échéance depuis juin 2022 ont été atteints. Malgré la hausse des prix des carburants de 43 pour cent en moyenne décidée en juillet, l'absence de règlement des dettes croisées avec les pétroliers a entraîné le dépassement du plafond des engagements bruts de l'État envers les distributeurs de carburant (300 milliards d'ariary). L'accord signé fin décembre ouvre cependant la voie à un retour sous le plafond convenu.

6. Le MPEF décrit plus en détails les actions correctives et politiques publiques qui contribueront en 2023 à l'atteinte des objectifs du programme dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC. Nous restons engagés à prendre toute autre mesure nécessaire pour atteindre ces objectifs et consulterons les services du FMI avant toute modification des politiques énoncées dans le présent mémorandum. Nous n'avons pas l'intention d'introduire des mesures ou des politiques qui aggraveraient les difficultés de la balance des paiements de Madagascar et nous nous engageons à assurer la livraison en temps voulu des données pour le suivi du programme.

7. Nous demandons au conseil d'administration du FMI d'approuver certaines modifications des objectifs quantitatifs du programme pour 2023 et d'accorder une dérogation pour le non-respect du plancher des avoirs extérieurs nets du fait de la nature mineure de l'écart et du plafond du déficit primaire intérieur sur la base de la nature temporaire du dépassement et des actions correctives qui ont été prises. Compte tenu des réalisations au titre du programme à ce jour et des engagements présentés dans le MPEF, nous sollicitons la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement d'un montant de 24,44 millions de DTS (10 pour cent de notre quote-part).

8. Nous acceptons que cette lettre d'intention, et le MPEF et le protocole d'accord technique qui lui sont joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à l'évaluation de la troisième revue au titre de la FEC et à la consultation au titre de l'Article IV, soient rendus public après approbation par le conseil d'administration du FMI.

9. Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

M^{me} Rindra Hasimbelo Rabarininarison
Ministre de l'Économie et des finances

/s/

M. Aivo Andrianarivelo
Gouverneur de la banque centrale de Madagascar

Pièces jointes :

- Mémoire de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

Ce Mémoire de politique économique et financière (MPEF) actualise la version préparée lors de la deuxième revue de l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le Conseil d'Administration du FMI le 12 septembre 2022. Il décrit la mise en œuvre des engagements du gouvernement ainsi que la façon dont le programme contribue à l'atteinte des objectifs de Madagascar en termes de croissance et de réduction de la pauvreté, et discute des politiques macroéconomiques et structurelles poursuivies.

EVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

- 1. Une croissance ralentie en 2022 et 2023 malgré une reprise plus forte qu'initialement anticipée en 2021.** Les statistiques préliminaires de l'INSTAT indiquent une reprise plus forte qu'initialement envisagée en 2021. En effet, après une contraction de 7,1 % en 2020, la croissance réelle en 2021 est estimée à 5,7 %, portée notamment par une accélération de la croissance des industries extractives et de la construction. Les multiples chocs climatiques intervenus début 2022, et le renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie vont peser sur les perspectives de croissance en 2022 et 2023, qui devrait cependant atteindre au moins 4,2 % en moyenne ces deux années. Cette performance est meilleure que celle des économies de l'Afrique subsaharienne (prévue autour de 3,8 %).
- 2. Une accélération de l'inflation en 2022 et 2023.** L'augmentation des prix à la pompe de 43 % en moyenne, décidée en juillet 2022, ainsi que la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie pèsent sur les prix à la consommation. A fin novembre 2022, l'inflation a atteint 10,8 % en glissement annuel. Les prévisions tablent sur un taux d'inflation, en glissement annuel de fin de période, autour de 11 % en 2022 et de l'ordre de 9% en 2023.
- 3. Un creusement du déficit du compte courant et une baisse de la couverture des réserves en mois d'importations de biens et services.** Le déficit du compte courant devrait s'élargir à 5,6 % du PIB en 2022 et 5,7 % en 2023, contre 5,0 % du PIB en 2021. En conséquence, la couverture par les réserves de change des importations de biens et services serait en baisse de 5,8 mois en 2021 à 4,3 mois en 2022 et 3,7 mois en 2023. Ces perspectives restent toutefois soumises à des incertitudes et des risques importants, entre autres liés à la croissance économique mondiale et régionale, à la hausse des prix mondiaux des biens alimentaires et de l'énergie ainsi qu'aux facteurs domestiques incluant les chocs climatiques, la faible mobilisation des recettes associée à une faible exécution des dépenses publiques et les incertitudes liées aux prochaines échéances électorales.

PERFORMANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

4. La gestion macroéconomique est marquée par une performance mitigée à fin juin 2022.

- Les critères de performance quantitatifs relatifs aux plafonds des avoirs nets intérieurs et les critères continus relatifs à la dette extérieure ont été respectés.
- Cependant, contrairement à la précédente revue :
 - Le critère de performance relatif au plancher des avoirs extérieurs nets a été manqué malgré les achats réguliers de la banque centrale sur le marché des devises (591 milliards d'ariary de réalisation contre un objectif de 615 milliards d'ariary). En revanche, le critère de performance lié au plafond des avoirs intérieurs nets a été respecté, après ajustement.
 - Le solde primaire intérieur, point d'ancrage budgétaire du programme, a été dépassé de 43 milliards d'ariary (-336 milliards d'ariary contre un repère de -293 milliards d'ariary). Cette contreperformance est expliquée notamment par une moindre performance des recettes fiscales intérieures et par le report du paiement des taxes pétrolières par les distributeurs de carburants depuis fin 2021 en raison d'un contentieux avec le gouvernement.
 - Nous soumettrons une demande de dérogation auprès du conseil d'administration du Fonds pour non-respect de ces critères.
- Concernant les cibles indicatives :
 - La collecte des taxes douanières sur les produits non-pétroliers a dépassé les objectifs fixés dans la loi de finances. En revanche, les recettes douanières totales ressortent en deçà du repère fixé à fin juin 2022. L'écart s'explique par l'importance des arriérés croisés entre les pétroliers et l'Etat et en conséquence, la non-présentation des traites avalisées par les pétroliers.
 - Les critères relatifs aux planchers pour la collecte de recettes fiscales intérieures et aux dépenses sociales n'ont pas été atteints à cause de l'impact des chocs climatiques en début d'année sur la croissance, de la non-mise en œuvre de certaines mesures fiscales prévues dans la loi de finances initiale, et de problèmes rencontrés par les ministères sociaux dans l'exécution de leur budget. Le taux d'exécution des dépenses sociales s'est néanmoins amélioré par rapport à l'année dernière.

5. La mise en œuvre des réformes structurelles a connu quelques progrès au cours de la période d'évaluation.

- En ligne avec le repère structurel établi, un tableau de suivi mensuel des demandes d'autorisation d'engagement des dépenses soumises au Président de la République et au Premier Ministre a été établi et transmis aux services du Fonds à la date convenue. Deux des repères structurels continus ont également été respectés puisque (i) les informations sur les paiements effectués par l'Etat auprès des fournisseurs de la JIRAMA continuent d'être partagées avec les services du Fonds et de la Banque Mondiale dans les délais impartis; et que (ii) le critère requérant la publication sur le site de l'ARMP des termes et conditions relatifs aux contrats de partenariat public privé dans un délai d'un mois à compter de leurs signatures continue d'être respecté.
- En revanche, en dépit de la publication régulière d'un rapport trimestriel d'exécution budgétaire avec un contenu significativement amélioré, certaines informations restent manquantes (en particulier le détail de l'exécution par nature des dépenses, une comparaison du montant des opérations effectivement engagées par rapport au montant inscrit dans la LFI, et le détail des mouvements de trésorerie et des financements extérieurs). Nous continuons à travailler, avec l'appui d'un expert de long-terme du département des finances publiques du FMI, pour l'incorporation de ces éléments dans les prochains rapports. Le critère en continu sur le maintien du montant du passif brut envers les distributeurs pétroliers en-dessous de 300 milliards d'ariary n'a pas été non plus respecté à cause du retard accumulé dans l'obtention d'un accord entre l'Etat et les pétroliers sur le montant et le règlement des dettes croisées entre les deux parties. Un tel accord a finalement été obtenu fin décembre 2022, ce qui permettra aux engagements bruts de l'Etat de revenir sous le plafond convenu dans le cadre du programme.
- Afin d'accélérer l'exécution des dépenses publiques tout en renforçant le processus de contrôle et de suivi, nous avons décidé de supprimer la DAE et de renforcer les services de contrôle financier tout en instituant un bureau de suivi des engagements à posteriori sous la tutelle de la présidence.
- Le budget 2023, approuvé par le Parlement en décembre 2022, est globalement en ligne avec les objectifs du programme et prévoit la création d'une mission budgétaire dédiée pour la Cour des Comptes, de nature à en renforcer l'autonomie.

CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROGRAMME À LA CROISSANCE ET À LA REDUCTION DE LA PAUVRETÉ

6. Les priorités du programme sont cohérentes avec les objectifs du Plan Emergence Madagascar (PEM). Le PEM vise à faire de Madagascar une nation émergente, forte, solidaire et soucieuse du bien-être de la population. L'objectif est d'augmenter le PIB par habitant à 4 000 dollars en 2040 (contre 522 dollars en 2019) et l'indice de capital humain à 0,60 (contre 0,39 en

2020), en même temps que d'abaisser le taux de pauvreté à 35 % (contre 78,8 % en 2012). Le PEM s'articule autour de 13 engagements en matière de gouvernance, sociale et de capital humain, économique, et environnementale. La réalisation de ces engagements suppose un effort d'investissement que nous estimons à 13.7 milliards de dollars à l'horizon 2030 (avec 64% d'investissements privés) et à 74.3 milliards de dollars à l'horizon 2040 (avec 85% d'investissements privés).

7. Le programme contribue au renforcement de l'efficacité des politiques économiques.

La hausse des recettes publiques, grâce aux réformes de la politique et de l'administration fiscales et douanières et la réduction des risques budgétaires via la restructuration des entreprises publiques non-profitables et la mise en place d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix du carburant devraient aider à dégager une partie des marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la mise en œuvre du plan d'investissement public et de développement du capital humain envisagé dans le PEM. L'amélioration de l'exécution budgétaire et de la gestion des finances publiques de façon générale est aussi une condition d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire, notamment pour accroître la résilience du pays pour répondre aux chocs. De même, la transition vers un nouveau cadre de politique monétaire devrait renforcer l'efficacité de la politique monétaire.

8. La priorité donnée aux dépenses sociales dans le cadre du programme est conforme à nos efforts de réduction de la pauvreté et de développement du capital humain.

Le renforcement des filets de protection sociale et des outils de gestion de la politique sociale sont des objectifs importants du programme. Le développement d'un programme de transferts monétaires réactif aux chocs favorisera une meilleure résilience de l'économie aux chocs, notamment ceux liés au changement climatique.

9. En renforçant la stabilité macroéconomique et en améliorant la gouvernance, le programme contribuera enfin à créer un climat favorable à l'investissement privé et à la croissance.

Les réformes pour améliorer la transparence budgétaire et la gestion des finances publiques, et renforcer le cadre de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont essentielles pour maintenir la confiance de la population et des investisseurs, conditions indispensables à une croissance plus forte et durable.

POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET STRUCTURELLES

A. Renforcer la politique budgétaire pour répondre à la crise économique et sociale.

10. La politique budgétaire s'oriente progressivement vers une consolidation des finances publiques, en ligne avec les objectifs fixés lors de l'approbation du programme, afin de créer les marges budgétaires nécessaires au développement du pays. Le solde primaire intérieur, point d'ancrage budgétaire du programme, devrait s'améliorer en 2023 pour devenir positif d'ici la fin prévue du programme en 2024 (hors collecte exceptionnelle de recettes liée au règlement du contentieux avec les distributeurs pétroliers). Cette performance sera atteinte grâce à une meilleure

mobilisation des recettes fiscales intérieures et douanières et une meilleure efficacité de l'exécution des dépenses publiques. Le règlement des dettes croisées avec les pétroliers permettra de dégager des marges de manœuvre pour apurer une partie des arriérés dus aux compagnies non-pétrolières.

Mobiliser les recettes fiscales

11. La loi de finances initiale 2023 (LFI) table sur un taux de pression fiscale de 12 % du PIB, soit 1.1 point de pourcentage de plus que l'année dernière. Les recettes fiscales intérieures brutes devraient atteindre 6,2 % du PIB sur la période grâce notamment à une reprise des activités économiques et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures sur le plan législatif et administratif. Quant aux recettes douanières, elles devraient atteindre également 5,9% du PIB. L'atteinte de ces objectifs permettra à l'Etat de disposer des ressources nécessaires pour financer les efforts de redressement du pays.

12. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, il est envisagé de mettre en œuvre, une combinaison de mesures législatives et administratives. On note entre autres : (i) l'application d'un taux d'imposition de 3 % sur les revenus des exportateurs de produits de l'agriculture et des forêts; (ii) le rétablissement du taux de TVA à 20 % pour le gasoil et l'essence à partir de Janvier 2023; (iii) la retenue à la source de certaines impositions de la filière vanille; (iv) une meilleure gestion de la TVA; (v) l'application de l'AIRS (acompte prévisionnel en matière d'impôts sur les revenus et d'impôts synthétiques) de 2 % pour les opérations d'exportations hors vanille; (vi) une meilleure traçabilité des produits soumis au droit d'accise; (vii) une augmentation des droits d'accise sur les tabacs; et (viii) la généralisation du système de télépaiements. Nos estimations de rendement sont un peu plus optimistes que celles des services du FMI, avec des recettes fiscales intérieures supérieures de 369 milliards d'ariary aux recettes envisagées dans le scénario de référence du programme. En outre, afin d'optimiser les recettes en provenance du secteur minier, nous nous engageons à finaliser la révision du code minier en consultation étroite avec la Banque mondiale, le FMI et les représentants du secteur minier, et à soumettre la version révisée au parlement avant fin juin 2023 (repère structurel).

13. Pour ce qui est de l'administration douanière, les réformes envisagées continuent de s'inscrire dans le plan stratégique 2020 – 2023. Parmi les principales mesures prévues en 2023 figurent : (i) l'harmonisation des dispositions des Codes des Douanes Malagasy relatives aux zones franches à la Convention de Kyoto révisée ; (ii) la mise en place d'un système de scanning à 100% des marchandises importées et exportées ; (iii) la mise à disposition d'un nouveau centre d'analyses des douanes. En complément, il est également prévu d'apporter certaines modifications au tarif douanier, incluant entre autres : (i) l'exemption de droits de douanes sur un certain nombre de marchandises pour relancer un secteur donné (tourisme) et pour contribuer à la transition énergétique du pays ; (ii) l'instauration de droits de sortie sur les ressources non renouvelables de façon à augmenter leur contribution effective à l'économie nationale; (iii) la finalisation du démantèlement tarifaire par rapport aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire vis-à-vis de l'Union Européenne; et (iv) la poursuite des efforts de catégorisation des lignes tarifaires conformément à la politique tarifaire nationale et suivant le modèle délivré par la CNUCED sur certains produits stratégiques.

14. De nouvelles mesures complémentaires à celles déjà identifiées pourraient être adoptées dans une loi de finances rectificative si l'atteinte des objectifs de recettes fiscales s'avérait compromise.

Maîtriser les dépenses et en améliorer l'exécution

15. Les dépenses publiques envisagées pour 2023 devraient permettre d'atteindre un déficit primaire intérieur de 0,4% du PIB, hors recettes exceptionnelles liées à l'accord avec les pétroliers, en ligne avec l'objectif de consolidation budgétaire. Les dépenses courantes, hors opérations nettes du Trésor, devraient se situer autour de 6900 milliards d'ariary. Les dépenses salariales sont estimées à 3 869 milliards d'ariary tandis que les dépenses au titre de transferts seront contenues à 1 827 milliards d'ariary. Pour soutenir l'économie, les dépenses d'investissement augmenteront de plus de 70% pour atteindre 8 675 milliards d'ariary contre 5020 milliards d'ariary dépensés l'année dernière. Le chiffre de la LFI 2023 est nettement supérieur à celui prévu dans le scénario de référence du programme et reflète notre objectif de fortement augmenter notre effort d'investissement public.

16. Nous poursuivons nos efforts pour maîtriser nos dépenses salariales et de pensions ainsi que nos dépenses au titre des transferts pour rester dans les enveloppes imparties. Les réformes entamées pour améliorer la gestion de la masse salariale seront poursuivies. A fin décembre 2022, le développement de la version 2 d'AUGURE est finalisée à hauteur de 75% pour les modules relatifs à la solde et 25% pour ceux liés aux pensions. D'autres modules de gestion, notamment pour la formation, les missions, l'évaluation des agents, les horaires de travail, les agents des EPN et CTD, les bénévoles, les agents payés par les PTF et les maîtres FRAM, les pensions, les agents des Ministères spécifiques et la GPEEC, seront développés cette année. L'opérationnalisation de l'ensemble des modules d'AUGURE 2 contribueront non seulement à l'amélioration des prévisions et de l'exécution de la solde et des pensions, mais aussi à la détection et la suppression des travailleurs fantômes, en ligne avec les recommandations des audits réalisés en 2020 et début 2021. Un cahier des charges pour le développement de la nouvelle version de l'outil de Pilotage de la Masse Salariale (PMS 2.0) est en cours d'élaboration afin de renforcer la qualité des prévisions de la masse salariale intégrée dans les lois de finances. En ce qui concerne les pensions, le document stratégique de réforme sur la gestion des caisses de retraite publiques a été soumis pour étude au niveau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFOP). Il sera examiné lors de la prochaine session ordinaire du Parlement. Les mesures prévues dans la LFI 2023 pour réduire le déficit de la CRCM sont la digitalisation des paiements des pensions à travers e-Poketra, l'adoption des projets de décrets permettant le transfert de l'excédent de la CPR vers la CRCM, l'apurement progressif des comptes d'attente des caisses de retraite qui comptabilisent les cotisations versées n'ayant pas encore fait l'objet d'ordre de recette, et l'amélioration des recouvrements des recettes au niveau des EPN et CTD.

17. Nous nous engageons à renforcer nos efforts pour accélérer l'exécution des dépenses sociales et améliorer le système de protection sociale.

- Les dépenses sociales ont souffert d'une sous-exécution chronique et l'objectif indicatif qui y est relatif dans le programme a été systématiquement manqué. Les causes en sont multiples, y compris l'insuffisance des ressources pour couvrir à la fois les nouvelles allocations budgétaires et les arriérés ; la faible capacité des ministères sociaux ; la lourdeur des procédures d'exécution des dépenses en général, notamment la procédure de demande d'autorisation d'engagement ; et le changement fréquent des responsables budgétaires. A cet égard, le développement de plans d'engagement annuels des ministères sociaux, avec l'assistance technique du FMI, devrait permettre de faciliter et d'accélérer l'engagement des dépenses en 2023 (repère structurel à fin janvier 2023).
- Plusieurs mesures seront mises en œuvre avec l'appui technique et financier de nos différents partenaires tels que la Banque Mondiale, le Programme Alimentaire Mondiale et l'UNICEF pour renforcer le système de protection sociale. Nous avons notamment alloué 5 millions de dollars (18 milliards d'ariary) pour l'année 2023 au bénéfice du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) pour la réalisation de trois principales activités opérationnelles du programme filets sociaux de sécurité (FSS) pour 36 900 ménages dans 10 districts. Ces activités s'articulent sur trois thématiques complémentaires à savoir les filets sociaux productifs (FSP), axés sur les activités d'aménagement et de production agricole, les transferts monétaires pour le développement humain (TMDH) axés sur la scolarisation et la promotion nutritionnelle, et la réponse pour un relèvement précoce après catastrophes naturelles en cas de crise avérée dans des zones sensibles (cyclone, inondation, insécurité alimentaire sévère, ...). Nous veillerons à ce que les crédits budgétaires alloués au FID soient effectivement décaissés en temps et en heure pour une utilisation dans l'année. Nous mettons en place un registre social unique pour servir de référence pour toutes les activités de protection sociale entreprises dans le pays, et en clarifions par voie réglementaire les fonctionnalités, les conditions de partage des données au sein de l'administration et avec les partenaires extérieurs, et les mesures de protection des données applicables (repère structurel, octobre 2023). Un projet-pilote devrait permettre la collecte d'informations pour 60 000 ménages avant décembre 2023 (repère structurel). Nous travaillons également sur la mise à jour de notre stratégie de protection sociale 2019-2023 ainsi que sur un annuaire des interventions. La stratégie mise à jour sera proposée au niveau du Conseil de Gouvernement au mois de novembre 2023.

18. Nous nous engageons à renforcer aussi l'exécution et l'efficacité des dépenses d'investissement public. L'atteinte des ambitieux objectifs fixés par le PEM nécessite un net renforcement des capacités de gestion et d'exécution des dépenses publiques, notamment celles liées aux investissements. Nous accordons une attention particulière à la priorisation et à la hiérarchisation des projets en fonction des impacts attendus et de la capacité d'absorption existante et prendrons progressivement en compte des critères liés au changement climatique suivant les recommandations du Programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP) récemment complété. Grâce à la clarification des responsabilités institutionnelles et opérationnelles de la gestion des investissements publics, à la suite de la dissolution de l'OCSIF, nous ferons de la finalisation du manuel d'investissements publics une priorité (repère structurel à fin mars 2023). Enfin, afin

d'améliorer la gestion de l'investissement public, nous nous engageons à respecter les priorités définies dans la loi de finances approuvée par le Parlement, et à annuler les crédits non engagés à fin décembre en intégrant au besoin de nouveaux crédits dans les lois de finances des années suivantes.

19. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour apurer en 2023 la totalité des arriérés domestiques accumulés en 2022, suite au report de paiement des droits et taxes à l'importation de produits pétroliers. Nous nous engageons à entreprendre les actions nécessaires pour assurer l'atteinte de l'objectif de solde primaire intérieur tout en protégeant les dépenses de protection sociale.

B. Poursuivre les réformes structurelles pour réduire les risques budgétaires

20. Nous avons poursuivi la bonne pratique, initiée depuis quelques années, d'inclure une annexe sur les risques budgétaires auxquels le pays pourrait être exposés. Ainsi, dans l'Annexe 18 de la loi de finances 2023 (LF 2023), nous avons relaté les facteurs qui pourraient éventuellement entraîner un écart entre les prévisions et les réalisations budgétaires, incluant : (i) les risques liés à l'évolution du secteur réel ; (ii) les risques liés aux variations du niveau de taux de change ; et (iii) les risques liés à la fragilité du système de retraite par répartition. Ces risques viennent s'ajouter à ceux qui ont été déjà listés dans les précédentes lois de finances, entre autres les risques liés aux dettes publiques, aux garanties publiques, au changement climatique, et les risques liés à l'évolution de l'inflation.

21. Nous continuerons les progrès entamés dans l'élaboration du cadre stratégique pour le changement climatique. A ce titre, nous avons mis à jour notre contribution déterminée au niveau national (CDN2) qui vise une réduction des émissions de 24% et la résilience du pays d'ici 2030. La CDN2 concerne les secteurs classés sources d'émission ou des secteurs ayant des capacités d'absorption ainsi que les secteurs vulnérables au changement climatique. Un plan de mise en œuvre de la CDN2 a été également élaboré, avec un chiffrage du coût des mesures envisagées. Nous avons procédé à la révision de la Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC) et à l'élaboration du Plan d'Action de la Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PANLCC). Le Plan National d'Adaptation (PNA) constitue le document de référence national d'adaptation et identifie 12 programmes structurants incluant les priorités stratégiques sectorielles liées au changement climatique. Les deux documents CDN2 et PNA ont été adoptés par le Conseil de Gouvernement. Nous avons également élaboré la Communication d'Adaptation (ADCOM) de Madagascar, conduite en conformité avec les lignes directrices préconisées par le comité d'adaptation (AC20/GUI/5B). L'élaboration de cette ADCOM permet d'évaluer les efforts réalisés par le pays en termes d'adaptation en Changement Climatique. Par ailleurs, nous travaillons aussi sur notre stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone (SLT) afin d'atteindre notre objectif de parvenir à la neutralité carbone en 2050. Une stratégie genre et changement climatique a été également élaborée afin de réduire la vulnérabilité des femmes aux impacts du changement climatique et renforcer leur participation aux actions climatiques. Les autres chantiers sur lesquels nous nous appliquons comprennent la mise en place du cadre institutionnel de

la transparence de l'Accord de Paris et la finalisation de l'élaboration des programmes prioritaires du pays qui devraient être financés par le *Fonds Vert pour le Climat (FVC)*.

22. Nous sommes déterminés à renforcer notre système de gestion de risques et de catastrophe. A cet effet, nous nous engageons à doter le BNGRC des ressources humaines, matérielles, et budgétaires nécessaires pour mener à bien sa mission en veillant non seulement à lui accorder un budget suffisant pour répondre aux besoins identifiés mais surtout à s'assurer que ce budget soit disponible à temps pour accélérer la réponse aux situations d'urgence. Dans ce sens, au mois de septembre 2022, le conseil des ministres a approuvé le décret portant modification de l'organigramme du *Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC)* qui permet de transférer à ce dernier la gestion du *Fonds National de Contingence (FNC)*, dont le manuel de procédures est déjà finalisé tout comme le code de financement.

23. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer notre résilience climatique. Pour cela nous mettons en œuvre les recommandations du CMAP, avec l'appui technique du Fonds, en vue de renforcer notre résilience et d'élaborer nos réponses politiques pour faire face à l'impact économique du changement climatique. Le pays poursuit actuellement l'élaboration et la mise à jour de son cadre national pour le changement climatique. Nous avons pris également des décisions en ligne avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et de protection de l'environnement. On notera entre autres la révision à la hausse au mois de juillet 2022 des prix de carburants à la pompe ; l'établissement de nouveaux tarifs résidentiels et business pour la consommation d'électricité ; la révision à la hausse du droit d'accise sur le tabac ainsi que la décision d'exempter de droits et taxes les importations de véhicules neufs, autres que ceux à allumage par compression ou par étincelles (LFI 2023). Par ailleurs, nous avons réalisé des progrès sur plusieurs éléments de la stratégie de gestion des risques de catastrophes naturelles, bien que certaines lacunes subsistent. La *Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU)* a entrepris plusieurs actions qui incluent l'élaboration de stratégie de financement des risques et l'adhésion à plusieurs mécanismes d'assurance ainsi qu'à un programme qui permet d'augmenter la capacité de réponses du pays en cas de catastrophes (programme REPLICA). On notera également l'élaboration du *Plan National de Redressement (PNR)* suite aux dégâts cycloniques début 2022 et la mise en place des *Centres de Réhabilitation Nutritionnelle et Médicale (CNRM)* dans le Sud pour répondre à la sécheresse qui sévit dans la région. Nous avons aussi commencé à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

24. Nous suivons le plan prévu pour la mise en place d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix du carburant avant la fin du premier trimestre de 2024. Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan et en ligne avec les recommandations des services du FMI, plusieurs actions et mesures ont été entreprises.

- Afin de limiter l'accumulation de nouveaux engagements, nous avons convenu en juillet d'une nouvelle structure des prix, après discussion avec les distributeurs pétroliers, et augmenté les prix à la pompe de 43 % en moyenne le 11 juillet 2022. Les augmentations ont été différenciées selon les types de carburant pour limiter l'impact sur les personnes les plus vulnérables. Les hausses de salaires dans les secteurs publics et privés annoncées en avril

2022 ont contribué à atténuer l'impact de ces augmentations de prix sur le pouvoir d'achat des ménages.

- Un accord entre l'Etat et le Groupement des Pétroliers de Madagascar (GPM) sur le montant des engagements bruts du gouvernement envers les distributeurs pétroliers à fin décembre 2021 a été trouvé.
- Un accord entre l'Etat et le Groupement des Pétroliers de Madagascar (GPM) sur l'apurement de l'ensemble des dettes croisées à fin 2021 et 2022 liées à l'administration des prix à la pompe a été conclu en décembre 2022. Cet accord stipule le paiement par l'Etat de sa dette provenant de l'écart entre le prix à la pompe administré et le prix du marché (subvention implicite) aux membres du GPM et le règlement par le GPM de l'ensemble de ses obligations fiscales vis-à-vis de l'Etat. L'apurement de ce passif se traduira par l'enregistrement dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT) de dépenses de transfert correspondant au montant des engagements bruts du gouvernement, dont une partie fera l'objet d'émissions de BTS et le reste sera payé cash. La régularisation des DTIs se traduira par un crédit des comptes AONTS (Autres Opérations Nettes du Trésor).
- L'accord avec le GPM couvre également le paiement de l'ensemble des réquisitions effectuées par l'Etat au profit de la JIRAMA en 2022.
- La TVA sur les produits pétroliers a été rétablie à 20 % à partir de janvier 2023 pour réduire l'accumulation de crédits de TVA vis-à-vis des pétroliers (le taux avait été diminué à 15% en juillet 2022).
- Les engagements bruts du gouvernement vis-à-vis des pétroliers hors TVA restent plafonnés à 300 milliards d'ariary (repère structurel continu). Tout dépassement fera l'objet, en l'absence de hausse des prix à la pompe, d'un transfert supplémentaire au profit des distributeurs de carburants pour revenir sous le plafond.
- Nous continuons à travailler à la conception de mesures d'atténuation de la hausse des prix pour les populations les plus vulnérables, y compris par le renforcement des programmes de protection sociale sur la base des études existantes (repère structurel, juin 2023) et avec le soutien de la Banque mondiale.

25. Nous sommes déterminés à redresser la JIRAMA.

- La situation financière de la JIRAMA s'est encore aggravée du fait de la hausse des prix des carburants alimentant les centrales thermiques ainsi que d'une panne ayant affecté la centrale hydroélectrique d'Andekaleka au début de l'année 2022. Au 31 décembre 2021, le déficit opérationnel s'élevait à 360 milliards d'ariary et la dette totale de la JIRAMA était estimé à 1 947 milliards d'ariary.
- La mise en place de l'optimisation tarifaire OPTIMA3 au 1^{er} juillet 2021, l'intensification des efforts de recouvrement, et le renforcement de la lutte contre les fraudes ont cependant

permis de redresser les revenus de la société qui ont approché les 1 000 milliards d'ariary en 2021. Après consultation avec la Banque mondiale, nous avons décidé d'appliquer l'optimisation tarifaire pour les clients non-résidentiels (projet OPTIMA Business) en août 2022, avec cinq mois de retard par rapport au calendrier prévu lors de la 1^{ère} revue (repère structurel, mars 2022).

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de mesures telles que les programmes pour traiter les coupures d'électricité (programme « Une semaine, un quartier ») et remettre l'éclairage public dans les chefs-lieux de district de Madagascar (programme « Hazavana ho an'ny Tanana »). Ce programme sera poursuivi dans toutes les communes urbaines et suburbaines longeant les routes nationales. Nous travaillons également à l'amélioration des infrastructures de production vétustes afin de garantir le fonctionnement 24h/24 de nos services dans tous les chefs-lieux de district (programme « 2424 »). D'autre part, les investissements sur les infrastructures d'eau se sont poursuivis (extension de la principale station de production d'eau potable de Mandroseza, installation de 10 stations de production conteneurisées satellites, renouvellement de canalisations d'eau vétuste).
- Un nouveau business plan de la JIRAMA, qui intègre les mesures à prendre aussi bien du point de vue technique, commercial que financier, a été élaboré mais n'est pas encore validé au niveau du Conseil des Ministres (repère structurel non satisfait à fin décembre 2022). La mise en œuvre de ce plan permettra le redressement de la JIRAMA à moyen terme.
- Pour 2023, les besoins de transferts au bénéfice de la JIRAMA sont estimés à 453 milliards d'ariary. La Loi de finances prévoit un budget de 300 milliards d'ariary et des arbitrages seront effectués en cours d'année afin de dégager au besoin le complément de financement nécessaire afin d'éviter le recours aux réquisitions. Nous veillerons à ce qu'une éventuelle réallocation de crédits ne réduise pas les transferts vers les ministères et organismes sociaux. Nous continuerons à informer les services de la Banque mondiale et du FMI des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA.
- Indépendamment de la subvention d'exploitation, l'Etat s'est engagé à régler ses factures d'eau et d'électricité reçues et auditées, estimées à 30 milliards d'ariary en 2022. La JIRAMA estime un montant d'arriérés de l'administration à 305 milliards d'ariary. Le calendrier de paiement de ces arriérés est conditionné par la présentation des factures auditées. Des compteurs prépayés d'électricité seront mis en place pour l'ensemble des administrations publiques, avant fin décembre 2023, dans le cadre du nouveau business plan afin de limiter les risques futurs d'impayés et assurer une meilleure gestion des consommations de l'administration (repère structurel).
- Le remboursement des arriérés envers les fournisseurs associés à la renégociation des contrats à des conditions plus favorables pour la JIRAMA continue de constituer un élément important de notre stratégie. Un plan de remboursement des arriérés de la JIRAMA qui atteignent 1 257 milliards d'ariary au 31 décembre 2021 sera mis en œuvre sur les 3 prochaines années.

26. Air Madagascar constitue un risque budgétaire important que le gouvernement entend contrôler. Des estimations préliminaires indiquent un besoin de financement d'au moins 60 millions de dollars et le besoin d'une restructuration de dette pour Air Madagascar et sa filiale Tsaradia qui couvre les activités domestiques. A la demande de la Caisse de Sécurité Sociale CNAPS, deuxième actionnaire après l'Etat Malagasy, un business plan a été élaboré, incluant un plan de redressement à moyen terme. La compagnie bénéficie dans la LFI 2023 de la garantie souveraine pour la location d'un Embraer et d'un Boeing pour assurer des vols court, moyen et long-courrier. En ligne avec notre engagement depuis le début du programme, nous nous engageons à consulter le Fonds et la Banque Mondiale avant tout financement public de l'entreprise.

27. Nous renforcerons davantage la surveillance des entreprises publiques pour contenir les risques budgétaires. A cet effet, l'unité spécialement en charge du suivi régulier des entreprises publiques au sein du Ministère de l'Economie et des Finances mettra à profit la formation et l'outil de suivi qui leur a été fourni par la mission d'assistance technique d'AFRITAC Sud au mois d'octobre 2022.

28. Une revue du cadre institutionnel et légal des Partenariats Publics Privés (PPP) doit permettre de mieux intégrer la gestion des PPP dans la programmation et l'exécution des investissements, et d'en contrôler les risques financiers et budgétaires. La loi du 3 février 2016 définit le cadre juridique et institutionnel des PPP. Nous nous engageons à rendre opérationnel le cadre de gestion des PPP en rendant actif le Comité national institué par la loi avant juin 2023. La stratégie nationale PPP finalisée, qui encadre l'exécution de projets d'investissement en PPP, sera adoptée d'ici la fin du mois de juin 2023. Nous nous engageons également à améliorer la transparence des transactions publiques dans les PPP.

29. Nous restons vigilants face aux risques budgétaires que la mise en place du Fonds Souverain malagasy (FSM) pourrait éventuellement engendrer et nous nous attèlerons à les contenir avec les meilleures pratiques relatives aux fonds souverains. A cet effet, nous nous engageons à clarifier les objectifs, la stratégie d'investissement, le financement et la gouvernance du Fonds pour éviter un détournement de recettes du budget et une augmentation de la dette publique, et garantir la transparence des opérations du FSM, notamment à travers la soumission au Parlement et la publication régulière de rapports et d'états financiers annuels.

C. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance économique

30. Nous consoliderons les acquis en matière de transparence budgétaire, tout en mettant en œuvre les actions nécessaires pour corriger les déficiences constatées.

- La publication en ligne de toutes les informations disponibles sur les dépenses COVID-19, y compris les contrats de marchés publics exécutés en rapport avec la pandémie, a marqué une étape importante en matière de transparence dans la gestion des fonds publics. Il en est de même pour la publication des résultats des quatre rapports d'audits réalisés par la Cour des

Comptes sur la réponse à la pandémie ainsi que la publication de l’audit des contrats COVID-19 par un cabinet indépendant.

- Pour davantage de transparence, nous renforcerons la capacité de contrôle ex-post de nos institutions. A cet effet, la Cour des Comptes a reçu à titre de vérificateur externe un accès total aux systèmes d’information du Ministère de l’Economie et des Finances incluant le SIGMP, SIGOC, SIGTAS, NIFONLINE, SIIGTA et SYDONIA. Pour ce qui est de l’accès au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFP), vu la complexité du système, le Ministère travaille de près avec cette dernière pour bien cerner leurs besoins et y apporter les réponses nécessaires. Nous avons également renforcé l’autonomie budgétaire de la Cour en créant, selon les procédures prévues à l’article 9 de la Loi Organique sur les Lois de Finances, une mission budgétaire dans le cadre de la LFI 2023 (repère structurel à fin décembre 2022).
- La mise en œuvre du plan d’action que nous avons établi pour répondre aux recommandations de la Cour des Comptes sera poursuivie. Afin d’en assurer le suivi, cette dernière préparera un rapport qui sera publié avant mars 2023. Outre l’état de mise en œuvre de chaque recommandation, ledit rapport fournira également des éléments d’informations sur les actions entreprises pour assurer la redevabilité des personnes responsables d’irrégularités et identifiées dans les rapports d’audit (repère structurel).
- Nous continuerons à publier en ligne via la plateforme *Salohy* de la Direction Générale du Trésor, les données sur les dépenses publiques par secteur, ministère et programme sur base paiement (<http://app.tresorpublic.mg/dpp.mef.mg/>). La publication d’un rapport trimestriel sur l’exécution budgétaire, effectuée depuis juin 2021, sera poursuivie. Le contenu ainsi que la présentation dudit rapport continueront d’être améliorés sur la base de l’appui technique que nous apporte l’expert de long terme du FMI détaché auprès du Ministère de l’Economie et des Finances. De cet appui sont attendues une amélioration de la couverture des paiements reportés et une facilitation des rapprochements avec les tableaux des OGT.

31. Nous renforçons la transparence et la gouvernance en matière de marchés publics. Des mercuriales ont été établies pour servir de référence de prix pour les contrats de marchés publics. Nous nous engageons à améliorer la disponibilité de tous les contrats individuels de marchés publics sur le site de l’ARMP et, avant juin 2023, à modifier le cadre légal des marchés publics afin de permettre la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés ou autres personnes morales soumissionnaires (repère structurel). Ces informations seront également publiées sur le site de l’ARMP pour tous les bénéficiaires de marchés publics attribués avec ou sans mise en concurrence. Par ailleurs, plusieurs projets de décrets ont été soumis au Conseil des Ministres : (i) un projet de décret sur le Code d’Ethique a été mis à jour pour spécifier les sanctions en cas de violation du code des marchés public ; (ii) un projet de décret sur la personne responsable des marchés publics confortant la professionnalisation du métier et définissant les modalités de nomination ; (iii) un projet de décret visant la mise en conformité de la Commission d’appel d’offre au Code des Marchés Publics ; et (iv) un projet de décret définissant le mécanisme général et le mode de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés (CNM). Enfin, nous avons avancé dans la dématérialisation des procédures de marchés publics (*e-Gouvernance Procurement*, opérationnel

depuis septembre 2021, et *Procurement Review System* lancé en février 2022). Nous réfléchissons également à la mise en place de « Pactes d'Intégrité » en collaboration avec la société civile pour assurer l'intégrité des marchés publics les plus importants.

32. Nous avons également progressé en matière de réformes des finances publiques avec la mise à jour du Plan Stratégique de Modernisation de la gestion des Finances Publiques (PSMFP).

- Sur la base de l'assistance technique fourni par le Département des Finances Publiques du FMI au mois de septembre 2022, la Direction de la Coordination et du Suivi des Réformes (DCSR) du Ministère de l'Economie et des Finances a pu mettre à jour la stratégie de réformes des finances publiques ainsi que le plan d'action correspondant. Au mois d'octobre 2022, ladite stratégie avait fait l'objet d'une présentation et d'une validation par les membres du Comité de Pilotage (COFIL) des réformes des finances publiques en vue de sa mise en œuvre.
- Comme prochaine étape, les efforts se focaliseront sur la mise en œuvre du plan d'action mis à jour. Le DCSR travaillera, de concert avec les partenaires techniques et financiers, à l'établissement des outils et méthodes pour assurer un meilleur suivi et évaluation des différentes réformes conduites par les différents départements du ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en ligne avec les objectifs du PSMFP.

33. Nous ferons de l'amélioration du processus d'exécution budgétaire une priorité absolue pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de croissance forte et inclusive. Le tableau de bord mis en place en septembre pour suivre le traitement des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses (repère structurel) a révélé des délais parfois très longs en dépit d'une notable amélioration au cours du dernier trimestre de l'année. Afin de pallier cette situation, tout en assurant d'une bonne utilisation et gestion des deniers publics, nous avons décidé des mesures suivantes :

- Suppression de la demande d'autorisation d'engagement au niveau de la Présidence et la Primature et renforcement des services du contrôle financier sous l'autorité du Président et la tutelle technique du MEF (loi de 2016 sur le contrôle financier). La préparation de plans d'engagement annuels permettra de vérifier l'alignement des dépenses avec les objectifs de la loi de finances.
- Création par décret présidentiel d'un *Bureau de Suivi des Engagements (BSE)* au niveau de la Présidence de la République en charge du suivi des engagements. Le bureau sera composé de représentants de la Présidence de la République, de représentants de la Primature, de représentants de la Direction Générale du Contrôle Financier, et de représentants de la Direction Générale de l'Inspection Générale de l'Etat. Le ministère des Finances appuiera le BSE pour la préparation sur une base mensuelle d'un tableau de bord récapitulatif le nombre et le montant des demandes d'engagement ayant reçu le visa du Contrôle financier, similaire à celui transmis depuis septembre 2022 sur les autorisations d'engagement. Ces statistiques sont en effet

essentielles pour évaluer l'efficacité du système existant et décider le cas échéant des ajustements à apporter.

- Renforcement des différents organes de contrôle financiers existants sur la base de leurs missions respectives telles que définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
- Pérennisation du guichet unique couvrant l'ensemble du circuit de dépenses établi au niveau du ministère de l'Economie et des Finances depuis maintenant deux ans.
- Renforcement de l'interopérabilité des différents systèmes informatiques actifs au niveau du ministère de l'Economie et des Finances, de manière à améliorer la couverture et l'adéquation des rapports d'exécution trimestriels du budget.

34. L'amélioration de l'efficacité de la chaîne des dépenses publiques reste un objectif majeur. Un nouveau projet de loi sur la gestion de la trésorerie sera présenté à l'Assemblée nationale pour adoption avant la fin de l'année. C'est une avancée importante vers la mise en œuvre du compte unique du Trésor. Dans le même objectif, nous avons répertorié 234 comptes actifs pour 55 établissements publics dont l'intégration au compte unique du Trésor se heurte encore à des contraintes juridiques. Un autre projet de loi sur le statut des comptables publics, précisant leur responsabilité légale en cas d'irrégularités, sera également soumis au Parlement avant fin 2023. Cette réforme vise principalement à redéfinir les responsabilités des comptables publics en mettant à jour les dispositions de l'Ordonnance 62-081 du 29 septembre 1962 relative au statut des comptables publics.

35. Nous continuons nos efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption. Nos démarches s'inscrivent à la fois dans la préservation des acquis mais également dans la mise en œuvre effective de notre stratégie nationale de lutte contre la corruption et de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux. Avec la mise en place de l'ARAI (Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites) ainsi que la nomination de son Directeur Général, nous avons franchi une étape importante dans la finalisation du cadre institutionnel et légal du système anti-corruption du pays. En effet, toutes les agences prévues par la stratégie nationale, à savoir le CSI, le BIANCO, le PAC, le SAMIFIN et l'ARAI, sont dorénavant en place et opérationnelles. Pour une efficacité accrue de leurs actions respectives, nous prenons les engagements suivants :

- Veiller à ce que chaque organe soit doté des ressources humaines et d'une autonomie budgétaire suffisantes pour permettre le bon exercice de ses missions. Une attention particulière sera portée au recrutement des personnels restants au niveau de l'ARAI, ainsi qu'au renouvellement des mandats et au recrutement de nouveaux magistrats travaillant au niveau des PAC. Ceci implique l'allocation de postes budgétaires suffisants et l'allocation intégrale du budget prévu dans la LFI 2023.
- Accélérer l'opérationnalisation du PAC de Fianarantsoa ainsi que l'ouverture de trois PAC additionnels et de nouvelles antennes régionales de BIANCO avant la fin de cette année 2023.
- Soutenir l'appropriation et l'aménagement des locaux à Antananarivo du CSI, DCN-PAC et PAC Antananarivo et ARAI.

- Appuyer le SAMIFIN dans son intégration au groupe EGMONT et pour la prise en charge des frais de maintenance du logiciel GoAML utilisé dans les analyses financières afin d'avoir plus d'efficacité dans le dépistage des avoirs illicites, notamment ceux qui quittent Madagascar. Nous veillerons également à l'adoption du projet de décret de restructuration du SAMIFIN.
- Mettre en œuvre et vulgariser la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (SNLBC/FT) telle qu'adoptée au mois de juin 2022, et finaliser la nouvelle évaluation nationale de risques, demandée par le Président de la République de façon à mettre à jour la stratégie (mai 2023).

36. L'approbation d'un texte appliquant les dispositions de la loi n°2018-043 du 13 février 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme demeure une priorité. L'adoption d'un tel texte contribuera à l'amélioration du cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et en conformité avec les recommandations clés du GAFI. Indépendamment de l'adoption de la loi, nous prévoyons la prise du décret d'application de la loi n°2018-043 du 13 février 2019 portant sur les sanctions financières ciblées en matière de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive.

37. Nous poursuivrons la publication régulière de nos statistiques d'investigation (BIANCO) et mettrons en œuvre la gestion dynamique des déclarations de patrimoine, telle que prévue par loi n°2016-020 du 22 Août 2016. En ce sens, nous allons :

- Adopter un décret d'application permettant d'exploiter de façon dynamique les déclarations de patrimoine reçues ;
- Mettre à profit l'opérationnalisation de l'ARAI à travers l'adoption d'une politique pénale dissuasive prévoyant le recouvrement systématique des produits de la corruption ;
- Rappeler à toutes les personnes assujetties à la déclaration de patrimoines leurs obligations légales pour promouvoir l'intégrité et la transparence dans l'exercice de la fonction publique et afin de raffermir la confiance du citoyen envers les institutions publiques

38. L'amélioration de l'environnement des affaires reste au centre de nos préoccupations. Nous progressons dans la digitalisation du paiement des impôts, la délivrance de permis de travail, la mise en place d'un bureau de crédit ainsi que l'opérationnalisation de l'e-remboursement du TVA. Outre les réformes législatives, telles que la refonte de loi sur les investissements, du code du tourisme ou encore du code de change et du code de travail, nous prévoyons également de poursuivre nos efforts de digitalisation de la création d'entreprises via la plateforme ORINASA avec le déploiement de la plateforme dans plusieurs autres régions autres que celle d'Analamanga où elle est déjà complètement opérationnelle. Il en est également de même du déploiement de la plateforme digitalisée d'octroi des permis de construire qui est déjà fonctionnelle au niveau de la commune urbaine de la capitale.

D. Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier

39. Nous entamons les dernières étapes de la réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire en vue de la migration vers le cadre de ciblage des taux d'intérêts d'ici fin 2023. Pour ce faire, nous améliorons le modèle QPM pour une meilleure estimation du niveau optimal des taux des facilités permanentes de BFM et pour mieux prendre en compte les canaux de transmission de la politique monétaire. A ce sujet, nous mettrons à profit les recommandations issues de la mission d'assistance technique du mois de janvier 2023 sur le développement et l'utilisation du système FPAS à Madagascar. Pour une meilleure internalisation du système, et en vue de la transition vers le cadre de ciblage du taux d'intérêt, nous ferons également du renforcement de capacités de nos cadres et économistes-chercheurs une priorité, soit à travers des missions d'assistances techniques, soit à travers des visites d'échanges et d'études auprès d'autres banques centrales. Nous prévoyons également d'avancer sur les chantiers suivants : (i) construction d'une courbe des taux et développement d'un marché de titres publics facilitant la gestion de la liquidité par BFM; (ii) développement d'un marché interbancaire en continu de l'ariary ; et (iii) structuration et l'approfondissement du marché monétaire, via entre autres le développement du marché secondaire des titres publics et de BFM.

40. BFM demeure aussi engagée dans ses efforts de transparence et de communication en matière de politique monétaire. Un des objectifs est de publier un calendrier prévisionnel des interventions de BFM sur le marché monétaire. Ces efforts s'avèrent indispensables pour un meilleur ancrage des anticipations des agents économiques et des marchés, renforçant la crédibilité de BFM.

41. Les réformes destinées à améliorer le fonctionnement du marché des changes seront poursuivies. Sur le plan réglementaire, la banque centrale entend continuer la collaboration étroite qu'elle entretient avec le ministère de l'Economie et des Finances en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur le change. Afin de pallier les incohérences relevées dans l'application de la réglementation de changes et dans l'objectif de fluidifier davantage le marché, un nouveau décret modifiant l'encadrement des comptes en devises, la fixation de l'obligation de cession et l'amélioration reporting par les banques afin de disposer de données fiables et exploitables a été adopté en août 2022. L'élargissement du marché des changes à d'autres participants figure également parmi les objectifs prioritaires de la banque centrale afin d'accroître la liquidité et la profondeur du marché tout en favorisant la concurrence. Des travaux préliminaires ont été déjà initiés avec les différentes entités concernées. En attendant l'arrivée de nouveaux acteurs, cependant, la banque centrale s'attache à ce que le comportement des actuels participants soit conforme aux normes et bonnes pratiques à travers l'adhésion au *FX global code* avec l'appui du CCBG (*Committee of Central Bank Governors*) de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). Les autres réformes en cours concernent l'amélioration de l'efficacité du marché de changes avec l'introduction de la cotation d'une seule devise sur le MID et la révision de l'algorithme déterminant les interventions de BFM sur le marché des changes.

42. La banque centrale reste déterminée à diversifier ses réserves de change avec l'introduction de l'or dans ses avoirs. Une stratégie des réserves de change actualisée a été

approuvée par le Conseil d'Administration de BFM. La stratégie opérationnelle, approuvée par le même Conseil au mois d'avril 2022 et sur laquelle les services du FMI ont émis certaines recommandations, est en cours d'amendement. Quant au protocole d'accord avec le ministère des Mines et des Ressources Stratégiques (MMRS), il est en cours de révision afin de définir plus en détail les attributions respectives de chaque partie et de permettre également la suspension du protocole à son expiration.

43. Nous continuons de travailler sur la réorganisation de la filière or de façon à pouvoir reprendre les exportations dans les meilleurs délais possibles. L'actualisation du régime de l'or et la mise en œuvre de procédures de traçabilité et d'évaluation des pratiques environnementales et sociales dans la filière pour une chaîne d'approvisionnement responsable sont bien avancées. Nous mettrons à profit les résultats du recensement achevé en juillet 2021 et soumis au Conseil des Ministres au mois de mai 2022 pour avancer dans notre objectif de reprise des exportations.

44. Nous progressons dans la mise en œuvre de notre *Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (2018 – 2022)*.

- Afin de promouvoir l'éducation financière, nous sommes en train de faire valider au niveau de nos autorités supérieures le document cadre stratégique et le programme national d'éducation financière.
- Afin d'améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers, trois institutions de microfinance sont en train de mettre en œuvre leur solution de banque à distance : agency banking, mobile money et mobile banking; quatre autres ont pu renforcer et adapter leurs systèmes d'information aux nouvelles technologies par la mise en place d'un système d'information et de gestion (SIG) mutualisé ; tandis que deux ont pu bénéficier d'un appui pour l'extension de leurs points d'accès dans les zones mal desservies.
- Sur le plan du renforcement des politiques, cadre légal, réglementaire et institutionnel, nous avons mis en place une base de données sur l'inclusion financière dans le pays et nous avons adopté le décret régissant son alimentation. Le projet d'arrêté complétant ce décret et fixant les modalités de transmission des informations est également en cours de finalisation. En parallèle, nous sommes en train d'élaborer un projet de loi sur les registres de garantie.
- Pour nous renseigner sur la situation actuelle de l'accès aux services financiers, nous sommes en train de préparer, la deuxième édition de l'enquête FinScope Consommateurs. Le financement de cette enquête nationale ayant été déjà sécurisé, nous prévoyons sa mise en œuvre en ce début d'année.
- Le projet de mise en place du switch national de paiement qui aurait dû être terminé à fin décembre 2022 est toujours en cours en raison du glissement de la date de livraison d'une partie des matériels composant la plateforme. Le système devrait être opérationnel cette année.

- Dans le cadre du projet e-Ariary, la banque centrale a mené une étude approfondie des différentes possibilités de conception pour la création d'un équivalent numérique de l'ariary. Un fournisseur a été sélectionné pour mettre en place la solution dont la technologie répond aux exigences de la banque centrale et aux particularités du contexte local. Le contrat avec le fournisseur est en phase de négociation. Dans les prochains mois, BFM travaillera pour finaliser les éléments clés de l'e-Ariary afin de garantir son adoption par les différentes parties prenantes. Il est prévu de démarrer l'implémentation de la plateforme technique au cours du troisième trimestre 2023, avec une expérimentation pilote prévue pour le quatrième trimestre, impliquant potentiellement quelques acteurs du secteur financier malgache.

45. Nous sommes déterminés à renforcer davantage la stabilité financière, à poursuivre la surveillance fondée sur le risque et à maîtriser les risques systémiques.

- Dans l'ensemble, le secteur bancaire et financier faisait preuve d'une bonne solidité financière et d'une capacité de résilience remarquable en dépit de la période de crise sanitaire qui prévalait dans le pays. A fin décembre 2022, le secteur bancaire demeurait largement bénéficiaire grâce à la poursuite de l'expansion des activités. Parallèlement, toutes les banques se conformaient aux règles prudentielles en raison d'une bonne adéquation du niveau des fonds propres, hormis une seule banque en infraction en raison de l'effritement de ses fonds propres disponibles. Cet établissement fait actuellement l'objet d'un suivi rapproché notamment en vue de la mise en œuvre effective de son plan de redressement. Quant au secteur de la microfinance, les impacts de la crise se sont progressivement amoindris avec une reprise des activités de dépôts et de crédits conjuguée avec une amélioration notable de la qualité de portefeuille.
- La qualité du portefeuille de crédit des banques reste satisfaisante si l'on fait abstraction du cas particulier d'une banque ayant enregistré une forte augmentation de ces crédits non performants. Nous demeurons vigilants dans notre activité de surveillance et nous tenons prêts à apporter les mesures correctrices idoines pour contenir les éventuels risques.
- Afin de nous aligner sur les meilleures pratiques en matière de normes prudentielles, nous nous sommes engagés dans un programme de réformes de nos réglementations prudentielles avec l'appui technique du Fonds. L'objectif est de nous conformer aux normes édictées par Bâle II et III tout en tenant compte des risques spécifiques liés aux caractéristiques du pays. Un plan de mise à jour et d'amélioration du cadre réglementaire a été établi. Sa mise en œuvre a débuté avec l'adoption en décembre 2022 des instructions relatives aux fonds propres réglementaires et aux exigences en fonds propres réglementaires des établissements de crédit. Nous nous engageons à poursuivre l'élaboration des autres réglementations prudentielles, suivant un calendrier bien défini. Pour une meilleure appropriation du nouveau cadre réglementaire à mettre en place, le personnel de la CSBF a bénéficié d'une remise à niveau de ses connaissances par rapport aux exigences de Bâle II et III.

- Nous renforcerons davantage notre approche de surveillance basée sur les risques et conduirons nos programmes d'inspection annuel en conséquence. Dans le cadre de nos activités de supervision, nous réalisons annuellement un exercice de stress test du secteur bancaire aux fins de simuler l'effet de différents chocs exogènes ainsi que les facteurs de vulnérabilités des banques. De manière générale, l'analyse porte notamment sur l'évaluation des impacts de différents scénarii hypothétiques mais plausibles sur le niveau des fonds propres des banques, lequel est appréhendé notamment à travers les ratios de solvabilité et de liquidité.
- Pour atteindre nos objectifs de stabilité financière et assurer la contribution du secteur financier dans l'expansion économique du pays, nous avons déposé auprès de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International une demande pour la conduite d'une évaluation au titre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF). La dernière évaluation date d'octobre 2015 et il nous paraît important de faire le point sur les progrès réalisés depuis.

DONNÉES STATISTIQUES ET SUIVI DU PROGRAMME

46. Nous maintiendrons nos efforts pour fournir des données statistiques de qualité et permettre ainsi une surveillance et un suivi adéquats du programme. Nous continuerons de soutenir l'INSTAT dans la réalisation de sa mission en le dotant des ressources humaines et financières nécessaires. Pour cela, nous nous appuierons sur les soutiens techniques et financiers de nos partenaires dans le domaine. En continuation des actions qui ont été déjà entamées, nous comptons :

- Finaliser l'exploitation des informations issues de l'*Enquête Permanente auprès de Ménages 2021* pour obtenir des données plus à jour sur les conditions de vie de ménages malagasy et sur la pauvreté.
- Exploiter les mêmes sources de données (EPM 2021) pour permettre la mise jour du panier de consommation pour le calcul de l'*Indice de prix à la Consommation (IPC)*.
- Continuer les travaux de préparation pour la réalisation d'une série d'enquêtes sur les transferts effectués par la diaspora (formels et informels) pour mieux apprécier la contribution de ces transferts dans le PIB du pays.
- Continuer d'améliorer la qualité des statistiques existantes et produire de nouvelles statistiques afin d'améliorer la disponibilité des informations économiques aux fins d'analyse et de prévision. A cet effet, nous comptons (i) lancer une enquête pour le calcul de l'*Indice des Prix aux Producteurs (IPP)*; (ii) améliorer le calcul et la publication de statistiques de comptes nationaux via des données plus désagrégées ; et (iii) procéder à la publication de nouveaux indices que sont l'*Indice de Commerce Extérieur (ICE)* et l'*Indice de Production Industriel (IPI)*

- Inclure dans les statistiques monétaires les statistiques relatives aux activités du secteur assurance, en conformité avec les directives du *Manuel des Statistiques Monétaires et Financières* et du *Guide de Compilation*, une fois que la supervision du secteur assurance par la CSBF sera effective.
- Appuyer le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage dans la réalisation du *Recensement Agricole* prévu cette année avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Les premiers résultats devraient être disponibles deux ans après le début de l'enquête.

47. Nous nous engageons à respecter les exigences de la politique de sauvegarde du FMI.

Le programme est évalué sur la base de critères de performance quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) et de revues semestrielles. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de rapport, sont définies dans le protocole d'accord technique (PAT) qui l'accompagne. Les quatrième, cinquième, et sixième revues devraient être achevées aux dates suivantes ou après : le 15 mai 2023, le 15 novembre 2023, et le 15 mai 2024 respectivement, sur la base des dates de test des critères de performance périodiques de fin décembre 2022, fin juin 2023, et fin décembre 2023 respectivement.

Tableau 1. Madagascar : Critères de performance quantitatifs et cibles indicatives, mars 2022-décembre 2023
(Milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	Mar-22			Juin-22			Sep-22			Dec-22	Mar-23	Juin-23	Sep-23	Dec-23
	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Prel.	État d'avancement	Objectif	Prel.	État d'avancement	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Critères de réalisation continus														
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BFM, valeur actuelle (millions de dollars) ¹	800	34	Respecté	800	317	Respecté	800	319	Respecté	800	800	800	800	800
Critère de réalisation														
	OI			CR			OI			CR	OI	CR	OI	CR
Plancher du solde primaire intérieur ²	-157	-49	Respecté	-293	-336	Non respecté	-660	-535	Non respecté	-888	0	200	400	500
Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BFM	1685 Ajusté: 2795	2,705	Respecté après ajustement	2135 Ajusté: 3245	2,715	Respecté après ajustement	2630 Ajusté: 3431	2,803	Respecté après ajustement	3010 Ajusté: 3857	3,650	3,800	3,750	4,000
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BFM (millions de DTS)	836 Ajusté: 635	532	Non respecté	816 Ajusté: 615	591	Non respecté	571 Ajusté: 426	500	Respecté après ajustement	686 Ajusté: 532	682	645	627	641
Objectifs indicatifs														
Plancher des recettes fiscales intérieures brutes	942	706	Non atteint	2,068	1,657	Non atteint	2,600	2,524	Non atteint	3,800	910	2,090	3,180	4,360
Plancher des recettes douanières brutes	704	519	Non atteint	1,439	1,085	Non atteint	2,400	1,738	Non atteint	3,380	1,000	1,900	3,000	4,200
Plancher de dépenses sociales ³	71	7	Non atteint	178	75	Non atteint	300	157	Non atteint	527	70	170	350	700
Postes pour mémoire														
Appui budgétaire officiel extérieur (dons, millions de DTS) 4	0	0		0	0		1	0		1	0	0	0	0
Appui budgétaire officiel extérieur (prêts, millions de DTS) 4	110	101		110	101		101	101		109	101	101	101	101
Taux de change du programme (MGA/DTS)	5,509			5,509			5,509			5,509	5,509	5,509	5,509	5,509

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

¹Plafonds cumulés qui seront suivis de manière continue à compter du 1er janvier 2021. À partir de juin 2022, l'objectif est mesuré de façon cumulée depuis le début de chaque année civile.

²Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements. Les objectifs de solde primaire intérieur pour 2023 excluent le paiement exceptionnel des taxes à l'importation de pétrole en souffrance (1192 milliards d'ariary) et le paiement de 913 milliards d'ariary de transferts suite au règlement des passifs croisés avec les distributeurs pétroliers.

³Dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires) des ministères de la Santé, de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Éducation, et de la Population.

⁴Suivi de façon cumulée depuis le début du programme.

Tableau 2. Madagascar : Repères structurels, Juin 2022-Décembre 2023

Mesure	Date(s) d'échéance	État de mise en œuvre	Justification macroéconomique
Mesure préalable			
1. Adopter une loi de finances 2023 en ligne avec les objectifs du programme		Respecté	Améliorer la gouvernance économique, augmenter les recettes fiscales, et améliorer la composition et la qualité des dépenses
2. Supprimer le processus de demande d'autorisation d'engagement par lequel le Président et le premier ministre autorisent toute dépense au-delà de 200 millions d'ariary		Respecté	Améliorer la gouvernance économique.
Repères structurels			
Mobiliser de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins économiques et sociaux			
3. Recouvrer au moins 50 milliards d'ariary de recettes douanières supplémentaires entre janvier et juin 2022 grâce au renforcement des contrôles douaniers, y compris les contrôles de valeur.	Juin 2022	Non respecté. Le renforcement des contrôles douaniers a permis de recouvrer 41 milliards d'ariary au cours du premier semestre 2022.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
4. Elaboration et transmission au FMI d'un tableau de bord mensuel permettant d'évaluer l'efficacité du processus de demande d'autorisation d'engagement des dépenses.	Septembre 2022	Respecté. Un tableau de bord a été partagé avec les services du FMI avant la date limite.	Améliorer l'exécution budgétaire
5. Finaliser et soumettre au Parlement un nouveau code minier en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI et les conseils de la Banque mondiale	Juin 2023		Augmenter la mobilisation des recettes intérieures
6. Adopter un texte réglementaire (décret/ordonnance/manuel) détaillant les fonctionnalités du registre social, les conditions de partage des données du registre au sein de l'administration et avec les partenaires extérieurs, et les mesures de protection des données applicables.	Octobre 2023		Accompagner le développement du système de sécurité sociale
7. Finaliser la collecte d'information pour l'intégration dans le registre social de 60.000 ménages (environ 300.000 individus)	Décembre 2023		Accompagner le développement du système de sécurité sociale
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme			
8. Informer le personnel du FMI et de la Banque mondiale des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA et partager la documentation associée dans la semaine suivant le paiement.	Continu	Respecté depuis septembre 2022	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
9. Maintenir les engagements bruts du gouvernement envers les distributeurs de pétrole en dessous de 300 milliards d'ariary.	Continu	Non respecté.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
10. Finalisation et approbation du nouveau business plan de la JIRAMA par le Conseil des Ministres.	Décembre 2022	Non respecté.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
10. Sur la base notamment des études existantes, formuler des mesures d'atténuation des effets de l'ajustement des prix des carburants sur les populations vulnérables.	Juin 2023		Préserver et renforcer l'espace budgétaire, améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
11. Installer des compteurs prépayés d'électricité dans toutes les administrations publiques	Décembre 2023		Préserver et renforcer l'espace budgétaire
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance afin de rétablir la confiance			
12. Achever et publier un manuel d'investissement public conforme aux recommandations de l'AT du DAT, notamment en vue de clarifier les aspects institutionnels.	Mars 2023		Soutenir la croissance par des réformes et en s'attaquant aux sources de fragilité
13. Publier les termes et conditions de tous les contrats PPP dans un délai d'un mois à compter de la date de signature sur le site Internet de l'ARMP.	Continu	Respecté	Améliorer la gouvernance économique.
14. Publier (avant la fin du trimestre suivant) un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sur une base de paiement, y compris sur les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses sociales.	Continu, à partir du premier trimestre 2021	Non respecté. Les rapports sont publiés trimestriellement, mais leur contenu doit encore être amélioré. Manquent notamment une comparaison de l'exécution avec la loi de finances initiale, des détails sur la nature des dépenses exécutées (par exemple, salaires, transferts aux EPN, projets d'investissement), et des informations sur le financement et les émissions de dette.	Améliorer la transparence budgétaire
15. Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par les ministères sociaux clés sur la base de leur plan de travail 2022 et du budget approuvé par le Parlement, et engagement du Ministère de l'Économie et des Finances à libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates indiquées.	Janvier 2023	Respecté	Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
16. Création d'une mission budgétaire pour la Cour des Comptes dans la loi de finances initiale 2023	Décembre 2022	Respecté	Améliorer la gouvernance économique
17. Préparation et publication par la Cour des Comptes d'un rapport de suivi sur les recommandations des audits sur les dépenses COVID publiés en mars 2022.	Mars 2023		Améliorer la gouvernance économique
18. Modifier le cadre légal ou réglementaire afin de permettre la collecte et la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats de marchés publics	Juin 2023		Améliorer la gouvernance économique

Note : Les nouveaux repères structurels proposés sont indiqués en bleu.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des mécanismes d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs figurant dans les tableaux 1 et 2 joints au mémorandum de politique économique et financière pour 2021-2024. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs seront évalués sur la base des flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent PAT, les termes « **extérieur** » et « **intérieur** » sont définis en fonction de la résidence.

3. Aux fins du présent PAT, le terme « administration » est défini en fonction du champ des opérations indiquées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT). Il ne recouvre pas les activités des entreprises publiques et des autorités infranationales.

4. Aux fins du présent PAT, les taux de change du programme¹ sont les suivants :

Taux de change du programme	
Ariary (MGA)/DTS	5 508,800000
Dollar américain/DTS	1,440269
Euro/DTS	1,175341
Dollar australien/DTS	1,878406
Dollar canadien/DTS	1,840229
Yuan/DTS	9,399560
Yen/DTS	148,565264
Franc suisse/DTS	1,274206
Livre sterling/DTS	1,058243

5. Les comptes libellés en devises autres que le DTS seront d'abord évalués en DTS, puis convertis en MGA. Les montants en monnaies autres que celles indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'or monétaire, seront d'abord évalués en DTS au taux de change ou au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2020, puis convertis en MGA.

6. Les critères de réalisation utilisés dans le programme, tels que définis ci-après, se rapportent aux avoirs extérieurs et intérieurs nets de la banque centrale, aux arriérés de paiements extérieurs, aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État et/ou la banque centrale et au solde primaire intérieur (base engagements). Ils sont établis pour la fin juin et la fin décembre 2021,

¹ Les données représentent les taux de change de référence médians publiés sur la page Web de la Banque centrale de Madagascar au 30 décembre 2020.

tandis que les objectifs indicatifs le sont pour la fin mars 2021, la fin septembre 2021 et la fin mars 2022.

7. Outre les critères de réalisation spécifiques énumérés au paragraphe 6, comme pour tout accord conclu avec le FMI, des critères de réalisation continus portent également sur la non-imposition de contrôle des changes ou de pratiques de taux de change multiples. Plus précisément, ces critères sont relatifs à : i) l'imposition ou l'intensification de restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; ii) la mise en place ou la modification de pratiques de taux de change multiples ; iii) la conclusion d'accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII ; et iv) l'imposition ou l'intensification de restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements. Ces critères de réalisation continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne figurent pas dans le tableau des critères de réalisation annexé au MPEF.

8. Le total des recettes publiques correspond aux recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du Manuel de statistiques de finances publiques (édition 2001)) et aux dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les taxes sur les importations de produits pétroliers, acquittées sous forme de billets à ordre, sont comptabilisées en recettes à la date d'émission des billets à ordre : pour rapprocher le décalage entre cette date et celle du paiement effectif au Trésor, un montant équivalent est comptabilisé (négativement) au poste « autres transactions nettes du Trésor » jusqu'au paiement effectif.

COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

9. Les renseignements ci-après seront communiqués aux services du FMI aux fins de suivi du programme (pour plus de précisions, voir le tableau 1) :

- Les données relatives à toutes les variables visées par les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont communiquées aux services du FMI tous les mois, avec un décalage de quatre semaines au maximum pour les données relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) et intérieurs nets (AIN) de la banque centrale et de huit semaines pour les autres données. Toutes les révisions de données sont rapidement signalées par les autorités aux services du FMI ;
- Le service de renseignement financier (SAMIFIN) continuera de publier, sur un site Web accessible au public, des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur les rapports adressés au Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) au sujet de soupçons en matière de blanchiment de produits de la corruption.

Le BIANCO publiera sur un site Web accessible au public des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur le nombre de personnes mises en examen ou condamnées sur décision d'un tribunal de première instance ou en dernier ressort et sur le nombre de vérifications des déclarations de patrimoine d'agents de l'État ;

- En ce qui concerne les variables utiles pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs du programme, mais non explicitement définies dans le présent protocole, les autorités consulteront les services du FMI, le cas échéant, sur la meilleure façon de les calculer et de communiquer les données les concernant.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Agrégats budgétaires

Plancher du solde primaire (base engagements)

10. Le solde primaire intérieur (base engagements) est calculé de la manière suivante :
- Il correspond à la différence entre la somme des recettes fiscales et non fiscales intérieures et celle des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et des dépenses courantes hors paiements d'intérêts ;
 - aux fins du calcul du solde primaire, les recettes fiscales sont mesurées sur une base nette, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de crédits de TVA. Les dépenses courantes hors paiements d'intérêts correspondent à la somme des dépenses au titre des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions et des opérations (nettes) du Trésor (AONT) hors remboursements des crédits de TVA. Le solde primaire est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, sur la base des données de la fin septembre 2020, la valeur du solde primaire serait la suivante :

Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et hors dons (base engagements)	-269
Recettes fiscales brutes	3 613
<i>dont recettes intérieures brutes</i>	<i>1 953</i>
<i>dont recettes douanières brutes</i>	<i>1 660</i>
Remboursements de la TVA	115
Recettes fiscales (nettes des remboursements de TVA)	3 498
Recettes intérieures non fiscales	91
Moins :	
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	453
Dépenses courantes	3 405
Traitements et salaires	2 008
Biens et services	182
Transferts et subventions	1 134
Opérations du Trésor (nettes des remboursements de TVA)	81

Pour l'évaluation par rapport aux cibles du programme, le solde primaire intérieur de 2023 sera calculé en excluant les paiements exceptionnels des droits et taxes à l'importation des produits pétroliers (total de 1192 milliards d'ariary, devant être enregistrés sous la rubrique « Opérations nettes du Trésor ») et les transferts projetés en faveur des distributeurs pétroliers (913 milliards d'ariary), résultant de l'accord de décembre 2022 entre le gouvernement et les distributeurs pétroliers.

B. Dette extérieure

Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

11. Ces arriérés se rapportent aux obligations impayées du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BFM). Les obligations au titre du service de la dette (y inclus pénalités et charges d'intérêt non réglées) sont réputées impayées lorsqu'elles n'ont pas été honorées dans les 30 jours qui suivent la date d'exigibilité ou après la fin d'un délai de grâce convenu avec chaque créancier ou unilatéralement fixé par chaque créancier avant la date d'exigibilité. Ne sont pris en considération ni les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette pour lequel le créancier a accepté par écrit de négocier un échéancier différent, ni les paiements du service de la dette en vertu d'obligations contractuelles qui ne sont pas effectués à temps pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités malgaches. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC.

Plafond sur la nouvelle dette extérieure

12. Aux fins du suivi du programme, la valeur actualisée de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5%.

13. Lorsqu'une convention de prêt extérieur prévoit des décaissements multiples et lorsque le taux d'intérêt applicable à chaque décaissement est indexé sur l'évolution d'un taux de référence à partir de la date de signature, le taux d'intérêt en vigueur à la date de signature sera utilisé pour le calcul de la valeur actualisée et de l'élément de don applicables à tous les décaissements prévus au titre de ladite convention.

14. Aux fins du suivi du programme, la définition de la dette est donnée au point 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision du conseil d'administration n° 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014 (voir annexe I). La dette extérieure est définie en fonction de la résidence du créancier.

15. Dans le cas des prêts assortis d'un taux d'intérêt variable, sous la forme d'un taux de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actualisée de la dette serait calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans l'accord de prêt. Le

taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 0,42 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois ou l'EURIBOR à trois mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de 0 point de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -50 points de base.² Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence différent, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

16. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BFM. Le plafond cumulé porte sur les emprunts contractés ou garantis dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris les emprunts privés pour lesquels des garanties publiques ont été accordées. La valeur actualisée est déterminée à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI ou du modèle Excel disponible [en ligne](#). Ces objectifs de suivi doivent être calculés par année calendaire à partir de fin mars 2021 et observés de manière continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC jusqu'à fin 2021, date à laquelle ils seront reconduits et éventuellement ajustés. Le plafond est assujéti à un facteur d'ajustement défini plus bas.

17. Les plafonds énoncés au paragraphe 16 ne s'appliquent pas : i) à l'utilisation des ressources du FMI ; ii) aux emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables que les emprunts existants, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation (cela s'applique également aux passifs d'Air Madagascar pris en charge par l'État dans le cadre d'un accord de partenariat stratégique) ; et iii) aux emprunts classés comme passifs de réserves internationaux de la BFM.

C. Agrégats monétaires

Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

18. Le plancher cible des AEN de la BFM est évalué à partir de l'encours en fin de période, calculé sur la base des taux de change du programme. Il faut entendre par AEN de la BFM la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris ses créances envers le FMI. Tous les avoirs et engagements extérieurs sont convertis en DTS aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4. À titre de référence, les AEN se chiffraient à la fin décembre 2020 à 653 millions de DTS, montant calculé comme suit :

² Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le LIBOR USD à six mois sur les 10 années suivantes sur la base de l'édition de l'automne 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Avoirs extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (A)	7 369,6
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (B)	1 337,8
Millions de DTS, taux de change du programme (C)	1 337,8
Engagements extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (D)	3 772,3
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (E)	684,8
Avoirs extérieurs nets	
Millions de DTS, taux de change du programme (F) = (C) – (E)	653,0

Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

19. Le plafond cible des AIN de la BFM est évalué à partir de la moyenne des encours décennaires au cours du trimestre, calculés sur la base des taux de change du programme. Les AIN comprennent le crédit net à l'État, le crédit à l'économie, les créances sur les banques, les engagements envers les banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market de la BFM) et les autres postes nets. À titre de référence, les AIN se chiffraient à la fin de décembre 2020, à 1 862 milliards de MGA, montant calculé comme suit :

Avoirs intérieurs nets	
Créances nettes sur l'État (A)	1043,7
Créances nettes sur les banques (B)	608,9
Créances sur secteur privé (C)	26,2
Autres postes nets (D)	183,1
Avoirs intérieurs nets	
Milliards de MGA (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	1861,9

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des dépenses sociales prioritaires

20. Les dépenses sociales prioritaires englobent les dépenses intérieures principalement liées aux interventions concernant la nutrition, l'éducation, la santé et les dispositifs de protection sociale. L'objectif indicatif pour le plancher des dépenses sociales prioritaires effectuées par l'administration centrale est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. Ce plancher est défini comme la somme des affectations budgétaires prévues dans la loi de finances pour les ministères de la Santé, de l'Éducation et de la Population et de l'Eau, hors salaires et investissements financés sur ressources extérieures.

B. Planchers des recettes fiscales intérieures brutes et des recettes douanières brutes

21. Les recettes fiscales de l'État sont calculées sur une base brute, c'est-à-dire avant les remboursements de crédits de TVA. Elles englobent tous les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur recouverts par le Trésor de l'administration centrale. En sont exclus : 1) le produit de la vente locale de dons en nature ; et 2) les entrées brutes dont bénéficie l'État sous la forme de recettes issues des primes à la signature versées dans le cadre de l'adjudication de droits de prospection minière ou pétrolière. Les recettes sont mesurées sur une base caisse comme indiqué dans le tableau des opérations financières de l'État, établi par les directions du budget et du Trésor du ministère des Finances et du Budget. Le plancher des recettes fiscales brutes est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, pour l'exercice ayant pris fin en décembre 2020, les recettes fiscales intérieures brutes se chiffraient à 2 658 milliards de MGA, dont 2 526 milliards de recettes nettes et 132 milliards de remboursements de TVA, et les recettes douanières brutes à 2 187 milliards de MGA, dont 2 128 milliards de MGA de recettes nettes et 59 milliards de MGA de remboursements de TVA.

REPÈRES STRUCTURELS

22. Aux fins du repère structurel relatif au recouvrement des arriérés fiscaux, ce sont les recouvrements des restes à recouvrer suivis par la direction générale des impôts dont il est question.

23. En ce qui concerne le repère structurel relatif à la transmission aux services du FMI et de la Banque mondiale de données détaillées sur tout transfert budgétaire à destination des fournisseurs de la JIRAMA et à la communication des documents connexes dans un délai d'une semaine après le paiement, les renseignements à communiquer sont les suivants : 1) les données détaillées de chaque transfert, telles qu'elles ont été publiées pour 2020 sur le site <http://www.mef.gov.mg/reportingcovid>, y compris la référence d'engagement, l'entreprise bénéficiaire, l'objet du transfert, la date d'engagement et le montant du transfert ; 2) l'accord ou la convention signé avec le fournisseur en rapport avec le transfert.

24. Aux fins du repère structurel sur la tarification des carburants, et jusqu'à l'adoption d'un mécanisme de tarification en la matière, les autorités fixeront les prix de manière à éviter que le total estimé des passifs bruts hors TVA envers les distributeurs de carburants ne dépasse 300 milliards de MGA (en encours cumulé). Ce total estimé est calculé par l'Office malgache des hydrocarbures en utilisant la structure de prix du carburant applicable ou une nouvelle structure de prix établie en vertu de la législation en vigueur. Les autorités communiqueront aux services du FMI les calculs nécessaires pour estimer les flux et encours mensuels de ces passifs nets dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

POSTES POUR MÉMOIRE

25. L'appui budgétaire officiel extérieur se rapporte aux dons et aux prêts, y compris l'aide en nature si les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées à un poste de dépenses inscrit au budget. Il comprend aussi tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères ou le secteur privé qui est inscrit au budget. Les dons et les prêts spécialement affectés à des projets d'investissements en sont exclus. L'appui budgétaire officiel extérieur est calculé comme un flux cumulé à compter du 1^{er} janvier 2021.

26. Le suivi des dépenses sociales sera également assuré au moyen des postes pour mémoire suivants : i) les dépenses sociales, y compris les rémunérations des quatre ministères sociaux ; ii) les dépenses sociales, y compris les rémunérations et les investissements financés sur ressources extérieures ; iii) les dépenses financées sur ressources intérieures mises en oeuvre par le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS), le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), l'Office National de Nutrition (ONN), la Cellule de Prévention et Gestion d'Urgence (CPGU) et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), iv) la masse salariale des employés publics dans le secteur de l'éducation, communiquée par la direction générale du Trésor (DGT) ; et v) la masse salariale des employés publics dans le secteur de la santé, communiquée par la DGT.

UTILISATION DE FACTEURS D'AJUSTEMENT

27. Les critères de réalisation relatifs aux AEN et aux AIN de la BFM seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants des appuis budgétaires officiels extérieurs obtenus dans les projections du programme et dans le cas où la rétrocession par la banque centrale des DTS alloués en août 2021 (234,2 millions de DTS) n'interviendrait pas comme prévu au premier trimestre de 2023 (pour un montant équivalent à 800 milliards d'ariary) ou au 4^{ème} trimestre de 2023 (pour un montant équivalent à 300 milliards d'ariary). Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du 1^{er} janvier 2021. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher des AEN sera ajusté *à la baisse (à la hausse)* selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4. Toute cession de l'allocation de DTS par la banque centrale en faveur de l'État supérieure (inférieure) à 800 milliards d'ariary

ou 300 milliards d'ariary selon la période (équivalent à 145.2 millions de DTS ou 54.5 millions de DTS au taux de change du programme) entraînera un relèvement (abaissement) de la cible relative aux AEN à hauteur de l'écart au-dessus (au-dessous) de 800 milliards d'ariary (300 milliards d'ariary). Par ailleurs, toute conversion en devises de l'allocation de DTS effectuée par la banque centrale en vue d'une cession à l'État entraînera un abaissement d'un montant équivalent du plancher relatif aux AEN.³ ;

- le plafond des AIN sera ajusté à la hausse (à la baisse) selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4. Toute cession de l'allocation de DTS par la banque centrale en faveur de l'État supérieure (inférieure) à 800 milliards d'ariary (300 milliards d'ariary) entraînera un abaissement (relèvement) de la cible relative aux AIN à hauteur de l'écart au-dessus (au-dessous) de 800 milliards d'ariary (300 milliards d'ariary).

28. Les critères de réalisation relatifs au solde primaire seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants de dons d'appui budgétaire officiels extérieurs obtenus dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du début de chaque année civile. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher du solde primaire, hors investissements financés sur ressources extérieures et dons (base engagements), sera ajusté à la baisse à hauteur de l'écart cumulé à la hausse entre le montant effectif du soutien budgétaire officiel extérieur (dons ou prêts à des conditions concessionnelles) et celui obtenu dans les projections, calculé aux taux de change effectifs moyens trimestriels indiqués au paragraphe 4.

29. Deux facteurs d'ajustement peuvent être appliqués au plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée :

- Un facteur d'ajustement allant jusqu'à 5% du plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée s'applique en cas d'écarts résultant d'une modification des modalités de financement. Le facteur d'ajustement peut être appliqué aux variations concernant les taux d'intérêt, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions, les frais liés à une dette ou des créances. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie et sont liés à la viabilité de la dette ;

³ La cession de l'allocation de DTS de la banque centrale à l'État suppose la cession des DTS ainsi que des passifs envers le FMI associés auxdits DTS. Si l'État demande la conversion des DTS en ariary, la banque centrale récupère les DTS dans ses actifs (ce qui entraîne une augmentation des AEN) et les passifs associés restent inscrits au bilan de l'administration centrale. En revanche, une conversion en devises n'affecte pas le montant d'AEN de la banque centrale car cette dernière fournit alors des devises à l'État en échange des DTS. La conversion de DTS en ariary ou en devises entraîne une augmentation des dépôts de l'administration centrale à la banque centrale (et donc une diminution des AIN si le produit de la conversion n'est pas utilisé pour couvrir la dépense).

- Le plafond de la valeur actualisée de la dette extérieure sera *abaissé* d'un montant maximum de 47 millions de dollars si les prêts liés à des projets financés par la Banque mondiale en 2023 ne se concrétisent pas.

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données

Poste	Périodicité
Données relatives aux taux de change	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Total journalier des acquisitions brutes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des acquisitions brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total journalier des ventes brutes de devises par la BFM, ventilé par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des ventes brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des acquisitions/ventes nettes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée/vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires (net des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires et de détail (nettes des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Données monétaires, financières et de taux d'intérêt	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Flux de trésorerie en devises, y compris opérations relatives à la dette extérieure	Mensuelle
Encours de réserves internationales brutes et d'avoirs extérieurs nets aux taux de change du programme et du marché	Mensuelle
Données détaillées sur la composition des réserves internationales brutes, y compris la composition par monnaie	Mensuelle
Résultats sur le marché des adjudications de bons du Trésor, y compris le niveau des adjudications, les offres retenus ou rejetés et le niveau des taux d'intérêts	Mensuelle
Encours des bons du Trésor	Mensuelle
Données relatives au marché secondaire pour les bons du Trésor et autres titres publics	Mensuelle
Pour chaque banque, données relatives à l'excédent ou à l'insuffisance de réserves obligatoires	Mensuelle
Opérations et taux sur le marché monétaire	Mensuelle
Prêts bancaires par secteur économique et par modalités	Mensuelle
Bilan de la BFM	Mensuelle, dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois
Bilan (agrégé) des banques créatrices de monnaie	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Situation monétaire	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Facteurs autonomes de la liquidité	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite)	
Poste	Périodicité
Indicateurs de solidité financière des banques créatrices de monnaie	Trimestrielle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque trimestre
Données budgétaires	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Recouvrement préliminaire de recettes (douanes et impôts)	Mensuelle, dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois
Opérations globales du Trésor (OGT)	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Encours des arriérés intérieurs, y compris les arriérés de dépenses et de remboursements de TVA	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Résultats des contrôles sur les valeurs en douane et montants recouverts à la suite des contrôles	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Dépenses sociales prioritaires telles que définies dans l'objectif indicatif	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Subventions aux fournisseurs de la JIRAMA	Dans la semaine suivant le paiement de chaque transfert, comme prévu dans le cadre du repère structurel continu.
Données relatives aux entreprises publiques	
Synthèse de la situation opérationnelle et financière de la JIRAMA	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois, pour les données opérationnelles et financières Trimestrielle, avant la fin du mois suivant, pour le tableau « Total impayés fournisseurs »
Synthèse de la situation financière d'Air Madagascar	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données relatives à la dette	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État à la fin de chaque mois, y compris : i) par créancier (officiel, commercial intérieur, commercial extérieur) ; ii) par instrument (bons du Trésor, autres crédits intérieurs, crédits officiels extérieurs, crédits commerciaux extérieurs, garanties) ; et iii) en cas de nouvelles garanties, le nom de la personne physique ou morale garantie. Emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État signés depuis le 1 ^{er} janvier 2021, en précisant la valeur nominale, ainsi que la valeur actualisée et l'élément de don calculé, et les modalités, y compris le taux d'intérêt (en utilisant le taux de référence du programme pour les emprunts à taux variable), l'échéance, les commissions et frais, le délai de grâce, la structure des échéances et l'élément de don.	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois Trimestrielle
Données extérieures	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Balance des paiements	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite et fin)	
Données sur le secteur réel et les prix	
INSTAT	
Données sur l'indice des prix à la consommation (fournies par l'INSTAT)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur le tourisme	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur la production et la consommation d'eau et d'électricité	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Autres données	
OMH	
Consommation et volume des cargaisons de pétrole importé	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Total cumulé des passifs bruts envers les distributeurs de carburants, avec le détail des contributions des distributeurs de carburants et les arriérés de cotisations vers l'État et les autres organismes publics (ex. : FER, RDS)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Décret ou arrêté relatif aux formules de calculs des prix de référence des carburants et à la fixation des prix à la pompe	Variable, dans la semaine suivant la publication

Annexe I. Directive sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure

Extrait du paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration adoptée le 5 décembre 2014.

a) Aux fins de la présente directive, le terme « dette » se rapporte à une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts . La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paie souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap) ;

ii) les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;

iii) les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux du fait de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'un montant exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

15 février 2023

RAPPORT DES SERVICES POUR LES CONSULTATIONS DE 2022
AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD
AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES
DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE
RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE
RÉALISATION—ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

le département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	8
QUESTIONS RELATIVES AUX STATISTIQUES	9

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 décembre 2022)

Statut – Date d’adhésion : Date d’admission : 25 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	244,40	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)</u>	213,78	87,47
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	30,63	12,53

Département des DTS :	Millions de DTS	% de l’allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	351,34	100,00
<u>Avoirs</u>	226,78	64,55

Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	% de l’allocation
Prêts au titre de la FCR	271,90	111,25
Accords au titre de la FEC	366,46	149,94

Accords financiers les plus récents

Type	Date d’approbation	Date d’expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FEC	29 mars 2021	28 juil. 2024	219,96	122,20
FEC	27 juil. 2016	06 févr. 2020	250,55	250,55
FEC ^{1/}	21 juil. 2006	20 juil. 2009	73,32	53,03

^{1/} Anciennement FRPC.

Prêts directs :

Type	Date d’engagement	Date d’expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR	30 juil. 2020	04 août 2020	69,23	69,23
FCR	30 juil. 2020	04 août 2020	52,97	52,97
FCR	03 avril 2020	03 avril 2020	122,20	122,20

Obligations en retard et projections des paiements au FMI^{2/}

(en millions de DTS ; sur la base de l’utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2026</u>
Principal	37,19	43,56	65,30	103,88	107,37
Commissions/intérêts	<u>3,58</u>	<u>3,64</u>	<u>3,63</u>	<u>3,64</u>	<u>3,64</u>
Total	<u>40,77</u>	<u>47,20</u>	<u>68,93</u>	<u>107,51</u>	<u>111,00</u>

^{2/} Lorsqu’un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	renforcé
Date d'arrivée au point de décision	Déc. 2000
Aide engagée	
créanciers (millions de dollars) ^{1/}	835,75
dont : aide du FMI (en millions de dollars)	19,17
(équivalent en millions de DTS)	14,73
Date d'arrivée au point d'achèvement	Oct. 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	14,73
Aide intérimaire	5,62
Solde au point d'achèvement	9,11
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{2/}	1,69
Total des décaissements	16,42

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	137,29
	Financement par le compte de fiducie de l'IADM	128,50
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	8,79
II.	Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Sans objet	137,29	137,29

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Régime de change

La monnaie de la République de Madagascar est l'ariary malgache. Le régime de change de jure est le flottement libre ; le régime de change de facto est flottant. Au 4 janvier 2022, le taux de change était de 1 dollar pour 4 473 ariary. Le 18 septembre 1996, Madagascar a accepté les obligations prévues à l'article VIII des statuts du FMI. Le régime de change de la République de Madagascar est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

Évaluation des sauvegardes

Conformément à la politique du FMI en matière d'évaluation des sauvegardes, la Banque Centrale de Madagascar (BFM) a fait l'objet d'une évaluation actualisée des sauvegardes en mars 2021. Les évaluations précédentes ont été réalisées en mars 2006, septembre 2008, janvier 2015 et mars 2017. La BFM maintient de solides dispositifs d'audit externe et l'option des auditeurs sur ses états financiers de 2020 et 2021 n'est pas modifiée. Les dispositifs de gouvernance et de contrôle sont désormais bien en place après les modifications de la loi de 2016 sur la BFM, tandis que la banque centrale continue de renforcer ses systèmes de contrôle et a adopté les normes internationales d'information financière pour la première fois en 2020. La BFM doit continuer de renforcer la fonction d'audit interne et mettre fin à son programme d'achat d'or non raffiné, tout en mettant en œuvre une gestion rigoureuse des réserves de change et des stratégies opérationnelles visant à préserver son autonomie.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec Madagascar se déroulent selon un cycle de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 29 janvier 2020 (rapport du FMI n° 20/60).

Assistance technique depuis janvier 2019

Département des finances publiques (FAD)**2019**

AFRITAC Sud : Douanes – Accords commerciaux – Mise à jour du Code des douanes

AFRITAC Sud : Soutien à l'élaboration d'un plan d'audit national fondé sur les risques et de normes de qualité en la matière

AFRITAC Sud : réglementations relatives à la gestion des finances publiques

AFRITAC Sud : État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de gestion et de recouvrement de la dette

AFRITAC Sud : Plan d'action de réforme adopté et régulièrement mis à jour

Parachèvement du guide de gestion des investissements publics (GIP)

Gestion des risques budgétaires

Gestion des arriérés fiscaux

Développement des capacités dans la mise en œuvre et le suivi du plan de réformes pluriannuel (phase IV)

Réforme des retraites

Suivi de l'EGIP

Évaluation de la gestion des investissements publics

Missions trimestrielles de l'AFRITAC Sud sur la fiscalité, les douanes, la gestion de la dette et les statistiques budgétaires

Réforme et modernisation de la législation douanière

Stratégie de mobilisation des recettes (prévue pour octobre)

Renforcement de la capacité d'audit

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'audit fondé sur les risques et de normes de qualité de l'audit

2020

AFRITAC Sud : Gestion de projet (phase II)

AFRITAC Sud : Gestion de projet (phase III)

AFRITAC Sud : Gestion de projet (phase IV)

AFRITAC Sud : Formation à l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)

Développement des capacités dans la mise en œuvre et le suivi du plan de réformes pluriannuel (phase V)

Gestion de la conformité pendant la crise de la COVID-19

Administration douanière

Rédaction de nouvelles clauses et règlements dans le Code des douanes

Risques d'entreprise et contrôle internes

Transparence en matière de finances publiques et mise en place d'un système de communication d'informations liées à la COVID-19

Poursuite du développement de la stratégie de services aux contribuables et orientations pour l'élaboration d'un plan stratégique

Fourniture de nouvelles recommandations en matière de réduction des arriérés d'impôts

Assistance technique depuis janvier 2019 (suite)

Accompagnement de la DGI dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de services aux contribuables

Mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette et de recouvrement des créances

Cadrage de la phase II du fonds thématique pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles

Évaluation de la gestion des investissements publics

Mise sur pied d'une unité de gestion des risques

2021

AFRITAC Sud : Continuité des opérations et planification en cas de catastrophe

AFRITAC Sud : Gestion de projet (phase V)

AFRITAC Sud : Aide à la mise en œuvre de la riposte à la COVID-19

AFRITAC Sud : Administration fiscale

AFRITAC Sud : Formation à l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)

Suivi des informations douanières et des zones franches

Administration douanière

Valeurs en douane

Diagnostic du régime fiscal appliqué aux industries extractives

Gestion des finances publiques – Exécution du budget, gestions des investissements publics, et compte unique du Trésor (CUT) / comptabilité

Renforcement de la capacité d'audit

Stratégie de services aux contribuables

2022

Continuité des opérations et planification en cas de catastrophe

Programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP)

Gestion des finances publiques II – Préparation du budget et stratégie de réforme globale de la gestion des finances publiques

Gestion des finances publiques II – Gestion des finances publiques et outil d'établissement du bilan de santé des entreprises publiques

Gestion des finances publiques II – Gestion des investissements publics et compte unique du Trésor

Gestion des finances publiques II – Modernisation de la classification budgétaire et de la gestion des actifs

Administrations des recettes II – Administration douanière

Administration des recettes II – Matrice d'évaluation des risques

Administration des recettes II – Administration fiscale

Politique fiscale I – Bilan du cadre de la politique fiscale

Respect des obligations en matière de TVA

Assistance technique depuis janvier 2019 (suite)

Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)

2019

AFRITAC Sud : Surveillance et réglementation bancaires

AFRITAC Sud : Programme d'apprentissage par les pairs pour passer progressivement d'un système de ciblage de la masse monétaire à un régime basé sur les taux d'intérêt

Adoption des normes IFRS

Réglementation et contrôle des assurances (prévue, AFS)

Modernisation de la réglementation des changes afin de développer les marchés des changes

2020

Passage d'un système de ciblage de la masse monétaire à un régime basé sur les taux d'intérêt

2021

Le rôle de l'or dans la diversification des réserves de change

Formation sur les activités de surveillance et de supervision du FMI

2022

Opérations de la banque centrale – Opérations sur devises et mise en œuvre d'une politique de change

Opérations de la banque centrale – Développement du marché interbancaire

Opérations de la banque centrale – Mise en œuvre de la politique monétaire et opérations dans ce domaine

Supervision et régulation financières

Réforme relative aux normes de Bâle II/III – Élaboration de la réglementation (hybride)

Système de prévision et d'analyse (SPA)

Développement du système national de paiement

Département des statistiques (STA)

2019

AFRITAC Sud : Comptes nationaux

Statistiques de finances publiques

Mise en œuvre du SGDD-a, lancement de la page web qui y est consacrée

2020

AFRITAC Sud : Comptes nationaux

AFRITAC Sud : Statistiques sur les prix

Statistiques de finances publiques

Assistance technique depuis janvier 2019 (suite et fin)

2021

AFRITAC Sud : Comptes nationaux
AFRITAC Sud : Statistiques sur les prix
Statistiques du secteur extérieur (SSE)
Indicateurs de solidité financière (ISF)
Statistiques de finances publiques

2022

AFRITAC Sud : Comptes nationaux
AFRITAC Sud : Statistiques sur les prix
Statistiques du secteur extérieur (SSE)
Statistiques de finances publiques

Représentant résident :

M. Mokhtar Benlamine est le représentant résident du FMI à Antananarivo depuis août 2022.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/country/madagascar>

Nations Unies : <https://madagascar.un.org/>

Banque africaine de développement : <https://www.afdb.org/en/countries/southern-africa/madagascar>

Programme alimentaire mondial : <https://www.wfp.org/countries/madagascar>

QUESTIONS RELATIVES AUX STATISTIQUES

(Décembre 2022)

I. Évaluation de l'adéquation des données à des fins de surveillance

Informations d'ordre général : La communication des données est globalement suffisante pour assurer la surveillance et permettre le suivi du programme. Les lacunes liées à l'actualité, au périmètre et aux méthodes appliquées (pour le traitement des observations manquantes, par exemple) sont progressivement comblées. Une nouvelle loi sur les statistiques, qui modernise et réglemente la collecte de données, a été promulguée en avril 2018. Des efforts ont été consentis afin d'améliorer l'établissement de données dans les délais et en respectant une cohérence interne, notamment en assurant une meilleure circulation des données entre les organismes qui produisent des données et ceux qui les collectent. Dans l'ensemble, le manque d'automatisation, de centralisation et de spécialisation donne lieu à des pratiques inefficaces et inefficaces.

Comptes nationaux : Des séries révisées des comptes nationaux annuels pour la période 2007–18, avec le changement de l'année de référence à 2007 et selon la méthodologie du SCN 1993, ont été achevées et publiées. Fin 2020, l'INSTAT a commencé à produire des estimations trimestrielles du PIB à titre expérimental en appliquant les bonnes pratiques. Cependant, les données sont souvent publiées en retard et elles font l'objet d'importantes révisions. Les autorités continuent de bénéficier d'une assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de l'AFRITAC portant sur le changement de l'année de référence du PIB. L'avancée du projet de changement d'année de référence a été freinée par des retards de financement. La Banque mondiale a apporté un soutien financier à l'INSTAT afin de l'aider à lancer le recensement économique d'ici à la fin 2022. Dans le cadre du projet de changement d'année de référence, l'INSTAT prévoit d'élargir le périmètre des comptes nationaux et d'actualiser sa méthodologie, ainsi que d'établir le PIB selon l'approche du revenu. La prochaine révision des références est prévue pour la période 2022–25, avec une date de publication attendue en 2025. L'INSTAT prévoit également de mettre en œuvre le *Système de comptabilité nationale version 2008 (SCN 2008)*. Un recensement général de la population et de l'habitation a été achevé, et a donné lieu à la production de rapports thématiques.

Statistiques de prix : L'INSTAT publie l'indice des prix à la consommation (IPC) en utilisant 2016 comme année de référence et une nouvelle pondération afin de mieux tenir compte des habitudes de consommation actuelles. Les nouvelles séries sont rendues disponibles en temps voulu. La pondération actuelle de l'IPC repose sur les données de dépenses recueillies en 2012. L'INSTAT travaille à la mise à jour des pondérations de l'IPC en s'appuyant sur les données issues de l'enquête permanente auprès des ménages (EPM). Des initiatives ont été lancées pour étendre la couverture géographique des données et ajouter de nouveaux produits au panier.

Statistiques de finances publiques : Les statistiques de finances publiques (SFP) relatives à l'administration centrale budgétaire sont régulièrement établies et diffusées. Les autorités ont également commencé à établir les statistiques de la dette du secteur public et à les déclarer sur la base de données conjointe FMI/Banque mondiale sur les statistiques trimestrielles de la dette du secteur public. Des SFP préliminaires relatives aux unités extra-budgétaires et aux collectivités locales sont également établies et les autorités sont en bonne voie pour établir et publier prochainement les SRP agrégées de l'administration centrale. Les données de base nécessaires à l'établissement du bilan financier sont également disponibles, mais à ce jour, seuls les passifs sous forme de dette établis et publiés.

Statistiques monétaires et financières : La Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) transmet régulièrement les formulaires standardisés de déclaration des données 1SR (banque centrale) et 2SR (autres institutions de dépôt) au FMI en vue de leur publication dans les statistiques financières internationales (SFI). L'établissement du formulaire 4SR (autres sociétés financières) n'a pas encore commencé. Madagascar fournit des données sur plusieurs séries et indicateurs pour l'enquête sur l'accès aux services financiers, notamment les services bancaires mobiles et sur Internet, l'argent mobile, les données ventilées par sexe, ainsi que sur les deux indicateurs adoptés par l'ONU (nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes) permettant de suivre la cible 8.10 des objectifs de développement durable.

Indicateurs de solidité financière (ISF) : Madagascar transmet 13 ISF centraux et 10 ISF complémentaires au FMI pour les institutions collectrices de dépôts (banques uniquement) et 2 autres ISF relatifs aux marchés immobiliers. Les autorités ne communiquent pas encore d'ISF relatifs aux autres sociétés financières (ASF) et aux sociétés non financières (SNF).

Statistiques du secteur extérieur : Madagascar applique le cadre statistique de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6). Les données trimestrielles sont établies à partir des ESRI et devraient être complétées par des données trimestrielles recueillies au moyen d'une simple enquête auprès des grandes entreprises publiques et privées. Les axes d'amélioration prioritaires sont l'automatisation complète des rapports de données, la correction du périmètre de plusieurs opérations et le rapprochement de certains stocks de la PEG qui devraient correspondre aux flux de la balance des paiements.

Dette extérieure : L'établissement des statistiques de la dette extérieure est globalement satisfaisant. La couverture des données relatives à la dette privée reste insuffisante. Les autorités s'emploient à réduire les lacunes de données en améliorant diverses composantes des statistiques du secteur extérieur grâce à l'assistance technique du FMI.

II. Normes et qualité des données	
<p>Madagascar a mis en œuvre les recommandations du système général amélioré de diffusion des données (e-GDDS) en lançant la Page nationale récapitulative de données (PNRD) en mai 2019. La PNRD contient des données pour 13 des 15 catégories recommandées au titre du e-GDDS. Les données relatives aux opérations de l'administration centrale ne sont pas encore publiées et l'indicateur du marché boursier n'est pas applicable à Madagascar.</p>	<p>Les données RONC sont inexistantes.</p>

Madagascar : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance (au 31 décembre 2022)					
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ¹	Fréquence de communication ¹	Fréquence de publication ¹
Taux de change	Déc. 2022	Déc. 2022	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ²	Nov. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Nov. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Monnaie au sens large	Oct. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Nov. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Taux d'intérêt ³	Nov. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Oct. 2022	Déc. 2022	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵	N.D.				
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administration centrale	Oct. 2022	Déc. 2022	M	M	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁶	2021	Mars 2022	A	A	A
Solde du compte courant extérieur	Sept. 2022	Déc. 2022	T	T	T
Exportations et importations de biens et de services	Nov. 2022	Déc. 2022	M	M	M
PIB/PNB	2020	Oct. 2022	A	A	A
Dette extérieure brute	Juin 2022	Déc. 2022	T	T	T
Position extérieure globale ⁷	Mars 2022	Déc. 2022	T	T	T

1/ Quotidien (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuel (M) ; trimestriel (T) ; annuel (A) ; irrégulier (I) et non disponible (ND).
2 Les avoirs de réserve qui sont donnés en garantie ou autrement grevés doivent être classés séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.
³ Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.
⁴ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.
⁵ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.
⁶ Y compris la composition par monnaie et par échéance.
⁷ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

15 février 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Costas Christou et Geremia Palomba
(FMI) et **Asad Alam et**
Manuela Francisco (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹

Madagascar : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré ²
Risque de surendettement global	Modéré
Granularité de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Application du jugement	Non

Madagascar, dont la capacité d'endettement est jugée moyenne, présente toujours un risque modéré de surendettement extérieur et un risque modéré de surendettement global (dette extérieure et publique). Ce diagnostic est inchangé par rapport à ceux qui ont été réalisés au moment de la demande de programme et de la première revue. Nous continuons à juger que le risque de surendettement extérieur de Madagascar est « modéré », car un choc sur les exportations porte les indicateurs (de la charge) de la dette au-dessus des seuils, mais aucun des ratios de dette publique extérieure et de dette extérieure contractée ou garantie par l'État ne franchit les seuils dans le scénario de référence, tandis que la capacité d'endettement reste proche de la borne inférieure de la fourchette moyenne. Le risque de surendettement global est lui aussi toujours jugé « modéré », car le ratio dette globale/PIB franchit le seuil de référence dans différents scénarios de résistance. Les autorités disposent d'une certaine marge pour augmenter les investissements, en supposant qu'elles poursuivent les efforts d'accroissement des ressources intérieures, qu'elles continuent à recourir à des financements extérieurs concessionnels et qu'elles avancent dans le développement de marchés obligataires nationaux et dans l'exécution du programme de réformes de la gouvernance. Les perspectives risquent toujours d'être révisées à la baisse. Les risques comprennent la volatilité sociale et politique dans la période précédant l'élection présidentielle de 2023 et le risque accru de matérialisation des passifs conditionnels, qui pourrait entraîner une dégradation plus rapide que prévu des indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique. Cependant, la distance par rapport aux seuils de risque selon les projections du scénario de référence actuel semble indiquer que le pays dispose d'une certaine marge pour absorber des chocs additionnels.

¹ Établi par le FMI et la Banque mondiale. La présente AVD respecte la [note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi conjointement par le FMI et la Banque mondiale](#), février 2018.

² Le score de Madagascar à l'indicateur composite s'élève à 2,77, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, confirmée par les données de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et par l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2021.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La présente AVD englobe la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) couvre assez complètement la dette extérieure et la dette intérieure car elle comprend : toutes les dettes extérieures de la banque centrale, tous les emprunts auprès du FMI, les garanties consenties par l'État (telles que la garantie de 20 millions de dollars, ou 0,13 % du PIB, consentie à Air Madagascar pour la location de nouveaux appareils, inscrite dans la loi de finances 2023), les dettes intérieures non garanties dues par les entreprises publiques dont l'État détient au moins 50 % du capital (par exemple, la JIRAMA et Air Madagascar)³, les arriérés intérieurs (qui sont passés de 0,25 % du PIB en 2021 à environ 1,8 % du PIB en 2022 en raison d'un litige avec les distributeurs pétroliers au cours duquel ces derniers n'ont pas payé les taxes pétrolières)⁴, les arriérés extérieurs historiques d'environ 1,4 % du PIB (liés à l'initiative PPTA)⁵ ainsi que les garanties directes consenties par l'administration centrale (tableau 1 du texte). Pour emprunter, les administrations locales doivent obtenir l'autorisation du ministère des Finances. À ce jour, aucune demande d'autorisation n'a été déposée. La dette est calculée sur une base brute. Le critère de la monnaie de libellé est utilisé pour différencier la dette intérieure de la dette extérieure⁶. Les autorités publient des données sur la dette intérieure et extérieure tous les trimestres. La déclaration de statistiques sur la dette des entreprises publiques doit être encore renforcée, notamment : i) en imposant à l'ensemble des entreprises publiques de transmettre leurs états financiers au ministère des Finances dans les délais prévus par la loi, ii) en recueillant des informations sur les entreprises publiques, notamment des statistiques sur leur endettement, et en suivant les risques associés et iii) en publiant ces informations en ligne dans les documents budgétaires et les déclarations de risques budgétaires⁷.

³ Bien que la loi le permette, les entreprises publiques ne détiennent pas de dette extérieure directe non garantie.

⁴ Comme ils sont intérieurs, ces arriérés ne valent pas à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement ».

⁵ Les arriérés vis-à-vis de créanciers extérieurs privés (moins de 0,1 % du PIB) ne valent pas à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement » d'une part, parce qu'il s'agit de créanciers *de minimis* et, d'autre part, parce que la restructuration est achevée avec la majorité des créanciers et que le gouvernement est considéré « de bonne foi » ; les arriérés vis-à-vis de créanciers bilatéraux officiels (l'Algérie et l'Angola, pour un total de 1,3 % du PIB) ne valent pas à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement », car ils ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique du FMI relative aux arriérés envers les créanciers officiels.

⁶ La dette émise dans le pays en monnaie locale et détenue par des non-résidents et la dette émise dans le pays libellée en devises et détenue par des résidents sont négligeables, ce qui implique que les résultats seraient similaires si le critère du lieu de résidence était utilisé.

⁷ En vertu de la politique de financement durable du développement, Madagascar a conduit des réformes dans les domaines de la transparence de la dette (en publiant un registre des passifs conditionnels), de la viabilité des finances publiques (en instaurant des mesures pour réduire les arriérés fiscaux irrécupérables et renforcer le système de suivi et de recouvrement des montants restant dus) et de la gestion de la dette (en adhérant à un plafond de dette non égal à zéro en 2022) et a mené à bien ses mesures de performance et de politique publique en vertu de la politique de financement durable du développement en 2022. En 2023, Madagascar devrait poursuivre les réformes dans ces domaines en adoptant plusieurs décrets, un nouveau cadre d'évaluation et de gestion des risques budgétaires ainsi qu'un système de gestion des impôts.

Tableau 1 du texte. Madagascar : périmètre de la dette publique

	Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. En dépit du large périmètre des statistiques de la dette, un choc sur les passifs conditionnels de 7,2 % du PIB est simulé pour tenir compte des passifs potentiels. Cela correspond au paramètre par défaut pour les partenariats public-privé (PPP) et les marchés financiers ainsi qu'à un calibrage propre au pays pour les passifs supplémentaires éventuels des entreprises publiques (tableau 2 du texte).

- Le scénario de référence reflète la dette intérieure estimée à fin 2021 des entreprises publiques dont l'État est l'actionnaire majoritaire (à savoir une dette de 3,4 % du PIB pour la JIRAMA et de 3,5 % pour les autres entreprises publiques)⁸. En outre, en raison des pressions liées à la COVID-19, Air Madagascar a accumulé des dettes de 29 millions de dollars auprès de fournisseurs extérieurs. C'est pourquoi le montant par défaut de 2 % du PIB (qui tient compte des risques liés à la JIRAMA et à d'autres entreprises publiques) a été relevé pour prendre en considération les passifs extérieurs d'Air Madagascar (29 millions de dollars, soit 0,2 % du PIB), ce qui porte le total à 2,2 % du PIB.
- Les expositions aux PPP sont fixées à zéro car les estimations du stock de capital lié aux PPP passent au-dessous de 3 % du PIB, qui est le seuil d'activation du choc sur les PPP (le stock de capital lié à l'aéroport de Ravinala est estimé à seulement 1,8 % du PIB). Les autorités pourraient conclure davantage de PPP à l'avenir, en particulier dans le domaine de l'hydroélectricité ; les risques potentiels liés à ces PPP pourraient s'accroître rapidement auquel cas le choc sur les PPP pourrait être déclenché.
- La valeur par défaut de 5 % est programmée pour les marchés financiers. La plupart des banques ont une situation financière solide, avec des dépôts supérieurs aux prêts et des actionnaires majoritaires étrangers. La dollarisation des dépôts et des crédits n'est pas forte et les avoirs extérieurs des banques dépassent en général leurs engagements extérieurs.

⁸ Bien que la JIRAMA travaille avec la Banque mondiale à la mise en œuvre de son plan de redressement, par prudence, nous ne tenons pas compte des possibles effets positifs de ce plan sur la dette intérieure prévisionnelle en raison de son horizon lointain. Nous supposons en particulier que la dette de la JIRAMA continue de représenter le même ratio dette/PIB tout au long de l'horizon de prévision (2,3 % du PIB). Cela signifie que l'exécution réussie du plan est un risque haussier pour le scénario de référence mais que, si le plan n'était pas exécuté, les arriérés pourraient rester élevés et les transferts opérationnels prévus pourraient être plus importants.

**Tableau 2 du texte. Madagascar : périmètre du test de résistance
appliqué aux passifs conditionnels**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques	
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	Prend en compte les passifs éventuels potentiels, y compris un passif extérieur de 29 millions de dollars (0,2 % du PIB) associé à Air Madagascar.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,2	
4 PPP	35 pourcentage du stock en I	0,0	Les expositions via les PPP sont fixées à zéro car les PPP représentent moins de 3 % du PIB.
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7,2	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

3. Madagascar bénéficie des récentes initiatives d'allègement du service de la dette, qui sont prises en compte dans l'AVD, ainsi que de l'appui continu de la Banque mondiale.

L'évaluation actuelle tient compte de l'allègement de la dette consenti par le FMI en avril 2020 et avril 2022 en vertu du guichet de riposte aux catastrophes du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) (montant voisin de 32 millions de dollars). De mai 2020 à décembre 2021, Madagascar a bénéficié de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), au titre de laquelle quelque 20 millions de dollars de service de la dette ont été différés ; le remboursement de ces différés commencera en 2024. En 2022, la Banque mondiale a engagé 1,3 milliard de dollars sous forme de crédits hautement concessionnels et de dons⁹. Une grande part de ces engagements est canalisée vers le sud de Madagascar, où une crise humanitaire de grande ampleur est en cours. Compte tenu des engagements accrus, on suppose que les décaissements de prêt de l'IDA vont augmenter.

⁹ Les nouvelles conditions en vertu de l'IDA20 sont applicables depuis juillet 2022.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette

Tableau 3 du texte. Madagascar : ventilation de la dette CGE totale (2016–21)

Créancier	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant (en millions de dollars)						
Dettes intérieure, dont :	1 683	1 840	2 124	1 961	1 864	1 950
Titres, y compris BTA, BTF, BTS ¹	526	732	758	772	791	752
Dettes envers la banque centrale	337	297	272	217	189	168
Arriérés	210	146	71	42	22	34
Dettes des entreprises publiques	570	628	991	911	848	985
Autres	40	36	32	19	15	10
Dettes extérieure, dont :	2 845	3 262	3 548	3 801	4 750	5 422
Multilatérale	2 052	2 276	2 368	2 459	2 740	2 957
Club de Paris	137	165	189	219	282	315
Pays non membres du Club de Paris	324	290	308	368	388	418
Commerciale et garantie	23	83	204	190	355	384
Dettes assumées par le BFM pour le compte de l'État	310	449	479	564	985	1 347
Total de la dette CGE	4 528	5 102	5 672	5 762	6 615	7 372
Pourcentage du PIB						
Dettes intérieure, dont :	15,0	14,5	16,1	13,9	14,4	13,8
Titres, y compris BTA, BTF et BTS	4,7	5,8	5,7	5,5	6,1	5,3
Dettes envers la banque centrale	3,0	2,3	2,1	1,5	1,5	1,2
Arriérés	1,9	1,2	0,5	0,3	0,2	0,24
Dettes des entreprises publiques	5,1	4,9	7,5	6,5	6,6	7,0
Autres	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
Dettes extérieure, dont :	25,3	25,7	26,8	27,0	36,8	38,5
Multilatérale	18,3	17,9	17,9	17,5	21,2	21,0
Club de Paris	1,2	1,3	1,4	1,6	2,2	2,2
Pays non membres du Club de Paris	2,9	2,3	2,3	2,6	3,0	3,0
Commerciale et garantie	0,2	0,7	1,5	1,4	2,7	2,7
Dettes assumées par le BFM pour le compte de l'État	2,8	3,5	3,6	4,0	7,6	9,6
Total de la dette CGE	40,3	40,1	42,9	41,0	51,2	52,3
Pourcentage du total						
Dettes intérieure, dont :	37,2	36,1	37,4	34,0	28,2	26,5
Titres, y compris BTA, BTF et BTS	11,6	14,4	13,4	13,4	12,0	10,2
Dettes envers la banque centrale	7,4	5,8	4,8	3,8	2,9	2,3
Arriérés	4,6	2,9	1,3	0,7	0,3	0,5
Dettes des entreprises publiques	12,6	12,3	17,5	15,8	12,8	13,4
Autres	0,9	0,7	0,6	0,3	0,2	0,1
Dettes extérieure, :	62,8	63,9	62,6	66,0	71,8	73,5
Multilatérale	45,3	44,6	41,8	42,7	41,4	40,1
Club de Paris	3,0	3,2	3,3	3,8	4,3	4,3
Pays non membres du Club de Paris	7,1	5,7	5,4	6,4	5,9	5,7
Commerciale et garantie	0,5	1,6	3,6	3,3	5,4	5,2
Dettes assumées par le BFM pour le compte de l'État	6,8	8,8	8,4	9,8	14,9	18,3
Total de la dette CGE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.						
¹ Les BTA sont des bons du Trésor dont l'échéance est inférieure à un an.						
Les BTF et les BTS sont des bons du Trésor dont l'échéance est supérieure à un an.						

4. Le ratio de la dette CGE au PIB à fin 2021 devrait avoir atteint 52,3 %, soit une augmentation de près de 12 points de pourcentage par rapport à la dernière année avant la pandémie (2019). Cette évolution s'explique en grande partie par le creusement du déficit primaire et par un recul de la croissance du PIB après la pandémie de COVID-19, alors même que ce ratio était relativement stable depuis 2015 (graphique 1 du texte et tableau 2). La majorité de la dette CGE de Madagascar reste extérieure par nature, et près de 60 % de la dette extérieure est détenue par des créanciers multilatéraux, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI.

B. Hypothèses macroéconomiques

5. Les perspectives économiques de Madagascar à court terme pâtissent des conséquences de la COVID-19, d'une saison de cyclones et de l'augmentation des prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires. Pour 2022, les services du FMI prévoient désormais une croissance du PIB réel de 4,2 %, ce qui représente une forte baisse par rapport aux prévisions de la précédente AVD (voir tableau 4 du texte). Cependant, le PIB réel par habitant devrait dépasser son niveau de 2019 en 2023 grâce à la reprise plus forte que prévu enregistrée en 2021. Le déficit primaire estimé s'est sensiblement creusé en 2022 en raison d'un désaccord avec les distributeurs pétroliers et des retards de paiement des taxes douanières sur le pétrole. Le paiement tardif de ces taxes explique la forte amélioration du solde primaire prévue en 2023. Les services du FMI anticipent une diminution graduelle des déséquilibres budgétaires à moyen terme et une lente augmentation de la dette publique. En supposant un redressement progressif des recettes fiscales et une augmentation des dépenses en capital, le déficit primaire s'améliorerait peu à peu à moyen terme. Dans ces hypothèses, la dette publique se stabiliserait autour de 55 % du PIB à moyen terme.

- La production devrait croître modestement de 4,2 % en 2023 sous l'effet conjugué des pressions inflationnistes, de l'incertitude politique et des perspectives de ralentissement mondial. La croissance devrait culminer à 4,8 % en 2024 et décélérer quelque peu par la suite — pour s'approcher du rythme de croissance potentielle estimé (que les services du FMI, après le récent programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP), chiffrent maintenant à 4,5 % afin de mieux prendre en compte les conséquences néfastes des catastrophes naturelles sur la productivité)¹⁰. Le secteur secondaire devrait rester le principal moteur de la croissance, notamment grâce à une progression de l'activité minière. La production du secteur primaire augmenterait de 3 % par an en moyenne, compte tenu des effets négatifs du changement climatique. Ces perspectives de croissance reposent sur une augmentation des investissements publics et privés (ces derniers étant stimulés par le programme de réformes de la gouvernance actuellement en cours).
- Le rythme des investissements publics et celui des investissements privés à moyen terme ont été légèrement abaissés par rapport à la précédente AVD (graphique 4) et nos prévisions demeurent nettement plus prudentes que celles qui sont envisagées dans le Plan Émergence Madagascar (PEM), ce qui reflète les contraintes actuelles de la capacité d'exécution des investissements.
- L'inflation globale s'est accélérée, passant d'environ 4 % en 2020 à 10,8 % en rythme annuel en novembre 2022, en raison des prix internationaux élevés et des effets directs et indirects de l'augmentation de 43 % des prix des carburants intervenue en juillet. L'inflation devrait atteindre 11,2 % et 9,3 % en 2022 et 2023 après le resserrement de la politique monétaire. Les taux d'inflation devraient être légèrement supérieurs aux précédentes prévisions sur l'horizon de prévision.

¹⁰ La révision à la baisse du PIB potentiel tient compte d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels l'impact durable des catastrophes naturelles répétées, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les résultats scolaires, ainsi qu'un rythme d'exécution des réformes plus lent que prévu.

- Compte tenu des pressions inflationnistes plus fortes, nous avons également relevé les coûts d'emprunt de l'État car les coûts d'emprunt ont augmenté à l'échelle internationale et nationale (depuis la première revue, la banque centrale a relevé le taux de la facilité de prêt marginale de 290 points de base).
- Le déficit primaire devrait être plus élevé que dans les estimations précédentes en 2022, mais les services du FMI anticipent une nette amélioration du solde primaire en 2023 du fait du paiement tardif des taxes douanières sur le pétrole ; à moyen terme, les projections restent conformes aux précédentes AVD. À plus long terme, les déficits primaires devraient être contenus grâce à l'accroissement des recettes résultant : i) de la poursuite de la rationalisation des exonérations de TVA et de celles dont bénéficient les entreprises des zones franches, ii) d'une amélioration de la base de données des contribuables, iii) d'un renforcement des contrôles dans l'administration des douanes, iv) de l'expansion de la télédéclaration et du télépaiement des impôts et de la dématérialisation des procédures y afférentes et v) de la poursuite de l'apurement des arriérés d'impôt. Côté dépenses, les dépenses courantes hors intérêts devraient rester proches de 9 % du PIB. Les dépenses en capital augmenteraient significativement, dépassant 9 % du PIB sur la période 2025–27 contre moins de 6 % avant la pandémie, en raison des efforts des autorités pour stimuler les investissements dans le cadre du PEM.

Tableau 4 du texte. Madagascar : hypothèses macroéconomiques de référence pour l'AVD

	2022		2023		2024		2025		2030	
	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.4	4.2	5.1	4.2	5.0	4.8	5.0	4.7	5.0	4.5
Inflation, déflateur du PIB (en pourcentage)	6.1	7.4	6.9	9.5	5.6	8.3	5.4	7.5	5.0	5.4
Déficit extérieur courant hors intérêts (en pourcentage du PIB)	4.5	5.0	4.0	4.9	3.5	4.5	3.4	4.2	2.8	2.3
Déficit primaire (en pourcentage du PIB)	4.9	6.1	3.0	2.0	3.0	2.4	2.4	3.3	2.9	4.0
Recettes et dons (en pourcentage du PIB)	13.9	13.6	14.5	14.6	14.1	15.3	14.1	15.3	14.5	14.1
Dépenses primaires hors intérêts (en pourcentage du PIB)	18.8	19.7	17.4	16.6	17.1	17.6	16.5	18.6	17.4	18.1

Sources: Malagasy authorities; World Bank and IMF.

6. Les hypothèses de financement sont globalement en phase avec la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités, mais elles sont prudentes en ce qui concerne le financement extérieur. L'un des principaux objectifs de la stratégie pour fin 2023 est de plafonner la part de la dette publique extérieure dans la dette publique totale : elle ne devrait pas dépasser 86 % au maximum (elle est estimée à environ 74 % à fin 2021, tandis qu'elle devrait atteindre 80 % sur l'horizon de projection)¹¹. Les hypothèses de financement de la présente analyse de viabilité s'écartent de la stratégie d'endettement à moyen terme pour ce qui est du financement intérieur en raison d'une plus grande prudence relative au volume des aides extérieures concessionnelles. Le recours accru au financement intérieur qui en résulte et la dette des entreprises publiques se

¹¹ Les autres grands objectifs sont les suivants : i) échéance moyenne de la dette émise dans le pays supérieure à 10 mois (elle est estimée à environ un an pour 2022), ii) part de la nouvelle dette extérieure à échéance de moins d'un an inférieure à 25 % de l'encours de la dette extérieure (elle est estimée à environ 12 % en 2022) et iii) part de la nouvelle dette intérieure à échéance de moins d'un an inférieure à 75 % de l'encours de la dette intérieure (elle est estimée à près de 56 % en 2022).

traduisent par une hausse des coûts de financement¹². Pour alléger les éventuelles tensions sur la liquidité, les autorités continueront à développer le marché de la dette intérieure et privilégieront les financements extérieurs concessionnels (notamment sous forme de dons), ce qui maintiendrait les coûts du service de la dette à des niveaux raisonnables et concorde avec leur stratégie d'endettement¹³. Les emprunts extérieurs aux conditions du marché devraient lentement diminuer à compter de 2031, car les paramètres économiques fondamentaux de Madagascar se renforceront.

7. Les outils de réalisme indiquent que nos hypothèses s'inscrivent dans des limites raisonnables. Sur un ensemble de contrôles de réalisme, les hypothèses sous-jacentes des services du FMI ne semblent pas produire de signaux d'alerte (graphique 4). La trajectoire budgétaire projetée ne se situe pas dans la queue de la distribution historique, tandis que la prévision de croissance pour 2022 est inférieure à la fourchette des trajectoires de croissance potentielles produites par l'application de différents multiplicateurs budgétaires ; cependant, comme pour tous les pays, l'ampleur de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences multiformes ne sont pas bien prises en compte par cette composante de l'analyse.

8. Les perspectives demeurent incertaines et risquent d'être revues à la baisse. Les principaux risques découlent de la possibilité de nouveaux chocs sur les termes de l'échange de Madagascar (hausse des prix du riz, du blé ou de l'énergie), de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de nouveaux foyers de COVID-19 et de catastrophes naturelles (principalement des cyclones au nord et des sécheresses au sud), entraînant des pertes de vies humaines, de moyens d'existence et de capital physique. Une faible exécution durable des dépenses de santé et d'éducation inscrites au budget et des changements du programme de réformes de la gouvernance pourraient aussi se traduire par une instabilité sociale et politique, surtout avant les élections présidentielles de 2023, tandis qu'une faible capacité d'exécution des investissements pourrait provoquer une érosion de la croissance. Tous les risques baissiers pèseraient sur la viabilité de la dette. Les facteurs possibles d'une révision à la hausse sont le déblocage de vastes projets dans le secteur de l'énergie et l'industrie extractive, ainsi que la mise en œuvre du PEM, qui pourrait améliorer le potentiel de croissance et attirer des investissements supplémentaires.

C. Facteurs de la dynamique de la dette

9. À moyen terme (et sauf chocs négatifs), le ratio de la dette CGE au PIB de Madagascar devrait rester relativement constant à son niveau actuel proche de 60 %. Le ratio de la dette extérieure CGE au PIB devrait lui aussi rester relativement stable à son niveau actuel d'environ 45 % (graphique 3). Les déficits primaires projetés par la suite sont le principal facteur d'augmentation de la dette, tandis que le différentiel intérêts-croissance favorable aide à maintenir le ratio de la dette

¹² Le financement en 2023 comprend l'émission de bons du Trésor spéciaux pour apurer les dettes associées aux réquisitions de carburant opérées en 2022 pour le compte de la JIRAMA (environ 0,44 % du PIB).

¹³ Pour tenir compte du recours accru à des instruments de dette à moyen terme émis localement observé depuis peu et des nouveaux développements intervenus sur le marché de la dette, la part des obligations à moyen terme financées localement a été relevée à 30 % à compter de 2020–25 (niveau proche de sa proportion actuelle sur la base des estimations à fin 2021), cette croissance se poursuivant par la suite. La part des obligations à échéance plus lointaine (par exemple entre 4 et 7 ans) est supposée atteindre 3 % en 2026–30 puis se hisser à 9 % d'ici à 2036–40. Sur le plan extérieur, les financements concessionnels dominent toutes les autres formes de ressources tout au long de la période de projection, malgré une diminution à compter de 2027.

au PIB relativement constant (aidé par les tendances des prix et le taux de change), le cadre supposant une appréciation réelle à moyen terme due à l'effet Balassa-Samuelson.

10. Les projections à moyen terme relatives aux dépenses en capital publiques et privées ont été légèrement revues à la baisse, tandis que la croissance réelle sur 5 ans a été abaissée d'environ 0,5 point de pourcentage par rapport à la précédente AVD afin de mieux tenir compte des effets des catastrophes naturelles (graphique 4). Dans les prochaines années, les autorités prévoient toujours d'augmenter les dépenses d'infrastructure et d'exécuter des réformes institutionnelles afin de mieux hiérarchiser les projets et d'améliorer les taux d'exécution. En dépit d'une légère révision à la baisse par rapport à la précédente AVD, qui reflète des prévisions plus prudentes, la contribution de l'investissement public à la croissance du PIB réel anticipée dans les 5 prochaines années est à peu près identique à ce qu'elle était dans la précédente AVD. L'investissement privé devrait rester relativement constant à moyen terme (21 % du PIB en 2027) et pourrait augmenter si les réformes structurelles s'accélérent et si l'investissement public aide à attirer de nouveaux investissements privés.

D. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

11. La capacité d'endettement de Madagascar est toujours jugée moyenne, même si son score à l'indicateur composite reste proche de la valeur limite correspondant à une faible capacité d'endettement. Sur la base du calcul de l'indicateur composite du CVD-PFR (qui tient compte de l'indice ÉPIN, des taux de croissance réelle, de la couverture assurée par les réserves, des envois de fonds des travailleurs à l'étranger et de la croissance mondiale), Madagascar conserve une capacité d'endettement moyenne (tableau 4 du texte). Le score à l'indicateur composite ressort à 2,77 ; il est estimé à partir de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de

Graphique 1 du texte. Madagascar : valeurs limites de l'indicateur composite, et seuils et repères correspondants de la charge de la dette

Cut-off values			
Weak	CI <	2.69	
Medium	2.69	≤ CI ≤	3.05
Strong	CI >	3.05	

EXTERNAL debt burden thresholds	Weak	Medium	Strong
PV of debt in % of			
Exports	140	180	240
GDP	30	40	55
Debt service in % of			
Exports	10	15	21
Revenue	14	18	23
TOTAL public debt benchmark			
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2021 (l'IC était de 2,82 dans la dernière AVD). Le graphique 2 du texte résume le régime de classification et présente les seuils associés.

12. En général, les tests de résistance intègrent des paramètres normalisés (excepté le choc sur la croissance) ainsi que des chocs adaptés au pays concernant les catastrophes

naturelles et les prix à l'exportation des produits de base. Le test de résistance des passifs conditionnels repose sur le chiffrage des passifs conditionnels potentiels (comprenant les préoccupations liées aux entreprises publiques qui sortent du périmètre de référence de la dette des entreprises publiques délimité au ¶2), et les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut. Cependant, comme dans les précédentes AVD, un ajustement du test portant sur la croissance demeure justifié. Compte tenu de la grande incertitude et de la volatilité sociale et politique dans la période précédant l'élection présidentielle de 2023 et sachant que les risques sont baissiers, le choc sur la croissance simule un choc de *deux* écarts-types au lieu d'un (soit une réduction de 6,8 points de pourcentage)¹⁴. Par ailleurs, le pays reste exposé et vulnérable à des catastrophes naturelles telles que les cyclones et les sécheresses, dont les effets sont pris en compte par le choc provoqué par une catastrophe naturelle¹⁵. Sachant que les produits de base (la vanille, le nickel et le cobalt par exemple) représentent environ la moitié des exportations de biens et de services, nous intégrons aussi un test de résistance à un choc sur les produits de base. Les paramètres normalisés de ce test de résistance sont adaptés à la situation particulière de Madagascar. Nous supposons en particulier une baisse des prix équivalente à 10 % des exportations de produits de base, sans aucun effet d'atténuation sur les importations, ainsi qu'un recul de 1,55 % de la croissance du PIB réel et une diminution des recettes budgétaires de 2,32 % du PIB (valeurs par défaut). Le choc se produit en 2023 et s'estompe progressivement d'ici à 2032. Nous supposons que le financement résiduel est assorti de conditions moins favorables que dans le scénario de référence. En ce qui concerne la dette extérieure, nous supposons que le taux d'intérêt est supérieur de 25 % et l'échéance plus courte de 25 %. Pour les tests de résistance relatifs à la dette publique globale, le recours limité à des sources de financement intérieures à court terme nous conduit à considérer un scénario dans lequel 65 % des financements supplémentaires proviennent de sources extérieures tandis que le taux d'intérêt des financements intérieurs résiduels est supérieur de 100 points de base au niveau de référence¹⁶.

¹⁴ L'ampleur du choc sur la croissance est comparable à la précédente AVD (réalisée au moment de la première revue), mais le choc survient maintenant pour la première fois en 2023 (et non plus en 2022).

¹⁵ Nous appliquons les paramètres par défaut du modèle pour ce choc ponctuel, à savoir une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio dette extérieure publique/PIB associée à un recul de la croissance du PIB réel (1,5 %) et des exportations (3,5 %) en 2021.

¹⁶ Ces hypothèses nous semblent raisonnables au regard du développement actuel du marché obligataire intérieur de Madagascar et de son engagement en cours auprès des donateurs et investisseurs internationaux.

Tableau 5 du texte. Madagascar : calcul de la capacité d'endettement

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur		Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
		10 ans (B)			
EPIN	0.385	3.240	3.240	1.25	45%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	3.417	3.417	0.09	3%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	40.611	40.611	1.65	59%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3.990	16.493	16.493	-0.66	-24%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	2.373	2.373	0.05	2%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.898	2.898	0.39	14%
CI Score				2.77	100%
Note CI				Medium	

Note: 10-year average values are based on an average over 2017-2026.

VIABILITÉ DE LA DETTE : RÉSULTATS

A. Viabilité de la dette extérieure

13. Dans le scénario de référence, la dette extérieure CGE reste bien au-dessous des seuils associés à la capacité d'endettement à moyen terme de Madagascar (tableau 1, graphique 1). La dette extérieure CGE devrait passer de 38,5 % du PIB à fin 2021 à environ 48 % du PIB en 2032. Les flux générateurs d'endettement sont notamment des déficits courants conséquents à moyen terme (en raison de la détérioration du solde commercial et de la diminution des entrées de capitaux liées aux transferts officiels) et une dynamique d'endettement endogène moins avantageuse (du fait de la hausse des taux d'intérêt)¹⁷. D'après les projections, la dette extérieure CGE en valeur actuelle (VA) passera de 18 % du PIB à fin 2021 à environ 27 % du PIB en 2032. L'augmentation à long terme en VA tient à notre hypothèse de moindre concessionnalité des emprunts au fil du temps et à des besoins de financement bruts élevés. Outre l'expiration des délais de grâce pour certains prêts (parmi lesquels des financements antérieurs du FMI), cela explique pourquoi les indicateurs du service de la dette augmentent sensiblement en partant de leur niveau bas. Néanmoins, tous les indicateurs restent bien au-dessous des seuils applicables à Madagascar (graphique 1).

14. Dans les scénarios de résistance, le ratio VA de la dette extérieure/exportations est supérieur au seuil applicable (tableau 3, graphique 1). L'analyse suggère que Madagascar est particulièrement vulnérable aux chocs sur les exportations. Si un choc de ce type se produit, le ratio VA de la dette extérieure/exportations franchit le seuil applicable pour une période prolongée à compter de 2026.

15. L'analyse de granularité indique que Madagascar dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (graphique 5). Tous les indicateurs d'endettement de référence demeurent bien au-dessous de leurs seuils en cas de choc médian. Cependant, deux indicateurs (VA de la dette extérieure CGE/PIB et service de la dette/recettes) dépasseraient les seuils dans un scénario plus

¹⁷ Le résiduel comprend l'accumulation de réserves, des recettes minières non rapatriées et éventuellement d'autres inscriptions à la balance des paiements mal ventilées.

extrême. Cela laisse à penser que Madagascar dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs, inchangée par rapport à la première revue (mars 2022).

16. La dette extérieure du secteur privé n'est pas considérée comme un risque majeur pour la viabilité extérieure (tableau 1). Les risques liés au volume de la dette extérieure du secteur privé, récemment revu à la hausse, semblent maîtrisés¹⁸. La dette privée est liée à hauteur d'environ 80 % aux entreprises du secteur minier, dont les revenus sont libellés en devises (ce qui leur confère une protection naturelle) ; cette dette est majoritairement à moyen et à long terme et une part importante est placée auprès du siège social ou d'un groupe mondial auquel ces entreprises sont affiliées. En outre, une grande partie des prêts des entreprises minières sont assortis d'intérêts peu élevés et un grand nombre des instruments de dette ne sont pas tenus d'être intégralement remboursés aux sociétés mères avant leur liquidation. Selon les projections, la dette extérieure privée décroîtra rapidement à mesure du remboursement des prêts liés aux grands projets miniers, l'encours de la dette extérieure privée diminuant de plus de moitié d'ici à 2030. Pour autant, les risques que cette dette pourrait faire peser seront suivis de près à l'avenir et, comme dans les AVD récentes, nous avons supposé par prudence que de nouveaux emprunts seraient nécessaires pour soutenir les exportations minières à la fin de la période examinée par l'AVD, ce qui porterait la part de la dette privée à environ 5 % du PIB en 2040.

B. Viabilité de la dette publique totale

17. Le scénario de référence prévoit que la dette publique totale restera bien au-dessous du repère (tableau 2). La dette publique totale (extérieure et intérieure) devrait rester juste au-dessous de 60 % du PIB à moyen terme. En VA, le ratio dette publique totale/PIB devrait passer de 32,5 % à fin 2021 à environ 40 % à moyen terme, toujours bien au-dessous du repère de 55 % pour les pays à capacité d'endettement moyenne.

18. L'augmentation prévisionnelle du ratio service de la dette CGE aux recettes et dons pourrait créer des risques de liquidité. Pour contenir ces risques, il conviendrait que les autorités continuent à privilégier les financements extérieurs assortis de conditions concessionnelles, comme elles l'ont fait ces dernières années et conformément à leur stratégie d'endettement à moyen terme, et qu'elles poursuivent l'accélération du développement du marché de la dette intérieure afin de réduire les coûts d'emprunt. Si le soutien massif des donateurs se maintient, les risques de liquidité pourront être atténués.

19. La dette publique totale est particulièrement exposée à des chocs sur la croissance et ces tests de résistance se soldent par un dépassement de son repère (graphique 2 ; tableau 4). Dans le cas du choc sur la croissance et du choc sur les prix des produits de base, le ratio VA de la

¹⁸ En 2020, l'INSTAT a réalisé une enquête sur le secteur privé extérieur, notamment sur ses obligations au titre de la dette extérieure. La précédente enquête, qui datait de 2013, portait sur un échantillon d'entreprises plus restreint et uniquement sur les dettes communiquées par le siège des entreprises, ce qui ne donnait pas une vision exhaustive de leurs dettes liées à leurs activités à Madagascar. Les résultats ont mis en évidence d'importants écarts avec les prévisions antérieures. Le FMI avait en effet estimé dans ses prévisions antérieures que la dette extérieure du secteur privé s'élevait à 2 milliards de DTS à fin 2018, tandis que les nouvelles données ont permis d'estimer qu'elle avait atteint 4 milliards de DTS.

dette publique totale/PIB devrait atteindre des niveaux très supérieurs au repère de 55 % pour les pays à capacité d'endettement moyenne comme Madagascar.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

20. Le risque de surendettement extérieur de Madagascar est jugé modéré (sans changement par rapport à la précédente analyse conduite au moment de la première revue).

Aucun seuil n'est franchi dans le scénario de référence. Cependant, un choc sur les exportations provoque un dépassement du seuil du ratio VA de la dette/exportations. L'analyse de granularité montre que Madagascar dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs.

21. Le risque de surendettement global de Madagascar est jugé modéré (sans changement par rapport à la précédente analyse conduite au moment de la première revue).

La dette extérieure CGE présente un risque modéré (120), tandis que l'indicateur VA de la dette/PIB dépasse son repère après un choc sur la croissance ou sur les cours des produits de base. En outre, des tensions sur la liquidité pourraient apparaître si le pays n'obtient pas de nouveaux financements extérieurs concessionnels ou si le développement du marché de la dette intérieure prend du retard, y compris dans le scénario de référence et en cas de choc provoqué par une catastrophe naturelle.

22. Sous réserve de la mobilisation de financements extérieurs concessionnels, la présente analyse est favorable aux projets actuels de Madagascar d'accroître ses emprunts.

Une augmentation plus forte que prévu des emprunts, parallèlement à une exécution rapide de l'ambitieux plan d'emprunt à moyen terme de l'État, comporterait des risques considérables, en particulier en l'absence de nouveaux financements extérieurs concessionnels. Par ailleurs, une mauvaise sélection des investissements publics et une détérioration des conditions de financement pourraient accentuer la vulnérabilité liée à la dette. L'état des passifs des entreprises publiques pourrait aussi avoir une incidence sur les futures évaluations. Une diminution des financements sous forme de dons et un basculement vers des emprunts de nature moins concessionnelle alourdiraient la dette, en VA notamment, ainsi que les risques pesant sur le service de la dette. Il conviendrait de continuer à développer le marché de la dette intérieure afin d'abaisser les coûts d'emprunt et de réduire le risque de taux de change. Enfin, la dette extérieure privée pourrait augmenter dans les secteurs moins protégés (comme le secteur bancaire), ce qui accroîtrait la vulnérabilité liée à cette dette. Comme les précédentes AVD l'ont mentionné, outre la viabilité de la dette, d'autres considérations cruciales sont à prendre en compte s'agissant du rythme de croissance des emprunts : la vulnérabilité de l'économie à des chocs sur les termes de l'échange, les catastrophes naturelles, la capacité d'absorption globale, la gestion des finances publiques et la gestion des investissements publics.

23. Il reste primordial de conduire des réformes structurelles et d'améliorer le périmètre des statistiques de la dette, en particulier au regard de l'indicateur composite, qui est proche du seuil d'une faible capacité d'endettement.

Le périmètre de la dette privée pourrait être optimisé en améliorant la qualité des statistiques extérieures. En outre, la capacité de Madagascar à préserver et à augmenter sa capacité d'endettement dépend du renforcement des moyens d'action et de la qualité de ses institutions, notamment sur le front de la gestion des finances publiques, où le recensement et l'atténuation des risques budgétaires (liés aux subventions sur les carburants, aux

entreprises publiques, aux PPP et aux retraites), la transparence et la responsabilisation des institutions du secteur public et une gestion des investissements publics plus efficace et fondée sur des règles, dans un cadre de dépenses à moyen terme crédible, jouent un rôle déterminant.

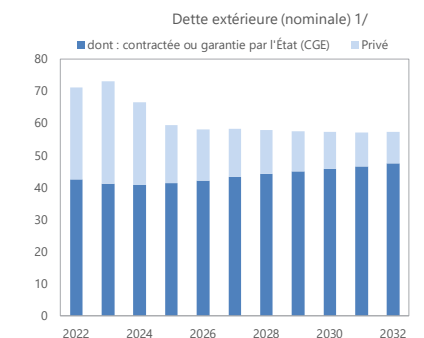
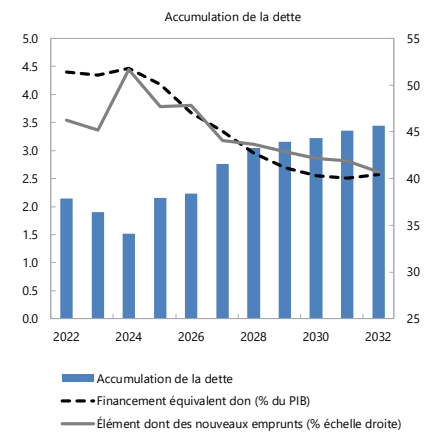
POINT DE VUE DES AUTORITES

24. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse de viabilité de la dette livrée par les services du FMI. Tout en convenant de la nécessité de recourir davantage à la dette concessionnelle, elles soulignent le besoin de financement supplémentaire pour investir dans le développement et la résilience au changement climatique. Elles estiment aussi que les hypothèses de l'AVD sont trop pessimistes et i) qu'une accélération progressive de la croissance vers 7 % en 2025 est possible et ii) que le score de Madagascar à l'indice composite devrait s'améliorer grâce à leurs efforts pour renforcer la gestion du secteur public et les institutions.

Tableau 1. Madagascar : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	67.0	80.5	69.0	71.1	73.0	66.5	59.4	58.0	58.2	57.3	48.1	55.3	61.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	27.0	36.8	38.5	42.5	41.1	40.8	41.3	42.1	43.2	47.5	42.8	27.4	43.6
Variation de la dette extérieure	-3.5	13.5	-11.5	2.0	1.9	-6.5	-7.1	-1.4	0.2	0.1	-3.8		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-2.1	8.9	-5.0	0.9	1.4	-0.1	-0.2	-0.9	-1.2	-1.8	-2.5	-1.7	-0.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	1.8	4.9	4.6	5.0	4.9	4.5	4.2	3.3	3.0	2.3	1.1	2.4	3.4
Déficit de la balance des biens et services	4.7	9.0	10.1	8.9	8.0	6.4	5.8	5.3	5.2	4.2	2.6	5.7	5.7
Exportations	28.7	19.7	23.0	30.6	33.6	33.0	33.6	30.5	29.4	26.9	23.6		
Importations	33.4	28.7	33.1	39.5	41.6	39.4	39.4	35.8	34.5	31.1	26.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-5.7	-6.5	-6.8	-5.5	-4.7	-4.4	-4.1	-4.1	-4.0	-3.6	-2.9	-5.8	-4.1
<i>dont : officiels</i>	-3.1	-2.5	-0.7	-2.5	-2.7	-2.6	-2.0	-1.3	-1.0	-0.1	0.0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.7	2.4	1.3	1.6	1.6	2.6	2.5	2.0	1.8	1.6	1.4	2.5	1.8
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.6	-1.9	-1.7	-2.0	-1.5	-1.9	-2.1	-2.2	-2.3	-2.6	-2.6	-3.4	-2.3
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.2	5.9	-7.9	-2.2	-2.0	-2.6	-2.3	-2.0	-1.8	-1.5	-1.0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.5	0.5	0.4	0.6	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	1.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.0	5.2	-4.1	-2.8	-2.8	-3.3	-2.9	-2.6	-2.5	-2.4	-2.0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.3	0.2	-4.2		
Résiduel 3/	-1.4	4.6	-6.5	1.2	0.6	-6.4	-6.9	-0.4	1.4	2.0	-1.4	6.4	-0.3
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-0.1	-0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18.7	19.9	20.8	20.8	21.2	21.7	22.6	26.8	27.3		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	81.0	65.0	61.8	63.0	63.0	71.1	76.8	99.7	115.6		
Ratio service de la dette/exportations	177.0	178.8	174.3	163.5	159.1	157.1	163.7	190.9	181.7		
Ratio service de la dette CGE/exportations	11.1	17.6	4.4	3.6	4.4	4.1	4.2	4.9	4.9	5.9	9.0		
Ratio service de la dette CGE/recettes	29.4	35.1	9.6	10.0	12.4	10.5	10.7	10.9	10.5	11.3	14.2		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	699.6	1044.7	1802.1	1205.6	1248.5	1106.2	1254.3	907.4	795.7	1020.8	1488.4		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	-7.1	5.7	4.2	4.2	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5	4.2	2.6	4.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-1.8	-0.4	5.5	0.4	0.6	2.4	3.4	3.2	3.5	4.7	4.3	0.0	3.4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.7	0.7	0.6	0.9	1.2	0.9	1.0	1.1	1.2	1.6	2.2	0.9	1.2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-7.2	-36.4	30.4	38.9	15.4	5.3	10.4	-2.1	4.3	7.7	7.6	4.0	10.0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-2.5	-20.5	28.7	24.8	10.6	1.6	8.3	-1.8	4.3	7.3	7.2	3.4	7.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	46.3	45.2	51.7	47.7	47.9	44.1	40.7	53.8	...	44.9
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10.8	9.9	10.5	11.1	11.9	12.7	13.3	13.8	13.8	14.0	15.0	9.6	13.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	696.0	603.5	391.6	770.1	777.3	846.6	1058.0	1141.1	1239.1	1659.6	2008.7		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.4	4.3	4.5	4.2	3.7	3.3	2.6	0.9	...	3.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	66.1	67.9	71.5	63.1	58.7	52.7	42.0	54.4	...	55.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14,105	13,051	14,555	15,233	15,969	17,137	18,561	20,040	21,699	34,237	81,472		
Croissance du PIB nominal en dollars	2.5	-7.5	11.5	4.7	4.8	7.3	8.3	8.0	8.3	9.5	8.7	2.6	8.1
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	49.2	48.5	52.7	46.5	39.2	37.6	37.6	36.6	32.6		
En pourcentage des exportations	213.7	158.6	156.6	140.9	116.7	123.2	128.1	136.0	138.2		
Ratio service de la dette/exportations	20.3	25.7	41.1	16.0	13.2	11.8	13.8	11.5	10.2	12.3	14.1		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2716.4	3027.8	3318.0	3560.5	3929.5	4343.1	4895.9	9182.6	22223.7		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	2.1	1.9	1.5	2.2	2.2	2.8	3.4	0.0		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.2	-8.6	16.1	2.9	3.0	11.0	11.3	4.6	2.8	2.1	4.9		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit de dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Madagascar : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–2042
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif		Projections								Moyenne 6/		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	41.0	51.2	52.3	57.1	53.1	51.9	52.2	53.1	54.6	59.4	53.1	41.6	55.5
dont : libellée en devises	27.0	36.8	38.5	42.5	41.1	40.8	41.3	42.1	43.2	47.5	42.8	27.4	43.6
Variation de la dette du secteur public	-1.9	10.2	1.1	4.8	-4.1	-1.1	0.3	0.9	1.5	0.8	-3.7	0.0	0.4
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2.5	6.2	-1.1	5.6	-3.2	-0.7	0.2	0.3	0.8	0.1	-0.7	0.0	0.4
Déficit primaire	0.7	3.2	2.2	6.1	2.0	2.4	3.3	3.1	3.9	3.9	2.4	1.7	3.7
Recettes et dons	13.9	12.4	11.2	13.6	14.6	15.3	15.3	15.1	14.8	14.2	15.0	11.5	14.5
dont : dons	3.1	2.5	0.7	2.5	2.7	2.6	2.0	1.3	1.0	0.1	0.0	13.2	18.2
Dépenses primaires (hors intérêts)	14.7	15.6	13.4	19.7	16.6	17.6	18.6	18.2	18.6	18.1	17.4	0.1	0.0
Dynamique automatique de la dette	-3.0	3.1	-4.4	-0.5	-5.3	-3.5	-3.4	-3.4	-3.5	-4.3	-3.5	0.1	0.3
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.8	2.2	-4.2	-3.0	-3.1	-2.8	-2.9	-2.9	-2.9	-3.2	-2.5	0.1	0.3
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.9	-0.9	-1.4	-0.8	-0.8	-0.4	-0.5	-0.6	-0.5	-0.6	-0.2	0.1	0.3
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.8	3.1	-2.8	-2.1	-2.3	-2.4	-2.3	-2.3	-2.3	-2.5	-2.3	0.0	0.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.2	0.9	-0.2	0.0	0.0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.3	-0.1	1.2	-0.1	0.0	0.3	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.1	0.3
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	-0.3	-0.1	1.2	0.0	0.1	0.4	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0
Résiduel	0.6	4.0	2.3	1.7	-3.0	-1.0	-0.4	0.1	0.0	-0.4	-3.9	2.2	-0.3
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	33.1	36.3	33.4	32.4	32.6	33.2	34.5	39.4	38.3		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	295.5	267.6	229.0	212.4	213.4	220.0	233.6	277.8	255.0		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	5.7	7.2	9.0	19.7	40.0	43.1	44.1	44.2	43.9	41.8	49.4		
Besoin de financement brut 4/	1.2	4.0	4.3	6.9	9.5	9.3	10.3	10.3	10.8	10.3	10.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	-7.1	5.7	4.2	4.2	4.8	4.7	4.7	4.6	4.5	4.2	2.6	4.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.0	0.9	0.7	0.9	1.1	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	1.3	0.8	0.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-6.1	-4.1	-6.2	-3.9	-7.1	-1.3	-1.1	-1.4	-1.1	-1.6	0.8	-6.0	-2.1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-0.9	3.0	-0.6	1.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.5	4.3	6.6	7.4	9.5	8.3	7.5	6.9	6.2	5.3	4.9	6.4	6.6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	12.7	-1.1	-9.6	53.5	-12.2	11.4	10.1	2.9	6.8	4.3	2.6	4.5	8.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.7	-7.0	1.0	1.3	6.1	3.5	3.0	2.3	2.4	3.2	6.1	-1.1	3.1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales. Dette garantie par l'État. Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

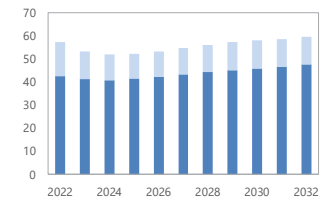
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

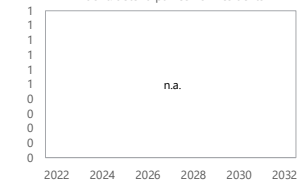
Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dettes du secteur public 1/

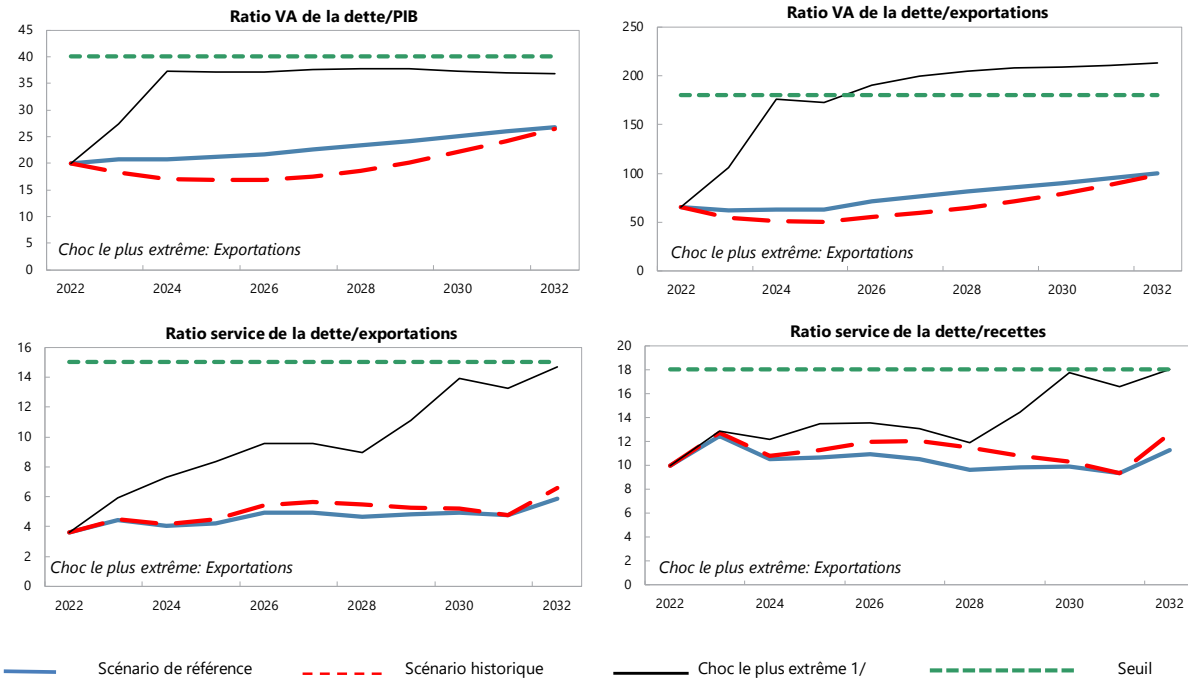
■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ détenu par les résidents
■ détenu par les non-résidents



Graphique 1. Madagascar : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon différents scénarios, 2022–32



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Standardized Tests	Yes	
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	No	No
Prix des produits de base	Yes	Yes
Financement de marché	n.a.	n.a.

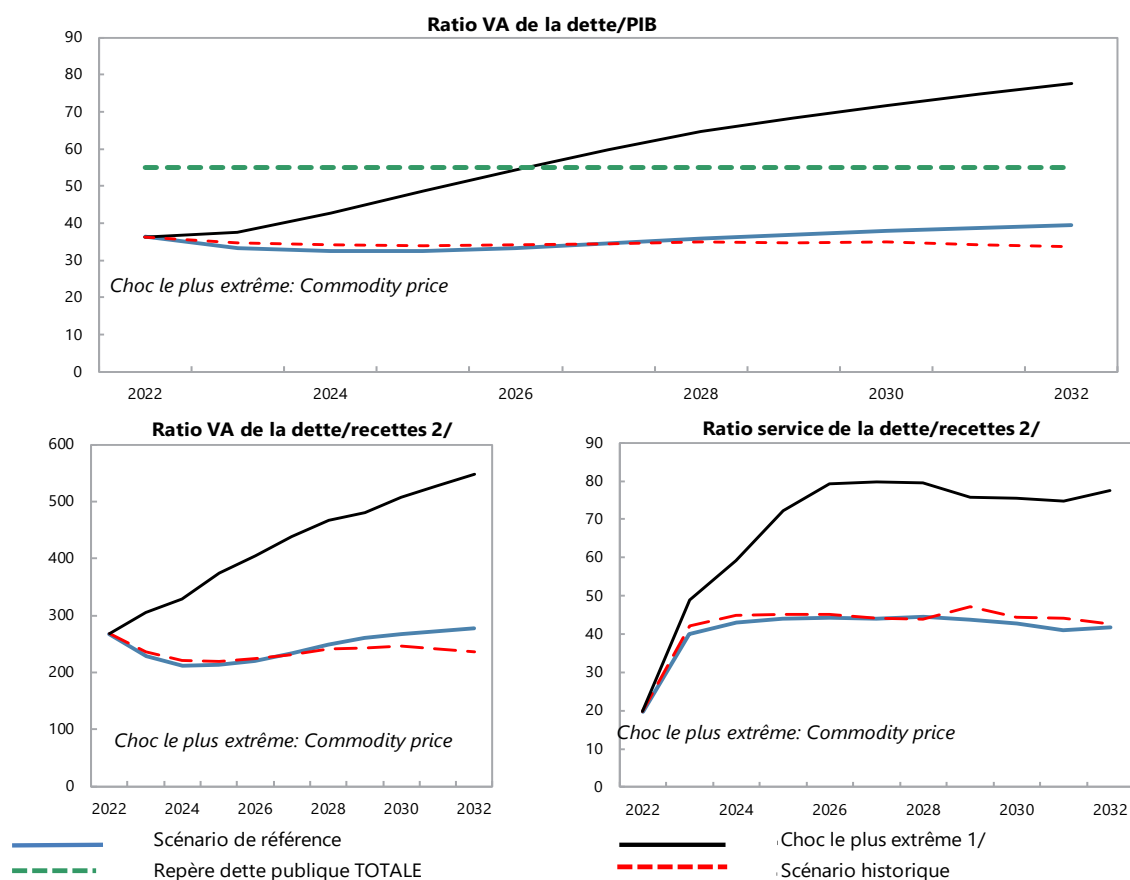
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.4%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté. établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Madagascar : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2022–32


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	51%	65%
Dette intérieure à moyen et long terme	16%	15%
Dette intérieure à court terme	33%	20%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.1%	1.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	29	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	1.5%	5.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1.5%	3.5%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Madagascar : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–32
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	21	21	21	22	23	23	24	25	26	27
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	20	18	17	17	17	18	19	20	22	24	26
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	24	28	28	29	30	31	32	33	35	36
B2. Solde primaire	20	21	22	22	23	24	24	25	26	27	28
B3. Exportations	20	27	37	37	37	38	38	38	37	37	37
B4. Autres flux 3/	20	22	24	24	24	25	26	26	27	28	28
B5. Dépréciation	20	26	24	25	25	27	28	29	30	31	33
B6. Combinaison de B1-B5	20	28	30	30	30	31	32	32	33	33	34
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	24	24	25	26	27	27	28	29	29	30
C2. Catastrophes naturelles	20	26	26	27	28	29	30	30	31	32	33
C3. Prix des produits de base	20	22	23	23	24	25	26	26	27	27	28
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	65	62	63	63	71	77	81	86	90	95	100
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	65	54	52	50	55	60	65	71	79	88	98
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	65	62	63	63	71	77	81	86	90	95	100
B2. Solde primaire	65	63	66	66	74	80	85	89	93	98	103
B3. Exportations	65	106	176	172	190	200	205	208	209	211	213
B4. Autres flux 3/	65	66	72	71	80	86	90	94	97	101	106
B5. Dépréciation	65	62	58	58	66	72	76	81	86	91	96
B6. Combinaison de B1-B5	65	93	79	105	117	125	131	135	139	143	148
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	65	71	74	75	84	90	95	99	103	107	112
C2. Catastrophes naturelles	65	77	81	83	93	100	105	109	114	119	124
C3. Prix des produits de base	65	65	70	70	79	85	89	93	96	100	105
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	4	5	4	4	5	6	6	5	5	5	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6
B2. Solde primaire	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6
B3. Exportations	4	6	7	8	10	10	9	11	14	13	15
B4. Autres flux 3/	4	4	4	4	5	5	5	5	6	5	6
B5. Dépréciation	4	4	4	4	5	5	5	5	5	4	6
B6. Combinaison de B1-B5	4	5	6	6	7	7	7	8	8	8	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6
C2. Catastrophes naturelles	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	6
C3. Prix des produits de base	4	5	4	5	5	5	5	5	6	5	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10	12	11	11	11	11	10	10	10	9	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	10	13	11	11	12	12	11	11	10	9	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	14	14	14	15	14	13	13	13	12	15
B2. Solde primaire	10	13	11	11	11	11	10	10	10	10	12
B3. Exportations	10	13	12	13	14	13	12	14	18	17	18
B4. Autres flux 3/	10	12	11	11	11	11	10	11	11	11	12
B5. Dépréciation	10	16	13	13	14	13	12	12	11	11	13
B6. Combinaison de B1-B5	10	13	13	13	13	13	12	14	14	13	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10	13	11	11	11	11	10	10	10	10	12
C2. Catastrophes naturelles	10	13	11	11	12	11	10	11	11	10	12
C3. Prix des produits de base	10	16	13	14	13	12	11	11	11	10	12
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Madagascar : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	36	33	32	33	33	34	36	37	38	39	39
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	36	35	34	34	34	34	35	35	35	34	34
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	36	40	48	51	54	59	63	67	71	74	77
B2. Solde primaire	36	34	34	34	34	36	37	38	39	40	40
B3. Exportations	36	39	47	47	47	47	48	48	48	48	47
B4. Autres flux 3/	36	35	35	35	36	37	38	39	40	40	41
B5. Dépréciation	36	37	35	33	32	32	32	32	32	31	31
B6. Combinaison de B1-B5	36	33	34	34	35	36	38	39	40	41	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	36	39	38	37	38	39	40	41	42	42	43
C2. Catastrophes naturelles	36	42	40	40	40	42	43	44	45	45	46
C3. Prix des produits de base	36	38	43	49	54	60	65	68	72	75	78
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	268	229	212	213	220	234	248	260	268	273	278
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	268	236	221	220	224	231	241	243	246	240	237
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	268	265	296	320	351	391	432	469	496	517	538
B2. Solde primaire	268	235	222	222	228	242	256	268	275	279	284
B3. Exportations	268	269	308	305	310	322	335	341	340	336	333
B4. Autres flux 3/	268	240	232	232	239	252	266	277	283	286	289
B5. Dépréciation	268	261	231	221	217	220	223	225	224	222	220
B6. Combinaison de B1-B5	268	224	224	223	231	246	261	274	282	286	292
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	268	267	246	244	250	263	277	288	294	297	301
C2. Catastrophes naturelles	268	286	263	262	268	281	296	308	315	318	323
C3. Prix des produits de base	268	306	328	375	405	439	466	481	507	527	547
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	20	40	43	44	44	44	45	44	43	41	42
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	20	42	45	45	45	44	44	47	44	44	43
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	45	56	62	69	72	76	76	77	76	79
B2. Solde primaire	20	41	44	45	46	45	45	44	44	42	43
B3. Exportations	20	40	44	46	46	46	46	47	50	47	47
B4. Autres flux 3/	20	40	43	44	45	44	45	45	44	42	43
B5. Dépréciation	20	40	45	44	44	44	45	43	43	41	42
B6. Combinaison de B1-B5	20	40	46	45	46	46	47	47	46	44	45
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	41	53	52	48	46	46	45	44	42	42
C2. Catastrophes naturelles	20	41	58	56	50	49	48	47	46	44	44
C3. Prix des produits de base	20	49	59	72	79	80	79	76	75	75	78
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

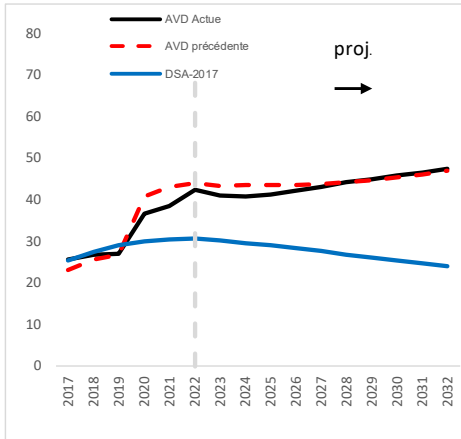
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

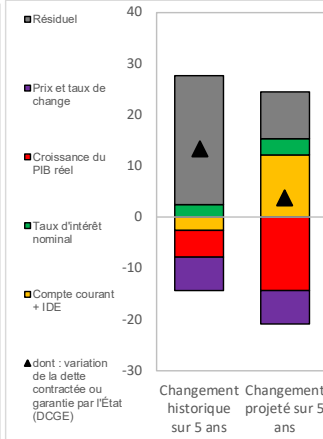
Graphique 3. Madagascar : facteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence

De dette extérieure
De dette Publique Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)

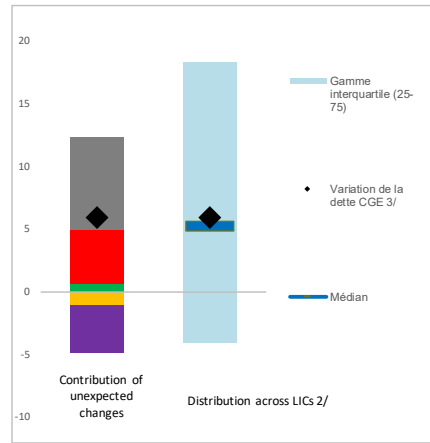


De dette extérieure

Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)

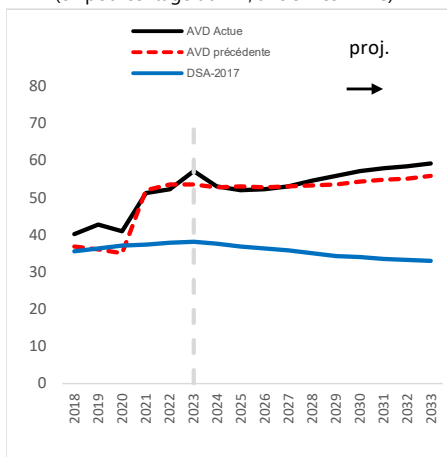


Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

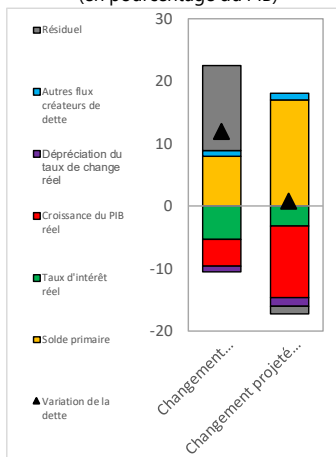


De dette publique

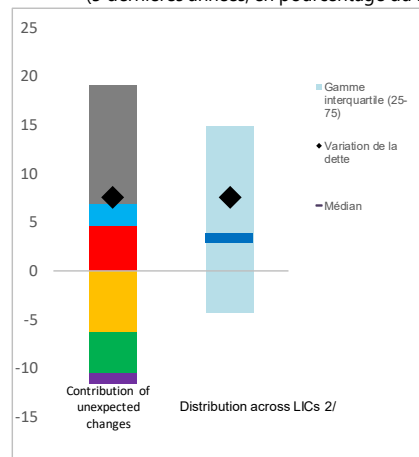
De dette Publique Brut, Nominale
(en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement
(en pourcentage du PIB)



Variations de la Dette Inattendues 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



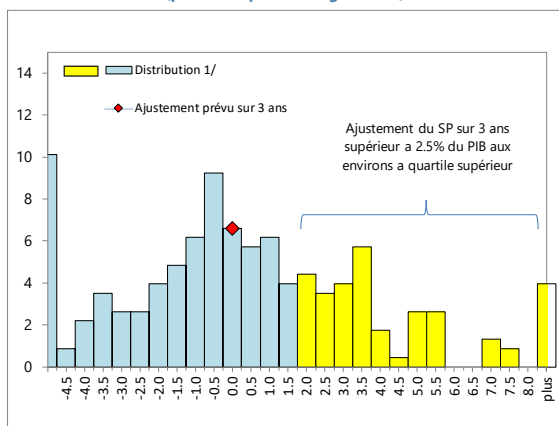
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

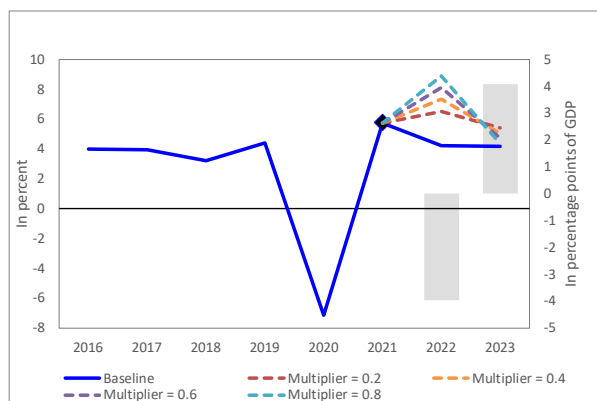
Graphique 4. Madagascar : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



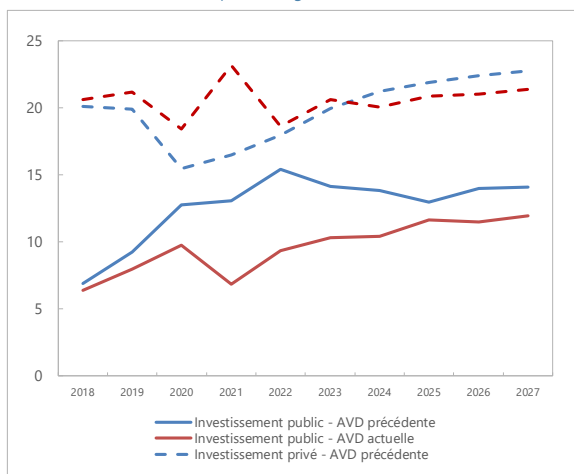
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

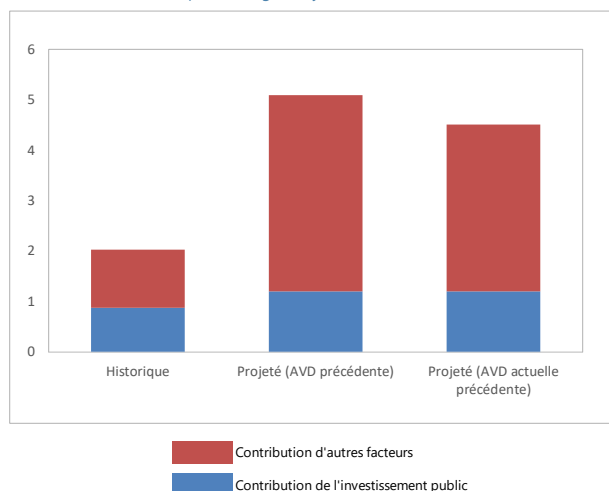


1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

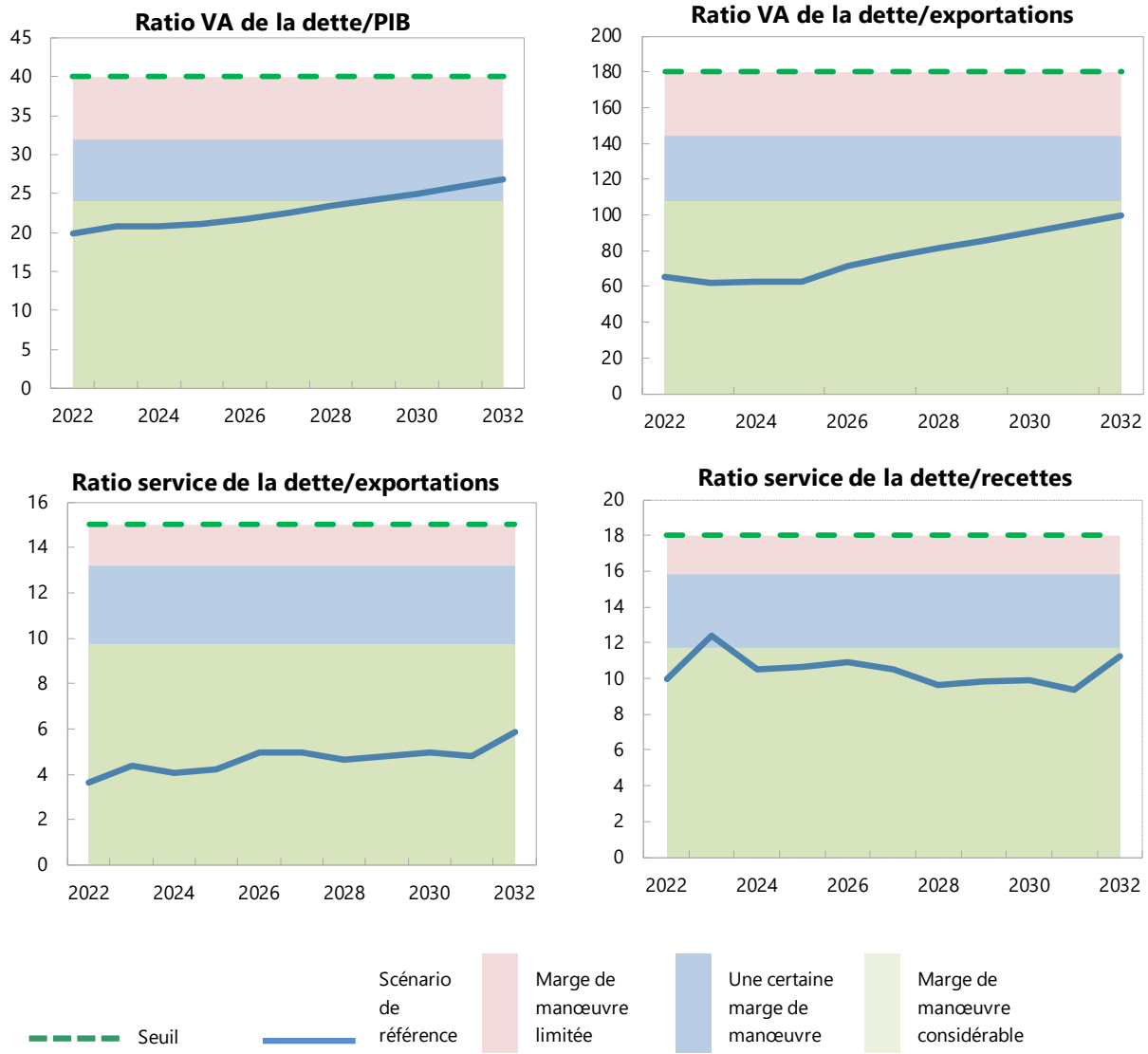
Taux de l'Investissement Public et Privé, Real (en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 5. Madagascar : critères de la catégorie de risque modéré, 2022–32¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration de M. Facinet Sylla, administrateur pour Madagascar,
M. Mbuyamu Matungulu, administrateur suppléant, M. Thierry Nguéma-
Affane, conseiller principal de l'administrateur**

**Réunion du conseil
d'administration du
1^{er} mars 2023**

Au nom de mes autorités malgaches, nous souhaitons exprimer notre appréciation aux administrateurs, à la direction et aux services du Fonds monétaire international pour le soutien continu qu'ils apportent à Madagascar. L'assistance du FMI est particulièrement critique au vu de la conjoncture mondiale difficile et de la fréquence accrue des chocs climatiques qui accentuent la fragilité du pays, notamment à travers une insécurité alimentaire croissante et une pauvreté grandissante. Le fait est que la réunion du conseil d'administration consacrée à Madagascar intervient après le violent cyclone Freddy qui a frappé la partie orientale du pays mardi dernier et fait plusieurs victimes, déplacé des milliers de personnes et causé des dommages considérables, aggravant les effets de la tempête tropicale Cheneso qui avait tué plus de 30 personnes en janvier 2023. Les autorités s'emploient activement à prêter assistance aux victimes de ces événements météorologiques extrêmes avec l'appui des organisations internationales partenaires. Elles apprécient le rapport des services du FMI, qui présente un compte rendu fidèle des entretiens sur les politiques publiques à moyen terme, et le document de la série des questions générales, qui traite de thèmes prioritaires inscrits au programme de développement des autorités.

L'activité économique en 2022 a été marquée par l'intensification des pressions inflationnistes due, entre autres, à la guerre en Ukraine et par des événements météorologiques extrêmes, dont cinq cyclones, qui ont compliqué la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. Néanmoins, les résultats du programme au cours de la période examinée ont été globalement positifs et des mesures énergiques ont été prises pour remédier aux causes sous-jacentes du non-respect des objectifs et des retards pris dans les réformes, qui reflètent la détermination continue des autorités à maintenir le programme sur les rails. Pour la suite, les autorités restent déterminées à mener à bien le programme, qui soutient la mise en œuvre de leur stratégie de développement, le Plan Émergence Madagascar, visant à promouvoir la bonne gouvernance, à conforter le capital humain, à accélérer la croissance et à accroître la résilience aux chocs climatiques.

Compte tenu des mesures correctives qui ont été prises et du maintien de leur engagement à l'égard du programme, les autorités sollicitent des dérogations pour non-respect des critères de réalisation quantitatifs portant sur le déficit primaire intérieur et les avoirs extérieurs nets ainsi que l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par le FMI.

I. Évolution récente et perspectives

Un ralentissement de l'activité économique a été observé en 2022 dans un contexte de forte inflation. Après avoir rebondi de près de 13 points de pourcentage à 5,7 % en 2021, la croissance a décéléré à 4,2 % en 2022, ce recul tenant en partie aux chocs climatiques. L'inflation a atteint 11 % en 2022 sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie causée par les chocs climatiques, la guerre en Ukraine et la décision des autorités de relever les prix des combustibles administrés afin de contenir les subventions sur ces produits. Le déficit courant s'est creusé, cette évolution s'expliquant une dégradation des termes de l'échange. En effet, l'envolée du coût des importations a largement compensé l'effet positif d'une augmentation notable des exportations de produits de base. Néanmoins, la position extérieure du pays est jugée globalement conforme aux paramètres économiques fondamentaux et aux politiques souhaitables. Le niveau des réserves internationales demeure adéquat bien qu'il ait diminué, passant de 5,8 mois d'importations en 2021 à 4,3 mois d'importations à fin 2022, en dépit d'interventions sur le marché des changes conformes à l'engagement en vertu du programme dans ce domaine. Dans l'ensemble, le secteur bancaire est liquide, rentable et bien capitalisé, les prêts improductifs s'établissant à 7,7 % à fin 2022, légèrement au-dessus du niveau antérieur à la pandémie (7,3 % à fin 2019).

En l'absence d'accord de règlement des arriérés de l'État vis-à-vis des compagnies pétrolières, le non-paiement des taxes pétrolières a dégradé la situation budgétaire en 2022. Face à l'insuffisance des recettes, les autorités ont contenu les dépenses et accumulé des arriérés. La dette publique a augmenté de 4,8 points de pourcentage pour atteindre 57,1 % du PIB, mais le risque de surendettement demeure modéré dans la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD). Le budget 2023 approuvé en décembre 2022 est conforme aux objectifs du programme. Afin d'améliorer l'exécution budgétaire en 2023, les autorités ont supprimé la pesante exigence d'autorisation des engagements de dépenses par le Président et le Premier ministre. L'autre amélioration notable apportée à la procédure budgétaire est la création d'une mission budgétaire afin de conforter l'autonomie budgétaire de la Cour des comptes. D'autre part, la Cour des comptes bénéficie désormais d'un accès total aux systèmes d'information du ministère de l'Économie et des Finances afin de renforcer la supervision financière ex post des institutions publiques. Le Plan stratégique de modernisation de la gestion des finances publiques a été actualisé en octobre 2022 et sera mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques.

La banque centrale (BFM) a resserré sa politique monétaire afin de juguler les pressions inflationnistes et a poursuivi les réformes visant à renforcer ses opérations.

Pour la cinquième fois depuis octobre 2021, elle a relevé son taux directeur en novembre 2022, cette fois-ci de 120 points.

Le taux de la facilité des dépôts et celui de la facilité de prêt marginal ont eux aussi nettement augmenté depuis mai 2021. Concernant les réformes de la BFM, le passage au ciblage des taux d'intérêt progresse, les étapes finales de la réforme du cadre des opérations de politique monétaire étant amorcées.

Les capacités de modélisation des prévisions sont en cours de renforcement tandis que la transparence et la communication sont améliorées afin de mieux ancrer les anticipations des acteurs économiques et des marchés, et d'accroître la crédibilité de la BFM. La réforme du

marché des changes avance elle aussi avec l'adoption, en août 2022, d'un nouveau décret modifiant l'encadrement des comptes en devises, la fixation de l'obligation de cession des devises et l'amélioration des rapports fournis par les banques.

Les perspectives à moyen terme sont globalement positives. La croissance économique devrait rester stable à 4,2 % en 2023 malgré la montée en puissance prévue des dépenses d'investissement, ce qui reflète les perspectives de croissance plus ternes au niveau mondial. L'inflation devrait passer au-dessous de 10 % en 2023 grâce au recul de l'inflation mondiale, mais des pressions inflationnistes pourraient persister en raison des effets de second tour des augmentations de salaires dans la fonction publique et des prix des combustibles intervenues en 2022. Le déficit courant se creusera tandis que la couverture des réserves devrait rester stable. Ces perspectives sont entourées de fortes incertitudes liées à la guerre en Ukraine, à la croissance mondiale, aux conditions météorologiques et au rythme d'exécution des réformes. Les autorités reconnaissent que la réalisation des risques baissiers associés à ces facteurs pourrait peser sur les IDE et l'adéquation des réserves. Elles suivent attentivement les développements et restent déterminées à opérer des ajustements plus prononcés des politiques publiques si cela s'avère nécessaire pour préserver la stabilité macroéconomique. La croissance pourrait être plus forte en cas d'amélioration des résultats des secteurs du tourisme, du textile et de l'exploitation minière.

II. Résultats du programme

Les résultats du programme au cours de la période examinée ont été contrastés. Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été atteints. Le critère de réalisation quantitatif relatif au solde primaire intérieur a été manqué, cet échec tenant à une insuffisance des recettes fiscales intérieures et aux retards de paiement des taxes pétrolières par les distributeurs pétroliers en 2022. Un litige sur ce point avec l'État a été résolu en décembre 2022 par un accord d'apurement des dettes croisées entre les deux parties, qui garantit la reprise du paiement des taxes pétrolières en 2023. Le critère de réalisation quantitatif portant sur les avoirs extérieurs nets a été manqué en dépit des achats réguliers de devises effectués par la banque centrale en vue de lisser la forte volatilité du marché. Les résultats se sont améliorés fin septembre 2022, les cinq objectifs indicatifs ayant été atteints. Les autorités sollicitent des dérogations pour non-respect des deux critères de réalisation quantitatifs manqués afin de tenir compte des développements macroéconomiques et des nouveaux objectifs convenus dans le cadre du programme.

Les trois objectifs indicatifs portant sur le plancher des recettes fiscales intérieures, des recettes douanières et des dépenses sociales ont été manqués à fin juin 2022 et à fin septembre 2022. Bien que les dépenses sociales à fin juin 2022 aient augmenté par rapport à juin 2021, elles ont été inférieures aux dépenses programmées en raison de difficultés d'exécution du budget dans les ministères sociaux. Les recettes ont pâti du non-paiement des taxes pétrolières.

L'exécution des réformes structurelles avance. Cinq des neuf repères structurels ont été atteints. Bien que les rapports trimestriels d'exécution budgétaire aient été publiés et que leur périmètre et leur contenu aient été nettement améliorés, les services du FMI ont jugé que le repère structurel continu a été manqué en raison de l'absence de certaines informations utiles, notamment sur la ventilation des dépenses et les financements extérieurs. Ces informations

seront ajoutées aux futurs rapports avec l'assistance technique du FMI. Bien que les prix des combustibles aient augmenté de 43 % en juillet 2022, le repère structurel continu portant sur les passifs bruts vis-à-vis des distributeurs pétroliers a été manqué en raison du délai qui s'est avéré nécessaire pour trouver un accord entre l'État et les compagnies pétrolières sur le montant et le règlement des dettes croisées — accord qui a été trouvé en décembre 2022.

L'adoption du plan de redressement de la compagnie nationale d'électricité (JIRAMA) a été retardée par des changements intervenus au sein de son équipe de direction.

III. Politiques pour le moyen terme

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, qui sont alignés sur les priorités du PEM. Le programme contribue à l'efficacité des politiques économiques visant à renforcer la stabilité macroéconomique, améliorer la gouvernance et accroître la résilience aux chocs qui sont essentielles pour créer un climat propice à l'investissement privé et à la croissance inclusive.

Le programme budgétaire est la pièce maîtresse du programme pour 2023. Comme il était envisagé au départ, l'objectif de la politique budgétaire est d'assainir les finances publiques tout en ménageant un espace pour les dépenses sociales et de développement durable, ce qui permettra de diviser par deux le déficit primaire intérieur en le ramenant à 0,4 % du PIB en 2023, hors recettes ponctuelles liées à l'accord avec les compagnies pétrolières.

L'accent sera mis sur le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales intérieures et douanières ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité de l'exécution des dépenses publiques.

Le budget 2023 cible une augmentation de 1,1 point de pourcentage du taux de pression fiscale pour le porter à 12 % du PIB, grâce à la reprise économique et à la mise en œuvre de plusieurs mesures législatives et administratives portant sur les recettes. Ces dernières comprennent le rétablissement du taux de TVA sur les combustibles à 20 %, l'introduction de taxes de sortie sur les exportations de ressources non renouvelables et l'expansion du système électronique de paiement. La révision en cours du code minier, menée en concertation avec la Banque mondiale, le FMI et les sociétés minières, permettra d'optimiser la fiscalité du secteur minier. Le code minier révisé devrait être soumis au parlement fin juin 2023. De nouvelles mesures génératrices de revenus pourraient être introduites si le recouvrement des recettes s'avère inférieur à l'objectif.

Concernant les dépenses, les efforts porteront sur la maîtrise des dépenses et l'amélioration de leur exécution. La modernisation de la gestion de la masse salariale et les réformes du système de pensions, qui seront poursuivies, devraient à moyen terme contenir la croissance des affectations budgétaires associées. Le budget 2023 envisage une augmentation de 51 % des investissements publics prioritaires afin de soutenir l'économie, ce qui est nettement inférieur au plafond autorisé par l'AVD. Une attention particulière sera portée à la hiérarchisation des projets, en tenant compte de la capacité d'absorption et des considérations relatives au changement climatique conformément aux recommandations du programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (CMAP) récemment achevé. D'autre part, le budget envisage une accélération de l'exécution des dépenses sociales et une amélioration du système de protection sociale avec l'appui des partenaires du développement, notamment la Banque mondiale, le FMI, le Programme alimentaire mondial

et l'UNICEF. En particulier, une enveloppe de 5 millions de dollars a été réservée au Fonds d'intervention pour le développement afin de soutenir i) la production agricole et les activités de développement, ii) la scolarisation et la nutrition et iii) la riposte pour un relèvement rapide après une catastrophe naturelle. Par ailleurs, les autorités établissent un registre social unique qui servira de référence pour toutes les actions de protection sociale menées dans le pays.

Les efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance économique seront poursuivis. Les autorités consolideront les progrès réalisés en matière de transparence budgétaire et de marchés publics tout en prenant les mesures nécessaires pour corriger les carences relevées. Concernant les marchés publics en particulier, le cadre juridique sera modifié au premier semestre 2023 pour permettre le recueil d'informations sur les bénéficiaires réels des sociétés ou autres personnes morales soumissionnaires. Au 2^e semestre 2023, un nouveau projet de loi sur la gestion de la trésorerie, qui est essentiel pour la mise en œuvre du compte unique du Trésor, sera présenté à l'Assemblée nationale. L'exécution des stratégies nationales de lutte contre la corruption et de lutte contre le blanchiment de capitaux se poursuivra avec l'adoption des décrets d'application nécessaires et la fourniture de ressources suffisantes pour la mise en place effective de toutes les institutions concernées, notamment l'Agence pour le recouvrement des avoirs illicites. La publication des activités et des statistiques dans ce domaine sera encore améliorée.

Les réformes et la surveillance des entreprises publiques seront poursuivies afin de renforcer leur autonomie financière et de réduire les risques budgétaires associés. La restructuration de la JIRAMA restera prioritaire. Une nouvelle stratégie visant à rétablir la viabilité financière de la compagnie est en cours d'établissement avec l'appui de la Banque mondiale. De même, la restructuration d'Air Madagascar se poursuivra après l'établissement d'un nouveau plan d'affaires et la fourniture d'une garantie souveraine pour lui permettre de louer des appareils. Concernant les risques budgétaires découlant des partenariats public-privé, la stratégie nationale PPP, désormais parachevée, devrait être adoptée en juin 2023, tandis que le cadre de gestion des PPP devrait être opérationnel en juin 2023 avec l'entrée en activité du Comité national. Les risques budgétaires liés au nouveau Fonds souverain malagasy seront maîtrisés en veillant à la conformité de sa gouvernance et de ses activités aux meilleures pratiques internationales.

Compte tenu de la forte vulnérabilité du pays au changement climatique, les autorités tiennent à améliorer la résilience au changement climatique en renforçant les politiques publiques dans ce domaine ainsi que la gestion des risques de catastrophes naturelles. Elles poursuivront l'élaboration du cadre stratégique pour le changement climatique, notamment avec la définition de programmes prioritaires nationaux qui pourraient être financés par le Fonds vert pour le climat. Le Bureau national de gestion des risques et catastrophes (BNGRC) se verra affecter les ressources humaines, matérielles et budgétaires nécessaires pour mener à bien sa mission de riposte en cas d'urgence, comme dans le cas des récents événements climatiques. L'appui du FMI au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) jouerait un rôle critique dans le renforcement de la résilience du pays face à ces événements.

IV. Conclusion

Les autorités sont fermement résolues à mener à bien le programme et prennent les mesures nécessaires pour le mettre en œuvre dans une conjoncture nationale et internationale difficile. Compte tenu des résultats actuels et de leur engagement continu à l'égard du programme, les autorités demandent l'achèvement des consultations au titre de l'article IV et de la troisième revue du programme appuyé par la FEC ainsi que les décisions associées. Elles prient les administrateurs de bien vouloir examiner favorablement ces demandes.